





SAINT JÉROME

LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE A ROME ET L'ÉMIGRATION ROMAINE EN TERRE SAINTE

PAR

M. AMÉDÉE THIERRY

SÉNATEUR ET MEMBRE DE L'INSTITUT

TOME DEUXIÈME



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

QUAI DES AUGUSTINS, 35

SAINT JÉROME

TOME DEUXIÈME

DU MÊME AUTEUR

RÉCITS DE L'HISTOIRE ROMAINE AUX IVe ET Ve SIÈCLES

1° Derniers temps de l'empire d'Occident 1 vol. in-8°.

2° Trois ministres des fils de Théodose. 1 vol. in-8°.

3° Saint Jérôme, Placidie, etc. 2 vol. in-8°.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, RUE SAINT-BENOIT, 7.

SAINT JÉROME

LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE A ROME
ET L'ÉMIGRATION ROMAINE EN TERRE SAINTE

PAR

M. AMÉDÉE THIERRY

SÉNATEUR ET MEMBRE DE L'INSTITUT



TOME DEUXIÈME



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
QUAI DES AUGUSTINS, 35

1867

SAINT JÉROME

LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE A ROME
ET L'ÉMIGRATION ROMAINE EN TERRE SAINTE

LIVRE IX

Douleurs au couvent de Bethléem. — Fermeté de Paula. — Rufin et Mélanie se liguent avec l'évêque de Jérusalem contre Jérôme. — Fabiola à Bethléem. — Sa consultation sur son second mariage. — Irruption des Huns; fuite des solitaires. — Fabiola fait à Rome une pénitence publique. — La loi religieuse en opposition aux lois civiles. — Luttes de l'origénisme transportées à Rome. — Apologies de Rufin et de Jérôme. — Rufin convaincu d'hérésie se retire près d'Aquilée. — Synodes d'Alexandrie et de Rome. — Décrets d'Honorius. — L'origénisme est condamné en Orient et en Occident.

395-407

I.

Que devenaient Eustochium et Paula au milieu des disputes, des excommunications, des souffrances de toute sorte accumulées sur les monastères de Bethléem?

Paula surtout éprouva le contre-coup des haines liguées contre son ami. A Bethléem comme à Rome, elle vit pleuvoir sur elle le dénigrement et la calomnie : ses moindres actions, ses moindres paroles, rapportées à Jérusalem, étaient noircies ou tournées en ridicule. Un personnage qu'ils désignaient entre eux par le surnom d'Adad l'Iduméen, — ce cruel ennemi de Salomon, suscité par Dieu même, — se faisait l'odieux instrument des persécutions contre Paula. C'était, suivant un mot de Jérôme, le soufflet placé par le Seigneur près de sa joue pour l'empêcher de s'enorgueillir [1]. La persistance et la méchanceté des outrages finirent pourtant par décourager le solitaire, et alors eut lieu entre son amie et lui une scène touchante dont il nous a conservé le souvenir.

Un jour qu'il avait ressenti l'injure jusqu'au fond de l'âme, il alla, dans l'excès de sa douleur et de son affection, trouver Paula pour lui conseiller de retourner à Rome. « Partez, lui disait-il; on ne lutte pas corps à corps avec l'envie, on la fuit. Jacob s'est retiré devant Ésaü, David s'est dérobé par l'absence aux embûches de Saül [2]. — Non, répondit avec fierté la noble femme, je ne partirai pas. Lorsque Dieu permet au démon de persécuter ses serviteurs, vous le fuiriez

1. Suscitaverat ei Dominus Adad Idumæum qui eam colaphizaret, ne se extolleret; et quasi quodam stimulo carnis sæpius admonebat, ne magnitudo virtutum altius raperet, et aliarum vitiis feminarum, se in excelso crederet constitutam. Hieron., *Ep.* 86, p. 679.

2. Ego aiebam livori esse credendum et dandum insaniæ locum : quod fecisset Jacob in fratre suo Esaü, et David in pertinacissimo inimicorum Saül. Hieron., *ibid.*

en vain, il vous précède dans votre fuite [1]. Je suis ici au lieu que j'ai choisi : quel autre endroit de l'univers me rendrait ma Bethléem [2] ? » Elle disait encore : « Une conscience tranquille sait ce que valent les afflictions de la terre ; ce sont des préparations aux joies d'en haut. Saint Paul a tracé la conduite du chrétien en face des injustices qui l'assiégent : « Ne vous révoltez pas contre le mal qu'on vous fait, nous enseigne-t-il ; sachez plutôt l'étouffer à force de bien. » Elle aimait à citer aussi ces beaux versets du prophète Isaïe sur la destinée humaine : « O homme ! dès que tu es sevré du lait de ta nourrice et qu'on t'a arraché à la mamelle de la femme, attends tribulation sur tribulation, attends en même temps espérance sur espérance [3]. » De ce jour, son parti fut pris. Lui arrivait-il de la part de son ennemi implacable quelque nouvelle et poignante injure, elle se mettait à chanter avec le Psalmiste : « Quand le méchant s'élevait contre moi, je me suis tue, et je n'ai pas même voulu dire de bonnes choses. Je suis restée comme un sourd qui n'entend rien, comme un muet à qui la parole est refusée, et ma langue n'a trouvé ni malédiction ni blâme [4]. »

1. Ad illa hæc respondebat : « Si diabolus contra servos Dei et ancillas non ubique fugeret, et ad omnia loca fugientes non præcederet. » Hieron., *Ep.* 86, p. 679.

2. Si non sanctorum locorum amore retinerer ; et Bethleem meam in alia reperire possem parte terrarum. Hieron., *ibid.*

3. In tribulationibus et angustiis Isaiæ replicabat eloquia : « Qui ablactati estis a lacte, qui abstracti ab ubere, tribulationem super tribulationem expectate, spem super spem. » Hieron., *Ep.* 86, p. 680.

4. Si quando procacior fuisset inimicus et usque ad verborum jurgia prosilisset, illud Psalterii decantabat : « Cum consisteret adversum me pec-

Cette sainte sérénité finit par entrer dans le cœur de Jérôme : il ne parla plus de départ.

Cet Adad l'Iduméen, ce lâche persécuteur de Paula, c'était Rufin sans nul doute, et les commentateurs ne s'y sont point trompés ; mais Rufin n'était pas seul. Dans les machinations ourdies à Jérusalem contre Jérôme, on reconnaît aisément la haine ingénieuse et persévérante d'une femme. Mélanie était au fond de tous les complots, envenimant de ses propres rancunes celles de Rufin, conseillant ou plutôt gouvernant Jean de Jérusalem. Sa volonté impérieuse put seule en effet amener aux dernières violences cet homme inconsistant et faible. « Mélanie et Rufin étaient ses maîtres [1], » nous dit Jérôme. Quel motif poussait donc cette femme à vouloir accabler ainsi un homme qui l'avait tant exaltée, dont elle avait recherché l'amitié au temps de sa jeunesse, et si vivement peut-être qu'on en avait médit [2] ? Les blessures de l'orgueil suffiraient au besoin pour expliquer sa haine. L'orgueil par lequel Mélanie vivait, tout autant que par l'exaltation religieuse, avait été froissé, brisé chez elle de toute façon depuis l'arrivée de Jérôme et de Paula.

Bethléem avait éclipsé Jérusalem. Les regards de la chrétienté s'y fixaient désormais sans partage, et les pèlerins ne faisaient plus que traverser le mont des Oli-

cator, obmutui et silui a bonis ; quasi surdus non audiebam, et quasi mutus non aperiens os suum. » Hieron., *Ep.* 86, p. 680.

1. Hæc non est illius culpa, cujus sub persona alius agit tragœdiam, sed Rufini et Melaniæ magistrorum ejus... Hieron., *Ep.* 33, p. 256.

2. Nullæ aliæ Romanæ urbi fabulam præbuerunt, nisi Paula et Melania. Hieron., *Ep.* 28, p. 66. — Voir ci-dessus, t. 1, l. II, c. 1.

viers pour s'arrêter aux monastères de la Crèche. La fastueuse humilité d'une patricienne d'époque récente n'imposait plus à côté de l'abnégation de deux filles des Scipions offrant en holocauste, devant l'étable du Christ, le plus grand nom de l'histoire romaine. Les douces vertus de Paula, son savoir modeste, sa vie saintement cachée, ne contrastaient pas moins avec l'humeur altière et l'agitation bruyante de Mélanie; mais ce qui dut blesser celle-ci sur toute chose, ce fut de voir l'homme à la renommée duquel elle avait cru jusqu'à y attacher la sienne [1], amoindri, effacé devant l'incomparable gloire de Jérôme. De ces plaies de l'orgueil et de la jalousie, il s'était formé dans son cœur un ulcère qui le rongeait. Irrité de tant de persécutions où l'odieux se mêlait à l'injustice, Jérôme s'en vengea avec éclat, et, dans l'ordre de sentiments qui avaient prise sur son ennemie, sa vengeance fut complète. Il retrancha de ses livres les éloges qu'il lui avait donnés jadis et qui l'avaient fait connaître dans tout le monde. Le passage de sa chronique où il la proclamait la plus illustre des femmes chrétiennes et une seconde Thècle, fut impitoyablement supprimé [2]. Il évita dès lors de la nommer dans ses lettres, ou il ne le fit plus qu'avec amertume. Comme

1. Rufinum presbyterum sanctæ Melaniæ, spiritali in via, comitem. Paulin., *Ep.* 9. — Cum qua (Melania) vixit etiam nobilissimus et moribus simillimus... Rufinus. Pallad., *Lausiac.*, c. 118.

2. Rufin dénonce violemment ce fait comme un crime dans ses invectives contre Jérôme. « Etiam nec illud ejus admirabile factum silendum est, ne pudorem incutiamus audientibus, quod Marcellini consulis neptem quam romanæ nobilitatis primam, parvulo filio Romæ derelicto, Jerosolymam petiisse, et ibi ob insigne meritum virtutis Theclam nominatam,

Mélanie, en grec, signifiait *noire*, il disait que « son nom était l'image vivante de son âme [1]. »

On comprend au reste son irritation, quand on voit les basses manœuvres dirigées contre ses amies et lui, de cette officine d'intrigues qui avait son siége au mont des Oliviers. Un étranger de distinction revenait-il de Bethléem, on le circonvenait à son passage, on s'emparait de lui, on cherchait à détruire la bonne impression qu'il rapportait de son séjour et du mérite de ses hôtes. Tantôt on déchirait à belles dents Jérôme, le représentant comme un homme d'humeur intraitable, dont l'envie effaçait les bonnes qualités ; un homme si jaloux qu'il l'eût été de son propre frère, et près de qui aucun moine de quelque valeur ne pouvait vivre [2]. Tantôt on s'attaquait à Paula, affectant même pour elle une pitié menteuse, afin de mieux faire ressortir le caractère impérieux de Jérôme [3]. Nous retrouvons l'écho de ces dénigrements dans un livre de Palladius, évêque d'Hélénopolis, qui avait été quelque temps hôte du couvent de la Crèche.

Ce n'est pas tout. Rufin et Jean de Jérusalem allèrent jusqu'à corrompre les serviteurs du monastère pour épier Jérôme, connaître ses lettres polé-

in ipsis Chronicis suis scripserat; post id de exemplaribus suis erasit, quum actus suos vidisset districtioris disciplinæ feminæ displicere. Ruf. *Apol.*, III, ap. Hieron., p. 436.

1. Cujus nomen *Nigridinis* (Μελανία) testatur nequitiæ tenebras. Hieron., *Ep.* 41, p. 479.

2. Tanta fuit ejus invidia, ut ab ea obrueretur virtus doctrinæ... Ejus pervadet invidia vel usque ad proprium fratrem. Pallad., *Lausiac.*, c. 78, 79.

3. Ingenua quidem Paula, quæ ejus (Hieronymi) curam gerit, præmorietur liberata ab ejus invidia. Pallad., *Lausiac.*, c. 79.

miques et savoir à quoi il travaillait [1]. Un jour on lui déroba la traduction d'une lettre d'Épiphane contre le même Jean de Jérusalem, traduction qu'il faisait pour un de ses moines qui ne savait pas le grec, Eusèbe, avocat de Crémone [2], à qui échut l'insigne honneur de lui succéder à Bethléem. Un frère attaché à la personne d'Eusèbe en qualité de domestique, ayant disparu tout à coup avec le manuscrit de Jérôme et tout l'argent de son maître, la traduction se trouva quelques semaines après en la possession de Rufin [3]. Quelquefois une main inconnue glissait dans la chambre des hôtes tantôt un livre dirigé contre Jérôme, tantôt un ouvrage hérétique, pour faire croire qu'on professait aux couvents de la Crèche des doctrines contraires à l'Église [4]. Telles étaient les embûches au milieu desquelles il leur fallait vivre.

Cette sorte de crise passée, les solitaires reprirent leur train de vie habituel, cumulant la direction de leurs maisons avec les devoirs de l'hospitalité vis-à-vis

1. Tu corrumpas servulos, sollicites clientes, et, ut in fabulis legimus, auro ad Danaen penetres.... Hieron., *Ep.* 33, p. 249.

2. Erat in monasterio nostro vir apud suos haud ignobilis, Eusebius Cremonensis.... Hieron., *ibid.*

3. Quidam pseudomonachus, vel accepta pecunia ut perspicue intelligi datur, vel gratuita malitia, ut incassum corruptor nititur persuadere, compilatis chartis ejus et sumptibus, Judas factus est proditor... Unde apud vos exemplar epistolæ?... Quid apud homines tutum erit si ne parietibus quidem et scriniis nostra possumus secreta celare? Hieron., *ibid.* — Ista est epistola quam de cubiculo fratris Eusebii, nummis aureis produxisti. Hieron., *in Ruf.*, III, p. 461.

4. Cujus artificio et a cujus ministris in sanctæ Fabiolæ hospitio, et viri Christiani et prudentis Oceani, inventus est codex, quem illi nunquam viderant? Hieron., *in Ruf.*, III, p. 439.

des étrangers et l'étude des saintes Écritures. Les dernières persécutions avaient eu pour effet de briser complétement chez Paula les attaches qui la retenaient au monde. Ses austérités dépassaient la mesure de ses forces. Jérôme la grondait de coucher sur la terre nue, sans autre matelas qu'un cilice [1], et d'user ses yeux à force de veilles, où le matin la surprenait priant. En la voyant pâle et défaite, il lui disait : « Gardez vos yeux, vous en avez besoin pour lire les Écritures. — Ah ! répondait-elle, ces yeux ont trop recherché le monde, je les ai peints trop souvent ; j'ai trop souvent fardé mon visage et amolli mon corps dans les délices, pour que le moment ne soit pas venu de les punir. J'ai trop voulu plaire ici-bas ; puissé-je enfin plaire à Dieu [2] ! » Excessive en tout, elle semait autour d'elle l'argent sans compter, malgré la diminution graduelle de ses revenus et la charge croissante des monastères. Jérôme cherchait à la modérer dans ses aumônes inconsidérées [3], mais quoiqu'elle lui portât, avec une admiration sans bornes, l'obéissance d'une fille soumise, elle lui résistait dans ces matières, emportée par l'élan de sa charité. Elle avait aussi vers le mysticisme un penchant que l'austère et âpre raison de son ami tâchait

1. Fateor in hac re pertinacior fuit, ut sibi non parceret, et nulli cederet admonenti... Vestita cilicio. Hieron., *Ep.* 86, p. 682, 683. — Tantæ continentiæ fuit, ut prope mensuram excederet et debilitatem corporis nimiis jejuniis ac labore contraheret. Hieron., *Ep.* 86, p. 679.

2. Quumque a nobis crebrius moneretur ut parceret oculis et eos servaret Evangelicæ lectioni, aiebat : « Turpanda est facies, quam contra Dei præceptum, purpurisso et cerussa vel stibio sæpe depinxi... Quæ viro et sæculo placui, nunc Christo placere desidero. » Hieron., *Ep.* 86, p. 678.

3. Liberalitas excedebat modum... Hieron., *ibid.*

de gouverner, sinon de détruire, et il ne manqua pas de gens qui lui en firent un crime. Cet hôte de Bethléem dont je parlais tout à l'heure, Palladius, origéniste, ami de Rufin et de Mélanie, dont il s'est fait l'historien, disait au sujet de Paula : « Elle était née pour la vie sainte et spirituelle, si elle n'eût été retenue par la volonté jalouse de Jérôme; et on l'aurait peut-être vue s'élever au-dessus de son sexe, tant le ciel lui avait départi de belles et rares qualités; mais il la comprimait par une domination tyrannique, la réduisant à n'avoir de pensée que la sienne, et de volonté que son caprice [1]. » Palladius nous démasque ici l'artifice des affidés de Rufin, soufflant le chaud et le froid, et rendant leurs caresses aussi venimeuses que leurs morsures.

Sur ces entrefaites, la santé de Paula s'altéra, et son mal, aggravé par les chaleurs d'un mois de juillet très-ardent, la mit à deux doigts de la mort [2]. Une fièvre opiniâtre la dévorait. Quand cette fièvre tomba et que la convalescence commença, les médecins ordonnèrent à la malade, qui ne buvait que de l'eau, de prendre un peu de vin pour se fortifier, craignant, disaient-ils, qu'elle ne devînt hydropique [3]; mais elle s'y

1. Paula ad spiritalem institutionem accommodatissima, cui impedimento fuit Hieronymus. Nam quum posset superare multas, ne dicam cunctas, utque ad vitam ex virtute gerendam esset prædita optimo ingenio, eam sua invidia impedit, ipsam trahens ad scopum proprium. Pallad., *Lausiac.*, c. 125.

2. Mense Julio ferventissimis æstibus, incidit in ardorem fobris. Hieron., *Ep.* 86, p. 683.

3. Quum medici persuaderent ob refectionem corporis, vino opus esse

refusa avec obstination. Épiphane se trouvait alors à Bethléem, appelé sans doute par les inquiétudes de son ami. Jérôme le pria de voir Paula en particulier, de l'exhorter à suivre la prescription des médecins, de l'y obliger même au besoin par l'autorité de son caractère et de son âge. Épiphane accepta la mission et la remplit du mieux qu'il put. Tandis qu'il parlait, assis au chevet de la malade, employant pour la convaincre tout ce qu'il possédait d'éloquence, celle-ci l'écoutait avec une attention ironique. « Je sais, lui dit-elle enfin en souriant malicieusement, je sais qui m'a valu cet excellent discours[1], » et, prenant sa revanche, elle se mit à haranguer l'évêque à son tour. Lorsque Épiphane sortit de la chambre, Jérôme, qui l'attendait au dehors, l'aborda avec anxiété : « Eh bien, lui demanda-t-il, qu'as-tu fait? — Ce que j'ai fait? répondit le vieillard. J'ai si bien réussi qu'elle a presque persuadé à un homme de mon âge qu'il ne devait plus boire de vin[2] ! »

Ils reçurent vers cette époque (394-396) deux visites qui firent une diversion heureuse à leurs travaux et à leurs soucis. La première était celle d'Alypius, l'ami de cœur d'Augustin et son futur collègue dans l'administration des Églises d'Afrique. Alype fut un lien entre ces deux hommes célèbres, lien imparfait sans doute, car la différence des caractères et la di-

tenui et parco, ne aquam bibens in hydropem verteretur. Hieron., *Ep.* 86, p. 683.

1. Illa ut erat prudens et solertis ingenii, statim sensit insidias, et subridens, meum esse quod ille diceret intimavit. Hieron., *ibid.*

2. Quum beatus pontifex post multa hortamenta exisset foras, quæ-

vergence des vues en matière ecclésiastique ne permirent jamais qu'il s'établît entre Augustin et Jérôme une intimité confiante. La seconde visite fut celle de Fabiola, l'ancienne amie de Paula et de sa fille. Toujours livrée aux résolutions imprévues, l'héritière des Fabius prit terre à Joppé sans que personne l'y attendît, et elle était déjà aux portes de Jérusalem lorsqu'on apprit son débarquement[1]. Un des plus chers amis de Jérôme, Oceanus, l'accompagnait. Jérusalem, cité curieuse de grands noms et de scènes nouvelles, se porta tout entière à leur rencontre[2]. Jérôme, Paula, Eustochium, accoururent aussi de Béthléem ; et, au bout de peu de jours, Fabiola était installée au monastère de Paula, Oceanus à celui de Jérôme.

J'ai dit quelques mots de Fabiola, dans le premier de ces récits, à propos des nobles matrones qui composaient la communauté de l'Aventin, et, sans rabaisser sa piété, je l'ai classée parmi les plus élégantes et les plus mondaines. Sa jeunesse, en effet, avait été traversée par de grandes passions, suivies de grandes méprises. Presque au sortir de l'enfance, un amour insensé l'avait jetée dans les bras d'un mari indigne d'elle, d'un homme infâme qui l'avait déshonorée, opprimée, trahie à la face de Rome[3]. Les dames ro-

renti mihi quid egisset, respondit : « Tantum profeci, ut seni homini, pœne persuaserit, ne vinum bibam. » Hieron., *Ep.* 86, p. 683.

1. Repente et contra opinionem omnium Jerosolymam navigavit. Hieron., *Ep.* 84, p. 660.

2. Multorum excepta concursu... Hieron., *ibid.*

3. Tanta prior maritus vitia habuisse narratur, ut ne scortum quidem et vile mancipium ea sustinere posset. Hieron., *Ep.* 84, p. 658.

maines possédaient contre de pareilles infortunes un remède dont elles savaient user, le divorce : Fabiola divorça ; mais une nouvelle passion la dominait alors, aussi impérieuse que l'ancienne. Elle se précipita dans un autre mariage, un bandeau sur les yeux, et son second mari ne valut pas même le premier[1]. Elle eut alors un remords de conscience, et elle se demanda si, chrétienne qu'elle était, elle se trouvait réellement mariée à cet homme. Les élans religieux ressemblaient un peu chez elle à la fougue des affections terrestres : tout entière au moment présent, Fabiola embrassait avec une égale ardeur ce qui satisfaisait son penchant et ce que réclamait son repentir. Elle avait donc quitté son second mari, mais sans invoquer le divorce.

Que venait-elle faire à Bethléem ? Elle avait un autre motif que celui de visiter le tombeau du Sauveur en suivant la mode qui poussait les grandes dames romaines en Palestine, ou plutôt elle en avait deux. Elle voulait essayer d'abord si la solitude, la vie régulière, les pratiques de l'ascétisme sérieusement exercées, n'apaiseraient pas le bouillonnement incessant de son âme et le sentiment de son malheur. Elle voulait aussi être éclairée sur une certaine chose, prendre discrètement l'avis de Jérôme sur un parti auquel elle avait songé plus d'une fois ; mais, en digne fille de Fabius Cunctator, elle pensa qu'il fallait faire sa première expérience avant de consulter sur la seconde, et de révéler

1. Melius arbitrata est... umbram quamdam miserabilis subire conjugii. Hieron., *Ep.* 84, p. 658.

tout le fond de son âme au directeur qu'elle venait chercher. Le cas de conscience qui l'intéressait, au point de passer les mers pour le résoudre, se trouvait exposé dans une lettre écrite de Rome par un prêtre nommé Amandus, qui semblait consulter sur sa propre sœur, et Fabiola était dépositaire de cette lettre. On verra plus tard ce qu'elle en fit.

Le calme profond de l'antique patrie de David, les émotions de la crèche, les merveilles d'un pays peuplé de tant de grands souvenirs, transportèrent d'abord Fabiola. Elle crut avoir trouvé le nœud de sa destinée, et supplia Jérôme de lui procurer une maison où elle s'installerait avec toute sa suite, ne comprenant guère autrement la solitude[1]. Sans être une nouveauté pour elle, car elle avait l'esprit très-orné, les études de Paula et d'Eustochium la charmèrent ; elle voulut s'y joindre, et Jérôme l'accueillit avec une bonté toute paternelle. Fabiola prit des livres et se plongea avec ardeur et délices dans l'étude de l'Ancien Testament, qui la piquait plus que celle du Nouveau. Son intelligence vive et perspicace, mais un peu légère, ne s'arrêtait guère à creuser un sujet, et, dans son désir de savoir, une question n'attendait pas l'autre[2]. En face de cette pétulance, qui contrastait si fort avec la réserve

1. Quærentibus nobis dignum tantæ feminæ habitaculum,... cum illa ita solitudinem cuperet, ut diversorio Mariæ carere nollet... Hieron., *Ep.* 84, p. 661.

2. Veluti quamdam famem satiare desiderans, per Prophetas, Evangelia, Psalmosque currebat, quæstiones et proponens, et solutas recondens in scriniolo pectoris sui. Hieron., *ibid.*

d'Eustochium et la maturité de Paula, Jérôme restait court quelquefois, obligé lui-même de réfléchir, ou bien il avouait ingénument qu'il ne savait pas[1]. « Non, non, cela n'est pas possible, s'écriait Fabiola avec une grâce enfantine; mais je ne suis qu'une ignorante, et je ne comprendrais pas ce que vous avez à dire[2]. » Elle désira connaître la raison profonde du costume assigné par la loi mosaïque au grand-prêtre Aaron et à ses successeurs; Jérôme lui en donna l'explication symbolique dans un petit traité curieux qu'il dicta dans une nuit. Il composa aussi pour elle un autre traité sur les quarante-deux stations ou campements des Israélites dans le désert, appliquant à chaque campement une instruction morale et présentant ce voyage des Hébreux vers la terre promise, comme une figure du passage de l'homme en ce monde, à travers les épreuves qui conduisent au ciel. Sous cette légèreté de Fabiola se cachait une bienveillance sans fard avec une charité sans bornes, et son séjour à Bethléem laissa parmi ses amis un souvenir que nous retrouvons vivant dans leur correspondance. Elle-même aussi cherchait à plaire. Dans une heure de doux épanchement, peut-être un soir, sous ces beaux arbres que Jérôme peignait si poétiquement à Marcella, Fabiola

1. Quumque causas quæreret et rationes singularum, in quibusdam hæsitavi, in aliis inoffenso cucurri pede, in plerisque simpliciter ignorantiam confessus sum. Hieron., *Ep.* 86, p. 661.

2. Tunc vero magis cœpit urgere, et quasi non mihi liceret nescire quod nescio, expostulare, ac se indignam tantis mysteriis dicere. Hieron., *ibid.*

se mit à réciter des passages de la fameuse lettre qu'il avait écrite du désert de Chalcide à son ami Héliodore, pour l'engager à se faire moine[1] : Fabiola l'avait trouvée si belle qu'elle l'avait apprise par cœur. On ne pouvait payer plus gracieusement son hospitalité.

Ils menaient réunis cette vie tranquille qu'Oceanus goûtait avec ravissement, et l'âme inquiète de Fabiola commençait à se calmer quand un cri de guerre retentit : « L'ennemi arrive! Les Huns ont franchi le Caucase! Ils assiégent Antioche, ils marchent sur Jérusalem[2] ! » Tout cela était vrai. Par suite des intrigues criminelles du préfet du prétoire Rufin, pour enlever la direction de l'empire à Stilicon et la couronne d'Orient à son pupille Arcadius, les Huns s'étaient jetés sur l'Asie, dont la trahison leur avait ouvert les portes, tandis qu'Alaric et les bandes visigothes prenaient possession de la Grèce[3]. Une fois introduits dans ces provinces orientales, si molles et si peu défendues, « les loups du Caucase[4], » comme on les appelait, éparpillèrent leurs escadrons rapides, et partout le pillage, l'incendie, le viol, le meurtre, se répandirent avec eux. La Galatie, la Phrygie, l'Asie Mineure, la Syrie enfin, furent mises à feu et à sang; les villes de l'Oronte tombèrent l'une après l'autre sous les coups de ces

1. Librum quo Heliodorum, quondam juvenis, ad eremum cohortatus sum tenebat memoriter. Hieron., *Ep.* 84, p. 661.

2. Consonus inter omnes rumor petere eos Jerosolymam. Hieron., *Ep.* 84, p. 658.

3. On peut consulter, sur ces faits, mon livre intitulé : *Trois Ministres*, etc. : *Nouveaux récits de l'histoire romaine au* v^e *siècle*, Rufin.

4. Lupos... bestias... Caucasi feras gentes. Hieron., *Ep.* 84, p. 661 et pass.

brigands sauvages, et, comme on leur avait dit que Jérusalem renfermait des trésors immenses envoyés de toutes les parties du monde par la dévotion chrétienne, ils avaient pris pour mot de ralliement Jérusalem[1]. « Que le Seigneur Jésus nous sauve! écrivait Jérôme à ses amis d'Occident. Qu'il daigne éloigner de l'univers romain ces bêtes dévorantes, portées sur des chevaux ailés, dont la vitesse dépasse le vol même de la renommée[2]! Ni la religion, ni la dignité, ni l'âge, ne trouvent merci devant eux; le vagissement de l'enfant nouveau-né ne les désarme pas, et ils forcent à mourir celui-là même qui n'a pas commencé de vivre[3]. — On se hâte, mais bien tard, de réparer les murs de Jérusalem, que l'incurie de la paix laissait tomber en ruine... Que de monastères saccagés, de fleuves rougis de sang, de populations prisonnières, emmenées sous le fouet, comme du bétail! La Phénicie, l'Arabie, la Palestine, l'Égypte, se croient déjà captives, et Tyr, s'isolant de la terre par un fossé, cherche à redevenir une île comme autrefois[4]. »

Je laisse à penser l'agitation qui de proche en proche se fit sentir dans tous les monastères de la Palestine. Jérôme avait à répondre d'un dépôt sacré:

1. Ob nimiam auri cupiditatem ad hanc urbem percurrunt. Hieron., *Ep.* 84, p. 661.

2. Avertat ejus ab orbe romano tales ultra bestias... Examina pernicibus equis, huc illuc volitantia... Insperati ubique aderant, famam celeritate vincentes. Hieron., *ibid.*

3. Cogebantur mori, qui nondum vivere cœperant. Hieron., *ibid.*

4. Tyrus se volens a terra abrumpere, insulam quærebat antiquam. Hieron., *ibid.*

les trois couvents de Paula menacés d'outrages et de ruine par d'affreux barbares. Sans perdre un moment, il courut, sur la côte de la Méditerranée, se procurer à tout prix un nombre de navires suffisant pour recevoir cette population tremblante, et celle de ses propres moines [1]. Il voulait les mettre à l'abri dans les îles voisines de la Syrie, probablement à Chypre, sous la protection de son ami, l'évêque de Salamine. Quand tout fut prêt, il rassembla son troupeau et vint s'établir, dans une sorte de campement, sur le rivage, prêt à s'embarquer à la première apparition de l'ennemi. Pour comble d'inquiétude, la mer devint mauvaise et le vent violent. « Toutefois, nous dit-il, je craignais moins le naufrage que les barbares, et, dans les barbares, notre perte à tous que le déshonneur de nos vierges [2]. » L'ennemi ne parut pas; soit crainte, soit caprice, il changea tout à coup de direction : les escadrons ailés retournèrent sur leurs pas, avant d'avoir franchi le Liban. Jérôme et Paula reprirent alors le chemin de Bethléem, mais Fabiola refusa de les suivre : elle avait assez d'une solitude que de pareils incidents pouvaient troubler, et, disant adieu à ses amis, elle s'embarqua pour l'Italie avec Oceanus. Jérôme trouva au monastère la lettre du prêtre Amandus, qu'une main discrète y avait remise, et il apprit par elle le

1. Tunc et nos compulsi sumus parare naves, esse in littore, adventum hostium præcavere. Hieron., *Ep.* 84, p. 661.

2. Sævientibus ventis, magis barbaros metuere quam naufragium; non tam propriæ saluti quam virginum castimoniæ providentes. Hieron., *ibid.*

second des motifs qui avaient amené la fille des Fabius dans ce petit coin de la Palestine.

La lettre d'Amandus roulait dans son contenu sur certains points de dogme ou d'exégèse biblique dont ce prêtre demandait la solution à Jérôme. Mais un petit billet, d'une autre écriture vraisemblablement, était renfermé dans le papier [1], et le petit billet portait ces mots : « *lui* demander si une femme qui a quitté son mari pour cause d'adultère et d'autres crimes encore, et qui en a pris un second *par violence*, peut rester dans la communion de l'Église du vivant du premier [2]. » Amandus énonçait dans sa lettre que cette consultation, il la faisait au nom d'une sœur qu'il avait [3]. Amandus pouvait effectivement avoir une sœur, peu connue de Jérôme; mais les faits se rapportaient si pleinement à la vie de Fabiola et à sa situation actuelle, qu'il était impossible de s'y tromper; et le casuiste consulté ne s'y trompa point.

Quelle était l'intention secrète de Fabiola? Elle savait que ni son divorce ni son second mariage ne l'avaient brouillée avec l'Église, et à ce propos le scrupule était un peu tardif. Désirait-elle apprendre si un second divorce et un troisième mariage rencontreraient

1. Reperi junctam epistolæ et commonitoriolo tuo, brevem chartulam in qua hæc indita ferebantur... Hieron., *Ep. ad Amand.*, t. IV, Pars prima, p. 160.

2. Quærendum *ab eo*, id est a me, utrum mulier, relicto viro adultero, et alio *per vim* accepto, possit, absque pœnitentia, communicare Ecclesiæ, vivente adhuc eo quem prius reliquerat. Hieron., *ibid.*

3. Responde sorori quæ a nobis super suo statu quærit... Hieron., *Ep. ad Amand.*, p. 162.

la même indulgence? Une fois le principe des secondes noces admis, pouvait-elle se dire, les troisièmes noces étaient de droit; puis elle mettait en avant un cas de violence qu'il était bien difficile d'admettre. Quelles violences l'avaient conduite dans les bras de son second mari [1]? On n'en connaissait pas, à moins que ce ne fût la violence de la passion, l'entraînement irrésistible d'un fol amour. Le cas de conscience était bien délicat à traiter, si l'on devait conclure de là à la nullité du second mariage; et l'on conçoit que Fabiola eût rougi de demander en face à l'austère Jérôme, et pour elle-même, l'avis qu'elle sollicitait indirectement sous le nom d'une tierce personne. Celui-ci sentit quel danger recélait pour les mœurs cette doctrine de la soumission de l'âme, par faiblesse, aux instincts les plus déréglés; et, sans donner à entendre qu'il eût rien deviné, il répondit au prêtre Amandus comme s'il se fût agi de sa sœur [2]. La décision fut nette et sévère : il ne pouvait y avoir, selon l'Église, qu'un seul mari, le premier. « Quelle est donc cette violence dont parle ta sœur? lui disait-il. En sommes-nous donc venus à ce point que les femmes regardent comme un cas de violence faite sur elles-mêmes leurs propres passions, un amour insensé ou la soif du plaisir? Quoi! cela suffirait pour exempter des peines de l'Église! Quoi! il suffirait d'être débauché par nature pour être délié des devoirs impo-

1. Neque satis animadvertere potui, quid sit quod dicere voluit, *alio viro per vim accepto*. Quid est, per vim accepto? Hieron., *Epist. ad Amand.*, p. 162.

2. Ergo et ista soror quæ, ut dicit, vim passa est... Hieron., *ibid.*

sés à ceux qui sont chastes! Ta sœur est dans une erreur funeste. La loi de Moïse a défini par le viol la violence qu'une femme peut subir, et encore, si le viol a été commis dans une ville et que la femme n'ait pas crié, elle est réputée adultère [1]. Quelle qu'ait été l'indignité de son premier mari, ta sœur vit en adultère avec le second, qu'elle le sache bien! Au reste, console-la, et tâche de l'amener à la pénitence [2]. »

La prétendue sœur d'Amandus accepta sans murmurer l'arrêt du juge : elle aimait beaucoup mieux faire pénitence que de reprendre son premier mari, et elle avait quitté le second. Sur ces entrefaites, celui-ci mourut. Cette mort ne dégagea point la veuve du devoir de pénitence qu'elle s'était imposé. Fabiola se trouvait d'ailleurs au moment décisif de sa vie, celui où la religion devait l'emporter sur le monde, et non-seulement elle tint à manifester son repentir, mais encore elle voulut que cette manifestation fût éclatante et publique. Rome eut alors un spectacle incompréhensible pour tous ceux qui fermaient leur intelligence et leur cœur au souffle d'un esprit nouveau. La représentante de ces altiers Fabius, qui partageaient avec les Claude, dans l'histoire de l'ancienne république, le privilége de l'arrogance aristocratique et de

1. Legat libros Moïsi et inveniet desponsatam viro, si in civitate fuerit oppressa, et non clamaverit, puniri quasi adulteram, sin autem in agro oppressa sit, innoxiam esse a scelere, et violentum legibus subjacere. Hieron., *Ep. ad Amand.*, p. 162.

2. Quamdiu vivit vir, licet adulter sit, licet flagitiis omnibus coopertus, et ab uxore propter hæc scelera derelictus, maritus ejus reputatur, cui alterum virum accipere non licet. Hieron., *ibid.*

la dureté, fit savoir à l'évêque de Rome qu'elle se sentait coupable d'un grand crime, et désirait être admise à la pénitence publique.

Les portes de l'église lui furent aussitôt fermées, jusqu'à ce que sa confession, suivie d'une absolution solennelle, permît à l'évêque de l'y faire rentrer [1]. C'était le samedi saint, sous les portiques de la basilique de Latran, que se rassemblaient les pénitents de l'Église romaine, attendant l'heure de la réconciliation et du pardon [2]. Fabiola parut au milieu d'eux, les cheveux épars, le visage défait et creusé de larmes [3], le vêtement négligé et souillé de cendres. Elle se tint en silence, comme les autres, au delà du seuil, dans l'attitude d'une profonde humilité. Toute la ville était accourue pour voir en cet état la matrone naguère si brillante de luxe et de beauté, et si fière du nom qu'elle foulait maintenant sous ses pieds [4]. Le patriciat romain contenait à peine sa colère; les chrétiens applaudissaient, l'Église surtout triomphait. Elle constatait sa puissance jusque sur les lois, car le crime dont s'accusait Fabiola était un acte licite d'après la législation de son pays. L'Église montrait par de tels exemples comment un droit nouveau sorti

1. Non est ingressa Ecclesiam Domini, sed extra castra cum Maria sorore Moisi separata consedit, ut quam sacerdos ejecerat, ipse revocaret. Hieron., *Ep.* 84, p. 659.

2. Ante diem Paschæ, in basilica quondam Laterani, qui Cæsariano gladio truncatus est, stetit in ordine pœnitentium. Hieron., *ibid.*

3. Sparsum crinem, ora lurida, et squalidas manus, sordida colla, submittens... Hieron., *ibid.*

4. Tota urbe spectante Romana... Hieron., *ibid.*

de son sein se portait déjà le rival et le réformateur du droit civil[1].

De ces épreuves sortit une nouvelle Fabiola, dans laquelle on ne reconnaissait plus rien de l'ancienne, excepté la bonté. Renonçant sérieusement au monde, celle-ci vendit tout son bien, établit des hôpitaux, entretint des églises et des monastères de moines ou de vierges à Rome, et principalement sur la côte de Toscane. Elle bâtit aussi à Ostie un hospice pour les étrangers[2], et non-seulement elle soulageait de ses deniers les malades et les pauvres, mais elle les servait de ses mains, ne reculant pas devant les soins les plus abjects. Cette charité passionnée eût racheté chez elle de plus grands torts que les siens[3]. Quant à son premier mari, l'histoire n'en parle plus, et il est à croire qu'elle ne retourna jamais à lui : l'Église acceptait volontiers les séparations entre époux; elle était même très-disposée à les provoquer, quand la vie religieuse en devait être la conséquence.

1. Aliæ sunt leges Cæsarum, aliæ Christi : aliud Papinianus, aliud Paulus noster præcipit. Hieron., *Ep.* 84, p. 658.

2. Emitur hospitium, et ad hospitium turba concurrit... Xenodochium in portu Romano situm, totus pariter mundus audivit. Hieron., *Ep.* 84, p. 662.

3. Ubi abundavit peccatum, superabundavit gratia; cui plus dimittitur, plus amat Hieron., *Ep.* 84, p. 663.

II.

Cependant le vaisseau qui conduisait Rufin en Italie, « vaisseau chargé de blasphèmes, » suivant le mot de Jérôme, avait pris terre à Ostie[1]. S'il ne portait pas dans ses flancs « la peste et le poison pour la foi romaine, » comme on l'en accusait à Bethléem, il portait au moins la guerre, car Rufin était parti approvisionné d'ingrédients théologiques propres à réveiller en Occident l'incendie assoupi en Orient : il avait avec lui une collection des livres d'Origène et de ses principaux disciples.

Ce n'est pas que Rufin se proposât de prêcher l'origénisme dans l'Église de Rome à front découvert et de se faire martyr du confesseur de Césarée : ses allures étaient plus prudentes. Il se mit dès son arrivée à parler d'Origène et de l'origénisme, et à glisser dans ses discours quelques-unes des doctrines du maître, mais discrètement, sans fracas[2], et il le faisait (qui l'eût cru?) sous l'autorité de Jérôme. Il avait extrait des ouvrages de cet ancien ami, surtout des premiers, composés au temps de sa grande ferveur pour l'exégèse orientale, tout ce qui avait couleur d'origénisme, et, rapprochant ou isolant les pas-

1. Navem plenam blasphemiarum, Romano intulit portui. Hieron., *Ep.* 96, p. 782.
2. Romanæ fidei purissimum fontem cœno permiscere. Hieron., *ibid.*

sages, tronquant les textes ou les altérant selon le besoin de la cause, il mettait Origène sous la protection de Jérôme. Avec une bonne foi apparente, Rufin travaillait à faire du chef des anti-origénistes d'Orient un chef d'origénisme en Occident[1]. C'était le coup perfide que le réconcilié réservait à celui dont il serrait la main sur le sépulcre du Sauveur[2]. A Rome, où ces questions étaient toutes neuves, beaucoup de gens se laissèrent prendre à la ruse; on se demandait comment la dispute avait pu devenir si grave au delà des mers, et quand on avait entendu Rufin, la conduite de Jérôme paraissait contradictoire et inexplicable. Inquiets de ce mouvement souterrain, les amis du solitaire lui écrivaient lettre sur lettre, pour qu'il leur donnât le mot de l'énigme. Rufin d'ailleurs, froid et compassé, entourait le nom de Jérôme des plus grands éloges, mais le miel de ses paroles renfermait plus d'amertume que le fiel le mieux distillé.

Ces manœuvres, contenues d'abord dans un cercle étroit de confidences calculées et de prédications à huis clos, éclatèrent au dehors par suite d'une audacieuse imprudence. Rufin était allé passer quelques jours dans un monastère de la campagne romaine, où il émerveillait les moines par ses récits sur l'Orient et les entretenait beaucoup d'Origène[3]. Il s'y rencontra avec

1. Inter quos (Origenistas) etiam frater, collega noster Hieronymus. Ruf., *Prolog. in Periarch.*, ap. Hieron., t. V, p. 254.

2. Junximus dextras... pacem dedimus... Hieron., *in Ruf.* III, p. 462.

3. Scio quam plurimos fratrum, scientiæ Scripturarum desiderio provocatos, poposcisse ab aliquantis eruditis viris et græcarum litterarum

un homme du monde, nommé Macarius, homme de savoir aussi, et qui, adonné aux plus hautes spéculations philosophiques, composait un traité sur la Providence divine[1], opposée au système païen de la fatalité et aux mensonges de l'astrologie. Macarius avait bien entendu parler d'Origène, mais il n'avait rien lu de ses livres, soit qu'il ignorât la langue grecque, soit qu'il la sût trop mal pour affronter une si difficile lecture. Rufin s'offrit à lui en traduire quelque chose qui pût faire juger de ses doctrines, et il choisit l'ouvrage intitulé *Périarchôn*[2], c'est-à-dire « des Principes. » Le livre *des Principes* était le plus fameux des ouvrages du maître, mais aussi le plus attaqué ; il contenait, comme réfutation des erreurs du gnosticisme, une formule de la foi chrétienne telle que la pouvait donner au IIIe siècle un esprit ardent et aventureux, une imagination imbue des brillantes rêveries du néoplatonisme. Origène y touchait d'une main indécise et souvent égarée à presque tous les dogmes : la Trinité, les rapports du Verbe avec Dieu, l'incarnation, la mort du Christ, sa résurrection, la résurrection des corps au dernier jugement et la damnation éternelle. Produit d'une science immense et d'une intelligence parfois sublime, le *Périarchôn* pouvait mériter l'admiration des savants ; c'était

peritis, ut Origenem romanum facerent, et latinis auribus condonarent. Ruf., *Prolog. in Periarch.*, ap. Hieron., t. V, p. 254.

1. Vir fide, eruditione, nobilitate, vita clarus, Macarius, quum opuscula adversus fatum vel mathesim haberet in manibus... et de divina Providentia disserere hæsitaret... Ruf., *Apol.* I, ap. Hieron., p. 360.

2. Continuo id sibi poscit in Latinum verti. — Ruf., *Apol.*, I, ap. Hieron., *ibid.* — Περὶ Ἀρχῶν; *De Principiis.*

un détestable guide en matière de foi, et à peine un livre chrétien.

Rufin, en le traduisant, le dégagea de ses plus choquantes erreurs, sans néanmoins les faire disparaître toutes, il y glissa même quelques additions orthodoxes[1]; en un mot, il donna, au lieu d'un Origène du IIIe siècle encore incertain et confus, un Origène à peu près catholique de la fin du IVe siècle. « Traduire ainsi était, suivant le mot de Jérôme, non pas changer la langue d'un livre, mais en changer l'auteur[2]. » Rufin atteignait par là un double but : il réhabilitait Origène en se réhabilitant lui-même aux yeux des Occidentaux. Fidèle à sa tactique vis-à-vis de Jérôme, il joignit à sa traduction une préface, par laquelle il la mettait en quelque sorte sous le patronage du célèbre solitaire, dont il ne manquait pas d'exalter le mérite[3], laissant à penser que lui aussi partageait les doctrines du livre des Principes[4]. Il avait fait à Macarius la condition de tenir son travail caché; mais, comme il s'y attendait bien, le *Périarchôn* latin et sa préface se trouvèrent presque aussitôt dans toutes les mains[5]. La surprise

1. Qualiter ergo sentiat Origenes de singulis, tenor libelli hujus edoceat. Ruf., *Apol. Pamphil. pro Orig.*, ap. Hieron., t. V, p. 220. — Quum aliquanta offendicula inveniantur in Græco, ita elimavit omnia interpretando atque purgavit... Ruf., *Prolog. in Periarch.*, Hieron., t. V, p. 254-255.

2. Mutare quippiam de Græco non est vertentis, sed evertentis. Hieron., *Ep.* 42, p. 348.

3. Nos ergo rem ab illo (Hieronymo) quidem cœptam sequimur et probatam, sed non æquis eloquentiæ viribus tanti viri ornare possumus dicta. Ruf., *Prol. in Periarch.*, ap. Hieron., t. V, p. 254.

4. Nil tamen nostrum diximus, sed licet in aliis locis dicta tamen sua sibi reddimus. Ruf., *ibid.*

5. Scripta disseminavit in vulgus... Hieron., *in Ruf.*, III, p. 441.

fut grande en voyant l'orthodoxie du livre le plus attaqué du docteur d'Alexandrie ; on s'étonna à bon droit des violences d'Épiphane, des contradictions de Jérôme et des anathèmes tardifs de Théophile : Rufin du même coup frappait tous ses adversaires.

Une copie de ce *Périarchôn* latin, tombée en la possession d'un ami de Jérôme, qui ne l'eut qu'à prix d'argent et en la payant même fort cher, lui fut envoyée à Bethléem [1]. Pour toute justification de sa conduite, pour toute démonstration de la fraude impudente de Rufin, il prit l'original, et, toute affaire cessante, il le traduisit mot pour mot, hérésie pour hérésie, blasphème pour blasphème, comme il disait, et la traduction, fidèle cette fois, partit pour l'Italie, accompagnée d'une lettre à Pammachius et à Marcella, où Jérôme repoussait avec indignation les éloges empoisonnés de Rufin [2]. L'Origène qu'on vit apparaître alors était si différent de l'autre, que l'Église romaine, tout en rendant grâces au traducteur, crut devoir en interdire la lecture, et, grâce à cette suppression prudente, le livre ne nous est point parvenu, non plus qu'une préface qui s'y trouvait jointe ; mais déjà Rufin

1. Rufin se plaint qu'on le lui eût volé pour le falsifier. « Meos vero non codices, sed schedulas imperfectas, inemendatas, furto cujusdam nebulonis et fraude subtractas... tibique delatas... Hieron., *in Ruf.*, II, p. 258.

2. Schedulæ quas misisti, honorifica me affecere contumelia : sic ingenium prædicantes, ut fidei tollerent veritatem... Laudavi (in Origene) interpretem, non dogmatistem ; ingenium, non fidem ; philosophum, non apostolum. Hoc mihi præstiterunt amici mei ; ut, si tacuero, reus, si respondero, inimicus judicer. Dura utraque conditio. Hieron., *Ep.* 42, p. 345-348.

avait quitté Rome. Profitant de l'effet favorable produit au premier moment par sa traduction, qui lui servait de profession de foi pour lui-même, il avait obtenu du pape Siricius des lettres de communion, avec lesquelles il s'était réfugié à Milan, pour observer de là la marche des événements.

Oceanus, rentré en Italie avec Fabiola, Paulinien, qui revenait de Dalmatie, où il avait vendu le dernier lambeau du patrimoine de sa famille, et le prêtre Vincentius, qui l'accompagnait, se joignirent à Pammachius, à Marcella, à toutes les matrones de l'Église domestique, pour engager le pape à rétracter le certificat d'orthodoxie que lui avait surpris Rufin. Siricius balançait, et il mourut sur ces entrefaites, au mois de novembre 398, laissant pour son successeur au trône pontifical Anastase, homme plus énergique, mieux au courant des questions doctrinales, et en relations plus particulières avec Marcella, dont il estimait le mérite et respectait le caractère. Il somma Rufin de se rendre à Rome pour y fournir des explications sur sa conduite et donner sans ambages son acte de foi catholique. Non-seulement Rufin s'y refusa, mais de Milan il se transporta dans Aquilée[1], dont l'évêque était son ami. Les choses en étaient là, quand une lettre du patriarche d'Alexandrie notifia au pape de Rome qu'un synode, par lui convoqué, venait de frapper d'anathème la mémoire d'Origène, ses livres, ses doctrines, et tous

1. Tantum Romanæ urbis judicium fugis, ut magis obsidionem barbaricam, quam pacatæ urbis velis sententias sustinere. Hieron., *in Ruf.*, III, p. 459.

leurs fauteurs et adhérents. Anastase, piqué d'honneur, réunit aussi un synode à Rome, et l'origénisme fut anathématisé en Occident comme en Orient[1].

Il ne restait plus à Rufin vaincu que la dernière ressource des batailles : prendre son ennemi corps à corps et le perdre avec soi ; il s'arrêta froidement à ce parti. Enfermé dans une maison de campagne qu'il possédait près d'Aquilée[2], il y commença la rédaction d'un mémoire justificatif qu'il intitula son *Apologie*, mais que les contemporains et la postérité ont appelé plus justement ses *Invectives contre Jérôme*[3]. Il mit trois ans à ce travail, qu'il fit paraître fragment par fragment. Il le divisa en deux livres, auxquels il ajouta plus tard un supplément. Son but était double : se laver d'abord du crime d'hérésie, en rejetant sur Jérôme l'accusation dont il était l'objet, puis déshonorer Jérôme lui-même et le rendre odieux par des imputations personnelles, tout en gémissant, disait-il, d'être obligé à de tels procédés envers un ami. Ce qui semblait l'avoir mis à bout de colère, c'était l'ironie hautaine avec laquelle Jérôme avait renié ses éloges[4] :

1. Sedes apostolica condemnavit. Hieron., *in Ruf.*, III, p. 453. — Beati episcopi Anastasius et Theophilus et Venericus et Chromatius et omnis tam Orientis quam Occidentis catholicorum synodus, pari sententia, illum hæreticum denuntiant populis. Hieron., *in Ruf.*, II, p. 417.

2. In oppidulo tuo... Hieron., *in Ruf.* III, p. 457.

3. Et non te pudet accusationem tuam *Apologiam* vocare! Hieron., *in Ruf.*, III, p. 453.

4. Frater et collega in præfatiuncula vocor, et satis aperte exponuntur crimina mea quid scripserim, quibus in cœlum Origenem laudibus levaverim, bono animo fecisse se dicit. Voluerat me in interpretatione quasi prævium sequi, et auctoritatem operi suo ex nostris opusculis mutuari.

éloges compromettants pour lui-même. car, à l'entendre, c'était lui qui était l'orthodoxe et Jérôme l'hérétique, si un admirateur d'Origène pouvait mériter ce nom. Reprenant une à une dans son livre. comme il l'avait fait dans ses enseignements clandestins à Rome, les citations de son adversaire qui prêtaient à sa thèse, il en faisait sortir avec un grand art des conclusions à sa guise[1]. De cette façon les rôles changeaient; le solitaire de Bethléem devenait l'hétérodoxe et l'accusé, Rufin l'orthodoxe et le juge. Tel fut le plan de son apologie, écrite d'ailleurs avec calme, déduite avec logique, et où l'emportement éclatait plus dans la pensée que dans les termes. Le prêtre d'Aquilée était, à tout prendre, un redoutable adversaire.

Quant aux personnalités, son libelle, que nous avons encore, en est plein, mais il y procède surtout par insinuation. Pour incriminer Jérôme, Rufin se sert de ses propres aveux. de mots échappés dans le laisser-aller de correspondances devenues publiques néanmoins. En parlant de son départ de Rome en 385, il s'arrête à temps pour ne pas armer contre lui les parents de Paula : il ne la nomme point. Dans les démêlés de Jérusalem, au contraire, il fait l'éloge de Mélanie, et reproche à Jérôme d'avoir insulté, en la retranchant de sa chronique, cette femme d'un caractère trop fier

Non est tam sollicita de audientium fide simplex et purà laudatio. Hæc vox nec hominis est, nec ad hominem aperte amicum pertinet, crimina ejus sub persona laudatoris exponere... Renui delatorem. Hieron., *in Ruf.*, I, p. 349-351.

1. Hieron., *in Ruf.*, et Ruf., *Apolog.*, passim.

et trop élevé pour le sien[1]. Il ramasse dans les fanges de la calomnie l'accusation de faux portée jadis par les apollinaristes contre Jérôme, au concile de 382, et qui avait tourné si pleinement contre eux ; il la reprend, en la lançant de nouveau avec des réticences et des enjolivements odieux[2]. Reprenant aussi la lettre à Eustochium, il en détache des mots d'une liberté énergique, et telle que la tolérait la langue latine, pour crier à l'obscénité[3]. Jaloux surtout de cet immense savoir de Jérôme et de cette éloquence qui versait tant d'éclat sur les plus arides discussions de l'Église, il s'arrête longuement à cette prétendue vision du désert de Chalcide, où Jérôme, dans le délire de la fièvre, avait promis à Dieu de brûler ses livres profanes et de n'être plus *cicéronien*. Vainement Jérôme affirmait que ce n'était qu'un rêve[4]. — « C'était une vision, répliquait Rufin, car toi-même tu l'as qualifiée ainsi autrefois[5]. » Et il partait de là pour le déclarer violateur d'un serment fait à Dieu lui-même en présence de ses saints

1. Etiam nec illud ejus admirabile factum silendum est,... quod Marcellini consulis neptem, quam Romanæ nobilitatis primam, parvulo filio derelicto Jerosolymam petiisse, et ibi ob insigne meritum virtutis Theclam nominatam, in ipsis Chronicis suis scripserat : post id de exemplaribus suis erasit... Ruf., *Apol.*, II, ap. Hieron., p. 436. — Voir ci-dessus, l. IX, c. 1.

2. Deliramenta, aniles fabulæ... Hieron., *Ruf.*, II, p. 416 et passim.

3. Alia quoque ingerit obscœna quam plurima. Ruf., *Apol.*, II, ap. Hieron., p. 414.

4. Sed tamen hæc dicerem si quippiam vigilans promisissem, nunc autem, novum impudentiæ genus, objicit mihi somnium meum. Hieron., *in Ruf.*, I, p. 385.

5. Sed quoniam qui ad idololatriam devolvitur, non plene, nec integre profanus efficitur, nisi prius negaverit Christum ; ipse Christo, in faciem coram sedenti in tribunalibus, assistentibus quoque clarissimis ministe-

anges, et doublement parjure, car, non content de lire toujours ces livres païens qu'il avait promis de brûler, il en infectait par ses enseignements la jeunesse chrétienne de Bethléem[1].

D'une récrimination, Rufin passait à l'autre : après l'imputation de paganisme venait celle de judaïsme, et « Barrabas préféré à Jésus-Christ[2]. » — « Oui, ajoutait-il avec une méchanceté consommée, tes fautes et notre brouillerie sont le fruit de tes fréquentations antichrétiennes. Tu étais mon frère bien-aimé avant que tu m'eusses été enlevé par les Juifs. Ce sont eux qui t'ont séduit par l'appât d'une fausse science, et t'ont précipité dans le malheur[3]. Ils te font infliger, dans tes livres, des notes infamantes aux chrétiens, ils ne te permettent pas d'épargner même des martyrs; c'est pour leur plaire que tu débites le bien et le mal, le vrai et le faux sur toutes les classes des fidèles, que tu troubles notre paix, que

riis angelorum, dicit : « Si legero, vel habuero gentilium libros, te negavi; » et nunc non solum legit et habet... Sacrilegum perjurii barathrum... De perjurii crimine, de negationis Christi sacrilegio, non potest facilis haberi condemnatio. Ruf., *Apol.*, II, ap. Hieron., p. 416.

1. Maronem suum comicosque ac lyricos et historicos auctores, traditis sibi ad discendum Dei timorem puerulis exponebat; scilicet ut præceptor fieret auctorum gentilium. Ruf., *Apol.*, II, ap. Hieron., p. 420.

2. Proposito enim Christo et Barraba, ego quasi imperitus Christum elegi... Jesus noster, non Barrabas magister... Ruf., *Apol.*, II, ap. Hieron., p. 422.

3. Quis alius auderet ab Apostolis tradita Ecclesiæ instrumenta temerare, nisi Judaicus spiritus? Illi te, o mi frater, antequam a Judæis capereris charissime, illi te in hæc mala præcipitant. Illi te libellis editis, notas infligere Christianis, illi te nec martyribus parcere faciunt : et de omni Christianorum ordine fanda atque nefanda scribere, turbare pacem nostram, scandala Ecclesiæ generare. Ruf., *Apol.*, II, ap. Hieron., p. 444.

tu engendres des scandales à l'église. » Voilà comment Rufin se vengeait d'ignorer l'hébreu.

Il lui disait encore dans ce passage où est résumé tout le fond de son Apologie : « Tu te repens d'avoir professé les doctrines de l'origénisme, et tu cries bien haut ton repentir, pour qu'on y croie : c'est fort bien ; mais, moi, je n'ai pas besoin de me repentir. Il n'y a pas un de mes livres où j'aie à corriger une erreur. Tandis que tu vas de rétractation en rétractation, et que tu as des livres entiers qui, de ton propre aveu, doivent être condamnés, je présente les miens avec confiance au plus orthodoxe[1]. Dans ton repentir intolérant, tu m'attaques sur des choses que tu as affirmées, et tu ne songes pas qu'en me défendant contre toi je te défends toi-même ! Singulier procès, où l'accusé s'appuie de son accusateur, où l'accusateur ne peut l'emporter qu'en se condamnant[2] ! Je suppose que le synode des évêques (le synode n'avait pas encore prononcé définitivement au moment où il écrivait ceci) ordonne, conformément à ton avis, que tous les livres qui contiennent les choses que tu dénonces seront anathématisés avec leurs auteurs : il faudra commencer par les Grecs, des Grecs on passera aux Latins, et voilà tes livres et ta personne en cause, car on y trou-

1. Me jubes agere pœnitentiam? Non puto hoc te sentire... Scripta mea nulla exstant, in quibus error meus aliquis corrigendus sit, tua exstant multa quæ, ut video, nunc secundum sententiam tuam universa damnanda sunt. Ruf., *Apol.* III, ap. Hieron., p. 438.

2. Novum autem hoc judicii genus est, ubi accusatorem meum ego ipse defendo, et ubi tum demum me ille superatum putat, si semetipsum reum probarit. Ruf., *Apol.* III, ap. Hieron., p. 460.

vera les opinions que tu poursuis. Prends garde pourtant, et comme il n'a servi de rien à Origène que tu l'aies loué, il ne te servira pas davantage que je te justifie : je courberai la tête sous l'arrêt de l'église, et s'il faut fouler aux pieds les livres d'Origène, je n'épargnerai pas les tiens[1]. »

Le savoir-faire de Rufin égalait l'habileté de sa plume. Il mit d'abord son Apologie sous la protection d'un haut personnage de Rome, Apronianus, dont il avait commencé la conversion, et qu'il appelle son très-cher fils[2]. De sa campagne d'Aquilée, il lui envoyait le libelle fragment par fragment : Apronianus le lisait ou le faisait lire dans toutes les grandes maisons de Rome[3], sans permettre toutefois qu'on en prît copie. Il en résultait que les amis de Jérôme ne purent d'abord lui en transmettre au delà des mers que des analyses incertaines, et par-ci par-là des passages retenus de mémoire. C'étaient autant de flèches que recevait au fond de sa tanière le vieux lion, plus effrayé de ce mystère que de la vue de l'ennemi. Deux diacres ou disciples de Rufin, Cérialis et Anabase, suivaient dans les provinces la même pratique qu'Apronianus à Rome :

1. Veniatur ad tuos libros, invenientur eadem continere secundum sententiam tuam, necesse est ut cum suo auctore damnentur. Et sicut nihil profuit Origeni, quod a te laudatus est; ita nec tibi proderit, quod a me excusatus est., Ruf., *Apol.* III, ap. Hieron., p. 460.

2. Aproniane, fili charissime... Ruf., *Apol.* I, ap. Hieron., p. 350.

3. Furto sublatas arguis, et rursum emptas grandi pecunia et infinitis mercibus, criminaris. Dic, oro te, celandas schedulas scripseras an prodendas? Si ut celares, cur scripsisti? Si ut proderes, cur celabas? Hieron., *in Ruf.* III, p. 467.

ils parcoururent l'Italie, la Gaule, l'Espagne et jusqu'à l'Afrique, d'église en église et de monastère en monastère, communiquant confidentiellement cette apologie secrète, que bientôt tout le monde sut par cœur [1].

La diffamation était universelle : amis et ennemis y travaillaient à l'envi, en répétant à bonne ou mauvaise intention ce qu'ils en avaient appris, et on venait, par troupe, d'Occident en Orient, rapporter au solitaire quelque injure, quelque imputation, quelque défi de son ennemi. Dans un travail douloureux, comparable à celui du martyr qui compte ses plaies, Jérôme recueillait, coordonnait tous ces rapports et construisit là-dessus la charpente de sa défense. Enfin Paulinien, de retour à Bethléem, lui remit une partie de l'ouvrage obtenu à grand'peine, et Jérôme put répondre. En méditant cette œuvre si artificieusement combinée et si contenue dans la forme, il sentit qu'il devait se modérer lui-même, suivre son redoutable ennemi d'attaque en attaque, d'argument en argument; ne rien négliger, ne rien laisser sans réponse, se servir en un mot des mêmes armes : il lui emprunta jusqu'à son titre d'*Apologie* [2]. Jamais Jérôme ne s'est élevé plus haut que dans ces pages qu'on ne lit plus guère aujourd'hui. Discussion théologique, justification personnelle, atta-

1. Unde, oro te, librorum tuorum ad me fama pervenit? Quis eos Romæ? quis in Italia? quis per Dalmatiæ insulas disseminavit?... Idcirco ne Cereales et Anabasii tui, per diversas provincias cucurrerunt, ut laudes meas legerent? ut Panegyricum tuum per angulos et plateas, ac muliercularum textrinas recitarent? Hieron., *in Ruf.* III, p. 437, 439.

2. Misi hos ipsos *Apologiæ* meæ libros, ad eos quos tu vulneraveras, ut venena tua nostra sequeretur antidotus. Hieron., *in Ruf.* III, p. 445.



ques, plaintes, colère enfin, quand l'indignation l'emporte, tout cela est présenté avec une vivacité de style, une abondance de traits, une force de raison vraiment merveilleuse. L'Apologie de Rufin porte sans doute la trace d'un grand talent : celle de Jérôme est un chef-d'œuvre. Et quand on se transporte au temps où ces pages furent écrites, quand on songe aux intérêts qui prédominaient dans ce siècle livré aux passions religieuses, on ne s'étonne pas que cette lutte de deux prêtres, à propos d'Origène, ait divisé l'attention du monde chrétien, au moment même où Rome était menacée par les barbares. Nos temps modernes nous ont donné plus d'une fois de pareils spectacles, sous l'empire d'autres préoccupations, et avec d'autres formules.

Je ne suivrai pas l'écrivain dans les explications théologiques qui forment le fond du débat : elles ne sont pas le but de cette étude; je m'attacherai seulement aux passages qui peuvent peindre le caractère des hommes et les mœurs de l'époque. Jérôme parle sobrement et dignement de son séjour à Rome; il évite, malgré la provocation du libelle, toute allusion à Paula, et se représente environné, à son départ, des chrétiens, prêtres, moines ou laïques, les plus recommandables et les plus saints de l'église romaine [1]. A propos de la falsification d'un texte d'Athanase au concile de 382, il éprouve une juste indignation, et renvoie aux bala-

1. Navim in Romano portu securus ascendi, maxima me sanctorum frequentia prosequente. Hieron., *in Ruf.* III, p. 459.

dins et aux mimes les coups de théâtre bouffons qu'on ose ainsi mêler à la gravité des questions de dogmes [1]. Il s'arrête plus longtemps à cette aventure de Chalcide dont l'hypocrite Rufin faisait tant d'éclat. « Voilà assurément, lui dit-il, un genre d'attaques dont la glorieuse invention t'appartient : c'est de m'objecter un songe [2]. Tu m'aimes à ce point de t'inquiéter de mes rêves !... Il faut prendre garde néanmoins, car la voix des prophètes nous prévient de ne point ajouter foi aux songes. Il ne faut pas se croire voué au feu éternel parce qu'on a rêvé d'adultère, et s'il nous arrive de rêver de martyre, il ne faut pas croire pour cela avoir gagné la couronne du ciel [3]. » On verra tout à l'heure à quoi Jérôme fait allusion. « Oui, poursuit-il sur le même ton, je rêve souvent, je le confesse. Combien de fois n'ai-je pas cru me voir mort et étendu dans le sépulcre ! Combien de fois ne m'a-t-il pas semblé voler au-dessus de la terre et franchir les montagnes et les mers dans une natation aérienne ! Suis-je donc obligé pour cela de ne plus vivre, et devra-t-on, à ta réquisition, m'implanter des plumes aux épaules et aux flancs, parce que mon esprit, comme celui de tous les

1. Quæso te, amice charissime, ut in Ecclesiasticis tractatibus, ubi de veritate dogmatum quæritur, et de salute animarum nostrarum, majorum flagitatur auctoritas, hujuscemodi deliramenta dimittas, et prandiorum cœnarumque fabulas pro argumento non teneas veritatis... quasi mimum, Philistionis vel Lentuli ac Maruli. Hieron., *in Ruf.* II, p. 415.

2. Non tibi sufficiunt quæ de vigilante confingis, nisi et somnia crimineris. Hieron., *in Ruf.* I, p. 387.

3. Qui somnium criminatur, audiat Prophetarum voces, somniis non esse credendum : quia nec adulterium somnii ducit me ad Tartarum, nec corona martyrii in cœlum levat. Hieron., *ibid.*, p. 385.

mortels, s'est laissé abuser en de vaines images[1]? Combien de gens, riches en songe, se trouvent mendiants quand ils ont ouvert les yeux! A-t-on soif en dormant, on boit des fleuves entiers, et on se réveille la gorge sèche et haletante[2].

« Telle est la condition de tout le monde, telle est aussi la mienne, et je demande de n'être pas comptable des promesses que j'ai pu faire dans mes rêves. Mais parlons un peu plus sérieusement, et, revenant à la réalité, occupons-nous de ce qui doit se faire dans la veille. As-tu fait, toi, tout ce que tu as promis à ton baptême? Oui, nous deux qui portons le nom vénérable de moine, avons-nous bien examiné si notre œil, ingénieux à trouver le fétu dans l'œil du voisin, ne cacherait pas lui-même la poutre? Je le dis avec une sincère douleur, cela n'est pas bien, cela est contraire à la loi de Dieu, d'appeler un homme son ami, de l'accabler de louanges, et d'aller le poursuivre ensuite, non-seulement dans la vie réelle, mais jusque dans ses songes et de vouloir discuter ce qu'il a dit ou fait en dormant[3]. Voilà le côté odieux de ces faux semblants d'amitié... » Rufin s'était vanté d'avoir souffert pour la foi dans Alexandrie, on ne sait à quelle

1. Quoties vidi me esse mortuum, et in sepulcro positum? Quoties volare super terras, et montes ac maria natatu aeris transfretare? Cogat ergo me non vivere, vel pennas habere per latera; quia vagis imaginibus mens sæpe abusa est. Hieron., *in Ruf.* I, p. 385.

2. Quanti in somniis divites, apertis oculis repente mendici facti sunt Sitientes flumina bibunt : et experrecti siccis faucibus æstuant. Hieron., *ibid.*

3. Tantam habes curiositatem meorum actuum, ut quid dormiens fecerim, dixerimve, discutias. Hieron., *in Ruf.* I, p. 387.

occasion, et il l'avait écrit. Jérôme continue avec sa terrible ironie : « Toi aussi, frère, tu rêves parfois; tu te vois en dormant captif du Christ, tu te crois arraché à la gueule d'un lion, tu crois combattre les bêtes dans le cirque d'Alexandrie, et ensuite, quand tu es réveillé, tu t'écries fièrement : « J'ai consommé ma course, j'ai gardé ma foi, et j'attends la couronne de justice[1] ! » Calme-toi, réfléchis, et tu verras que ce n'est qu'un rêve comme le mien. On n'est point confesseur sans prison, et il n'y a point d'exil sans un décret de bannissement. Sais-tu où est située ta prison? Sais-tu comment se nommaient tes juges[2] ? Tâche de te le rappeler, car personne n'a jamais rien entendu raconter de pareil, ni en Égypte, ni ailleurs. Alors ce sera curieux, ce sera beau, et nous réciterons les actes de ta confession dans le martyrologe d'Alexandrie. Tu seras bien fort, je l'avoue, quand tes partisans pourront dire en parlant de moi : « Il attaque un confesseur du Christ[3] ! »

On avait fait courir en Afrique (car tous les moyens étaient bons aux ennemis de Jérôme) une lettre signée de son nom dans laquelle il déclarait que, poussé par un certain Juif à traduire la Bible d'hébreu en latin, il

1. Vinctus Jesu Christi, et liberatus sum de ore leonis, et Alexandriæ ad bestias pugnavi, et cursum consummavi, fidem servavi, superest mihi corona justitiæ. Hieron., *in Ruf.*, II, p. 391.

2. Quæ exilia, quos iste carceres nominat? Quasi carceres et exilia absque judicum sententiis irrogentur. Hieron., *ub. sup.*

3. Prodat nobis confessionis suæ acta... ut, inter alios Alexandriæ martyres, hujus quoque gesta recitemus, et contra latratores suos possit dicere: « ... Stigmata Domini nostri Jesu Christi in corpore meo porto. » Hieron., l. c.

l'avait traduite sur des livres falsifiés, et qu'il en faisait pénitence[1]. Dans cette lettre pseudonyme, on avait essayé probablement de reproduire son style et les formes vives de son langage; mais la chose n'était pas aisée, et aucun homme habile ne s'y trompa[2]. Toutefois ce coup fut plus sensible à Jérôme que tous les autres, parce qu'il attaquait le long et saint labeur où il avait consumé sa vie. Quoi! dans sa profonde croyance en la vérité des Écritures, il avait voulu les ramener à la plus grande pureté de leur texte; il avait pour cela revisé les Septante, et, non content d'en avoir donné l'édition la plus sûre, il avait voulu remonter jusqu'à l'original hébreu, afin de gratifier l'Occident d'une bible latine qui fût le miroir de la vraie Bible: et voilà qu'on lui faisait dire qu'il se reconnaissait la dupe des ennemis du Christ! Il se trouvait avoir infirmé l'autorité de la Vulgate latine et celle de la vieille traduction grecque, que beaucoup de gens regardaient comme inspirée, et cela, pour y substituer une falsification judaïque! Loin d'avoir été utile au christianisme, il en aurait été le plus fatal adversaire, et c'était dans sa bouche qu'on osait placer cet aveu! « Ah! s'écrie-t-il avec amertume dans son Apologie, mes ennemis

1. Scribit frater Eusebius se, apud Afros Episcopos, epistolam quasi meo scriptam nomine reperisse, in qua agerem pœnitentiam, et me ab Hebræis in adolescentia inductum esse testarer, ut Hebræa volumina in Latinum verterem, in quibus nulla sit veritas. Hieron., *in Ruf.* II, p. 419, 421.

2. Stylum meum, qualiscumque est, et formam eloquii, vir disertissimus exprimere non potuit: sed inter prestigias, et alterius personam, qua se fraudulenter induerat, quis esset ostendit. Hieron., *in Ruf.* II, p. 421.

sont bien indulgents, et je les remercie du fond de mon cœur. Ils auraient pu me faire confesser que je suis homicide, adultère, sacrilége, parricide [1], et, dans la forêt de crimes dont je dois être coupable, ils ont daigné ne ramasser que celui de faussaire [2]. » L'attaque en effet dépassait les bornes permises; elle indigna les gens honnêtes. Rufin, à qui on l'attribuait, vit le sentiment public se tourner contre lui. Entré dans un paroxysme de rage, il menaça Jérôme de le tuer, s'il ne s'expliquait catégoriquement sur certaines questions qu'il lui posait. « Mon embarras est grand, lui répondit celui-ci avec un calme dédaigneux, car ton dilemme est puisé, non dans les écoles de dialectique, que tu ne connais guère, mais dans les écoles de bourreaux, que je ne connais pas [3]. Toi moine, toi prêtre, toi imitateur du Christ, qui déclares homicide et digne de la géhenne du feu celui qui a dit à son frère, Raca; que penses-tu de celui qui veut le tuer? La mort! elle est le lot de tous les êtres, et le plus vil des serpents peut me la donner; l'homicide est le lot des méchants [4]. »

Nous ne quitterons point le redoutable ennemi de

1. Miror quomodo in eadem epistola homicidam, et adulterum, et sacrilegum et parricidam me esse non dixerit : et quidqnid potest tacita mentis cogitatio intra se turpitudinis volvere... Hieron., *in Ruf.* II, p. 421.

2. Gratias ei debeo agere, quod quum tanta sylva sit criminum, unum mihi erroris vel falsitatis crimen objecerit. Hieron., *ub. supr.*

3. Hoc dilemma tuum, non est ex dialectica arte quam nescis, sed ex carnificum officina et meditatione prolatum. Hieron., *in Ruf.* III, p. 347.

4. Mortem minaris, quam et serpentes inferre possunt. Mors omnium est, homicidium pessimorum. Hieron., *in Ruf.*, l. c.

Jérôme sans réunir ici les détails que l'histoire nous fournit sur son extérieur et ses manières. C'était, à ce qu'il paraît, un personnage roide, gourmé et d'une solennité théâtrale. Avec une grande difficulté de parole, il avait la manie de parler en public, et lorsqu'il discourait, il faisait précéder ses périodes d'une sorte de grognement dû, soit à un défaut naturel de prononciation, soit à l'embarras d'improviser. Jérôme, pour cette raison, l'avait surnommé *Grunnius*, en souvenir de Marcus Grunnius Corocotta Porcellus, héros d'une farce populaire composée dans le goût des Atellanes et fort en faveur à Rome. Ce surnom eut du succès, et en Italie, en Gaule, dans tout l'Occident, au moins parmi les amis de Jérôme, Rufin ne fut plus connu que par ce sobriquet ridicule. Voici un portrait de lui saisi au vif dans une lettre de son adversaire au moine Rusticus de Marseille : il y est question de Rufin, à propos des vaniteux naïfs, qui prennent pour des vérités toutes les louanges qu'on leur adresse, et tous leurs admirateurs pour des gens sérieux :

« Ah! si ces hommes-là, dit le correspondant de Rusticus, retournaient brusquement la tête, quand, enivrés de la fumée des adulations, ils se promènent gravement, les mains croisées derrière le dos, quel spectacle ne verraient-ils pas! — Ils verraient le col des cigognes, dont parle le satirique [1], s'allonger pour venir les pincer; ils verraient des doigts railleurs s'agiter derrière eux, comme des oreilles d'âne, ou une

1. O Jane, a tergo quem nulla ciconia pinsit. *Pers.*, 1, 45.

langue narquoise se tirer, à leur intention, comme celle d'un chien altéré[1]. — Grunnius appartenait à cette classe d'orgueilleux satisfaits. Devait-il disserter en public, il s'avançait majestueusement d'un pas de tortue, laissant échapper par intervalle quelques sons entrecoupés, de sorte qu'il paraissait sangloter plutôt que parler[2]. Il étalait d'abord sur la table des monceaux de livres, et alors, le sourcil froncé, le front ridé, les narines contractées, il faisait claquer ses deux doigts : c'était son appel à l'attention de l'auditoire[3]. Alors commençaient des propos sans raison, et des déclamations sans fin contre tout le monde. On eût dit le rhéteur Longin enseignant le sublime, et mieux encore le censeur de l'éloquence romaine, si l'éloquence romaine avait un tel magistrat. Grunnius notait qui il voulait sur son album, chassait qui il voulait du sénat des doctes[4]. Cela prêtait à rire ; mais comme il avait beaucoup d'écus, il prenait sa revanche en donnant de bons dîners à ses auditeurs : aussi n'en manquait-il pas, et après boire il se montrait en public dans un

1. Si subito respexeris, aut ciconiarum deprehendes post te colla curvari, aut manu auriculas agitari asini, aut æstuantem canis protendi linguam. Hieron., *Ep.* 95, p. 776.

2. Testudineo Grunnius incedebat ad loquendum gradu, et per intervalla quædam, vix pauca verba carpebat, ut eum putares singultire, non proloqui. Hieron., *ibid.*

3. Et tamen quum, mensa posita, librorum exposuisset struem, adducto supercilio, contractisque naribus, ac fronte rugata, duobus digitulis concrepabat, hoc signo ad audiendum discipulos provocans. Hieron., *Ep.* 95, l. c.

4. Notare quem vellet, et de senatu doctorum excludere. Hier., *ub. supr.*

cortége serré d'admirateurs parasites. Caton au dehors, c'était un Néron au dedans. Homme ambigu, mélange de natures diverses et contraires, il offrait aux yeux ce monstre bizarrement fabriqué dont parle le poëte : « lion par devant, dragon par derrière, chimère au milieu [1]. »

Ce qui excuserait au besoin l'amertume de ce portrait, c'est que Rufin n'était pas seulement un jaloux médiocre, il passait chez beaucoup de gens pour un malhonnête homme. On ne pouvait même expliquer sa fortune, devenue très-considérable, que par le détournement des aumônes qui lui étaient confiées; on disait de lui « qu'il festoyait de la faim des pauvres [2]. » Comment Jérôme, attaqué dans son honneur, n'aurait-il pas eu le droit d'arracher le masque à ce ténébreux hypocrite?

1. Totus ambiguus, ut ex contrariis diversisque naturis, unum monstrum, novamque bestiam diceres esse compactam, juxta illud poeticum:
« Prima Leo, postrema Draco, media ipsa Chimæra. »
Hieron., *Ep.* 95, p. 776.

2. Qui egentium famem suas fecit divitias. Hieron., *ibid.*, p. 773.

LIVRE X

Vigilantius attaque Jérôme. — Quel était ce prêtre. — Traité de Jérôme contre lui. — Mort de Népotien. — Mort de Pauline, femme de Pammachius. — Repas funéraire en son honneur dans la basilique de Saint-Pierre. — Naissance de la jeune Paula. — Joie à Bethléem. — Voyage de Mélanie en Italie. — Sa réception à Noles par Paulin. — Elle soutient Rufin contre Jérôme. — Mariage de Mélanie la Jeune et de Pinianus. — Efforts de l'aïeule pour séparer les deux époux. — Désastres de l'empire. — Mélanie prophétise la chute de Rome. — Elle se retire avec sa famille en Afrique. — Son retour à Jérusalem. — Sa mort — Mort de Paula. — Douleur de Jérôme. — Il écrit son éloge. — Eustochium prend en main la direction des monastères.

397-404.

I.

Non content d'agir par lui-même dans cette guerre qu'il faisait contre Jérôme, Rufin ramassait en Italie et ailleurs, pour se les associer, tout ce qu'il pouvait trouver d'esprits jaloux et malveillants, d'écrivains obscurs ou de sectaires désireux d'illustrer leur nom par quelque grande indignité. Quiconque débarquait d'Orient était aussitôt circonvenu, enrôlé dans sa bande.

C'était comme une meute retentissante qu'il lançait sur tous les points de l'horizon, et dont l'écho parvenait, à travers la Méditerranée, jusqu'aux rochers de Bethléem. « On aboie contre moi dans les tempêtes de l'Adriatique, disait Jérôme ; on aboie sur les neiges des Alpes cottiennes, on aboie jusque dans les murailles qui m'entourent [1]. » Une des recrues de l'ennemi de Jérôme fut un certain prêtre gaulois, ancien visiteur des monastères de la Crèche, Vigilantius, qui doit à son ingratitude envers ses hôtes une sorte de renommée bouffonne encore subsistante : Jérôme l'a immortalisé en le tuant.

Vigilantius, qu'il appelait *Dormitantius*, à cause de sa nature épaisse et lourde [2], avait pris naissance sur le revers septentrional des Pyrénées, dans la cité gauloise des Convennæ, aujourd'hui Comminges, cité assez mal famée, à qui l'on reprochait d'avoir été dans l'origine une colonie de vagabonds et de voleurs, établie de force par Pompée [3]. Son père s'était expatrié, on ne sait pourquoi, avait passé en Espagne, et tenait dans la ville de Calagurris un commerce de vins. Cette

1. Inter Adriæ fluctus, Cotiique regis Alpes, declamando clamant... Ipsique parietes in mo maledicta resonarunt... Latratus... Hieron., *Ep.* 37, p. 279, et pass.

2. Imperitus et verbis et scientia; sermone inconditus,... Vigilantius qui κατ' ἀντίφρασιν hoc vocatur nomine, nam Dormitantius rectius diceretur. Hieron., *Ep.* 37, *adv. Vigil.*, p. 278.

3. Nimirum respondet generi suo, ut qui de latronum et convenarum natus est semine : quos Cn. Pompeius, edomita Hispania, et ad triumphum redire festinans, de Pyrenei jugis deposuit et in unum oppidum congregavit. Unde et Convenarum urbs nomen accepit. Hieron., *adv. Vigil.*, p. 282.

patrie de Quintilien inspira au jeune Vigilantius, à ce qu'il paraît, le goût, sinon le génie des lettres; il étudia tant bien que mal, voulut être prêtre, et un évêque gaulois l'ordonna [1]. L'idée lui étant venue de visiter la Palestine, il obtint par la recommandation de Sulpice Sévère une lettre de Paulin pour Jérôme, son ami, et sous un tel patronage il trouva au monastère de Bethléem l'hospitalité la plus cordiale [2]. Sans être précisément obtus, et tout en possédant une sorte d'originalité, ce personnage ignorant avait toutes les prétentions de la science et de l'esprit [3]. Jeté par le hasard dans la compagnie du plus grand théologien qui fût au monde, il se crut théologien lui-même, et plus grand que Jérôme, et se mit à parler de toutes choses sans mesure ni raison, à contredire ses hôtes, à émettre sur l'exégèse et le dogme des opinions tellement étranges, que Jérôme, impatienté, fut contraint de lui imposer silence [4]. Dormitantius lui en garda une profonde rancune, comme on le verra. Son savoir-vivre marchait de pair avec sa science, et il avait gardé du métier de son père certaines habitudes d'intempérance [5] faites pour choquer, plus peut-être que tout le reste, dans cette patrie de la sobriété et du jeûne, où la lettre de Paulin l'avait introduit.

1. Caupo Calagurritanus, et in perversum, propter nomen viculi, mutus Quintilianus. Hieron., *adv. Vigil.*, p. 281.
2. Hieron., *Ep.* 50, p. 568.
3. Præsumens supra vires suas. Gennad., *Catal. illustr. vir.*, c. 36.
4. Obsecro te, frater, ne plus velis sapere quam sapis. Hieron., *adv. Vigil.*, p. 277.
5. Vigilantius ebrius... crapula nocturna. Hieron., *ibid.*, p. 282.

Le citoyen de Comminges et de Calagurris était d'ailleurs d'une poltronnerie qui n'avait pas d'exemple. Pendant son séjour au couvent, Bethléem ayant ressenti un de ces tremblements de terre fréquents en Palestine, Vigilantius, réveillé en sursaut au milieu de la nuit, s'enfuit de sa cellule et se mit à courir à travers champs : il n'avait oublié que son vêtement. Le lendemain, au lever du jour, lorsqu'on se mit à sa recherche, on le trouva agenouillé tout nu près de la caverne de la crèche, et à demi mort de peur [1]. Cette réjouissante histoire amusa non-seulement le monastère, mais la ville entière de Bethléem.

Le grotesque personnage eut à peine pris congé de ses hôtes, qu'il allait à Jérusalem s'unir à leurs ennemis et les déchirer; mais l'évêque, fidèle à la paix jurée, l'éconduisit honteusement. A son retour en Europe, il eut plus de succès : c'était l'homme qu'il fallait à Rufin, et Rufin l'enrôla sans peine sous son drapeau [2]. Dans un libelle qu'il composa, et que les ennemis de Jérôme vantèrent sans doute comme un chef-d'œuvre, Vigilantius déclarait origéniste le solitaire de Bethléem; origénistes son frère Paulinien, le prêtre Vincentius, Eusèbe de Crémone, et leurs compagnons; les dames non plus n'étaient pas épargnées : à entendre ce

1. Tu et tunica et fide nudus, subitoque timore perterritus, et aliquid habens nocturnæ crapulæ, Sanctorum oculis obscenam partem corporis ingerebas, ut tuam indicares prudentiam. Nudus orabas et referebas nobis Adam et Evam de paradiso. Hieron., *adv. Vigil.*, p. 282.

2. Scio a quo illius contra me rabies concitata sit, novi cuniculos tuos... Per illius stultitiam tua (Rufini) in me malitia debacchata est... Hieron., *in Ruf.*, III, p. 457.

transfuge, les couvents de la Crèche étaient un nid d'hérésie [1]. Il ajoutait qu'il avait eu là-dessus de fréquentes discussions avec ses hôtes, et qu'il avait réduit Jérôme à se taire. C'était bien jusque-là, au gré de Rufin; mais Vigilantius, fier du succès de son premier écrit, en fit un second dans lequel il voulut dogmatiser. Il avait sa théologie à lui,. qu'il exposa : il attaquait la virginité, il attaquait la tempérance, il attaquait le culte des saints, il attaquait l'emploi des cierges dans l'usage ecclésiastique comme entaché de paganisme : en un mot, il bouleversait tout dans l'église [2]. Ce second libelle nuisit au premier. Jérôme, à qui l'on eut soin de les faire passer tous deux, y répondit, par humilité, disait-il; mais sa réponse, dictée de verve [3], rendit l'ingrat Dormitantius la risée du monde chrétien, comme il avait été celle de Bethléem.

Tous les lecteurs de ses œuvres ont présente à l'esprit cette pièce tour à tour sanglante et bouffonne où il feint de vouloir ramener le prétendu hérésiarque à sa profession antérieure, et, au milieu des sarcasmes dont il l'accable, expose cependant, pour l'enseignement des fidèles, avec une logique et une élévation admirables,

1. Me laceras, sanctum fratrem Oceanum, in culpam hæreseos vocas; presbyterorum tibi Vincentii et Pauliniani et fratris Eusebii judicium displicet. Hieron., *adv. Vigil.*, p. 277.

2. Iste caupo... miscet aquam vino; et de artificio pristino suæ venena perfidiæ, catholicæ fidei sociare conatur; odisse pudicitiam; in convivio sæcularium contra sanctorum jejunia proclamare... Prope ritum Gentilium ..., sub prætextu religionis, introductum in Ecclesiis, sole adhuc fulgente, moles cereorum accendi. Hieron., *adv. Vigil.*, p. 282.

3. Hæc, sanctorum presbyterorum rogatu, unius noctis lucubratione dictavi. Hieron., *ub. sup.*, p. 288.

la raison et l'antiquité des usages chrétiens. « Frère, lui dit-il, retourne au métier que tu faisais dans ton jeune âge, il n'est pas bon de changer ainsi. Autre chose est d'être cabaretier ou théologien, autre chose de déguster les vins ou d'avoir l'intelligence des prophètes et des apôtres, autre chose de savoir vérifier le bon aloi d'une pièce d'argent ou de contrôler l'église[1]. Je n'accuse pas le vénérable Paulin de m'avoir trompé en t'introduisant dans ma demeure : je me suis trompé moi-même, car j'avais pris ta rusticité pour une humilité modeste. Si pourtant tu t'obstines à être un docteur, écoute ce conseil d'ami. Va à l'école, suis les grammairiens et les rhéteurs, étudie la dialectique, instruis-toi de ce que furent jadis les sectes des philosophes, et lorsque tu auras appris tout cela, apprends encore à te taire[2]. Je crains néanmoins que ce ne soit perdre son temps que de te donner des conseils, à toi qui en remontres à tout le monde : je ferais mieux d'écouter le proverbe grec : « Ne pas jouer de la lyre à un âne[3] ! »

Les années 396 et 397 apportèrent à Bethléem, au milieu de ces ennuis, deux vraies et profondes douleurs. En 396, Jérôme perdit son fils spirituel le plus

1. Aliud a parva ætate didicisti, aliis assuetus es disciplinis. Non est ejusdem hominis et aureos nummos et Scripturas probare; et degustare vina, et Prophetas vel Apostolos intelligere. Hieron., *adv. Vigil.*, p. 277.

2. Si libet exercere ingenium : trade te grammaticis atque rhetoribus : disce dialecticam, sectis instruere philosophorum, et quum omnia didiceris, saltem tunc tacere incipias. Hieron., *ub. sup.*

3. Verum est illud apud Græcos proverbium : ὄνῳ λύρα. Hieron., l. c.

cher en la personne du jeune Népotien, prêtre dalmate et neveu de son vieil ami Héliodore, devenu évêque d'Altinum. La vie du neveu s'était modelée sur celle de l'oncle, avec une naïve et touchante affection : tous deux avaient été soldats, tous deux avaient eu la faveur de l'empereur, et, parvenus tous deux à un grade déjà élevé, ils avaient déposé le ceinturon de la milice pour le froc des cloîtres. A la cour, Népotien se dérobait aux devoirs de sa charge pour s'enfermer et prier; à l'armée, il portait un cilice sous sa cuirasse[1]. Sorti de l'état militaire, il voulut être moine pour tout de bon; mais son oncle le retint : il avait besoin d'un aide et l'attacha malgré lui au service du ministère épiscopal. L'ancien habitué des champs de bataille, l'ancien courtisan du palais des césars eut d'abord pour emploi d'allumer les cierges, de préparer les vêtements sacerdotaux[2], de distribuer aux pauvres le pain et les aumônes, de visiter les malades; il devint ensuite diacre et prêtre.

Népotien pourtant ne franchit ce dernier pas qu'après mille hésitations, car le désir de la solitude le travaillait intérieurement jusqu'au pied des autels, et il ne se soumettait à ces devoirs séculiers que par obéissance pour un évêque qui était en même temps son oncle[3]. Il fit de Jérôme le confident de ses

1. Referrem... quod in palatii militia, sub chlamyde et candenti lino corpus ejus cilicio tritum sit; quod stans ante sæculi potestates, lurida jejuniis ora portaverit. Hieron., *Ep.* 35, p. 270.

2. Erat sollicitus si niteret altare, si parietes absque fuligine, si pavimenta tersa, si janitor creber in porta, vela semper in ostiis; si sacrarium mundum, si vasa luculenta. Hieron., *ibid.* p. 271.

3. Quum arderet quotidie aut ad Ægypti monasteria pergere, aut Me-

doutes, il lui ouvrit son âme, et celui-ci le confirma dans la voie que, pour leur intérêt commun, Héliodore lui avait tracée. Il lui montra comment il pouvait allier des fonctions, dont le respect lui faisait un devoir, avec les pratiques de l'ascétisme : Népotien se résigna[1]. Rien n'est plus beau, plus attendrissant que cette correspondance et ces pieux efforts d'un ami pour conserver à un ami l'appui de sa vieillesse. Jérôme devint donc comme un dieu pénate au foyer de l'évêque; son image y était toujours présente, son nom s'y trouvait, à tout propos, dans toutes les bouches. Cependant le bonheur qu'il avait cru raffermir ne dura pas : Népotien fut atteint d'une maladie qui le conduisit lentement au tombeau. Avant de rendre le dernier soupir, il fit apporter sur son lit ses vêtements de prêtre, et, prenant la main de son oncle : « Je te supplie, lui dit-il, d'envoyer cette tunique à mon très-cher père par l'âge, mon frère par la dignité; et si tu me dois quelque affection, comme à ton neveu, reporte cette affection tout entière sur celui que tu aimais déjà avec moi[2]. » On devine de qui il voulait parler. Jérôme

sopotamiæ invisere choros... avunculum pontificem deserere non audebat... Quid multa? fit clericus et per solitos gradus presbyter ordinatur. Hieron., *Ep.* 35, p. 271.

1. Jesu bone, qui gemitus, qui ejulatus!.. Tunc primum et solum, avunculo iratus est... Sed quanto plus repugnabat, tanto magis in se studia omnia concitabat. Hieron., *Ep.* 35, p. 270.

2. Apprehensa avunculi manu : « Hanc, inquit, tunicam, qua utebar in ministerio Christi, mitte dilectissimo mihi, ætate patri, fratri collegio : et quidquid a te nepoti debebatur affectus, in illum transfer quem mecum pariter diligebas. » Atque in talia verba defecit, avunculi manum mei recordatione contrectans. Hieron., *Ep.* 35, p. 272.

reçut, avec la nouvelle de cette mort, le vêtement que Népotien avait consenti à porter d'après son conseil. Il fondit en larmes, mais il avait un autre devoir à remplir que celui de pleurer : il dut consoler Héliodore.

L'année suivante, 397, lui imposa avec une douleur plus poignante encore d'autres devoirs de consolation. La femme de Pammachius, la seconde fille de Paula, Pauline, mourut vers la fin de décembre dans tout l'épanouissement de la jeunesse et de la santé : elle mourut, comme Rachel, en mettant au monde un enfant; mais « le fils de sa douleur » était déjà mort dans son sein[1]. Après douze ans d'une union constamment sereine, elle laissait son mari seul, sans postérité, inconsolable. Elle lui avait légué ses biens par testament, à la condition de les distribuer aux pauvres. Jamais dernière volonté ne fut plus religieusement accomplie, car Pammachius joignit aux biens de sa femme une partie des siens et se fit moine[2]. Il voulut même présider en personne à leur distribution, et offrit en cette occasion à la ville de Rome un de ces spectacles chrétiens qui piquaient sa curiosité sans exciter sa sympathie.

Le paganisme, au temps de sa ferveur, eut ses

1. Dumque crebris abortiis, et experta fecunditate conceptuum, non desperat liberos, et socrus aviditatem, maritique tristitiam præponit imbecillitati suæ, passa est aliquid de Rachelis exemplo. Hieron., *Ep.* 54, p. 583.

2. Non solum divitias, sed se ipsum Domino obtulit. Hieron., *Ep.* 92, p. 752. — *Ep.* 54, p. 583 et seqq. — Paulin., *Ep.* 37. — Pallad., *Lausiac.*, c. 122.

libéralités funéraires, destinées à honorer la mémoire des morts : des repas donnés sur la tombe de celui qu'on pleurait, aux parents et aux amis, et des distributions de pain, de vin, de viande, de sportules enfin, aux clients et aux pauvres. Pour les riches, ces distributions et ces repas étaient ordinairement périodiques; une rente constituée par le testament du défunt y devait pourvoir; souvent aussi le legs était fait sous cette condition à une municipalité ou à une corporation[1]. C'était pour la famille une consolation, pour le mort un pieux honneur, qui réjouissait ses mânes dans la sombre nuit du tombeau. Quand la ferveur païenne déclina, l'orgueil prit sa place. On vit de riches célibataires, des matrones sans enfants, des patrons qui ne voulaient pas quitter leur clientèle en quittant la terre, instituer par leur testament de grands repas et de grandes distributions, à certains jours déterminés, près

1. Les Inscriptions romaines contiennent de curieux détails sur ces usages pieux, et diverses formules de libéralités qui s'y rapportent. La grande Inscription conservée à Rome au palais Barberini, la plus complète de toutes, mérite d'être citée ici au moins par extraits :

Salvia C. F. Marcellina, ob memoriam Fl. Apollonl... mariti sui optimi piissimi, donum dedit collegio Æsculapi et Hygiæ locum ædiculæ cum pergula, et signum marmoreum Æsculapi, et Solarium tectum junctum in quo populus collegi (Æsculapi et Hygiæ) epuletur. Quod est via Appia ad Martis intra milliarium Ī. et ĪI. ab Urbe euntibus, parte læva, inter adfines Vibium Calocærum et Populum.

Item eadem Marcellina collegio. S. S. dedit donavitque H. S. L. M. N. Hominibus N̄. L̄X. Sub hac condicione ut ne plures adlegantur quam numerus S. S. et ut in locum defunctorum loca veniant, et liberi adlegantur; vel si quis locum suum legare volet, filio vel fratri, vel liberto duntaxat, ut inferat arkæ N. partem dimidiam funeratici, et ne eam pecuniam S. S. velint in alios usus convertere, sed ut ex usuris ejus summæ, diebus infra scriptis, locum confrequentare; ex reditu ejus summæ si quod compa-

de leur demeure sépulcrale. Pour le riche sans famille, c'était un moyen d'échapper à l'oubli des vivants; pour le patron superbe, c'était une sorte de revue de ses clients, passée encore après la mort. Le lieu consacré à ces réunions était habituellement le sépulcre même et ses alentours. Les riches y joignaient, comme salle de festin, tantôt un portique, tantôt un appentis temporaire; quelquefois le testament désignait à cet effet le temple ou l'édicule de quelque divinité propice au défunt.

Cette coutume, sujette à plus d'un abus assurément, mais qui prenait sa source dans un sentiment respectable, passa du paganisme au christianisme. Les fidèles célébrèrent longtemps et célébraient encore à la fin du IV[e] siècle des repas funèbres sur les tombeaux des martyrs, pendant la vigile de leur fête. Quant aux repas et distributions établis par testament en

raverint, sportulas hominib. N. LX. Ex decreto universorum quod gestum est in templo Divorum, in æde Divi Titi, conventu pleno, qui dies fuit. V. Id. Mart. Bruttio præsente et Junio Rufino Cos. uti XIII. K. Oct. die felicissimo N. Antonini Pii. N. Pii. P. P. sportulas dividerent in templo Divorum, in æde Divi Titi C. Ofilio Hermeti. Q. Q. P. P., vel qui tunc erit (Denarios) III Ælio Zenoni Patri Collegi III. Salviæ Marcellinæ matri Collegi; III. Imm. Sing.; II. Cur. Sing; II. Populo; Sing. I.

Item Pr. Non. Nov. N. Collegi dividerent ex reditu. S. S. ad Martis in scholam N. præsentibus Q. Q. (Denarios) VI. Patri Collegi; VI. Matri Collegi; VI. Imm. Sing; IIII. Cur. Sing; IIII. panes. III vinum mensuras Q. Q. — S — VIIII Patr. Coll. — S — VIIII. Imm. Sing. — S — VI. Cur. Sing. — S — VI. Populo Sing. — S — III.

Item Pr. Non. Jan. strenuas (*sic*) dividerent sicut. S. S. est XIII. K. Oct.

Item VIII. K. Mart. die Karæ cognationis, ad Martis eodem loco dividerent sportulas, panes et vinum sicut. S. S. est. prid. Non. Nov., etc., etc.

ORELLI, t. I, n° 2417.

l'honneur de morts non sanctifiés, ils avaient pour théâtre à Rome l'église même de Saint-Pierre, et c'est là que le *funeraticium* chrétien de Pauline reçut son emploi.

Le sénateur Pammachius fit donc publier à son de trompe dans tous les quartiers de la ville qu'un repas suivi d'une distribution d'argent serait donné aux pauvres pour les funérailles de sa défunte épouse, et, comme on le pense bien, l'invitation trouva peu de rebelles. Dès le matin du jour fixé, Rome voyait défiler dans ses rues une foule pressée de gens en guenilles, se dirigeant vers le quartier du Vatican et la basilique de Saint-Pierre [1]. Vagabonds, mendiants, indigents honnêtes, tous ces déshérités de la fortune qui vivent au jour le jour, et qu'un écrivain chrétien de ce temps appelle si bien « les pensionnaires de la Bonté divine [2], » arrivèrent de tous les points de Rome, et bientôt la basilique et ses environs furent encombrés. Des tables avaient été dressées dans les nefs, dans l'abside, sous les portiques, partout où se trouvait un espace vide [3], et une armée de serviteurs, presque aussi nombreux que les conviés, les plaçaient en bon ordre à leur arrivée. Lorsqu'ils étaient rassa-

1. Patronos animarum nostrarum pauperes, qui tota Romæ stipe meritant multi, tu, dives, in aula Apostoli congregasti. Paulin., *Ep.* 13, *ad Pammach.*

2. Videre enim mihi videor tota illa religiosa miserandæ plebis examina, illos pietatis divinæ alumnos, tantis influere penitus agminibus, in amplissimam gloriosi Petri basilicam .. Paulin., *ub. sup.*

3. Ut tota et intra basilicam, et pro januis atria, et pro gradibus campi spatia coarctarentur. Paul., l. c.

siés, on les congédiait pour qu'ils fissent place à d'autres. Le repas dura probablement toute la journée, et, grâce à l'agilité qui distinguait à Rome les distributeurs publics de denrées, tous les convives purent y avoir part. Avant de se séparer [1], Pammachius remit lui-même à chacun d'eux un vêtement neuf et une large aumône [2].

Le premier argent qui passa dans cette largesse funèbre fut celui des bijoux, des robes de soie brochées d'or, voiles de lin, ceintures de pierreries, objets de toilette de toute sorte, fards blancs, rouges ou noirs, dont s'était servie Pauline. Tout l'instrument de Satan, si Satan eut jamais rien de commun avec une si chaste et si modeste matrone, avait été vendu à vil prix pour cette destination. « Quel changement! écrivait Jérôme émerveillé : ces pierreries, ces perles qui étincelaient naguère sur la tête et le col de Pauline calment aujourd'hui la faim du pauvre [3]! Les tissus de soie, l'or battu et tréfilé, se transforment en bonne laine chaude qui couvre la nudité du corps sans dévoiler la coquetterie [4]. Cet aveugle qui demande l'aumône et

1. Profluis omnes saturari cibis. Paul., *Ep.* 13. — Innumera pauperum ora... qui et manducaverunt et saturati sunt. *Id.*, l. c.

2. Quam bono tunc urbs nostra tumultu fremebat, cum tu misericordias visceribus reficiendis, et operiendis corporibus effundens... tremula algentium membra vestires... Et quantum pecuniæ, gravi dextra, geminatis accipientium palmis, hilaris dator et infatigabilis distributor, infuderas! Paul., *Ep.* 13.

3. Ardentes gemmæ, quibus ante collum et facies ornabantur, egentium ventres saturant. Hieron., *Ep.* 54, p. 583.

4. Vestes sericæ, et aurum in fila lentescens, in mollia lanarum vestimenta mutata sunt, quibus repellatur frigus, non quibus nudetur ambitio. Hieron., *ibid.* p. 584.

crie souvent où il n'y a personne, c'est l'héritier de Pauline, le cohéritier de Pammachius. La main d'une tendre jeune femme soutient ce mendiant mutilé, qui rampe à ses pieds sur le sol[1]... Oh! Pammachius est bien ambitieux! Il pose sa candidature au ciel en briguant le suffrage des pauvres, et sa robe blanche est fabriquée de leurs haillons[2]. Il y a des maris qui soulagent leur douleur, en répandant sur le tombeau de leurs femmes la violette et la rose, la fleur de pourpre et le lis; Pammachius arrose cette sainte poussière du baume de la charité[3]. » — Paulin, sénateur comme Pammachius, voulut tirer du spectacle étalé sous les yeux des Romains une leçon politique pour l'avenir. « O Rome, écrivait-il, si tous tes sénateurs avaient de tels divertissements, si on ne te donnait pas d'autres spectacles, tu pourrais conjurer les malheurs dont te menace l'Apocalypse[4]! »

La première fois que Pammachius parut avec la robe monacale parmi ses collègues du sénat, ceux-ci éclatèrent de rire; « mais, nous dit un contemporain,

1. Ille secus extendens manum, et sæpe, ubi nemo est, clamitans, hæres Paulinæ, cohæres Pammachii est. Illum truncum pedibus, et toto corpore se trahentem, teneræ puellæ sustentat manus. Hieron., *Ep.* 54, p. 583.

2. Hoc exercitu comitatus incedit, in his Christum confovet, aurum sordibus dealbatur. Munerarius pauperum, et egentium candidatus, sic festinat ad cœlum. Hieron., *ibid.* p. 584.

3. Cæteri mariti super tumulos conjugum spargunt violas, rosas, lilia, floresque purpureos... Pammachius noster sanctam faviilam ossaque veneranda, eleemosynæ balsamis rigat. Hieron., *ub. sup.*

4. Poteras, Roma, intentatas tibi illas in Apocalypsi minas non timere, si talia semper ederent munera senatores. Paul., *Ep.* 13.

c'était le moine qui se moquait d'eux [1]. » Renonçant au monde sans le quitter, il employa le reste de son immense fortune à construire des églises et des hôpitaux ; toujours prêt d'ailleurs à soutenir l'intérêt des chrétiens dans les affaires du gouvernement, et toujours le fidèle correspondant de Jérôme. Le christianisme, en pénétrant dans le patriciat romain, ce qu'il fit surtout vers la fin du IVe siècle, y produisit des effets vraiment singuliers. Enrichies à l'origine par la conquête violente et plus tard par la spoliation organisée des provinces, ces grandes maisons, une fois chrétiennes, semblèrent n'avoir plus d'autre idée que de se rabaisser [2]. On eût dit une sorte de talion qu'elles s'imposaient à elles-mêmes, au nom d'une religion sortie du sein des pauvres et du rang des nations conquises. La pauvreté devient comme un but vers lequel elles marchent de concert : elles se hâtent, elles précipitent leur ruine avec autant d'ardeur qu'elles en avaient mis jadis à entasser leurs prodigieuses richesses. Suivant une expression énergique, empruntée au langage du temps, « leur opulence, si longtemps le fléau des pauvres, veut en être la mamelle, et leurs palais de marbre aiment à se transformer en hospices du Christ [3]. »

1. Inter purpuras senatorum, furva tunica pullatus incedit, et non erubuit oculos sodalium, deridentes se ipse derisit. Hieron., *Ep.* 54, p. 584.

2. Non est parum, virum nobilem, virum disertum, virum locupletem, potentium in plateis vitare comitatum, miscere se turbis, adhærere pauperibus, rusticis copulari, de principe vulgum fieri : sed quanto humilior, tanto sublimior est. Hieron., l. c.

3. Quoniam divitiæ, ubera pauperum sunt, et domus, hospitium Christi. Paul., *Ep.* 13.

Je ne parlerai point du désespoir de Paula ni de celui d'Eustochium : Jérôme jette un voile sur leur douleur, comme le peintre antique sur la face d'Agamemnon devant le sacrifice d'Iphigénie. Il nous dit seulement que Paula trouva dans la conduite de Pammachius tout le soulagement qu'une mère pouvait attendre. Plus il donnait, plus il dispersait; plus ces cœurs brisés semblaient recueillir de consolations et de grâces[1].

Un rayon de soleil vint enfin percer la sombre nuit qui enveloppait les âmes aux couvents de Bethléem. Marié dans sa quatorzième année à Léta, fille d'Albinus, Toxotius devint père. J'ai dit que ce fils unique de Paula avait nourri longtemps de vives rancunes contre le christianisme, qui lui avait enlevé sa mère; mais il les abjura à la voix de la femme qu'il aimait[2]. Léta était pourtant fille d'un païen, et plus encore d'un pontife des dieux païens. Toutefois Albinus ne mettait dans l'observation de son culte ni fanatisme ni intolérance. Sa femme, morte alors, avait été chrétienne; elle avait élevé ses filles dans la religion chrétienne, et elles avaient épousé indifféremment des païens ou des chrétiens, mais les païens s'étaient successivement convertis[3]. Ces mariages mixtes, que les théologiens

1. Gaudet hujuscemodi filiæ mater hærede. Non dolet opes ad alium pervenisse, quas cernit iisdem quibus ipsa voluerat, erogari... Non enim substantiæ diminutio, sed operarii commutatio est. Hieron., *Ep.* 54, p. 584.

2. Læta, religiosissima in Christo filia. Hieron., *Ep.* 57, p. 590.

3. Hunc (Albinum) filiorum et nepotum credens turba circumdat. Hieron., *ub. sup.*

du temps appelaient *matrimonium impar*[1], loin de déplaire à l'église, étaient un des objets de sa sollicitude. L'apôtre Paul les avait recommandés aux premiers fidèles, en disant qu'il en naîtrait des saints, et l'incrédule Toxotius offrait de cette vérité un nouvel et mémorable exemple. Son union avec Léta fut menacée d'abord de stérilité. Après plusieurs fausses couches, coup sur coup, la jeune femme fit vœu, sur le tombeau d'un martyr, que, s'il lui naissait une fille, elle l'élèverait pour la vie religieuse[2] : cette fille naquit, et Léta remplit sa promesse.

L'enfant fut nommée Paula, comme sa grand'mère, et la première parole que la mère lui apprit à former fut celle d'*Alleluia*. Jérôme, dans un tableau charmant, nous peint le pontife des dieux, entouré de sa postérité chrétienne, le nouveau-né sur ses genoux, l'écoutant avec délice balbutier le cri de triomphe des chrétiens[3]. Cette naissance et cette consécration remplirent de joie les hôtes de Bethléem. Jérôme y voyait déjà la conversion d'Albinus. « Comme une sainte et fidèle maison, écrivait-il à Léta, sanctifie l'infidèle ! Albinus est déjà le candidat de la foi, une foule de fils et de petits-fils chrétiens l'assiégent : Je crois, quant à moi, que, si Jupiter lui-même avait une telle famille,

1. Tu es nata de impari matrimonio. Hieron., *Ep.* 57, p. 590.

2. Prius Christo consecrata est quam genita : eam ante vovisti quam utero concepisti. Hieron., *ibid.*, p. 591.

3. Quis hoc crederet ut Albini pontificis neptis, de repromissione matris nasceretur : ut præsente et gaudente avo, parvulæ adhuc lingua balbutiens Christi *Alleluia* resonaret, et virginem Dei in suo gremio senex nutriret? Hieron. *Ep.* 57, p. 590.

il se convertirait à Jésus-Christ[1]. Que le pontife éclate de rire et se moque de ma lettre, qu'il me déclare un homme stupide ou fou, je le lui permets; son gendre Toxotius en faisait bien autant naguère[2]. On devient, on ne naît pas chrétien. Le Capitole et ses lambris dorés sont noircis par la rouille; la mousse et les toiles d'araignée tapissent les temples de Rome; la ville, sortie de ses fondements, se déplace, et ses peuples passent comme un torrent devant les chapelles ruinées des dieux, pour courir aux tombeaux des martyrs[3]. »

Léta, dans l'enivrement de son bonheur, rêvait déjà un plan d'éducation complet pour cette chrétienne au maillot, et elle pria sérieusement Jérôme de le lui tracer : prière maternelle dont celui-ci ne sourit point, et à laquelle il acquiesça avec sa grâce accoutumée. Il rédigea donc pour Léta, sous forme de lettre, un petit traité que nous avons encore, où il expose les principes qui devaient diriger l'enfance d'une Romaine, dans les conditions de richesse, de rang, de vocation, que présentait l'héritière de Toxotius. On retrouverait au besoin, dans cette aimable et sage lettre, la trace des conseils de Paula et des désirs d'Eustochium, qui réclamait avant tout le monde l'éducation de sa nièce.

1. Ego puto etiam ipsum Jovem, si habuisset talem cognationem, potuisse in Christum credere. Hieron., *Ep.* 57, p. 590.

2. Despuat licet et irrideat epistolam meam, et me vel stultum vel insanum clamitet; hoc et gener ejus faciebat antequam crederet. Hieron., *Ep.* 57, *ut. sup.*

3. Auratum squalet Capitolium; fuligine et aranearum telis omnia Romæ templa cooperta sunt. Movetur Urbs sedibus suis, et inundans populus ante delubra semiruta currit ad martyrum tumulos. Hieron., *ibid.*

Répondant à leur vœu commun, il disait à Léta : « Je crains qu'il ne te soit difficile, impossible même d'élever ta fille à Rome d'après ces règles ; envoie-la à Bethléem, où sa grand'mère et sa tante la façonneront plus aisément et plus sûrement. Ce sera une perle précieuse sur le lit de Marie; elle reposera dans la crèche de Jésus[1]. Nourrie dans le monastère, au milieu du chœur des vierges, elle ne connaîtra ce monde qu'à travers la vie des anges... Eustochium veut l'avoir; confie-lui cette petite, dont le vagissement seul est une prière au ciel pour toi. Que ton enfant voie, aime, admire, dès ses premiers regards, celle chez qui tout est enseignement de vertu : la parole, la tenue, la démarche[2] ! Que cette nouvelle Paula soit bercée sur le sein de sa grand'mère, qui recommencera pour la petite-fille ce qu'elle a fait si heureusement pour la fille ! » Il revendiquait pour lui-même une part dans les soins : il serait le père nourricier de l'enfant; il serait son maître d'école; il lui apprendrait à marcher, il lui apprendrait à parler et à lire. « Envoie-la-moi, écrivait-il, je la porterai sur mes épaules; vieillard, je me ferai enfant avec elle, je balbutierai pour me plier à son langage[3], et, crois-le bien, je serai plus fier de

1. Redde pretiosam gemmam cubiculo Mariæ, et cunis Jesu vagientis impone. Hieron., *Ep.* 57, p. 596.

2. Trade Eustochio parvulam, cujus nunc et ipse vagitus pro te oratio est. Trado comitem sanctitatis, futuram hæredem. Illam videat, illam amet, illam primis miretur ab annis, cujus et sermo, et incessus, et habitus doctrina virtutum est. Hieron., *ub. sup.*

3. Ipse, si Paulam miseris, et magistrum et nutricium spondeo; gestabo humeris, balbutientia senex verba formabo... Hieron., l. c.

mon emploi qu'Aristote ne le fut jamais du sien. Le philosophe du monde avait à instruire un roi de Macédoine, destiné à périr dans Babylone par le poison; moi, je formerai le cœur d'une épouse du Christ, à qui la couronne du ciel ne manquera pas[1]. » Ainsi leurs joies et leurs peines venaient toutes se confondre dans un commun sentiment de dévotion ardente et de tendre amitié.

Leur vœu d'ailleurs ne s'évanouit pas comme une vaine chimère. La jeune Paula, après avoir pris le voile des vierges, vint à Bethléem assister sa tante Eustochium dans la direction des monastères, quand sa grand'mère n'était plus. Restée la dernière de la famille, elle put fermer les yeux de Jérôme.

II.

Au mois de mars[2] de l'année 402, un événement imprévu (c'était un événement pour eux) jeta quelque inquiétude dans les couvents de Bethléem : Mélanie partit pour l'Italie et Rome, qu'elle n'avait pas revues depuis trente-sept ans. On donnait pour motif à son voyage soudainement résolu une affaire de famille dont voici le fond.

1. Multo gloriosior mundi philosopho, qui non regem Macedonum Babylonio periturum veneno, sed ancillam et sponsam Christi erudiam, regnis cœlestibus offerendam. Hieron., *Ep.* 57, p. 597.
2. Jam hyeme decedente. Paul. Nol., *Ep.* 29. — Cf. *Ep.* 9 et 10.

Ce fils unique que Mélanie avait abandonné à l'âge de cinq ans, le laissant à la tutelle du préteur urbain en compagnie de tous les orphelins de la ville, Publicola, avait secoué par l'énergie de son caractère les misères de l'abandon maternel. Il était devenu un homme considérable et considéré, et dans le sénat, dont son nom et sa fortune lui avaient ouvert les portes, on le comptait parmi les membres les plus éminents en honnêteté et en savoir [1]. La ferveur chrétienne systématique, celle qui préconisait les doctrines absolues de renoncement à la famille et à soi-même, ne manqua pas d'attribuer la réussite du fils à la conduite de la mère. Elle voulut voir, dans ce sacrifice du plus sacré des devoirs humains, une sorte de mise en demeure adressée à la Providence divine de prendre soin de l'enfant délaissé, mise en demeure à laquelle la Providence avait dignement répondu [2]. Tels étaient les égarements impies où le mysticisme entraînait des esprits orgueilleux ou faibles, et parfois aussi de beaux génies et de grands cœurs. Quant à Publicola, élevé dans le christianisme, il restait chrétien, chrétien fort tiède au jugement de sa mère, parce qu'il cherchait à garantir ses propres enfants des exagérations et des malheurs dont il avait été victime.

De son mariage avec une riche patricienne nommée Albine, il lui était venu deux enfans, un fils puîné,

1. Paul. Nol., *Ep.* 44. — Augustin., *Ep.* 46.

2. Sed ejus precibus adolescens, et ad summam pervenit doctrinam, et moribus fuit ornatissimus; claroque matrimonio conjunctus, mundanos est honores consecutus. Pallad., *Lausiac.*, c. 118.

appelé comme lui Publicola, et une fille à qui on avait donné le nom de son aïeule, et qui porte dans l'histoire celui de Mélanie la jeune[1]. L'opposition des caractères et du genre de vie n'avait point empêché qu'une correspondance respectueuse, assez suivie, n'existât entre Publicola et sa mère; et de la solitude du mont des Oliviers, celle-ci dirigeait l'éducation chrétienne de sa petite-fille, dont elle domina peu à peu l'esprit et la volonté. Les qualités viriles qui distinguaient cette femme, son détachement de tout, son fanatisme, que ne déparaient point l'étrangeté de ses aventures dans tout l'Orient et sa vie monacale en Judée, avaient jeté sur elle un grand éclat, au moins dans la société chrétienne d'Occident. Vue de loin, Mélanie se dessinait comme un personnage idéal, en dehors de toute comparaison au sein de la chrétienté. Ce sentiment d'admiration s'enracina de bonne heure chez la jeune Mélanie, qui se fit de son aïeule une sorte d'idole, malgré la dissemblance de leurs cœurs.

Arrivée à l'âge de treize ans[2], Publicola voulut la marier; elle s'y refusa d'abord, encouragée par les exhortations de sa grand'mère, et prise, assurait-elle, d'un profond dégoût pour le mariage[3] : ce dégoût ne persista pas quand elle eut connu son fiancé, et la grand'mère fut vaincue. Le mari que Publicola offrait

1. Melania junior; Melania juvenis, parva. — Ætate juvenis, pietatis autem sententia vetula. Pallad., *Lausiac.*, c. 119.

2. Tredecim annos nata. Pallad., *Lausiac.*, *ibid.*

3. Semper stimulata aviæ suæ cohortationibus tantum fuit sauciata, ut matrimonio non posset inservire. Pallad., *Lausiac.*, *ub. supr.*

à sa fille était un jeune homme de dix-sept ans, fils d'un ancien préfet d'Afrique, et réunissant en lui toutes les conditions d'esprit, de fortune et de rang qui créent une grande position dans le monde : il se nommait Pinianus[1]. Mélanie l'aima, et ils se marièrent; mais leur union fut stérile. Au milieu de leur bonheur, qui ne connaissait que ce seul nuage, l'épouse se sentait tourmentée d'un désir indéfinissable de la vie solitaire; elle en fit la confidence à son aïeule, qui ne manqua pas d'y reconnaître une vocation d'en haut et de l'exhorter à se séparer en amenant son mari à une résolution pareille[2]. L'idée de se quitter cependant n'effraya pas moins l'un que l'autre. Publicola aussi, Albine, toute la famille, jetèrent les hauts cris au seul mot de séparation, déclarant qu'ils n'y consentiraient jamais, et qu'ils useraient de leur autorité domestique, plutôt que de laisser rompre, pour un motif quelconque, une union si bien assortie. A côté de la séparation effective et réelle exigée par l'état monastique, il y avait une séparation fictive que comportaient les mœurs chrétiennes, et qui consistait à dissoudre le mariage sous le toit conjugal. Deux époux, en se liant par le vœu mutuel de continence, pouvaient changer en association fraternelle le lien que la loi romaine avait si admirablement défini : « une communauté de la vie

1. Piniano filio Severi qui erat ex Præfectis... viro urbis Romæ primario. Pallad., *Lausiac.*, c. 119. — Cf. *C. Th.* T. VI, p. 378. Ed. Ritter, — Baron., ann. 385.

2. Audiens (Melania) neptem suam, renuntiare post nuptias sæculo velle.... Pallad., *Lausiac.*, c. 33.

entière, une communication du droit divin et humain, à l'intention de créer une famille[1]. » Cette séparation volontaire, il est vrai, était soumise à plus d'un retour, et le vœu religieux fondé sur elle, exposé à plus d'un danger : les exemples de cette sorte de parjure n'étaient pas rares, même dans les rangs ecclésiastiques élevés, où la séparation des époux était d'obligation canonique; mais Publicola n'était pas plus partisan de celle-ci que de la première. Resté en cela plus Romain que chrétien, il voulait une postérité. Au milieu de ce conflit, l'aïeule crut sa présence nécessaire pour « museler les bêtes féroces[2] » (ce mot désignait les parens), et tracer aux jeunes époux la route qu'ils devaient suivre : la femme avait alors vingt ans, le mari en avait vingt-quatre.

L'idée en effet était bien digne du fanatisme de Mélanie : aller briser la famille de ses petits-fils, comme elle avait brisé la sienne; mais un esprit de vertige précipitait la société romaine dans l'abîme, où les plus nobles instincts de l'âme concouraient à l'entraîner. La terrible Mélanie allait donc traverser les mers, après trente-sept ans d'absence, pour désunir deux époux qui s'aimaient. Ce n'était point là toutefois ce qui pouvait inquiéter les solitaires de Bethléem et ce qu'ils pouvaient blâmer dans leur ennemie, car, à la mesure près, moins excessive chez eux, ils parta-

1. Viri et mulieris conjunctio, individuam vitæ consuetudinem continens... Consortium omnis vitæ, divini et humani juris communicatio... liberorum procreandorum causa. D. l. 1, Modest. lib. 1, *de Rit. nupt.* — J., *de Pat. post.* — Probus, R. 9, C. *de Nuptiis.*

2. Depugnare adversus bestias. Pallad., *Lausiac.*, c. 118.

geaient, sur la perfection de la vie monastique, l'opinion de plus en plus générale dans l'église ; mais ils soupçonnèrent à ce voyage un second motif qui les touchait de près, et ils avaient bien deviné. C'était le moment de la plus grande lutte entre Rufin et Jérôme. Rufin, en 401, avait été retranché de la communion romaine ; le pape Anastase l'avait condamné en même temps qu'Origène, dont un décret de l'empereur Honorius venait de prohiber les livres ; enfin un effort tenté par Jean de Jérusalem auprès de l'évêque de Rome, dans le but de réconcilier Rufin, ne lui avait attiré qu'un refus, énoncé en termes nets et sévères [1]. Mélanie voulait essayer si, par son influence directe, aidée d'une puissante parenté, elle n'apporterait pas un poids nouveau dans la balance des conseils de Rome : c'était, dans le naufrage de son ami, une dernière planche de salut.

Ses préparatifs furent bientôt faits, et elle alla s'embarquer, contre l'habitude, à Césarée [2], avec plusieurs saints, c'est-à-dire, en langage du temps, plusieurs moines ou prêtres, qui voulurent l'accompagner jusqu'en Occident. Après vingt jours d'une traversée heureuse, elle aborda à Naples, où l'attendait sa famille [3]. Publicola, Albine, leur fille, leur gendre, et

1. Quod prudentissime Papa Anastasius, in Epistola quam contra te (Rufine) scribit ad episcopum Joannem, suo sermone complexus est, me liberans,... et te arguens... Hieron., *in Ruf.* II, p. 405.

2. Cæsariensium civitate ad urbem Romam... navigavit. Pallad. *Lausiac.*, c. 33. — Navem ascendit, et Cæsarea navigans... *Idem.*, c. 118.

3. Intra dierum viginti spatium, Neapolim urbem... advecta est. Pallad. *Lausiac.* c. 118.

quelques sénateurs, ses parents, s'étaient rendus dans cette ville pour la recevoir. Tous, à peu près, étaient inconnus d'elle ; et, de sa famille, elle n'avait jamais vu que son fils, qu'elle avait quitté à cinq ans. Ils venaient dans le plus grand appareil de leur rang, et elle arrivait dans le plus humble de celui qu'elle avait choisi, mais les contrastes violents étaient dans sa nature. Mélanie avait alors soixante ans[1], et son teint, hâlé par le soleil d'Asie, était encadré de cheveux gris. Elle portait une robe de grosse laine sans aucun ornement, et par-dessus sa robe un court manteau d'étoffe si rustiquement tressée, qu'on l'eût prise pour une natte de cette sorte de jonc qu'on appelle sparte[2] : le tout était de couleur brune. Elle avait aussi amené avec elle une bête (cheval ou mulet) qui lui servait de monture à Jérusalem, animal si chétif et si laid, au dire des témoins oculaires, que l'âne d'Italie le plus humble paraissait à côté un coursier superbe[3]. Quand il fallut partir de Naples pour Rome, Mélanie traça elle-même son itinéraire à travers la Campanie, et fixa une première halte à Nole, chez le sénateur Paulin, son parent[4], qui s'était construit à un mille de cette ville une solitude contiguë à la basilique du martyr Félix. Elle lui

1. Admodum senex, hoc est sexaginta annorum... Pallad., *Lausiac.*, c. 33. — Melania anus, sexaginta annos nata. *Id.*, *ibid.* c. 118.

2. Crassa veluti spartei staminis tunica, et vile palliolum. Paul. Nol., *Ep.* 10.

3. Macroillo, et viliore asellis, burrico sedentem... Paul., *ibid.*

4. Neapolim urbem, brevi spatio a Nolana, qua degimus, civitate distinctam... Nolam, ad humilitatis nostræ hospitium festinavit. Pallad., *Lausiac.*, c. 118.

apportait, de la part de Jean de Jérusalem, un morceau du bois de la vraie croix [1]; et de sa part à elle, une tunique tissue en Judée [2], avec des laines provenant vraisemblablement de quelque pâturage fameux dans la Bible.

Paulin, averti d'avance de son arrivée, lui fit une réception dont il nous a laissé le tableau dans une lettre écrite en belle prose, très-recherchée, très-contournée, à la mode du temps. Prosateur estimé, et poëte en vogue chez les païens avant d'avoir renoncé au monde, Paulin continuait de l'être chez les chrétiens, dont il célébrait en vers les mystères et chantait les saints; quoique dans ses nouveaux ouvrages les puristes, et son maître Ausone en tête, pussent lui reprocher de négliger la langue, de décolorer la poésie latine, en s'abstenant par système des périphrases et des métaphores mythologiques qui en font le charme, et de commettre enfin, contre les Muses, de pieuses fautes de prosodie.

Voici comment il nous décrit l'apparition de Mélanie et de son cortége, à leur débouché dans la ville de Nole.

« Nulle part, dit-il, on ne vit contraste plus curieux et plus plein d'enseignement que celui de la mère et des fils, dans leur appareil et dans leur tenue, et ce

1. Partem particulæ de ligno divinæ Crucis, quod nobis donum benedicta Melania, ab Jerusalem, munere sancti inde Episcopi Joannis, attulit... Paul., *Ep. ad Sever.*, 10.

2. Tunicam de tenero agnorum vellere contextam... Paul., *Ep. ad Sever.*, *ut. supr.*

contraste fit briller à tous les yeux la gloire du Seigneur[1]. Mélanie arriva la première, assise sur un bourriquet maigre, plus vil que tous les ânes du monde[2], tandisque derrière elle les sénateurs de son cortége, rivalisant de magnificence, nous étalaient, à l'envi les uns des autres, toutes les pompes du siècle. La voie Appienne étincelait et gémissait à la fois sous la multitude de leurs chevaux superbement harnachés, sous le roulement des chars couverts d'or, le balancement des litières, le croisement des véhicules qui l'encombraient[3]; mais un seul rayon d'humilité chrétienne effaçait ces splendeurs de l'orgueil. Les riches admiraient celle qui était pauvre, les profanes celle qui était sainte, et elle, elle se moquait de leurs richesses[4]. Nous vîmes là une confusion digne des triomphes de Dieu : l'or, la pourpre, la soie, s'abaissant devant la serge noire et usée et se faisant ses serviteurs[5]; nous bénîmes alors le Seigneur, qui rend sages ceux qui sont humbles, fait de l'humilité la suprême élévation, et laisse les riches dans leur indigence. »

1. Vidimus gloriam Domini in illo matris et filiorum itinere; in eo quidem, sed longe dispari cultu. Paulin., *Ep.* 10.

2. Macro illo et viliore burrico asellis... Paulin., *ibid.*

3. Tota hujus sæculi pompa, qua honorati et opulenti potuerant, circumflui senatores prosequebantur, carruccis micantibus, phaleratis equis, auratis pilentis, et carpentis pluribus, gemente Appia atque fulgente, sed splendoribus vanitatis prælucebat christianæ humilitatis gratia. Paulin., *ub. sup.*

4. Admirabantur divites pauperem, profani sanctam, et illos nostra pauperies ridebat. Paulin., *Ep.* 10.

5. Vidimus dignam Deo hujusmodi confusionem : purpuream, sericam, auratam supellectilem, pannis et veteribus et nigris servientem. Paulin., l. c.

Paulin les reçut dans sa cabane, comme il l'appelait, cabane capable pourtant de les contenir tous avec leur suite, « les riches comme les saints. » C'était un grand bâtiment en forme de monastère à deux étages, séparés par un corridor longitudinal sur lequel s'ouvraient des cellules. Outre cette partie du logement qu'on appelait le cénacle, des salles spacieuses étaient consacrées aux réunions communes et à la table. De vastes portiques régnaient à l'extérieur [1]. De deux petits jardins attenant à l'habitation, l'un, celui des légumes, était assez stérile et fort mal cultivé, de l'aveu même de Paulin; l'autre, planté d'arbres fruitiers, communiquait avec la basilique de Saint-Félix, où les habitants de la maison avaient une entrée particulière. Paulin entretenait là quelques commensaux à demeure et des visiteurs plus nombreux qui, sans être moines, se pliaient comme lui aux pratiques de la vie ascétique.

L'ancien sénateur que le vœu du peuple de Nole, ou plutôt sa violence, devait élever bientôt à l'épiscopat de cette ville, avait alors, pour son occupation la plus active et la plus chère, la glorification du martyr Félix, dont les reliques étaient déposées dans la basilique voisine. Chaque année, par des constructions faites à ses frais, il ajoutait aux anciennes nefs des chapelles ou des nefs coordonnées avec les pre-

1. Tugurium vero nostrum, quod a terra suspensum cœnaculo uno, porticu cellulis hospitalibus interposita, longius tenditur, quasi dilatatum gratia Domini, non solum sanctis,... sed etiam divitum illorum catervis, non incapaces angustias præbuit. Paulin., *Ep.* 10.

mières, et qui donnaient à l'ensemble l'apparence d'une petite ville [1]. La quatrième venait à peine d'être terminée avec une magnificence tout impériale, que déjà une cinquième s'élevait au-dessus du sol. Félix était en effet le grand saint de la Campanie, et les vertus attribuées à son tombeau y attiraient une foule incessante de peuple. Les femmes croyaient lui devoir leurs enfants, les enfants la vie de leurs pères, le laboureur les moissons de son champ, le vigneron l'abondance de sa vigne ; et Paulin lui-même vit dans ce puissant patron la main qui remontait les cordes de sa lyre devenue chrétienne, et le ramenait dans les sentiers du Parnasse, qu'il n'osait pourtant plus nommer [2]. Du cénacle et des parloirs, on entendait l'écho des chants de l'église. Quand la nuit fut venue, Mélanie se déroba à sa compagnie, pour aller se joindre aux troupes d'enfants, dont les chœurs retentissaient sous les voûtes de la basilique [3]. Les autres visiteurs, gens du monde, d'un caractère et d'un genre de vie bien différents, ne l'imitèrent point; ils s'abstinrent néanmoins de toute conversation et de tout bruit, tant que dura la sainte psalmodie. Une crainte religieuse semblait les tenir en

1. Paulin., *Carm.* 21, 24, 25. — *Ep.*, 12.

2. Il écrivait à Sévère, son ami, en lui envoyant un de ses poëmes anniversaires sur la fête de saint Félix : « Habes ergo libellos a me duos, unum versibus, Natalitium, de mea solemni ad Dominædium cantilena, cui corpore et spiritu quotidie, lingua autem quotannis, pensito dulcissimum servitutis voluntariæ tributum, in die festo consecrationis ejus. » Paulin., *Ep.* 9. — Nous avons encore aujourd'hui quinze de ces poëmes composés pour la fête de saint Félix.

3. Personis puerorum ac virginum choris vicinia Dominædii nostri Felicis culmina resultabant... Paul. Nol., *Ep.* 10.

respect : on eût dit qu'ils s'associaient au chant sacré par leur silence même [1].

Durant le séjour de Mélanie et de sa parenté au monastère de Saint-Félix, la *sainte*, comme on l'appelait, fut l'objet de respects qui touchaient à l'adoration. S'il faut en croire le récit de Paulin, empreint d'ailleurs de beaucoup d'exagération, il se passa là des choses étranges, et qui montrèrent, suivant son expression, « le servage et l'abaissement de la soie devant la bure ». Les hommes jetaient aux pieds de Mélanie leurs toges de pourpre pour qu'elle marchât dessus, les femmes leurs voiles de lin brodé d'or ; ils demandaient à se couvrir de ses haillons : on eût dit qu'ils voulaient se communiquer, en l'approchant, la contagion de la pauvreté [2]. Paulin accueillit pour son église, comme un palladium chrétien, ce morceau de la vraie croix que lui envoyait Jean de Jérusalem [3]. Il en détacha quelques parcelles pour ses plus chers amis, et fit enchâsser le reste dans un riche ostensoir que l'église de Nole conserva longtemps. Quant à la tunique de laine de Judée, cadeau de Mélanie, après l'avoir portée quel-

1. Fideli timore compositi, quo placitis psallentium vocibus, compresso sæcularium turbarum tumultu, etiam taciti concinnebant. Paulin., *Ep.* 10.

2. Illi sericati, et pro suo quoque sexu toga aut stola soliti splendere filii, crassam illam tunicam et vile palliolum gaudebant manu tangere, et vestimenta sua, velleribus auro et arte pretiosa, pedibus ejus substernere pannisque contegere gestiebant : expiare se a divitiarum suarum contagio judicantes, si quam, de vilissimo ejus habitu aut vestigio, sordem colligere mererentor. Paulin., *Ep.* 10.

3. Il raconte lui-même comment il éteignit un incendie en présentant aux flammes : « De Crucis æternæ sumptum mihi fragmine lignum. » *Natal.* 10 *S. Fel.*

quefois, il en fit don à Sulpice Sévère, le plus cher de ses amis [1].

La première des affaires qui avaient amené Mélanie à Rome, la séparation de sa petite-fille et de Pinianus, ne semblait pas la plus aisée, car il fallait lutter contre un père, contre une mère, contre les époux eux-mêmes, qu'une tendre affection liait l'un à l'autre : toutefois, avec le temps, avec cette inflexibilité de caractère qui ne se laissait jamais détourner du but, Mélanie, installée au sein de la famille qu'elle voulait désunir, y parvint, en partie du moins, comme nous le verrons.

L'autre affaire, sur laquelle elle comptait davantage, échoua tout au contraire, et échoua complétement. La situation des choses semblait pourtant s'être améliorée depuis son départ de Jérusalem. Une mort imprévue venait d'enlever Anastase, le 27 avril 402, après trois ans et quelques mois de pontificat, et Innocentius lui succédait [2]. Or Mélanie, se fiant sur la marche ordinaire des choses qui veut que le successeur, dans une grande fonction, réagisse contre son prédécesseur, défasse ce que celui-ci a fait et accorde ce qu'il a refusé; Mélanie, dis-je, avait pu croire qu'il en serait ainsi à l'égard de Rufin, et qu'Anastase l'ayant excommunié malgré la lettre de communion octroyée par Siricius, Innocentius n'aurait rien de plus pressé que de lever l'excommunication d'Anastase, surtout

1. Vobis misimus (tunicam) quam ab usu meo, ut de stercoris vilitate collectum pannum, dignare suscipere... De sanctæ et illustris in sanctis Dei feminæ Melaniæ benedictione, mihi pignus est. Paulin., *Ep. ad Sever.*, 9.
2. Baron., *Annal.*, ann. 402, 47. — Tillem., *Mém. eccl.*, t. X, p. 627.

quand on lui en prouverait l'injustice. C'est de quoi elle se chargeait, et déjà elle se réjouissait de l'absolution de son ami, obtenue par son crédit et par ses soins.

Mélanie se trompa cette fois. La question de doctrine était trop grave, et l'église trop engagée. Rufin, sommé de venir se justifier devant le pape [1], avait blessé par un refus hautain la discipline que Rome travaillait à établir autour d'elle; en second lieu, il avait été condamné dans un synode, et enfin l'empereur Honorius, conformément à la double décision du synode et de l'évêque, avait interdit la lecture d'Origène et la propagation de ses écrits : Rufin se trouvait englobé dans les dispositions du décret. Vainement Mélanie voulut-elle l'emporter de haute lutte près d'Innocentius, en faisant mouvoir tous les ennemis de Jérôme, elle rencontrait partout ses amis, Pammachius, Marcella, Fabiola, toute l'église domestique, qui l'avait admirée si longtemps, et qui la rejetait aujourd'hui de son sein [2]. Il est même douteux que Rufin excommunié ait pu la venir visiter à Rome, le pouvoir temporel prêtant la main dans ces circonstances aux interdictions spirituelles. Devenue plus implacable encore par cet échec, elle attisait en tout lieu contre Jérôme le feu de

1. Acciti frequentibus litteris hæretici ut se defenderent, venire non sunt ausi : tantaque vis conscientiæ fuit, ut magis absentes damnari, quam præsentes coargui maluerint. Hieron., *Ep.* 96, p. 782.

2. Dicas, quid hæc ad laudem Marcellæ? Damnationis hæreticorum hæc fuit principium... Dum adducit testes; dum ostendit multitudinem deceptorum; dum impia *Periarchôn* ingerit volumina, quæ emendata manu scorpii monstrabantur... hujus tam gloriosæ victoriæ origo Marcella est. Hieron., *Ep.* 96, p. 782; *Ep.* 56, p. 589; *Ep.* 61, p. 598 et seqq.

la haine; elle ne vivait qu'avec ses adversaires, et l'histoire nous la montre dans l'intimité de cet Aprorianus à qui Rufin avait dédié son Apologie. Aprorianus, dont la conversion, comme je l'ai dit, avait été commencée par le prêtre d'Aquilée, portait encore en ce temps la robe des catéchumènes[1]. Sa dévotion était sincère, ainsi que celle de sa femme et de sa fille, qu'il aimait tendrement. Tous trois écoutaient, à l'égal d'un docteur de l'église, cette Mélanie qui avait vécu près des plus grands docteurs, et visité les plus grands solitaires; mais ils l'écoutèrent trop. Elle leur prêcha tant et si bien les délices de la vie monastique, que lorsqu'elle quitta Rome Aprorianus et sa femme vivaient séparés et que leur fille était dans un cloître[2].

Le monde traversait alors une des plus sombres époques auxquelles la Providence l'eût encore réservé. Jamais la vie humaine n'avait été si précaire. La société politique n'attendait plus de lendemain. Chaque instant voyait tomber quelque morceau de l'édifice que la vertu romaine[3] avait mis dix siècles à construire, et qu'elle s'était plu à croire éternel. Les attaques des barbares de toute race, Germains, Sarmates, Huns, Saxons, Éthiopiens, Numides, sur toute la cir-

1. Vir maximæ existimationis clarissimus Apronianus, qui erat gentilis. Pallad., *Lausiac.*, c. 118.

2. Catechesi instituit, et christianum fecit, persuasitque ut contineret cum sua uxore. Eorum filia Eunomia in omnibus Deo bene placens... Pallad., *Lausiac.*, c. 134.

3. *Virtus Romana, virtus Romanorum.* On peut consulter sur les faits de cette époque mon livre intitulé : *Trois Ministres, etc.: Nouveaux récits de l'histoire romaine au ve siècle.* Ils y sont exposés en grand détail.

conférence de l'empire, étaient devenues journalières, ou plutôt il n'y en avait plus qu'une seule, générale, incessante. C'était maintenant vers l'Italie et Rome, cœur du monde romain, que la barbarie concentrait ses forces les plus irrésistibles. En 401, Alaric avait pénétré jusque dans la Vénétie; en 402, il était maître des rives du Pô et marchait sur Rome, quand Stilicon le vainquit à Pollentia. En 406, Rhadaghaise arrivait plus près : c'est à Fésules, au delà de Florence, que le même Stilicon l'arrêta. Le dernier jour de cette année néfaste, les Vandales, les Alains, les Suèves, franchissaient le Rhin et inondaient la Gaule et l'Espagne, bientôt perdues pour l'empire. Quelques mois plus tard, ce fut le tour de la Bretagne, qui se déclara indépendante. Enfin, et comme pronostic des dernières ruines, l'esprit de vertige s'emparait du gouvernement romain : Stilicon était assassiné par les ordres d'Honorius, son pupille et son gendre, et l'Italie restait sans défense. Alaric alors reparut. L'insolent barbare, qui ne trouva plus d'ennemis à combattre, rançonna Rome, et l'épargna, gardant sous sa main la ville maîtresse du monde, comme un jouet pour ses colères, ou un enjeu pour ses caprices de gloire [1].

Ces faits portaient avec eux une signification éclatante, et la cause en était claire pour des yeux non prévenus. La faiblesse du gouvernement romain, l'incapacité des empereurs, la discorde des ministres, les

1. *Trois Ministres de l'empire romain* : *Nouveaux récits de l'histoire romaine au ve siècle* : Stilicon, Alaric.

intrigues d'une cour peuplée d'eunuques et d'étrangers, et avant tout la mauvaise politique qui livrait l'aigle romaine à la garde des barbares, suffisaient pour tout expliquer; mais le IVe siècle, absorbé par les passions religieuses, ne voulait rien voir dans les événements de la terre qui ne vînt du ciel. A la faveur des malheurs publics qui le fortifiaient, le paganisme, relevant la tête, accusait le culte chrétien des maux de la patrie : tombé, aux jours prospères, par l'indifférence et le mépris de ses adorateurs, il se retrempait par la haine dans les calamités du temps présent. Le christianisme de son côté reprochait aux païens d'avoir excité la colère de Dieu, d'abord par leurs persécutions sanguinaires, puis par leur incrédulité opiniâtre ou leur scepticisme hautain. D'un camp à l'autre, on se faisait une guerre d'argumentations, d'injures, de menaces; on se faisait aussi une guerre de prophéties [1]. Les polythéistes déterraient des oracles annonçant à point nommé la fin de la religion du Christ et l'anéantissement des chrétiens. Ceux-ci, les livres juifs et chrétiens à la main, proclamaient la chute prochaine de l'empire; beaucoup y ajoutaient la ruine du monde actuel et l'avénement de l'antechrist. Les millénaires chassés de l'église y reparaissaient en grand nombre : le désordre était partout, dans les croyances comme dans les choses. Mélanie appartenait à cette secte, ou du moins elle avait apporté d'Orient on ne sait quel système de révélations apocalyptiques que son esprit

1. *Trois Ministres de l'empire romain*, etc. Stilicon.

ingénieux appliquait aux événements présents, et elle laissa dans Rome, près de beaucoup de gens, la réputation d'une prophétesse.

« Mes enfants, disait-elle à sa famille, il y a bientôt quatre cents ans qu'il a été écrit : « La dernière « heure approche. » Comment donc voulez-vous toujours rester dans les vanités de cette vie? L'Antechrist va paraître, ne redoutez-vous pas sa venue? Des malheurs sans nombre s'apprêtent à fondre sur vous, et vous croyez jouir des richesses que vos ancêtres vous ont laissées [1] ! » Ces paroles, redites à tout propos et avec l'autorité d'une voyante, ne furent pas sans effet sur l'esprit de la jeune Mélanie et de son mari. Ils vendirent leurs biens malgré l'opposition de Publicola, leur père : l'aïeule l'emporta. C'est ce qui s'appelait, dans le langage des mystiques destructeurs de la famille, livrer combat aux bêtes farouches du siècle [2]. Toutefois la jeune épouse ne céda pas sans résistance; elle demandait grâce pour une maison de campagne qu'elle aimait (peut-être celle où elle avait passé ses premières années, peut-être celle où elle avait connu son mari); l'aïeule fut inflexible, il fallut la vendre [3].

1. Christi autem ancilla eis dicebat : « Filii, plus quam quadringentis abhinc annis scriptum est : « Ultima hora venit. » Quid ergo lubentes ac volentes immoramini in vanitate vitæ? Ne forte veniant dies Antichristi, et non possitis frui vestris opibus et rebus majorum vestrorum... Pallad., *Lausiac.*, c. 118.

2. Sic depugnavit contra bestias, nempe eos qui erant ordinis senatorii, et eorum uxores. *Id.*, *ibid.*

3. Les détails suivants donnés par un de leurs amis nous font voir combien leur fortune était grande. — « Quum persuasisset eis vendere quæ habebant, Roma eos eduxit... Omnes autem possessiones quas

Alors elle les entraîna à sa suite en Sicile, où Rufin vint les rejoindre, puis en Afrique.

Publicola, resté à Rome, y mourut peu de temps après. Mélanie supporta cette perte avec une constance plus que virile. « Elle retint son affliction dans le silence, nous dit Paulin, quoiqu'elle ne pût refuser quelques larmes aux entrailles maternelles[1]. » Augustin, qui la vit en cet état, loue beaucoup son calme courage, et dans une lettre à ce même Paulin, il la propose comme exemple aux personnes du monde, pour bien gouverner leur douleur. « Mélanie, écrit-il, avait ressenti d'abord l'émotion du sang et de la nature; mais elle ne fut plus touchée bientôt que d'un regret spirituel. Les larmes qu'elle versa eurent moins pour cause la perte d'un fils unique disparu de ce monde (accident tout humain) que la promptitude de cette mort, qui l'avait surpris encore enveloppé dans les liens du siècle. Ce qui affligeait cette pieuse mère, ce qui excitait ses lamentations, c'est que Dieu n'avait pas attendu pour prendre son fils, que ce fils, obéissant aux désirs maternels, eût jeté bas la toge du magistrat pour le cilice du moine et préféré la solitude du

habuit in Hispaniis, Aquitania et Tarraconensi et Galliis... et in aliis civitatibus, quum vendidisset, eas ad tres usque solidos distribuit. Quæ autem habebat in Sicilia, Campania et Africa, sibi reliquit, ut suppeditare posset monasteriis et egenis. » Pallad., *Lausiac.*, c. 119. — Elle affranchit, dit-on, 8,000 de ses esclaves, gardant ceux qui refusèrent de la quitter. « Liberavit autem servorum qui voluerunt octo millia. » *Id.*, *ibid.*

1. Taciturno quidem luctu, non tamen sicco a maternis lacrymis, dolere (eam) vidisti. Paulin., *ad Augustin. Ep.* 94.

cloître aux splendeurs du sénat [1]. » Ainsi raisonnaient, dans cette période d'abandon de soi-même et de son pays, les plus grands saints de l'Église; et l'orgueilleuse Mélanie croyait elle-même se grandir en refoulant dans son âme tous les instincts de la nature, les plus amers comme les plus doux.

Elle se trouva, par la mort de son fils, complétement maîtresse du sort de sa petite-fille et de Pinianus. Déjà elle avait obtenu une grande victoire : c'est que les deux époux fissent vœu de continence, sans rompre cependant la vie commune [2] ; elle échoua pour le reste, et les efforts de ses intolérants auxiliaires échouèrent aussi. Pinianus et sa femme eurent bien des assauts à soutenir contre ce fanatisme du temps, qui, d'accord parfois avec la cupidité, ne voulait laisser dans le cœur des hommes aucune affection humaine, même la plus légitime, même la plus sainte. Le mari soutint presque un siége contre les habitants d'Hippone qui s'étaient mis en tête de le faire prêtre malgré lui, et la femme dut implorer avec larmes la protection d'Augustin et le pardon de son amour [3]. L'aïeule, voyant que, malgré tous leurs mérites et toute leur obéissance, elle ne pouvait arracher à ses petits-fils ce

1. Quia necdum... de conversionis gloria transisset ad gloriam resurrectionis, communem cum matre requiem coronamque capturus, si in hujus sæculi vita, matris exemplo, saccum togæ, et monasterium senatui, prætulisset. Paulin., *ad Augustin. Ep.* 94.

2. Quum autem longo tempore inter se contenderent, Deus postea misertus adolescentis, ei quoque zelum immisit religionis, ut ipse quoque mundi universæ renuntiaret terrenæ materiæ. Pallad., *Lausiac.*, c. 119

3. Voir le livre XII de ces Récits.

dernier sacrifice de leur ensevelissement dans un cloître, secoua sur eux la poussière de ses sandales et repartit pour Jérusalem.

Elle vécut là quelque temps, solitaire, silencieuse et déjà morte au siècle. De son couvent du mont des Oliviers[1], comme d'un observatoire qui dominait les tempêtes du monde, elle suivait de l'œil la ruine de l'empire, et, le livre de l'Apocalypse à la main, elle en marquait les degrés. Abîmée dans la contemplation des desseins de Dieu et insensible aux souffrances des hommes, cette sibylle des temps chrétiens s'éteignit au milieu de son travail, quarante jours environ après son retour dans la ville sainte[2].

III.

Tandis que ces événements se passaient à Rome, de grandes douleurs envahissaient les monastères de Bethléem ; et les intrigues de Mélanie, la nouvelle défaite de Rufin, le nouveau triomphe de Jérôme, trouvaient à peine une place au milieu de préoccupations plus poignantes. La mort semblait s'acharner sur la famille de Paula, où les catastrophes se succédaient avec une rapidité effrayante. La tombe s'était à peine fermée sur Pauline, que Rufina y descendait à son

1. Monasterio, Jerosolymis... Pallad., *Lausiac.*, c. 118.
2. Intra quadraginta dies dormiit. *Id.*, *ibid.*

tour. C'était cette jeune fille, non encore nubile au départ de Paula, qui, debout sur le rivage, tandis que le navire s'éloignait, semblait envoyer ce reproche à sa mère à travers les flots : « Attends au moins que je sois mariée[1] ! » Paula fut plus sensible à cette mort qu'elle ne l'avait été à toutes les autres : « Sa pieuse âme, nous dit Jérôme, en resta consternée[2]. » Ces chagrins, joints à des indispositions répétées et à des excès de jeûne, ruinèrent sa santé, et vers la fin de l'année 403, elle prit le lit pour ne le plus quitter.

Sa maladie fut longue et douloureuse : la fièvre, qu'aucun soin ne put dompter, consuma ses forces jusqu'au bout. Durant tout ce temps, Eustochium montra quels trésors de tendresse et de sollicitude renfermait ce cœur que dirigeait une si austère raison. Elle semblait avoir pris domicile au chevet de sa mère; elle la gardait d'un œil jaloux, tantôt soutenant sur des coussins sa tête vacillante, tantôt renouvelant l'air autour d'elle avec un éventail, tantôt réchauffant ses pieds qu'un froid sinistre gagnait peu à peu[3]. C'était elle qui faisait tiédir l'eau que Paula devait boire, qui lui présentait sa nourriture, qui faisait son lit, et nulle autre qu'elle n'avait le droit de la servir[4].

1. Rufina nec jam nubilis, ut suas expectaret nuptias, tacens fletibus obsecrabat. Hieron., *Ep.* 86, p. 672.

2. Immaturo funere Rufina pium matris animum consternavit. Hieron., *Ep.* 86, p. 671.

3. Ipsa assidere lectulo, flabellum tenere, sustentare caput, pulvillum supponere, fricare pedes, manu stomachum confovere. Hieron., *Ep.* 86, p. 687.

4. Mollia strata componere, aquam calidam temperare, mappulam apponere, omnium ancillarum prævenire officia. *Id.*, *ibid.*

La malade s'endormait-elle quelques instants, Eustochium courait à la crèche du Sauveur, mêlant les remèdes du ciel à ceux de la terre, et suppliant Dieu avec larmes de la faire partir la première[1].

Cependant le mal marchait toujours; les extrémités de la malade devinrent glacées, la vie s'était refoulée au cœur. Paula comprit que sa fin approchait, et, avec la joie calme d'un voyageur qui est sûr de rentrer au gîte, elle se mit à réciter ces versets du Psalmiste : « Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu où habite votre gloire. — Que vos tabernacles sont aimables, ô Seigneur des vertus! Mon âme les désire et défaille à leur aspect. — J'ai voulu vivre pauvre et méprisée dans la maison de mon Dieu, plutôt que d'être riche au domicile des méchants. » Lorsqu'elle avait fini le dernier verset, elle reprenait le premier[2]. On lui fit quelques questions auxquelles elle ne répondit pas. Jérôme alors, s'approchant de son lit, lui demanda avec douceur pourquoi elle se taisait et si elle souffrait. « Non, lui dit Paula en langue grecque, je ne souffre pas; j'entrevois au contraire, je ressens déjà une paix immense[3]. » Ce furent là ses dernières paroles. Fermant les yeux comme si elle eût voulu échapper au spectacle de la terre, elle ne fit plus que

1. Quibus illa precibus, quibus lamentis et gemitu, inter jacentem matrem et specum Domini discurrit, ne privaretur tanto contubernio, ne illa absente viveret, ut eodem feretro portaretur? Hieron., *Ep.* 86, p. 687.

2. Illos versiculos susurrabat. *Id.*, *ibid.*

3. Quumque a me interrogaretur cur taceret, cur nollet respondere, an doleret aliquid, græco sermone respondit: nihil se habere molestiæ; sed omnia quieta et tranquilla perspicere. *Id.*, *ibid.*

murmurer, d'une voix de plus en plus faible, les trois versets de psaume qui flottaient dans son souvenir[1]. Son doigt, qu'elle tenait sur ses lèvres, y traçait incessamment le signe de la croix[2]. Bientôt la respiration devint plus âpre, et l'agonie commença. Dans ce suprême combat du corps contre l'âme qui va le quitter, elle s'efforçait de redire en mots entrecoupés ces versets qu'elle aimait, et « le dernier cri de sa vie, nous dit son biographe, fut encore une louange au Seigneur[3]. » Enfin elle expira le mardi 26 janvier de l'année 404, au moment où le soleil venait de se coucher[4]. Elle avait alors cinquante-six ans et huit mois; il y avait dix-huit ans qu'elle était arrivée en Orient et seize qu'elle habitait Bethléem.

Paula était morte, et l'on n'entendit autour d'elle ni lamentation ni plainte; mais un concert de psaumes chantés dans toutes les langues de l'Orient et de l'Occident éclata tout à coup, et remplit de ses échos la cellule et le monastère[5]. Pendant sa longue maladie, dont on ne prévoyait que trop la fin, les évêques étaient accourus de tous les diocèses environnants, et

1. Clausis oculis, quasi jam mortalia despiceret, usque ad expirationem animæ, eosdem repetebat versiculos; ut quod dicebat, vix audire possemus. Hieron., *Ep.* 86, p. 687.

2. Digitumque ad os tenens, crucis signum pingebat in labiis. *Id. ibid.*

3. Defecerat spiritus et anhelabat in mortem. Animaque erumpere gestiens, ipsum stridorem, quo mortalium vita finitur, in laudes Domini convertebat. *Id.*, *ibid.*

4. Prope solis occubitum. Hieron., *Ep.* 86, p. 689.

5. Ex hinc non ululatus, non planctus, ut inter sæculi homines fieri solet sed Psalmorum linguis diversis examina concrepabant. Hieron., *Ep.* 86, p. 687.

Jean de Jérusalem, réconcilié, lui rendit les derniers devoirs. Quand elle eut été ensevelie, les évêques la déposèrent eux-mêmes dans le cercueil, et, élevant ce cercueil au-dessus de leurs têtes, ils le portèrent du monastère à l'église, tandis que d'autres tenaient des lampes et des torches allumées [1]. Placée au centre de la basilique, Paula y resta exposée pendant trois jours, le visage découvert. La mort n'avait altéré ni la gravité de son maintien, ni la beauté calme de ses traits : seulement elle était plus pâle et semblait dormir [2].

On peut dire que la Palestine entière assista à ses funérailles. Il n'y eut pas un couvent de moines, pas un monastère de nonnes, qui ne voulût s'y transporter, pas un ermite qui ne sortît de sa solitude, pour rendre le suprême honneur à une pareille femme : y manquer eût paru un sacrilége. Les pauvres surtout et les veuves s'y trouvèrent en foule innombrable; ils montraient les vêtements qu'elle leur avait donnés; ils l'appelaient leur mère et leur nourrice [3]. Après trois jours d'une psalmodie continue en hébreu, en grec, en latin, en syriaque [4], on reprit le cercueil pour le des-

1. Translata Episcoporum manibus, et cervicem feretro subjicientibus; quum alii pontifices lampadas cereosque præferrent, alii choros psallentium ducerent, in media ecclesia speluncæ Salvatoris est posita. Hieron., *Ep.* 86, p. 687.

2. Nihil pallor mutaverat faciem, sed ita dignitas quædam et gravitas ora compleverat, ut eam putares non mortuam, sed dormientem. Hieron., *Ep.* 86, p. 688.

3. Vestes ab ea præbitas ostendebant... Omnis inopum multitudo matrem et nutriciam se perdidisse clamabant. Hieron., *Ep.* 86, p. 687.

4. Hebræo, græco, latino, syriaco sermone, Psalmi in ordine personabant. Hieron., *Ep.* 86, p. 688.

cendre dans la crypte où se trouvait la crèche du Sauveur. Une place avait été creusée à quelque distance, dans le flanc du rocher : c'est là que fut introduit le cercueil, puis une dalle de pierre scellée au roc ferma provisoirement l'excavation. Pendant ces funèbres journées, Eustochium, toujours près de sa mère, ne l'avait pas plus quittée morte que vivante; elle lui baisait les yeux, elle se collait à son visage, et quand il fallut mettre le cercueil en terre, elle se précipita dessus violemment, l'enserrant de ses bras et demandant à être enterrée avec lui [1].

Jérôme était là, soutenu par un devoir plus grand que sa peine; mais cette âme altière, faite pour la lutte, qui cherchait les douleurs afin de les surmonter, et regardait les épreuves comme des grâces, ne put supporter celle-ci, quand le devoir eut cessé de parler. Sa pensée ne se détournait plus de la perte qu'il avait faite; il était inconsolable comme Rachel, dont il avait poussé le cri dans le voisinage de Rama. Tous ses travaux restaient abandonnés, et dans l'intimité de ses relations, il ne craignait pas de montrer la plaie saignante de son cœur. Il écrivait, quelques mois après, à Théophile d'Alexandrie, qui réclamait de lui un travail commencé : « Je n'ai rien pu faire, même sur les Écritures, depuis la mort de la sainte et vénérable Paula. Le chagrin m'accable. Tu sais qu'elle était ma consolation et celle des saints, qui trouvaient en elle

1. Quasi ablactata super matrem suam, abstrahi a parente non poterat; deosculari oculos, hærere vultui, totum corpus amplexari, esse cum matre, velle sepeliri... Hieron., *Ep.* 86, p. 688.



une mère dévouée et vigilante[1]. » Il dit encore, dans un autre endroit, qu'il resta longtemps dans le silence de l'accablement, « non pas certes qu'il doutât de la résurrection, dont l'espérance nous console, mais parce, que dans la mort de Paula, il entrevoyait celle de leurs monastères[2]. »

Enfin Eustochium essaya de le tirer de cet affaissement et elle le fit en lui parlant de sa mère : elle le pria de composer son éloge funèbre, afin que cette sainte mémoire ne pérît pas avec eux. Ce fut comme un trait de lumière pour Jérôme; il tenta d'écrire, mais il le tenta vainement : chaque fois qu'il saisissait ses tablettes pour travailler à cet éloge, ses doigts se raidissaient et le style lui tombait des mains; son esprit se trouvait sans force, ou la douleur le suffoquait[3]. Il prit enfin le parti de dicter, et, par un effort surhumain, il rédigea en deux veilles de nuit le livre que nous avons encore, où il retrace toute la vie de Paula depuis son enfance jusqu'à ses derniers moments, livre qui m'a servi de guide dans ces récits. Il l'adressa sous forme de lettre à la vierge Eustochium.

Il commençait ainsi : « Quand tout mon être

1. Ita enim sanctæ et venerabilis Paulæ confectus sum dormitione, ut absque translatione hujus libri, nihil aliud divini operis scripserim. Perdidimus enim, ut ipse nosti, repente solatium, quod (ut conscientiæ nostræ testis est Dominus) non ad proprias ducimus necessitates, sed ad Sanctorum refrigeria, usque in præsentiarum, quibus illa sollicite serviebat. Hieron., *Ep.* 64, p. 601.

2. Cod. reg. t. 1, p. 32, 3. — Tillem.; *Mém. eccl.*, t. XII, p. 260.

3. Obriguerunt digiti, cecidit manus, sensus elanguit. Hieron., *Ep.* 86, p. 688.

deviendrait langue et voix, je ne suffirais pas à proclamer dignement les vertus de la vénérable Paula[1]. Noble par la naissance, plus noble par la sainteté, puissante jadis par ses richesses, plus illustre maintenant par sa pauvreté dans le Christ, la fille des Gracques et des Scipions, l'héritière de Paul-Émile, dont elle porta le nom, la vraie et directe descendante de Marcia Papyria, mère de l'Africain, a préféré Bethléem à Rome et un toit de boue aux faîtes éclatants des palais[2]. Nous ne pleurons pas de ce que nous l'avons perdue, nous remercions Dieu de l'avoir possédée. Que dis-je? nous la possédons toujours, car tout vit par l'esprit de Dieu, et les élus qui retournent à lui, restent encore dans la famille de ceux qu'il aime.

« J'atteste Jésus et ses saints, j'atteste surtout l'ange particulier qui fut le gardien et le compagnon de cette admirable femme, je les atteste tous, que la faveur, — encore moins la flatterie, — ne guidera point ma langue. Tout ce que je dirai, je le dirai sous la foi du témoignage[3]; et ce que je dirai est encore bien loin de ses mérites, que l'univers célèbre, que les prêtres admirent, que les vierges prennent pour modèle, que la troupe des moines et des pauvres poursuit de larmes

1. Si cuncta corporis mei membra verterentur in linguas, et omnes artus humana voce resonarent, nihil dignum sanctæ ac venerabilis Paulæ virtutibus dicerem. Hieron., *Ep.* 86, p. 669.

2. Gracchorum stirps, soboles Scipionum, Pauli hæres, cujus vocabulum trahit... Marciæ Papyriæ matris Africani vera et germana progenies, Romæ prætulit Bethleem, et auro tecta fulgentia informis luti vilitate mutavit. Hieron., *Ep.* 86, p. 670.

3. Testor Jesum et Sanctos ejus, ipsumque proprium Angelum, qui custos fuit et comes admirabilis feminæ, me nihil in gratiam, nihil more

amères; un seul mot résume toutes ses vertus, elle est morte plus indigente que les pauvres à qui elle a été enlevée[1].

« Je laisse à d'autres le soin de remonter au berceau de sa race, de nous montrer au foyer de Blésille et de Rogatus, parmi les images des ancêtres, d'un côté la lignée des Gracques, de l'autre celle d'Agamemnon et les reliques du siége de Troie. Nous ne louons, nous, que ce qui appartient à l'homme, et ce qui découle des plus pures sources du cœur. Les apôtres demandaient un jour au Sauveur ce qui leur reviendrait, s'ils abandonnaient leurs biens pour le suivre: « Le centuple aujourd'hui, leur répondit-il, et après, la vie éternelle[2].» Nous apprenons par là que la gloire n'est pas de posséder la richesse, mais de la mépriser au nom du Christ, de s'enfler des grandeurs et des dignités, mais de les mettre sous ses pieds au nom de la foi; voilà le bien présent que promettait Jésus. Se donner à lui, c'est échanger la gloriole d'une ville pour l'estime de l'univers. Habitante de Rome, Paula n'était point connue hors de Rome; elle se cache à Bethléem, et la chrétienté barbare et romaine tout entière l'admire[3]. Quelle région en effet, quel peuple, quelle race n'envoie pas ses enfants aux saints lieux?

blandientium loqui: sed quidquid dicturus sum, pro testimonio dicere. Hieron., *Ep.* 86, p. 670.

1. Omnes suos pauperes, pauperior ipsa dimisit. Hieron., *Id.*, *ibid.*

2. Centuplum in præsentiarum recepturos, et in futuro vitam æternam. *Id.*, *ibid.*

3. Romæ habitantem, nullus extra Romam noverat; latentem in Bethleem, et barbara et Romana terra miratur. Hieron., *Ep.* 86, p. 671.

Or, parmi les merveilles humaines, que voyait-on au-dessus de Paula[1]? Ainsi resplendit dans un collier de perles la perle la plus précieuse; ainsi un rayon de soleil fait pâlir les humbles flambeaux de la nuit[2]. Paula voulait être la dernière, et tout le monde l'a proclamée la première; plus elle se cachait, plus elle apparaissait aux regards. Si noble par elle-même, elle avait épousé Toxotius, dont la généalogie remontait aux Énée et aux Jule : de là vient que sa fille, la vierge du Christ Eustochium, s'appelle aussi Julia. Cela est grand sans doute, mais plus grand à dédaigner qu'à porter[3]... »

Jérôme suit Paula dans toutes les phases de sa vie : son mariage, sa viduité, sa consécration à l'état religieux, ses douleurs de famille et la persécution de ses proches; puis il raconte son départ de Rome, leur commun voyage en terre sainte, leur visite aux solitudes de Nitrie, leur séjour à Bethléem. C'est le fil de vingt années passées l'un près de l'autre, qu'il se plaît à dérouler devant cette amie absente. Il n'oublie rien, Paula revit dans son récit ; elle marche, elle parle, on entend les austères leçons que sa bouche adresse à ses nonnes, ses controverses avec des moines hérétiques,

1. Cujus enim gentis homines ad sancta loca non veniunt? Quis autem in sanctis locis, præter Paulam, quod plus inter homines miraretur, invenit? Hieron., *Ep.* 86, p. 671.

2. Hæc sicut inter multas gemmas pretiosissima gemma micat, et jubar solis parvos igniculos stellarum obruit et obscurat. *Id.*, *ibid.*

3. Unde etiam filia ejus Christi, Virgo Eustochium, Julia nuncupatur, et ipse Julius « a magno demissum nomen Iulo, » et hæc dicimus, non quo habentibus grandia sint, sed quo contemnentibus mirabilia. *Id.*, *ibid.*

et jusqu'aux douces saillies de cet esprit sans fiel. Le deuil des enfants, les langueurs de la maladie, les derniers combats de la mort, tout est rappelé, tout est décrit avec larmes. Souvenirs sacrés d'un ami, destinés à réveiller ceux d'une fille et à se confondre avec eux ! C'est en lisant ces suprêmes confidences de l'ami à la fille, en face de la mort et sous les yeux de Dieu, que tout doute s'effacerait au besoin sur la sainteté de leur affection. L'ouvrage porte d'ailleurs l'empreinte de ce qu'il devait être, et de ce qu'il est réellement. « Sur ton désir, dit-il à Eustochium, j'ai dicté ce livre en deux veilles de nuit, car je n'ai jamais pu l'écrire ; la pointe de mon style glissait sur la cire, et la vie me quittait. Tu ne trouveras donc ici qu'un discours inculte, sans élégance, sans choix d'expression, mais tu y trouveras la pensée et le cœur de celui qui l'a fait [1]...

« Jésus m'est témoin, ajoute Jérôme en terminant, que Paula n'a pas laissé à sa fille un écu, mais qu'elle lui a laissé beaucoup de dettes, et, ce qui est plus lourd que des dettes, un peuple de frères et de sœurs qu'il est bien difficile de nourrir, qu'il serait impie de renvoyer [2]. Est-il un spectacle de vertu comparable à

1. Hunc tibi librum ad duas lucubratiunculas, eodemque, quem tu sustines dolore, dictavi. Nam quotiescumque stylum figere volui, et opus exarare promissum, obriguerunt digiti, cecidit manus, sensus elanguit, unde et inculta oratio, vota scribentis absque ulla elegantia testatur. Hieron., *Ep.* 86, p. 688.

2. Testis est Jesus, ne unum quidem nummum ab ea filiæ derelictum, sed, ut ante jam dixi, derelictum magnum æs alienum ; et, quod his difficilius est, fratrum et sororum immensam multitudinem. *Id., ibid.*

celui-ci? Une femme de la plus noble famille, de la plus grande opulence, tellement dépouillée par sa foi, qu'elle meurt dans un degré de misère extrême! Que d'autres se vantent de l'argent et du bronze qu'ils accumulent dans le trésor de Dieu; qu'ils étalent aux voûtes des églises leurs dons votifs pendant à des chaînes d'or : personne n'a plus donné aux pauvres que celle qui ne s'est rien réservé [1]. Sois tranquille, Eustochium, te voilà riche d'un grand héritage, le Seigneur est ton lot, et, pour compléter ton opulence, ta mère vient d'être couronnée par un long martyre [2]; car ne crois pas que l'effusion du sang soit le seul caractère de la confession : on confesse aussi le Seigneur par la servitude immaculée de son âme, par le martyre quotidien du dévouement [3]. Si la confession sanglante a sa couronne tressée de roses et de violettes, le lis est pour la confession du cœur [4]. Les deux couronnes, celle de la paix et celle du combat, sont également admises dans le concours des récompenses célestes. Ta mère a entendu la voix qui disait à Abraham : « Sors de ton pays et de ta famille. » Elle a entendu

1. Jacent alii pecunias, et in corbonam Dei æra congesta, funalibusque aureis dona pendentia : nemo plus dedit pauperibus, quam quæ sibi nihil reservavit. Hieron., *Ep.* 86, p. 688.

2. Secura esto, Eustochium, magna hæreditate ditata es. Pars tua Dominus; et quo magis gaudeas, mater tua longo martyrio coronata est. *Id.*, *ibid.*

3. Non solum enim effusio sanguinis in confessione reputatur; sed devotæ quoque mentis servitus immaculata, quotidianum martyrium est. *Id.*. *ibid.*

4. Illa corona de rosis et violis plectitur, ista de liliis. *Id.*, *ibid.*

cet autre cri poussé par la bouche du prophète : « Fuyez du milieu de Babylone et sauvez vos âmes ! » Elle est partie ; elle n'a point regardé derrière elle ; elle n'a point regretté les délices de l'Égypte, et son pied n'a pas touché de nouveau la Chaldée. Escortée d'un chœur de vierges, elle est venue se faire, près de cette étable, la compatriote du Sauveur [1].

« O Paula, adieu ! Soutiens par tes prières la vieillesse défaillante de celui qui te vénère et qui t'aime. Associée au Christ par le mérite de la foi et des œuvres, et présente au tribunal du juge, plaide pour moi : ta voix sera plus puissante là-haut qu'elle n'aurait pu l'être ici-bas [2] ! » Puis, en proie à une de ces réminiscences classiques qui s'agitaient tumultueusement dans sa mémoire, mêlées au langage des prophètes, et qui le ressaisissaient aux moments de grande émotion, il s'écrie, avec la conscience de sa gloire : « J'ai achevé un monument plus durable que l'airain, une œuvre que le temps ne détruira point. J'ai écrit ces pages pour toi, et j'ai gravé ton éloge sur ton sépulcre, afin que, en quelque lieu que parvienne ce livre, on sache que tu as été louée à Bethléem, et que ta cendre repose à Bethléem [3]. »

1. Choris comitata virgineis, civis est Salvatoris effecta. Hieron., *Ep.* 86, p. 688.

2. Vale, o Paula, et cultoris tui ultimam senectutem orationibus juva. Fides et opera tua Christo te sociant, præsens facilius quod postulas impetrabis. *Id.*, *ibid.*

3. Exegi monumentum ære perennius, quod nulla possit destruere vetustas; ut quocumque noster sermo pervenerit, te laudatam, te in Bethleem conditam lector agnoscat. *Id.*, *ibid.*

Il prit ensuite les dernières dispositions pour la demeure mortuaire de Paula. La chambre sépulcrale qui devait contenir le tombeau fut taillée dans le roc vif, tout près de la grotte où il avait placé son lieu favori de méditation et de travail. Elle s'ouvrait sur une galerie naturelle conduisant de cette grotte à la crypte de la Nativité. Lui-même aussi composa, comme il nous l'apprend, les inscriptions qui la décorèrent [1]. La première, gravée sur le tombeau, portait « que la femme qui dormait là de son sommeil en Dieu, était petite-fille de Scipion, de Paul-Émile et des Gracques par sa mère, d'Agamemnon par son père; qu'elle s'appelait Paula du nom de sa famille; qu'elle était la mère d'Eustochium et la première matrone du sénat romain; qu'ayant embrassé la pauvreté du Christ, elle était venue habiter les campagnes de Bethléem [2]. »

Cette inscription était en vers latins hexamètres. Une seconde, également en vers, fut placée au fronton de la chambre sépulcrale. Elle disait : « Passant, vois-tu ce petit sépulcre creusé par le ciseau dans le rocher? C'est la demeure passagère de Paula, qui habite les royaumes célestes. Frère, enfants, richesse, patrie, Rome enfin, elle avait tout quitté pour venir

1. Incidi elogium sepulcro tuo, quod huic volumini subdidi. Hieron., *Ep.* 86, p. 688.

2. Scipio quam genuit, Pauli fudere parentes,
Gracchorum soboles, Agamemnonis inclita proles,
Hoc jacet in tumulo : Paulam dixere priores :
Eustochii genitrix, Romani prima senatus,
Pauperiem Christi et Bethleemitica rura secuta.
Id., ibid.

vivre, près de la sainte caverne, à Bethléem : elle y repose à son tour. Là-bas est le berceau du Christ; plus loin les mages ont offert à l'Homme-Dieu les dons mystiques de la foi; ici est le tombeau de Paula [1]. »

Au-dessous, on lisait ces lignes, écrites en prose :

« Sainte et bienheureuse, elle s'est endormie, le sept des calendes de février, après le coucher du soleil; elle a été ensevelie le cinq, Honorius-Auguste étant consul pour la septième fois, Aristenète pour la première [2]. »

Quitte de ses devoirs envers une mémoire sacrée, Jérôme put ramener ses regards à loisir sur lui-même, sur leur commune entreprise, sur leurs espérances déçues. Dans cette association de deux grands cœurs, les vulgaires calculs de l'intérêt n'avaient jamais pris place, et guère plus la prévoyance humaine. Le petit patrimoine de Dalmatie avait passé jusqu'à la dernière obole dans le monastère de Jérôme, sans regret pour son frère ni pour lui. La fortune de Paula et d'Eustochium s'était également fondue dans des aumônes

1. In fronte speluncæ :
Aspicis angustum, præcisa rupe, sepulcrum?
Hospitium Paulæ est, cœlestia regna tenentis.
Fratrem, cognatos, Romam, patriamque relinquens,
Divitias, sobolem, Bethleemiti conditur antro.
Hic præsepe tuum, Christe, atque hic mystica Magi
Munera portantes, Hominique Deoque dedere.
Hieron., *Ep.* 86, p. 689.

2. Dormivit sancta et beata Paula, septimo kalend. febr., tertia sabbati, post solis occubitum. Sepulta est quinto kalend. earumdem. Honorio Augusto sexies, et Aristæneto consulibus *Id., ibid.*

parfois confuses et excessives, mais qui étaient toujours de la charité. Qu'allaient-ils devenir tous? Chasserait-il de leurs cellules, faute de pouvoir les nourrir, ces moines qui se formaient près de lui au goût des lettres en même temps qu'à l'orthodoxie de la foi? Eustochium fermerait-elle aussi les couvents de sa mère? Rejetterait-elle dans les dangers du siècle ces cinquante vierges dont elle s'était conservé la direction particulière, et qui étaient ses sœurs et ses filles [1]? Qui distribuerait du pain aux pauvres qui assiégeaient leur porte chaque matin? Qui couvrirait la nudité des orphelins et des veuves? Voilà ce que Jérôme se demandait avec épouvante [2]. Il se demandait encore si ce gouvernement des monastères, qu'Eustochium avait partagé avec Paula, ne serait pas une trop lourde charge pour elle seule, si débile de corps. Ne s'effrayerait-elle pas d'une responsabilité terrible à tous les yeux? Sa famille enfin, ses amis de Rome, ne réussiraient-ils pas à l'y ramener? L'idée d'une dernière séparation à son âge, et sous le poids de tant d'infirmités [3], lui semblait plus cruelle que la mort.

Les pensées qui tourmentaient Jérôme agitaient aussi l'esprit calme et réfléchi d'Eustochium dans la solitude de son deuil. Elle prit enfin un parti, comme elle savait les prendre, et se remit tranquillement à ses travaux. Jérôme un jour la vit entrer chez lui, te-

1. Dicitur... habere conventum quinquaginta Virginum. Pallad., *Lausiac.*, c. 126.
2. Luctus, sollicitudo... Hieron., *Ep.* 64, p. 600.
3. Imbecillitas corporis et animi mœror. Hieron., *Ep.* 88, p. 727.

nant à la main le livre de Ruth, qu'elle le pria de lui expliquer[1]. Elle semblait lui dire, comme autrefois, dans ces mêmes campagnes de Bethléem, la douce Moabite à Noémi : « Où vous irez, j'irai ; où vous demeurerez, j'y veux demeurer avec vous. Votre peuple sera mon peuple, et votre Dieu sera mon Dieu[2] ! »

1. Eustochio Virgini Christi negare non potui. Hieron., *Jos. Præfat.* — Rogatu Eustochii. Idem. *Amos Præfat.*

2. Quocumque perrexeris, pergam : et ubi morata fueris, et ego pariter morabor. Populus tuus, populus meus, et Deus tuus, Deus meus. *Ruth.*, I, 16.

LIVRE XI

Les monastères de Bethléem sous l'administration d'Eustochium : arrivée de la jeune Paula. — Travaux de Jérôme sur les prophètes. — Il est dénoncé comme ennemi de l'empire. — Sa correspondance avec des dames gauloises. — Hébidie, Algasie, Artémie. — État des Gaules au commencement du ve siècle. — Irruption des Vandales, des Alains et des Suèves. — Vices de la société chrétienne. — Dispute d'Augustin et de Jérôme à propos de l'Épître aux Galates. — Tendances chrétiennes différentes d'Augustin et de Jérôme. — Augustin accuse Jérôme de prêcher le mensonge officieux dans son commentaire de saint Paul. — Lettre qu'il lui écrit à ce sujet; elle n'arrive pas à Jérôme. — Seconde lettre d'Augustin détournée comme la première. — Colère de Jérôme et excuses d'Augustin; Jérôme s'apaise et accepte la controverse théologique. — Système d'Augustin sur les premiers temps du christianisme, réfuté par Jérôme comme hérétique. — Conclusion de la controverse sur les apôtres Pierre et Paul.

404 - 407.

I.

Julia Eustochium prit en main la direction des trois monastères de femmes laissée vacante par la mort de Paula; Jérôme resta à la tête du sien. La vente d'un reliquat de patrimoine, accrue de quelques libéralités de famille, couvrit les dettes et ramena le calme dans les esprits. Il survint en outre aux cou-

vents de Bethléem une riche dot, quelques années plus tard, par l'arrivée de la petite-fille de Paula, cette enfant de Léta et de Toxotius qui portait le nom de son aïeule, et sur la tête de qui reposaient tant de pieuses espérances, avant même qu'elle fût au monde. Pour accomplir le vœu de sa mère, auquel le vieux pontife païen, son grand-père, s'était résigné, on la conduisit en Palestine près de sa tante, et elle prit le voile à la basilique de Jérusalem. Sa venue fut une grande consolation pour Jérôme.

Rentré dans la paix de l'étude, il reprit ses traductions de l'hébreu. Ruth, Esther, le Livre des Rois, Isaïe, suivis des petits prophètes, Osée, Joël, Amos, Zacharie, Malachie, furent ses premiers travaux depuis la mort de Paula. Eustochium lui avait demandé la traduction de Ruth, Paula celle d'Esther et d'Isaïe : il les leur dédia à toutes deux en même temps, car cette double amitié n'en faisait qu'une à ses yeux. « Il ne séparait pas, disait-il, ceux qu'il aimait de ceux qu'il avait aimés [1]. » Il disait encore avec une confiance touchante : « Ce rude labeur sur un idiome étranger me servira de rançon auprès de Dieu, car je l'entreprends pour démontrer la vérité de la foi contre les impostures des juifs, et non par une recherche de vaine gloire. Paula, qui voit Dieu face à

1. Cæterum post sanctæ Paulæ dormitionem, hos libros Eustochio Virgini Christi negare non potui... Decrevimus, dum spiritus hos regit artus, Prophetarum explanationi incumbere, et omissum jam diu opus, quasi quodam postliminio, repetere : præsertim cum et admirabilis sanctusque vir Pammachius, hoc idem litteris flagitet. Hieron., *Josue. Præf.*— Quod matri pollicitus sum, reddam filio. Hieron., *Amos. Præf.*

face et connaît le fond de mon âme, le sait bien et priera pour moi [1]. » Jérôme dictait ses traductions, comme il dictait ses commentaires et ses lettres, soit à cause de la faiblesse de sa vue, soit à cause d'une gêne qu'il éprouvait à la main droite et qui l'empêchait d'écrire. On le voit souvent déplorer cette nécessité, qui rendait, suivant lui, son style incorrect et diffus [2] : « Mais quoi! ajoute-t-il aussitôt, l'explication des Écritures réclame l'exactitude bien plus que l'ornement. »

Lorsque la critique, toujours acharnée contre cette grande entreprise des traductions hébraïques, venait gronder jusqu'à lui du fond de l'Occident, il gémissait. « Si mon métier avait été de tresser des corbeilles de jonc ou de coudre des nattes de palmier, pour gagner un peu de pain à la sueur de mon front, l'envie me pardonnerait, s'écriait-il; mais, trop obéissant aux préceptes du Sauveur, j'ai voulu pétrir pour les âmes le pain impérissable de la vérité; j'ai voulu purger les sacrés sentiers des mauvaises herbes que l'igno-

1. Unde vos obsecro, o Paula et Eustochium, fundatis pro me ad Dominum preces : ut quamdiu in hoc corpusculo sum, scribam aliquid gratum vobis, utile Ecclesiæ, dignum posteris. Hieron., *Daniel. Præf.* — Quem (Christum) quanto plus amatis, o Paula et Eustochium, tanto magis ab eo petite, ut pro obtrectatione præsenti qua me indesinenter æmuli laniant, ipse mihi mercedem restituat in futuro : qui scit me ob hoc in peregrinæ linguæ eruditione sudasse, ne Judæi de falsitate Scripturarum Ecclesiis ejus diutius insultarent. Hieron., *Isai. Præfat.*

2. Accedit ad hoc quia propter oculorum et totius corpusculi infirmitatem, manu mea ipse non scribo, nec labore et diligentia compensare queo eloquii tarditatem... : verum, accito notario, aut statim dicto quodcumque in buccam venerit... Hieron., *Comment. in Ep. Paul. ad Galat.* V. *Præfat.*, t. IV, 1ª p., p. 288. — Caninius... narrare tibi poterit, quam difficile et periculosum manus dexteræ vulnus... Hieron., *Ep. ad Ruf. Presbyt.*, t. II, p. 609.

rance y multipliait, et voilà que j'ai commis un double crime! Si je corrige et rétablis les choses viciées, je suis un faussaire; si j'extirpe l'erreur, c'est moi qui la sème [1]. Ce n'est pas tout, je trouble des habitudes auxquelles on tient même quand on les blâme, car l'homme adore ses vices tout en les reconnaissant. On a de beaux volumes : qu'importe de les avoir bons? Voici des gens qui sont passionnés pour les manuscrits qu'ils possèdent; rien n'est plus respectable à leurs yeux que ces caractères dessinés avec l'or et l'argent sur des parchemins de pourpre, ou ces autres tracés en lettres onciales, et qui, par leur grosseur, forment des ballots écrits plutôt que des livres [2]; qu'ils les gardent, j'y consens de grand cœur, pourvu qu'il nous soit permis, à moi et aux miens, de préférer à ce trésor de pauvres petites pages sévèrement revues, et d'avoir dans nos bibliothèques des livres corrects plutôt que de beaux livres [3]. » Ces attaques contre une entreprise nouvelle pour l'Occident, et à laquelle il mettait un devoir de conscience, lui arrachent incessamment des plaintes. « On consulte, dit-il, les traductions grec-

1. Si autem fiscellam junco texerem, aut palmarum folia complicarem, ut in sudore vultus mei comederem panem... nullus mordoret, nemo reprehenderet. Nunc autem quia juxta sententiam Salvatoris, volo operari cibum qui non perit, et antiquam divinorum voluminum viam sentibus virgultisque purgare; error mihi geminus infligitur : corrector vitiorum, falsarius dicor, et errores non auferre, sed serere. Hieron., *Job. Præfat.*

2. Habeant qui volunt veteres libros, vel in membranis purpureis auro argentoque descriptos, vel uncialibus, ut vulgo aiunt, litteris, onera magis exarata, quam codices. *Id., ibid.*

3. Dummodo mihi, meisque, permittant pauperes habere schedulas, et non tam pulchros codices quam emendatos. *Id., ibid.*

ques d'Aquila, qui était juif, et celles de Symmaque et de Théodotion, qui étaient des hérétiques judaïsants; on les lit dans les églises d'Orient, d'après la collation des *Hexaples*, et pourtant que de choses on y relèverait! que d'interprétations faussées dans le dessein d'obscurcir les mystères profonds de notre salut! Et moi, qui suis chrétien, né de parents chrétiens, moi qui porte sur mon front le signe de la rédemption des hommes, moi qui n'ai qu'un vœu, un but, une passion, la vérité et la gloire de mon Dieu, je n'ai pas le droit d'être utile, et je ne suis qu'un fléau pour l'Église[1]!... »

Ses commentaires aussi lui causèrent plus d'un ennui. On les trouvait trop littéraires en Occident, et la routine s'étonnait des soudaines révélations qui en jaillissaient. Enfant des Grecs par la doctrine, il faisait passer dans l'idiome latin le tour vif et spirituel de leur langage, et ces fleurs de style qui s'accommodaient bien d'ailleurs à son génie : Jérôme fut l'initiateur de la chrétienté occidentale à la grande exégèse biblique. Aussi les esprits d'élite que l'Italie et la Gaule produisaient surent, par leur vive admiration, le dédommager des dénigrements vulgaires, mais ils apportèrent un surcroît de labeur à sa vieillesse. A mesure que le goût de ses écrits se répandit, Jérôme vit arriver de toutes parts à son adresse des consultations dogmatiques, morales, exégétiques, par

1. Quanto magis ego christianus, et de parentibus christianis natus, et vexillum Crucis in mea fronte portans, cujus studium fuit omissa repetere, depravata corrigere, et Sacramenta Ecclesiæ puro et fideli aperire sermone; vel a fastidiosis, vel a malignis lectoribus non debeo reprobari? Hieron., *Job. Præfat.*

lettres, par livres, par ambassades. Moines et évêques, laïques et prêtres, matrones et gens du monde le poursuivirent de questions d'une rive à l'autre de la Méditerranée; et comme la correspondance était lente et que les lettres s'égaraient parfois, on choisissait souvent pour truchement un voyageur ecclésiastique chargé d'interrogations de toute sorte destinées au solitaire, et dont le voyageur devait rapporter la réponse écrite ou verbale. Jamais les oracles de la Grèce païenne ne reçurent autant de députations à leurs portes.

Cette gloire pourtant n'était pas exempte de dangers. L'envie éplucha les pages de Jérôme pour y découvrir des crimes publics à défaut d'hérésies. En commentant Daniel, il avait cru reconnaître, dans cette statue de Nabuchodonosor qui avait des pieds de fer et d'argile, un symbole de l'empire romain, inébranlable et fondé sur le fer tant qu'il avait conservé sa vieille vertu guerrière, devenu d'argile le jour où, se reniant lui-même, il avait livré à des stipendiés barbares ses armes, sa protection, son salut [1]. La malignité vit là une attaque préméditée contre le Vandale Stilicon, et « un scorpion, animal venimeux et muet [2], »

1. Sicut enim in principio, nihil romano imperio fortius et durius fuit ita in fine rerum, nihil imbecillius; quando et in bellis civilibus, et adversum diversas nationes, aliarum gentium barbsrarum indigemus auxilio. Hieron., *Daniel*, III, p. 1081.

2. Audio præterea scorpium, mutum animal et venenatum, super responsione quondam commentarioli mei in Danielem prophetam nescio quid mussitare, imo ferire conari, in suo pure moriturum. Hieron., *Isai.*, X, *Præfat.*

dit à ce propos Jérôme, alla verser dans l'oreille du tout-puissant barbare le poison d'une accusation capitale. Heureusement pour le solitaire, l'Orient se trouvait en scission politique avec l'Occident, puis le pouvoir de Stilicon touchait lui-même à son terme [1].

Les grands travaux étaient pour la journée, la correspondance pour la nuit, car Jérôme dormait à peine. Cette correspondance considérable forme, pour ceux qui s'occupent de l'histoire du temps, la partie la plus précieuse de ses ouvrages. On voit s'y refléter, comme dans un miroir, l'état des esprits, des études, des mœurs dans les différentes régions de l'Occident, principalement chez les femmes. On peut y suivre aussi presque pas à pas les progrès de l'empire vers sa ruine. Nous choisirons pour les signaler au lecteur les lettres qu'il écrivit à cette époque à des dames gauloises, entre autres aux matrones Hebidia, Algasia et Artemia.

Hébidie était Armoricaine, et sa famille, issue de souche sacerdotale druidique, présentait une de ces conditions bizarres que la conquête avait créées parmi les sujets de Rome, et qui différaient de province à province. Celle-ci était attachée héréditairement au service du temple de Bélen, dans la cité des Baïocasses, aujourd'hui Bayeux. Bélen était dans la religion des Gaulois le dieu du jour, de la médecine et des beaux-

1. Dei judicio repente sublata est injuria. Hieron., *Isai. Præfat.* — On peut consulter, sur les derniers moments de Stilicon et les causes de sa mort, mon livre intitulé : *Nouveaux récits de l'histoire romaine au* v[e] *siècle : Trois ministres de l'Empire, sous les fils de Théodose.*

arts, comme Phœbus-Apollon dans celle des Romains et des Grecs ; aussi les formules du culte officiel gallo-romain attribuaient à cette divinité le double nom d'Apollon-Bélen, que nous lisons encore aujourd'hui sur plusieurs inscriptions votives[1]. Ses prêtres avaient fait de même ; et dans la famille d'Hébidie, les hommes prenaient tantôt le surnom de *Patéra*, qui désignait en langue gauloise leur emploi de gardiens du sanctuaire de Bélen [2], tantôt les surnoms latins de *Phœbicius* et de *Delphidius* [3], qui rappelaient leur consécration romaine au dieu Apollon. Chez eux comme chez les prêtres grecs de Phœbus, la culture de la poésie et des arts, et probablement aussi celle de la médecine, étaient considérées comme des branches du sacerdoce. Doués de rares facultés, les ancêtres d'Hébidie acquirent un grand renom dans les Gaules, comme professeurs d'éloquence ou de poésie. Sous le règne de Constantin, un Attius Patéra s'illustra dans l'enseignement de la rhétorique à Rome, et mérita le titre de « maître des puissants orateurs, » que lui donna plus tard le poëte Ausone[4]. Son père Phœbicius et son

1. Tu Baiocassis stirpe Druidarum satus,
Si fama non fallit fidem,
Beleni sacratum ducis e templo genus :
En inde vobis nomina ;
Tibi Pateræ, sic Ministros nuncupant
Apollinaris mystici... Auson. *Clar. Prof.* IV.

2. APOLLINI BELENO AUG. SACR. — FONTI BELENO. — BELEN. AUG. Cf. Orelli Inscript. I, p. 349, 350. — Cons. mon *Histoire des Gaulois*, l. IV, c. 1 ; l. VIII, c. 2.

3. Fratri, patrique nomen a Phœbo datum,
Natoque de Delphis tuo. Auson. *Ibid.*

4. Doctor potentum rhetorum. Auson., *Id. l. c.*

frère exercèrent à Bordeaux la même profession avec un éclat pareil. Delphidius son fils, avocat, poëte, magistrat, mêlé aux partis politiques sous les principats de Constance et de Julien, remplit la Gaule de sa gloire un peu turbulente, et, après de longs orages, vint mourir à Bordeaux, professeur comme ses aïeux [1].

Les femmes dans cette famille avaient l'intelligence et l'instruction des hommes, avec beaucoup de leur ambition. Emportées par l'esprit du temps, ces descendantes des vieux druides se firent chrétiennes. La veuve et la fille de Delphidius reçurent chez elles, près de Bordeaux, l'hérétique Priscillien, et devinrent les grandes prêtresses de sa religion, mêlée de mysticisme et de licence [2]; puis, enveloppées dans sa condamnation, elles eurent toutes deux la tête tranchée [3]. Leur parente Hébidie, plus réservée et plus sage, choisit la droite voie dans le christianisme. Restée veuve sans enfants, elle menait, probablement à Bayeux, berceau de leur race, une vie tranquille et honorée, et, laissant de côté Apollon-Bélen et les muses patronnes et nourricières de sa famille, elle s'occupait d'exégèse biblique. Il n'y avait pas de questions difficiles qu'Hébidie n'essayât de comprendre et de résoudre, mais elle n'y réussissait pas toujours. Poursuivie de doutes et à bout de consultations en

1. Auson. *Clar. Prof.* v. — Attius et Delphidius rhetores, in Aquitania florentissimi, docent. Hieron., *Chronic.*, ad ann. 356.

2. In agro Eucrociæ aliquantisper morati... turpi sane pudibundoque comitatu... Sulpic. Sever., *Hist. Sacr.*, II, 63. — De qua Procula fuit in sermone hominum, Priscilliani stupro gravidam... Id., *ibid.*

3. Sulpic. Sever., *Hist. Sacr.*, II, 64. — Prosper. Aquit., *Chronic.*

Gaule ou de recherches dans les livres, elle résolut enfin de recourir à l'oracle qui siégeait à Bethléem. Elle dressa une liste de douze questions sur des points de discordance entre les évangélistes, sur certaines obscurités des épîtres de saint Paul, et aussi sur la conduite qui convenait à une veuve chrétienne sans enfants; le tout fut confié par elle au prêtre Apodémius, qui allait partir pour la terre-sainte et se chargea de lui rapporter les réponses de Jérôme, soit de vive voix, soit par écrit.

Celui-ci reçut la visite d'Apodémius et l'envoi d'Hébidie avec une sorte de joie, comme un souvenir lointain de sa jeunesse, car le nom de la Gauloise et sa famille ne lui étaient pas inconnus; lui-même, comme on sait, avait habité quelque temps les bords de la Moselle et du Rhin. Sa réponse ne se fit pas attendre. Il la rédigea en forme de note, conservant l'ordre des questions et faisant suivre chacune d'elles de son explication. Le tout fut précédé d'un court et gracieux billet à l'adresse de la correspondante. « Je ne t'ai jamais vue, lui dit-il, mais je sais toute l'ardeur de ta foi. Des limites de la Gaule, qui sont celles du monde, tu m'envoies un défi au fond de ma retraite [1]; et un homme de Dieu, Apodémius mon fils, m'apporte de toi un *commonitoire*, comme s'il n'y avait pas dans ta province des docteurs plus éloquents, et des savants plus experts que moi. N'importe, je t'obéis. Tes ancê-

1. Ignota vultu, fidei mihi ardore notissima es, et de extremis Galliæ finibus,... in Bethleemitico rure latitantem, ad respondendum provocas. Hieron., *Ep. ad Hebid. Præfat.*, t. IV; 1ª part., p. 168.

tres Patéra et Delphidius, dont l'un professait à Rome la rhétorique avant ma naissance, et l'autre, lorsque déjà j'étais adolescent, remplissait toutes les Gaules du bruit de sa prose et de ses vers ; tes ancêtres vont s'indigner silencieusement au fond de leur sépulcre, et me reprendre à bon droit d'oser balbutier quelque chose aux oreilles d'une femme de leur race [1]. Assurément je leur concède la grandeur de l'éloquence et la science des lettres humaines, mais j'ai pour moi les clartés d'en haut, que nul ne possède, s'il ne les reçoit du père des lumières. Prie le Seigneur, le vrai Élisée, de vivifier du moins en moi les eaux stériles et mortes ; et toi, cherche plutôt la vérité sans élégance que les élégances mensongères. Trop souvent la gloire des lettres ressemble à ce Satan, que Jésus vit tomber du ciel comme un éclair [2]. »

Les questions d'Hébidie dénotaient en elle un esprit ferme et un sincère désir de connaître. Jérôme lui démontra, par des raisons tirées de certains usages des Juifs, la concordance des Évangiles sur le point précis de la résurrection, malgré quelques dissemblances de détail. On voit dans ses explications que le dernier chapitre de saint Marc, qui semble en contradiction avec le récit de saint Matthieu au sujet de l'ap-

1. Majores tui, Patera atque Delphidius, quorum alter, antequam ego nascerer, rhetoricam Romæ docuit; alter, me jam adolescentulo, omnes Gallias prosa versuque, suo illustravit ingenio, jam dormientes et taciti me jure reprehendunt, quod audeam ad stirpem generis sui quippiam mussitare. Hieron., *Ep. ad Hebid. Præfat.*, p. 169.

2. Nec fulgore sæcularis eloquentiæ delecteris, quam vidit Jesus quasi fulgur cadentem de cœlo. *Id.*, *Ibid.*

parition de Jésus à Marie-Madeleine, manquait dans la plupart des manuscrits grecs et ne se lisait point dans les Églises d'Orient [1]. Hébidie le consultait aussi sur les paroles du Sauveur prononcées à la dernière cène : « Je ne boirai plus de ce jus de la vigne, jusqu'au jour où je le boirai nouveau avec vous, dans le royaume de mon père. » N'est-ce pas là, demandait la savante Gauloise, une annonce du règne de mille ans? Jérôme la dissuade, car il condamnait les millénaires avec toute l'Église catholique; et avec cette Église encore, il assigne aux paroles du Christ un sens mystique, en les rapportant au sacrement de l'eucharistie [2].

Hébidie ne figurait pas seule dans la volumineuse correspondance confiée au prêtre Apodémius; Algasie, autre matrone gauloise, avait aussi voulu, à l'instar de la reine de Saba, « consulter la sagesse aux extrémités de l'univers [3], » et le prêtre apportait de sa part une seconde série de questions pour Jérôme. Dans le nombre se trouvait celle-ci. — A quels événements convient-il d'appliquer les terribles paroles de l'Évangile : « Malheur à celles qui allaiteront ou enfanteront dans ces jours-là! priez que votre fuite ne

1. Non recepimus Marci testimonium quod in raris fertur Evangeliis : omnibus Græciæ libris pæne hoc capitulum in fine non habentibus. Hieron., *Quæst. Hebid.*, 3.

2. Illius bibimus sanguinem, et sine ipso potare non possumus... Christum induimus, et panem comedimus Angelorum... et Christus nobiscum bibet in regno Ecclesiæ sanguinem suum. Hieron., *Quæst. Hebid.*, 2 et pass.

3. Intellexi studium reginæ Saba in te esse completum, quæ de finibus terræ venit audire sapientiam Salomonis... Non quidem ego Salomon... sed tu regina appellanda es Saba. Hieron., *ad Algas Præfat.*, p. 187.

se fasse pas en hiver et au jour du sabbat [1] ? » A la demande inquiète de cette Gauloise, ne dirait-on pas un premier frémissement des convulsions de sa patrie? Cette lettre était écrite à la veille d'une irruption de barbares, avant-garde de celle des Huns.

Lors de la lettre suivante, le doute est levé : la sinistre prédiction s'est accomplie. Les Vandales, les Suèves, les Alains occupent la moitié des Gaules; les Burgondes et les Francs menacent le reste; et les dames gauloises, dispersées comme une troupe d'oiseaux effrayés, se sauvent les unes en Italie, les autres au delà de la mer. Parmi ces dernières, Artémie, trouvant un navire à sa portée, s'y jeta pour gagner la Palestine, où un asile lui fut ouvert dans le couvent d'Eustochium. Cette dame était belle, encore jeune, et ses aventures offraient quelque chose d'étrange. Mariée de bonne heure à un homme qu'elle aimait, elle s'était bientôt retirée de lui, dans un accès de ferveur ascétique, sans dissoudre pourtant leur union [2]. Le mari, qui l'aimait également, n'avait consenti à la séparation qu'avec peine et après de longs débats; puis, repoussé dans un amour légitime, il s'était laissé aller à des dissipations qui ne l'étaient pas [3].

1. Quid vult significare quod in Matthæo scriptum est : « Væ prægnantibus et nutrientibus in illis diebus!... Orate ne fiat fuga vestra hyeme vel sabbato. » Hieron., *Quæst. Algas.*, 4.

2. Narravit mihi uxor quondam tua, nunc soror atque conserva.., quod ex consensu abstinueritis vos ab opere nuptiarum, ut vacaretis orationi. Hieron., *Ep.* 90, *ad Rustic.*, p. 739.

3. Tuam domum, quæ fuodamenta fidei solida non habebat, postea diaboli turbine concidisse... Tua vestigia quasi in salo posita, fluctuasse, imo (ut apertius loquar) esse prolapsa. *Id.*, *ibid.*

Sur ces entrefaites arriva le sac de leur pays. Artémie voulut fuir, le mari voulut rester; il devait rester, disait-il, pour vendre les débris de leur patrimoine [1], et n'éprouvait aucune hâte d'aller mourir de faim en terre-sainte. Artémie fut donc seule à partir, et le mari l'oublia. Ses lettres restèrent sans réponse; les instances de ses amis n'eurent pas plus de succès. Hébidie, qui était sa proche parente, écrivit alors à Jérôme pour qu'il les aidât à ramener cet époux infidèle [2]. Jérôme trouva l'affaire délicate. Ce qui le choquait le plus, il faut bien le dire, ce n'était pas une rupture de mariage qui avait pour effet l'entrée d'un des conjoints dans la vie religieuse; c'était la violation d'un vœu de continence mutuelle, car il ne soupçonnait que trop la conduite de l'autre. Il écrivit donc au mari, qui se nommait, à ce qu'on croit, Rusticus, l'engageant à venir rejoindre sa femme en Palestine [3] ou à faire pénitence [4] : on ne sait si la pénitence se fit, mais Rusticus ne parut point à Bethléem.

Les désastres publics développaient, avec l'incertitude de la vie, une passion de jouissances fiévreuses,

1. Quod si te rei familiaris tenent reliquiæ, ut scilicet et mortes amicorum et civium videas, et ruinas urbium, atque villarum... Hieron., *Ep.* 90, p. 740.

2. Quod ignotus ad ignotum audeo scribere, sanctæ ancillæ Christi Hebidiæ, et filiæ meæ, conjugis tuæ Artemiæ, imo sororis ex conjuge atque conservæ, fecit deprecatio. Hieron., *Ep.* 90, p. 734.

3. Tu vagaris in patria, imo non patria, quia patriam perdidisti. Ista (Artemia) pro te in locis venerabilibus resurrectionis et crucis, et incunabulorum Domini Salvatoris... tui nominis recordatur, teque ad se orationibus trahit. *Id.*, *ibid.*

4. Teneto tabulam pœnitentiæ. *Id.*, *ibid.*

précipitées, qui n'épargnait pas plus le chrétien que le païen ou l'incrédule. Si les décurions épicuriens de la cité de Trèves attendaient l'assaut de leur ville, à table et couronnés de roses, pour le cynique plaisir d'être égorgés au milieu des coupes [1], l'Église offrait des spectacles qui n'étaient guère moins lamentables. On voyait des chrétiens, jusqu'alors honnêtes, rompre subitement tout devoir, toute règle, et vouloir, comme des insensés, goûter au moins le mal avant de périr. Une veuve et sa fille demeuraient ensemble dans une ville de la Narbonnaise, et n'avaient jamais donné que de bons exemples. La mère tout à coup, jetant bas ses pratiques de veuvage, prend les allures d'une coquette surannée, court les réunions, les bains, les théâtres, et provoque les jeunes gens par ses airs [2]; elle installe même chez elle un ecclésiastique qu'elle veut faire passer pour son intendant [3], mais que le public qualifie d'un autre titre. Sous le prétexte d'échapper à ces scandales, la fille, qui avait fait vœu de virginité comme la mère de viduité, quitte la maison maternelle et s'enfuit avec un jeune lecteur de leur église [4]. Elle avait un frère moine dans un des couvents de la province. Vainement essaya-t-il de ramener

1. Ludebant, ebriabantur, enecabantur, lasciviebant in conviviis.., ut ne tunc quidem surgerent, quum jam hostis urbem intraret. Salvian., *de Gub. Dei*, l. VI, p. 140. *Ed. Paris*, 8°, 1684.

2. Non bene morata mater est, res sæculi cupit, oculos stiblo linit, vult compta procedere. Hieron., *Ep.* 89, p. 730.

3. Vel ob hospitii solitudinem, vel ob custodiendas facultatulas.. Hieron., *Ep.* 89, p. 733.

4. Ille in ecclesia legit... *Id.*, *ibid.*

sa sœur et sa mère à une meilleure conduite ; lasses de ses sermons, toutes deux le mirent à la porte. Le pauvre moine ne s'imagina-t-il pas qu'un seul homme sur la terre était capable d'amener à résipiscence des natures aussi perverties, et que cet homme était Jérôme ! Il passa la mer et s'en vint à Bethléem, où il toucha Jérôme par ses larmes [1]. Moins confiant que lui et connaissant trop bien l'endurcissement des mauvaises habitudes, le grand justicier des mœurs consentit à intervenir, mais sans se flatter du succès. Nous avons encore l'exhortation qu'il adressa en commun à la fille et à la mère. Après avoir conseillé aux deux pécheresses le repentir et l'amendement, il leur propose, si leur perte est irrévocable, un moyen terme assez bizarre : c'est que chacune épouse son clerc [2], le scandale d'un tel mariage devant être moindre pour l'Église que celui de leur vie désordonnée.

Ces curieuses lettres nous font voir, à l'extrémité opposée de l'échelle morale, un homme du monde, nommé Julianus, tombé, sous le poids du malheur public, dans un état de prostration tel qu'aucune douleur n'a plus prise sur lui. Sa résignation chrétienne est effrayante ; c'est la mort anticipée du cœur, et cependant ce cœur est noble, élevé, charitable. Julianus perd coup sur coup deux filles, l'une de huit ans, l'autre de

1. Fratris hoc mihi narraverunt lacrymæ et intolerabiles per momenta singultus. Hieron., *Ep.* 89, p. 732.

2. Cur non palam nubis? Secunda post naufragium tabula est, quod male cœperis, saltem hoc remedio temperare... revertatur cum viro quæ sola exierat. Hieron., *Ep.* 89, p. 730.

six[1], et les conduit au tombeau sans verser une larme. Quarante jours après, quand toute la ville portait encore le deuil par considération et pitié pour lui, on le voit paraître en habit de fête : il courait à la dédicace d'une église que l'on enrichissait des os d'un martyr. Il lui restait pour consolation en ce monde une femme chaste et fidèle, plutôt sa sœur que son épouse : un mal imprévu l'enlève en quelques heures, et Julianus l'accompagne à sa dernière demeure, avec la même sérénité que s'ils partaient ensemble pour un voyage[3]. Cet homme avait une immense fortune dont il usait pour doter les églises et les monastères : les barbares arrivent et ses terres sont ruinées, ses troupeaux enlevés, ses serviteurs tués, dispersés, emmenés captifs[4]. Comme il supportait toutes ces afflictions sans sourciller, Julianus se croyait fort. « Non, non, lui écrivit Jérôme, tu n'es qu'une recrue dans l'armée du Christ. As-tu distribué le reste de tes biens aux indigents, pour être indigent toi-même[5]? » Et Julianus avait encore des en-

1. Audio te in brevi tempore, duas virgunculas filias, junctis pæne extulisse funeribus... Hieron., *Ep.* 92, p. 750.

2. Quod in quadragesimo die dormitionis earum lugubrem vestem mutaveris, et dedicatio ossium martyris, candida tibi vestimenta reddiderit, ut non sentires dolorem orbitatis tuæ, quem civitas universa sentiret Hieron., *Ep.* 92, p. 751.

3. Non quasi mortuam, sed quasi proficiscentem. Id., *ibid.*

4. Consecuta rei familiaris damna : possessionum ruinas, abactos armentorum ac pecorum greges; vinctos occisosque servulos. Hieron. *Ep.* 92, p. 750.

5. Tyruncule Christi... tibi major pars derelicta substantiæ, ut tantum tenteris, quantum perferre potes. Necdum enim ad eum pervenisti gradum, ut totis adversum te cuneis dimicetur. Hieron., *Ep.* 89, p. 751.

fants ! Cette société romaine du v[e] siècle périssait tout autant par ses vertus que par ses vices.

II.

Nous placerons ici, selon l'ordre des temps, la dispute entre Augustin et Jérôme, restée célèbre dans l'Église, et qui, prolongée de l'année 395 à l'année 407, par une suite de malentendus qu'aidait ou envenimait la méchanceté des hommes, émut un instant la chrétienté. Elle roulait sur un point d'exégèse historique, et prenait sa source dans une autre dispute plus fameuse encore, celle des apôtres Pierre et Paul devant les fidèles d'Antioche[1]. La controverse des deux docteurs du v[e] siècle nous reporte ainsi vers le berceau du christianisme, aux jours militants de l'apostolat, et il est curieux d'observer comment on envisageait alors, au sein de l'Église solidement établie, ces origines apostoliques, déjà environnées d'ombre dans le lointain des temps. La curiosité redouble quand on songe que ce furent les deux plus brillantes lumières de l'Église occidentale qui cherchèrent alors à pénétrer ces saintes ténèbres; et que, dans la discussion que ces grands hommes ouvrirent, discussion d'un intérêt chrétien si considérable, chacun d'eux apporta, avec une conclusion différente, une tendance d'esprit, un caractère, un

1. Paul., *Ep. ad Galat.*, c. 2.

savoir, différents; chacun d'eux enfin se montra chrétien sous un jour tout particulier. On peut dire que c'est là, dans quelques lettres échangées, parfois avec passion, toujours avec éloquence et franchise, que se révèle, plus peut-être que dans le reste de leurs ouvrages, le cachet de leur personnalité. Quelques détails préliminaires aideront le lecteur à mieux comprendre le parallèle qui va ressortir des faits.

Au début de la controverse, Augustin avait quarante et un an[1]. Chrétien depuis peu, il venait d'être tout nouvellement promu au sacerdoce, et l'Église occidentale plaçait sur sa tête de grandes espérances. Lui-même nous a raconté avec une sincérité admirable et les orages de sa vie, et les longues incertitudes de ses croyances, et comment, au milieu des désordres qui affligèrent sa jeunesse, il cherchait, avec l'ardeur qu'il mettait à tout, un idéal de perfection morale et de souverain bien, dont le flot des passions l'éloignait toujours. Cet idéal, il le demandait alors à la philosophie, dont il traversa toutes les sectes, sans y trouver autre chose que le néant; à bout de désenchantements, il essaya de la religion et se fit manichéen[2]. Le manichéisme était tout à la fois une religion et une philosophie; mais cette philosophie était si grossière, cette religion si honteusemont déréglée, qu'Augustin abjura

1. Il était né le 13 novembre 354, à Tagaste en Afrique, ville de la province de Numidie, près de Madaure et d'Hippone. Augustin., *de Beat. vit.*, t. I., ed. Bened., p. 213. — Possid., *Vit. Augustin.*, ap. Bened. — Cf. Tillem., *Mém. ecclés.*, t. XIII, p. 2.

2. Augustin., *Confess.*, lib. v et vi et passim. — Idem, *de Beat. vit.*, — *De Util. cred.*, c. 1.

l'une et l'autre, pour se retrancher dans le scepticisme[1] : c'est de là qu'Ambroise le tira en le faisant chrétien. Toutefois Augustin ne le devint point par la voie large et directe. Si la beauté morale du christianisme l'attirait, les Écritures le rebutaient. La Bible ne lui donnait pas ce qu'exigeait un génie comme le sien, habitué aux procédés de la dialectique : une formule philosophique de sa vérité. Cette formule, il crut la découvrir dans Platon, en rapprochant du premier chapitre de saint Jean la sublime théorie du Verbe incréé[2]. De ce moment, nous dit-il, il vit clair dans le christianisme, et passa du *Timée* à l'Évangile.

Cette marche conforme à la nature de son esprit synthétique, pour qui toute vérité religieuse devait rentrer sous les données de la science humaine, et qui mettait la preuve logique acquise par la pensée au-dessus du témoignage des hommes et de l'affirmation des sens ; cette marche, dans la conversion d'Augustin, décida du caractère de sa croyance. Il eut du christianisme un point de vue philosophique, auquel il subordonna les miracles et les prophéties ; mais grâce à ce regard hardi, plongé dans son essence même, il sut en lier toutes les parties et les coordonner par une construction la plus vaste et la plus magnifique que la science chrétienne ait produite. C'était là la force d'Augustin, et ce fut sa gloire. A côté de cela, il manquait de moyens suffisants pour la pure exégèse

1. Augustin., *Mor. Manich.*, 19 et pass. — Idem, *Confess.*, v, 10, 11.
2. Augustin., *Confess.*, vii, 9 et seqq. — Idem, *de Beat. vit.*

biblique : il savait imparfaitement le grec, n'avait aucune notion de l'hébreu; et quant à l'histoire ecclésiastique, elle se bornait pour lui à des compilations incomplètes publiées en Occident. Platon lui-même, ce flambeau qu'il avait pris pour guide dans les obscurités de la foi, il ne le lisait guère qu'à l'aide de traductions latines [1], ou l'étudiait dans les interprétations fort arbitraires de l'école nouvelle qui usurpait son nom. Les Pères grecs, fondateurs de la haute critique sacrée, ne lui étaient pas plus familiers, et, chose bizarre, il connaissait à peine Origène, ce drapeau de tant de luttes bruyantes dont le fracas retentissait autour de lui. Mais Augustin possédait le génie qui crée; il devinait dans Platon ce qu'il ne lisait pas, et se formait à lui-même ses propres méthodes d'exégèse. Cependant la puissance des idées a ses limites, et la logique ne remplace pas toujours l'étude des faits humains.

L'éducation chrétienne de Jérôme s'était faite en sens inverse. Né chrétien, au sein d'une famille chrétienne, nourri, comme il s'exprime lui-même, « d'un lait chrétien [2], » imbu de respect et de foi pour les Écritures, dans lesquelles il voyait la parole assurée du Saint-Esprit, il ne demandait qu'à elles-mêmes l'éclaircissement de leurs propres ténèbres. Pour lui, la sagesse humaine n'était que secondaire et subordon-

1. Celle entre autres de Victorin, professeur de rhétorique à Rome Aug., *Confess.*, VII, 9; VIII, 2, et pass. — *Petil.* II, 18. — *Trin.* II. *Præf.*

2. Ab ipsis incunabulis, catholico sumus lacte nutriti. Hieron., *Ep.* 39, p. 335.

née, la révélation dominait tout. Tandis qu'Augustin arrivait à la foi par la philosophie, Jérôme rejetait toute philosophie comme une erreur et un mal, s'il ne la rencontrait pas sur le chemin de la foi [1]. C'est au service de cette foi entière, exclusive, qu'il dévoua les immenses facultés que la nature lui avait départies. Son constant travail fut d'affermir par l'histoire, par la géographie et les voyages, par l'étude des mœurs orientales, par la tradition, par les langues surtout, le témoignage des faits sacrés. La première de toutes les études, pour un docteur chrétien, lui semblait celle du livre d'où sort l'Évangile, et le premier devoir celui de remonter au texte original pur, à la *vérité hébraïque*, comme il disait [2]. C'était pour saisir cette vérité plus près de sa source qu'il s'était confiné en Orient, au milieu des populations juives et syriaques, près des écoles rabbiniques, alors brillantes, et dans un monastère où les discussions do texte et la collation des manuscrits remplissaient une notable partie de la vie.

Les controverses avec les Juifs étant, en Orient, un des points délicats de la catéchèse chrétienne, il fallait se présenter au combat fort comme eux, et muni de leurs propres armes : en Occident, où ces nécessités n'existaient pas, on discutait sur des traductions.

1. Ab adolescentia usque ad hanc ætatem .. habui studio loqui quod in Ecclesia didiceram, nec philosophorum argumenta sectari. Hieron., *Ep.* 43, p. 482.

2. Hieron., *Ep.* 74, p. 626. — Ut scirent nostri, quid Hebraica Veritas contineret. Hieron., *Ep.* 74, p. 627; *in Ruf.*, II, p. 429 et pass. — *Veritas Hebraica*, l'original hébreu. *Id.*, pass.

Or celle des Septante était reconnue par les docteurs orientaux insuffisante et inexacte; de ses faux sens ou de ses erreurs manifestes étaient sorties, au premier siècle de notre ère, bien des hérésies funestes à l'Église et qu'une meilleure interprétation eût prévenues ou dissipées. Des explications de ce genre entraient dans l'enseignement des églises grecques, où l'on comparait à la traduction des Septante celles de Théodotion, de Symmaque et d'Aquila, reproduites dans les *Hexaples* d'Origène [1]. L'ambition de Jérôme, sa vocation chrétienne, comme il la concevait, fut d'initier l'Occident à ce besoin d'une foi éclairée [2], et de donner à la langue latine un reflet de cette vérité hébraïque, dans laquelle il voyait l'émanation de la parole même de Dieu. Beaucoup d'Occidentaux au contraire (et Augustin parmi eux) se demandaient à quoi bon des travaux destinés à ruiner une traduction généralement admise, et craignaient qu'en déroutant les habitudes, on ne finît par égarer les croyances. Ceci pouvait être le côté pratique de la question : celui de la *vérité* valait mieux.

Tels furent les points de vue opposés que ces deux grands docteurs apportèrent dans l'intelligence du christianisme, et que nous retrouverons tout à l'heure

1. Apud Græcos, post Septuaginta editionem, jam Christi evangelio coruscante, Judæus Aquila, et Symmachus ac Theodotion judaïzantes hæretici, sunt recepti.., et in Hexaplis habentur apud ecclesias, et explanantur ab ecclesiasticis viris. Hieron., *in Ruf.*, II, p. 429. — Græcorum studium et benevolentia qui, post Septuaginta translatores... Judæos et Ebionitas, Legis veteris interpretes, Aquilam videlicet, Symmachum et Theodotionem curiose legunt, et per Origenis laborem ecclesiis dedicarunt. Hieron., *ibid.*, p. 427.

2. Latini mei grati esse deberent... Hieron., *in Ruf.*, II, p. 427.

dans leur controverse sur un point déterminé. Jérôme et Augustin ne s'étaient jamais vus ; ils ne se connaissaient que par quelques-uns de leurs livres et par les conversations d'Alypius, l'ami de cœur d'Augustin, et, comme on l'a vu, l'hôte du couvent de Jérôme pendant l'année 393. Leur correspondance s'était bornée jusqu'alors à quelques lettres de civilité et à des recommandations pour des pèlerins en voyage ; mais ils étaient disposés à s'aimer, et le vieil athlète de Bethléem, prêt à quitter le ceste, se plaisait à voir dans le converti d'Ambroise plutôt un successeur qu'un rival. Rien de plus ne s'était mêlé à ces relations, lorsqu'en 395 un ouvrage de Jérôme tomba sous la main d'Augustin : le *Commentaire sur l'épître de saint Paul aux Galates*, composé par le solitaire, à la demande de quelques amis, au commencement de son séjour en Palestine[1]. L'épître aux Galates est célèbre par le récit qu'elle contient d'une scène passée devant l'église d'Antioche, et dans laquelle saint Paul aurait adressé une réprimande publique à saint Pierre, pour avoir déserté la communauté des fidèles incirconcis, afin de se joindre à des circoncis de l'Église de Jacques, arrivant de Jérusalem. Jérôme attribuait à cette scène, à son caractère et à ses causes une signification qu'Augustin désapprouva[2]. Placé, suivant sa coutume, au point de vue philosophique, le rigide docteur crut même trouver dans le commentaire qu'il

1. Hieron., t. IV, pars 1ª, p. 222 et seqq.
2. Hieron., *Comment. in Ep. Paul ad Galat.*, c. 2, p. 242, 243.

lisait une grave erreur de morale, et plus que cela un quasi-sacrilége, à savoir, la justification du mensonge officieux par l'autorité des Écritures. Ceci a besoin d'explication.

Le christianisme, né en Judée, se recruta d'abord d'éléments juifs : « premièrement les Juifs, ensuite les gentils, » disait l'apôtre des gentils lui-même[1]. Il n'en pouvait être autrement. Quel peuple en effet eût été appelé le premier à embrasser la nouvelle alliance, sinon celui qui vivait sous l'ancienne, qui possédait comme un patrimoine de ses ancêtres les livres sacrés, fondement de l'Évangile, qui avait annoncé le Messie aux nations par la voix de ses prophètes, et du sein duquel enfin ce Messie devait naître ? Le chrétien sorti des gentils devait passer par la connaissance des livres hébreux, pour y puiser le témoignage et la certitude de sa foi : le Juif y était initié d'avance. Il faut dire aussi que nul peuple au monde ne semblait mieux préparé à recevoir un enseignement moral dont la religion fût la base : chaque Juif connaissait et discutait sa loi, savait par cœur les Écritures, suivait des docteurs ou prêchait lui-même ; chaque Juif était disciple ou maître ; et la nation, prêtres, rabbins, hommes de labeur manuel, se partageait en sectes dont l'interprétation ou la réforme des institutions mosaïques était l'occupation journalière[2]. On avait admiré en Grèce

1. Virtus enim Dei est in salutem, omni credenti, Judæo primum, et Græco... Judæi primum et Græci. Paul., *Ep. ad Rom.*, I, 16 ; II, 9, 10.

2. On peut consulter sur les différentes sectes des Juifs Josèphe, *Hist. Jud.*, XVIII, 2 et pass.

la classe élevée de toute une nation s'intéressant aux matières philosophiques et se plaisant à les disculer : la Judée entière était une école religieuse. Et que l'on ne croie pas que la condition des apôtres du Christ, presque tous gens de métier, offrît rien d'étrange dans ce pays : des laboureurs, des ouvriers, des pasteurs avaient figuré soit parmi les auteurs de l'Ancien Testament, soit parmi ceux du Talmud, et l'exemple s'en représenta plus tard chez les savants de Tibériade, compilateurs de la *Mischna*. A toutes les époques de l'histoire des Juifs, de grands rois ou de courageux citoyens sortirent des rangs du peuple : le dernier héros de la Judée contre les Romains, Bar-Cokhebas, était un artisan.

Ce fut donc parmi les Hébreux, meurtriers de Jésus, que l'Evangile dut trouver et trouva ses premières et plus profondes racines ; mais si le Juif était plus près du christianisme que le gentil par son éducation et sa loi, il en était plus loin par son caractère exclusif, son horreur de l'étranger et cette superstition des formes, qui emprisonnait sa vie dans des observances sans nombre. La plus respectable, la plus savante des sectes juives, celle des pharisiens, poussait ce respect à l'excès, et étouffait sous la lettre l'esprit de la loi. Ce fut d'elle aussi que survinrent, dans la marche du christianisme naissant, les plus grandes difficultés; et ces difficultés ne furent guère moindres au dedans, de la part des pharisiens convertis, qu'au dehors, de la part des pharisiens persécuteurs. C'est donc l'esprit pharisaïque, dont le formalisme s'étendait au besoin

à presque tout le peuple juif, que combattit l'apôtre Paul, ancien pharisien, qui connaissait le danger de sa secte, et, par une réaction naturelle, se fit le docteur des gentils. Pierre éprouva le premier combien ces liens de la nouvelle alliance avec l'ancienne, si nécessaires qu'ils fussent, entravaient la propagation de l'Évangile. Lorsque, au début de son apostolat, il se rendit à Joppé, puis de Joppé à Césarée[1], sur la demande de Corneille, centurion de la légion italique, afin d'y baptiser ce Romain et sa famille, qui étaient tous gentils, il eut besoin de se justifier près de l'Église de Jérusalem, composée de Juifs. Pour couvrir cet acte de liberté évangélique il invoqua l'autorité d'une mission spéciale de Dieu[2] : professant d'abord publiquement cette doctrine, que l'Évangile appartenait aux gentils comme aux Juifs, et devait leur être prêché sans distinction[3]. C'est encore à une révélation spéciale que

1. *Act. Apost.*, IX et X.

2. Quum autem ascendisset Petrus Jerosolymam, disceptabant adversus illum, qui erant ex circumcisione,

Dicentes : « Quare introisti ad viros præputium habentes, et manducasti cum illis? »

Incipiens autem Petrus exponebat illis ordinem, dicens :

« Ego eram in civitate Joppe orans, et vidi in excessu mentis visionem. *Act. Apost.*, XI, 2 et seqq.

3. Surrexerunt autem quidam de hæresi Pharisæorum, qui crediderunt, dicentes : « quia oportet circumcidi eos, præcipere quoque servare legem Moysi. »

Conveneruntque Apostoli et Seniores videre de verbo hoc.

Cum autem magna conquisitio fieret, surgens Petrus dixit ad eos : « Viri fratres, vos scitis quoniam ab antiquis diebus Deus in nobis elegit, per os meum audire Gentes verbum Evangelii, et credere.

Et qui novit corda Deus, testimonium perhibuit, dans illis Spiritum Sanctum, sicut et nobis.

Et nihil discrevit inter nos et illos, fide purificans corda eorum. » *Act. Apost.*, XV, 7, 8, 9, 10.

dut recourir l'ancien persécuteur Saul, devenu le chrétien Paul[1], pour motiver le rôle d'apôtre des gentils qu'il s'attribua et que les autres apôtres lui confirmèrent, comme ils conférent à Pierre celui d'apôtre des Juifs. Toutefois la séparation de ces deux apostolats, attachés à deux propagandes diverses, fut plus nominale que réelle.

Si Pierre gentilisa, en communiquant avec le centurion Corneille et sa famille sur lesquels il fit descendre le Saint-Esprit, Paul au besoin judaïsait pour l'utilité de sa prédication. Tout docteur des gentils qu'il était, nous le voyons circoncire son disciple Timothée, fils d'une Juive et d'un Grec, et par conséquent gentil : il le faisait, nous dit son historien, « par crainte des Juifs[2].» A Cenkhrée, port de Corinthe, le même apôtre coupe sa chevelure; il se rase la tête, suivant le mode des Nazaréens qui ont fait un vœu, et accomplit la marche nu-pieds, *nudipedalia*, consacrée par le rituel judaïque[3]. Ce n'est pas tout. Arrivé à Jérusalem avec ses disciples gentils, il se rend au temple et les soumet en même temps que lui au cérémonial des purifications et des sacrifices : tout cela sans doute par crainte des Juifs, chrétiens ou non; et par crainte aussi des Juifs, ses coapôtres, et les prêtres de Jérusalem

1. *Act. Apost.*, IX.

2. Et ecce discipulus quidam erat ibi nomine Timotheus, filius mulieris Judææ fidelis, patre gentili :

Hunc voluit Paulus secum proficisci : et assumens, circumcidit eum propter Judæos qui erant in illis locis. Sciebant enim omnes quod pater ejus erat gentilis. *Act. Apost.*, XVI, 1, 3.

3. *Act. Apost.*, XVIII, 18. — *Num.*, VI, 18.

lui avaient conseillé d'agir ainsi[1]. Il fallait néanmoins que le danger des discordes intérieures fût grand, pour que cet esprit altier se courbât sous des pratiques qu'il répudiait, devant ses disciples comme au fond de son cœur.

Le grand péril en effet était de provoquer, dans le camp des fidèles circoncis, par un abandon trop brusque des observances légales et l'absence de ménagement pour les coutumes juives, des divisions qu'on n'avait pas à redouter du côté des gentils. Déjà Cérinthe et Ébion avaient planté deux drapeaux rivaux en face même de saint Pierre, et, plus juifs que chrétiens, retenaient à eux bien des circoncis que la foi nouvelle avait touchés. En beaucoup de lieux, des Églises judaïsantes, où le Christ était représenté comme un simple prophète et l'Évangile comme un complément de la loi mosaïque, menaçaient d'étouffer dans le christianisme naissant la liberté qui en était l'âme. La liberté régnait, il est vrai, au sein des Églises des gentils, mais incertaine et soupçonnée. Vainement, dans une noble vue de progrès et sur la provocation de Paul, les apôtres, réunis en concile à Jérusalem, décidèrent que les fidèles devaient s'abstenir de la fornication, de l'usage des chairs étouffées et du sang, ainsi que des viandes offertes aux idoles, bornant à ces trois pres-

1. Hoc ergo fac quod tibi dicimus : sunt nobis viri quatuor, votum habentes super se :
His assumptis, sanctifica te cum illis, et impende in illis ut radant capita ; et scient omnes quia, quæ de te audierunt, falsa sunt, sed ambula et ipse custodiens legem... *Act. Apost.*, XXI, 23, 24.

criptions l'obligation des observances; vainement l'évêque de cette Église, Jacques, frère de Jésus, appuya d'une lettre épiscopale la décision du concile: les Églises judaïsantes n'obéirent pas[1]. Il y eut des révoltes ou des menaces partout où les chrétiens circoncis se trouvaient fortifiés par le voisinage des synagogues. Dans l'Asie Mineure et la Syrie, où les communautés de Juifs convertis étaient nombreuses, une grande fermentation se fit sentir, sous l'incitation des fidèles de Jérusalem. La Galatie, théâtre des nombreuses conquêtes de Paul, éprouva de si violentes agitations, que l'œuvre de l'apôtre des gentils en parut ébranlée : lui-même nous confesse ses vives appréhensions dans son épître aux Galates[2].

Sur ces entrefaites, Pierre fut amené par les besoins de sa prédication dans la ville d'Antioche, où Paul avait fondé, d'éléments grecs et syriens, une Église assez florissante. Il se réunit à son coapôtre et communiqua sans scrupule avec ces gentils, pria, mangea avec eux. A quelques temps de là survinrent des circoncis de l'Église de Jérusalem : ils se scandalisèrent,

1. Visum est Spiritui sancto et nobis, nihil ultra imponere vobis oneris quam hæc necessaria :

Ut abstineatis vos ab immolatis simulacrorum, et sanguine, et fornicatione; a quibus custodientes vos, bene agetis. *Ep. Jacob. ap. Act. Apost.*, xv, 28, 29.

2. Miror quod sic tam cito transferimini, ab eo qui vos vocavit in gratiam Christi, in aliud Evangelium :

Quod non est aliud, nisi sunt aliqui, qui vos conturbant, et volunt convertere Evangelium Christi. Paul., *Ep. ad Galat.*, I, 6, 7.

O insensati Galatæ, quis vos fascinavit non obedire veritati? Id., *ibid.*, III, 1.

et Pierre quitta secrètement les gentils pour aller vivre avec eux : les autres Juifs en firent autant, et se séparèrent des incirconcis [1]. Alors arriva la scène que Paul expose à ses disciples de Galatie, dans le double but de raffermir son autorité près de leurs Églises, et de justifier, aux yeux des incirconcis et des circoncis, la liberté évangélique qui faisait le fond de sa doctrine. Voici comment il la raconte. « Quand je vis que Pierre et les autres Juifs ne marchaient pas droit selon la vérité de la foi, je dis à Céphas, devant tout le monde : « Si toi qui es Juif, tu vis comme les gentils, pourquoi forces-tu les gentils à judaïser [2]? » Ces paroles feraient croire que plusieurs gentils, voyant la scission de Pierre et des autres circoncis, se seraient sentis troubler dans leurs consciences : en tout cas Barnabé, collègue de Paul dans la propagande des gentils, se laissa entraîner par l'exemple de Pierre ; et son maître ne le lui pardonna pas.

Telle fut la scène d'Antioche. Paul n'ajoute rien de plus dans sa communication aux fidèles de Galatie ; et il faut qu'elle ait eu bien peu de retentissement dans le monde chrétien, où de pareilles contestations devaient être fréquentes, puisque les *Actes des Apôtres*, qui sont, comme on sait, l'histoire de Paul,

1. Priusquam venirent quidam a Jacobo, cum Gentibus edebat : quum autem venissent, subtrahebat et segregabat se, timens eos qui ex circumcisione erant.

Et simulationi ejus consenserunt cæteri Judæi : ita ut et Barnabas duceretur ab eis in illam simulationem. Paul., *Ep. ad Galat.*, II, 12, 13.

2. Si tu cum Judæus sis, gentiliter vivis, et non judaice, quomodo Gentes cogis judaizare. Id., *ibid.*, 14.

n'en font pas mention. L'apôtre des gentils en tire toutefois habilement parti, pour proclamer, devant les communautés qui suivent son Évangile, l'indépendance de son action : « Voilà, écrit-il, ce que j'ai dit en face à Céphas ! [1] » Si les *Actes des Apôtres,* contemporains du fait, avaient négligé ou dédaigné de le mentionner [2], les écrivains de l'histoire ecclésiastique gardèrent le même silence pendant deux siècles. Mais vers le milieu du troisième, un de ces néoplatoniciens qui livraient une guerre perfide au christianisme en se servant de ses propres livres, le philosophe Porphyre, réveilla le souvenir de cette lutte, et s'en arma contre saint Paul. Il présenta l'apostolat comme divisé en deux camps rivaux l'un de l'autre, armés l'un contre l'autre [3]: Paul ennemi de Pierre, jaloux de son autorité, en révolte contre la suprématie établie par le Christ lui-même; hautain, arrogant jusqu'à l'*impudence* (ce sont les expressions du philosophe) [4], « car,

1. Dixi Cephæ coram omnibus. Paul., *Ep. ad Galat.*, II, 14.

2. Quum Lucas, scriptor historiæ (apostolicæ), nullam hujus dissensionis faciat mentionem, nec dicat unquam Petrum Antiochiæ fuisse cum Paulo..... Hieron., *Comment. Paul. Ep. ad Galat.*, t. IV, 1ª p., p. 244.

3. Sceleratus ille Porphyrius in primo operis sui adversum nos libro, Petrum a Paulo objecit esse reprehensum, quod non recto pede incederet ad Evangelizandum; volens et illi maculam erroris inurere, et huic procacitatis : et in commune ficti dogmatis accusare mendacium, dum inter se Ecclesiarum principes discrepent. Hieron., *Comment. Paul. Ep. ad Galat.*, *Præfat.*, p. 223.

4. Locum dari Porphyrio blasphemanti, si aut Petrus errasse, aut Paulus procaciter Apostolorum principem confutasse credatur. Hieron., *Comm. Paul. Ep. ad Galat.*, p. 244. — Intrepide fecisse injuriam præcessori. Id., *ibid.*, p. 243. — Procacitas, impudentia. Hieron., *Ep. ad August.*, pass.

ajoutait-il, Paul, dans sa remontrance d'Antioche, ne rougissait pas de reprocher à son chef de judaïser, quand il judaïsait lui-même. » — Cette insulte brutale au grand apôtre de l'Asie grecque mit en émoi toutes les communautés chrétiennes de ces provinces. On sentit la nécessité d'y répondre, en vue non-seulement des agresseurs païens, mais aussi des Églises judaïsantes, sorties des hérésies primitives et dont plusieurs subsistaient encore sur les confins de l'Arabie. Pour ce double besoin, le catholicisme réclamait une réfutation complète, énergique : le grand Origène s'en chargea.

Il consulta les traditions encore vivantes autour du berceau de la foi, surtout celles de l'Église d'Antioche, où la dispute s'était passée, et voici quelle fut sa réponse aux imputations de Porphyre. — « La scène d'Antioche évidemment avait été concertée entre Pierre, mécontent de la tyrannie que prétendaient exercer sur lui les circoncis de Jérusalem, et Paul, non moins mécontent de voir infirmer ce qu'il appelait « son Évangile » et démembrer son troupeau. Paul en effet, qui avait judaïsé tant de fois « par peur des Juifs, » au vu et su des gentils; qui avait même soumis des gentils, ses disciples, aux prescriptions mosaïques; ne pouvait accuser sérieusement son coapôtre et son supérieur de judaïser « par peur de blesser les Juifs : » une pareille inconséquence eût été trop aisément confondue. Mais il y avait une leçon publique à donner aux judaïsants dont l'intolérance interrompait à tout propos le développement du christianisme par les voies de la liberté, et cette leçon, les deux apôtres s'enten-

dirent pour la donner[1]. Pierre, docteur des Juifs, reconnut dans une scène convenue, sorte de parabole orientale[2], que l'apôtre des gentils avait raison dans ses plaintes; et cette soumission de l'apôtre par qui était représenté essentiellement l'élément hébreu, dut être d'un grand poids près des circoncis comme près des autres. L'apparente contestation d'Antioche n'avait donc point été une révolte du subordonné contre son chef, encore moins un acte effronté de Paul, comme osait bien le dire Porphyre : c'était tout au contraire un acte de conduite prudente, exigé par les nécessités de l'Église. Le silence de l'historien des Apôtres démontrait en outre que le fait comme il s'était passé n'avait rien eu ni d'anormal ni de grave. »

Origène développait cette thèse à l'aide de son immense savoir, et non-seulement il y consacra un ouvrage spécial, mais il la traita de nouveau dans le dixième livre de ses *Stromates*[3]. Elle fut adoptée par les plus grands docteurs de l'Orient : Didyme l'en-

1. Quum itaque vidisset Apostolus Paulus periclitari gratiam Christi, nova bellator ejus usus est arte pugnandi : ut dispensationem Petri qua Judæos salvari cupiebat, nova ipse contradictionis dispensatione corrigeret, et resisteret ei in faciem : non arguens propositum, sed quasi in publico contradicens. Hieron., *Comment. Paul. Ep. ad Galat.*, t. IV, Iª pars, p. 243.

2. Utilis simulatio... ut hypocrisis observandæ Legis, quæ nocebat eis qui ex Gentibus credido rant, correptionis hypocrisi emondaretur. Id., *ibid.*

3. Scripsit enim ille vir in Epistolam Pauli ad Galatas quinque propria volumina ; et decimum Stromatum suorum librum, commatico super explanatione ejus sermone complevit : tractatus quoque varios et excerpta, quæ vel sola possint sufficere, composuit. Hieron., *Comment. Paul. Ep. ad Galat.*, *Præf.*, p. 222.

seigna dans l'école d'Alexandrie, Apollinaris à Laodicée, Eusèbe à Émèse, d'autres encore en d'autres lieux[1]. Jean Chrysostome enfin, nourri des souvenirs de l'Église d'Antioche et lui-même la plus haute personnification de cette Église, reprit l'interprétation d'Origène pour y jeter de nouvelles clartés[2]. Jérôme l'emprunta à ces maîtres illustres, et, fort d'une autorité si considérable à ses yeux, il l'exposa dans son commentaire de l'épître aux Galates, sans négliger de citer les sources où il la puisait[3].

III.

A la lecture de l'écrit de Jérôme, Augustin se montra vivement choqué : du point de vue philosophique où il aimait à se placer, il trouva le système condamnable. Dégageant le fait d'Antioche des circonstances historiques qui lui donnaient son vrai caractère, il ne voulut voir dans l'interprétation donnée qu'une question de morale abstraite. Saint Paul, dans son épître, avait

1. Prætermitto Didymum, et Laodicenum, et Alexandrum, etc., qui et ipsi nonnullos super hac re commentariolos reliquerunt. Hieron., *Comment. Paul. Ep. ad Galat.*, *Præf.*, p. 222.

2. Quid dicam de Johanne, qui dudum in pontificali gradu, Constantinopolitanam rexit Ecclesiam, et proprie super hoc capitulo latissimum exaravit librum, in quo Origenis et veterum sententiam est secutus? Hieron., *Ep.* 74, p. 620.

3. Cautior atque timidior, imbecillitatem virium mearum sentiens, Origenis commentarios sum secutus. Hieron., *Comment. Paul. Ep. ad Galat. Præf.*, p. 222.

présenté la dispute comme réelle, et sa réprimande publique à saint Pierre comme véritable : prétendre que l'une et l'autre étaient concertées entre les deux apôtres et qu'il y avait eu simulation, c'était d'abord infirmer le témoignage de Paul qui disait le contraire ; puis c'était introduire le mensonge dans les Écritures. Or le mensonge, même officieux, même imaginé dans un intérêt louable, est un crime ; vouloir l'appuyer du témoignage des livres saints est presque un sacrilége[1]. D'ailleurs les livres saints, dictés par Dieu même, doivent être toujours pris à la lettre ; leur prêter des sens détournés sous le prétexte d'en rechercher l'esprit, c'est altérer leur caractère divin, ouvrir la porte au doute des croyants, provoquer les attaques des incrédules[2].

Tel fut le jugement d'Augustin ; et il déclara l'auteur du commentaire coupable d'avoir prêché le mensonge officieux sous l'autorité des Écritures. Ce jugement chez lui fut si sincère qu'il résolut d'avertir sur-le-champ Jérôme du danger de sa doctrine, et de l'engager à la rétracter[3]. Il lui écrivit à cet effet une longue lettre développée en forme de traité et dans laquelle il abordait accessoirement deux autres points

1. Si enim ad Scripturas sanctas admissa fuerint, velut officiosa mendacia, quid in eis remanebit auctoritatis? Augustin. *Ep.* 40, ap. Hieron., *Ep.* 67, p. 605.

2. Possunt enim videri etiam de laudibus Dei esse officiosa mendacia; ut apud homines pigriores dilectio ejus ardescat ; atque ita nusquam certa erit in sanctis Litteris castæ veritatis auctoritas. Augustin. *Ep.* 38, ap. Hieron., *Ep.* 65, p. 602.

3. Fateor, non mediocriter doleo, donec refellantur, si fort refelli possunt, ea quæ me movent. Id., *ibid.*

de discussion : en premier lieu, le point toujours délicat des traductions hébraïques qu'Augustin blâmait; en second lieu, celui de ses propres livres sur lesquels le silence du solitaire l'inquiétait. Composée avec une grande puissance d'argumentation et de déduction logique, cette lettre était un modèle du style nerveux d'Augustin; toutefois on pouvait y reprendre des rudesses de langage qui la déparaient. Le prêtre y semblait parfois oublier qu'il avait des convenances respectueuses à garder vis-à-vis d'un autre prêtre son ancien; et l'homme encore jeune, qu'il s'adressait à un vieillard chargé de gloire autant que d'années.

Cette lettre écrite de Rome, Augustin la remit à un prêtre africain, nommé Profuturus, qui allait partir pour la terre-sainte [1]; mais, au moment de s'embarquer, Profuturus, apprenant qu'il venait d'être élu évêque par la ville de Cirtha en Numidie, changea de navire ou de direction, et courut prendre possession de son siége, où il mourut quelques mois après [2]. Augustin à son tour se vit appelé bientôt à l'épiscopat par le peuple et le clergé d'Hippone. Au milieu de ces péripéties, sa lettre à Jérôme fut oubliée; ou plutôt, tombée en des mains infidèles, colportée, copiée, altérée peut-être, elle se trouva bientôt à Rome, en Italie, en Dalmatie, partout en un mot, excepté chez

1. Primas etiam litteras præparavoram mittendas, per quemdam fratrem nostrum Profuturum. Augustin., *Ep.* 71, ap. Hieron., *Ep.* 70, p. 609.

2. Postea nobis collega factus (Profuturus) jam ex hac vita migravit. Id., *ibid.*, — ...Interim Profuturum retractum de itinere, et Episcopum constitutum, veloci morte subtractum. Hieron., *Ep.* 71, p. 611.

l'homme qui devait la recevoir. La vivacité des accusations qu'elle contenait surprit tout le monde et donna lieu à des interprétations très-diverses. Les amis de Jérôme furent consternés ; ses ennemis triomphèrent, en voyant se rallier à eux (quelques-uns le pensèrent du moins) la naissante gloire de l'Occident : les uns et les autres attendirent avec anxiété la réponse.

Effectivement Augustin, absorbé par des soins nouveaux, ne s'était plus occupé de son envoi, et il avait pu croire que Profuturus, avant de mourir, avait fait choix d'un autre intermédiaire ; il ignorait même, à ce qu'il paraît, que sa lettre circulât subrepticement en Italie, lorsqu'il reçut la visite d'un diacre arrivé de Bethléem et porteur d'un billet de Jérôme. Le billet renfermait une chaude recommandation pour ce diacre que certaines affaires conduisaient en Afrique, et des félicitations implicites pour le nouvel évêque, dont la promotion, connue en Orient par le bruit public, avait réjoui les solitaires de Bethléem. De la dispute de saint Pierre et de saint Paul, des traductions hébraïques, en un mot des questions soulevées par la missive d'Augustin, il ne disait mot : évidemment la lettre n'était pas parvenue à sa destination.

Le billet était ainsi conçu :

« Jérôme au Seigneur vraiment saint et très-heureux pape Augustin, en Jésus-Christ, salut[1].

« J'écrivis l'année dernière à ta Dignité par notre frère Astérius, le chargeant de te porter mon salut.

1. Domino vere sancto, ac beatissimo papæ Augustino, Hieronymus in Domino salutem. Hieron., *Ep.* 66, p. 604.

J'aime à croire que ma lettre ne s'est point égarée. Aujourd'hui je te prie encore, par mon saint frère Présidius, diacre, de te souvenir de moi, ajoutant à cette prière une recommandation pour lui. Sache qu'il est à mes yeux un véritable frère: aide-le, soutiens-le en tout ce que la nécessité réclamera; non pas qu'il manque de ce qu'exigent les besoins de la vie, grâce à Dieu, mais parce qu'il recherche avidement l'amitié des gens de bien, qui est à ses yeux un des grands bonheurs de ce monde[1]. Quant à la cause qui lui fait franchir la mer d'Orient en Occident, tu la connaîtras par sa bouche, si peu qu'elle t'intéresse.

« Pour moi, retiré dans un monastère, je sens, comme sur un écueil, s'agiter autour de moi bien des flots, gronder bien des orages[2]. Une foule de misères inséparables de l'exil viennent à l'envi m'assiéger, mais je me repose en celui qui a dit : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde. » Par sa grâce et sa protection, j'espère triompher aussi des attaques du *méchant*[3].

« Salue respectueusement de ma part notre saint et vénérable frère, le pape Alypius. Les saints frères qui m'assistent dans le service de Dieu joignent leurs respects aux miens. Que le Christ tout-puissant te

1. Ut mihi scias germanissimum (Præsidium) et in quibuscumque necessitas postulaverit, foveas atque sustentes.., quo bonorum amicitias avidissime expetat, et se in his conjungendis maximum putet beneficium consecutum. Hieron., *Ep.* 66, p. 604.

2. Nos in monasterio constituti, variis hinc inde fluctibus quatimur, et peregrinationis molestias sustinemus. Id., *ibid.*,

3. Quod ipso tribuente et præsule, contra hostem diabolum victoriam consequamur. Id., *ibid.*,

maintienne en parfaite santé et bonne mémoire de moi, Seigneur vraiment saint et pape vénéré ! »

Convaincu à cette lecture que sa lettre avait été perdue, Augustin se hâta d'en écrire une seconde ; il la fit plus longue encore que la première, plus développée dans ses arguments, plus incisive dans ses conclusions, et malheureusement non moins acerbe dans sa forme. Comme s'il eût supposé qu'une fausse honte pouvait retenir Jérôme dans l'aveu de sa faute et dans la rétractation de cette doctrine, dont il lui faisait un crime, il l'exhorta à « chanter la palinodie » à l'instar du poëte Stésichore. Les fables grecques en effet racontaient que ce poëte, ayant déchiré dans une satire l'honnêteté et, ce qui était plus grave peut-être aux yeux de l'héroïne, la beauté d'Hélène, les demi-dieux ses frères, Castor et Pollux, le punirent en le frappant de cécité; et ne lui laissèrent recouvrer la vue que lorsque, changeant le ton de sa lyre, il se mit à célébrer avec emphase les grâces et la vertu de celle qu'il avait outragée. C'est ce qu'on appela la *palinodie* de Stésichore. « Allons, disait Augustin à Jérôme, imite le poëte, chante aussi la palinodie, et tu ne peux manquer de le faire si tu songes que la vérité des chrétiens est incomparablement plus belle que l'Hélène des Grecs, et que nos martyrs ont combattu pour sa défense contre la Sodome du siècle, avec plus de courage mille fois que les Grecs contre la ville de Troie[1]. Je ne

1. Quare arripe, obsecro te, ingenuam et vere christianam cum caritate severitatem... et παλινῳδίαν, ut dicitur, cane. Incomparabiliter enim pulchrior est veritas Christianorum, quam Helena Græcorum. Pro ista

t'engage pas à ce désaveu dans la pensée de te rendre les yeux de l'esprit. A Dieu ne plaise que je croie que tu les as perdus ! mais, permets-moi de te le dire, quelque sains et clairvoyants qu'ils soient, il faut que tu les aies détournés par je ne sais quel oubli pour n'avoir pas aperçu la conséquence de ton système[1]. Qu'arriverait-il, en effet, si l'on admettait qu'un des auteurs de nos livres sacrés a pu, dans une occasion quelconque, pour un but quelconque, mentir, mentir honnêtement et pieusement[2] ?... »

Cette seconde lettre, écrite d'Hippone, eut le sort de la première, écrite de Rome. Un certain Paulus qui s'en était chargé et devait, suivant toute apparence, s'embarquer dans un des ports de l'Italie pour la Palestine, eut peur ou de la longueur du voyage ou de l'état de la mer et resta en Italie[3]. Comme la première, elle passa en des mains ennemies, et copiée, répandue jusque dans le pays de Jérôme, elle y porta pour la seconde fois sa condamnation morale comme falsificateur des Écritures et prédicateur du mensonge. Un diacre de ses amis nommé Sysinnius, qui se dispo-

enim fortius nostri martyres adversus hanc Sodomam, quam pro illa illi Heroes adversus Trojam dimicaverunt. Augustin. *Ep.* 40, ap. Hieron., *Ep.* 67, p. 606.

1. Neque ego hoc ideo dico ut oculos cordis recipias, quos absit ut amiseris ; sed ut advertas, quos quum habeas sanos et vigiles, nescio qua dissimulatione avertisti, ut non intenderes quæ consequantur adversa... Id., *ibid.*

2. ...Si semel creditum fuerit posse honeste atque pie scriptorem divinorum librorum in aliqua sui operis parte mentiri. Id., *ibid.*

3. Secundo per quemdam alium te misisse significas...... Illum cujus nomen retices (Paulum) maris timuisse discrimina et navigationis mutasse consilium..... Hieron., *Ep.* 71, p. 611.

sait à le rejoindre, la trouva dans une île de la mer Adriatique, mêlée à des publications de l'évêque d'Hippone [1]. Il s'en saisit pour la remettre directement au solitaire que ses correspondants italiens avaient tenu dans une ignorance complète de cette pièce et de l'autre, ne soupçonnant pas que lui seul au monde en ignorât l'existence et respectant les raisons de son silence, quelles qu'elles pussent être. Sysinnius rapporta pareillement à Jérôme le bruit accrédité en Italie que le même évêque d'Hippone avait envoyé à Rome, à propos de ce même commentaire, un livre où il traitait l'auteur sans ménagement [2].

IV.

Ce fut un coup de foudre pour Jérôme. Longtemps il examina la lettre, la tournant et retournant en tout sens pour y découvrir quelque signe matériel d'authenticité; elle ne portait ni cachet, ni signature, et n'était pas de l'écriture d'Augustin [3]. Un autre examen fut plus concluant, celui du style : au caractère de la thèse toute philosophique, à la marche savante

1. Quum frater Sysinnius, inter cæteros tractatus tuos dixerit eam se, non in Africa, non apud te, sed in insula Adriæ, ante hoc ferme quinquennium reperisse. Hieron., *Ep.* 71, p. 611.

2. Librum adversum parvitatem meam..... scripsisse et Romam misisse. Hieron., *Ep.* 69, p. 608.

3. Absque subscriptione tua. Hieron., *Ep.* 71, p. 611.

et sûre de l'argumentation, à certaines locutions, à certaines tournures particulières, Jérôme y reconnut sans hésiter l'évêque d'Hippone. Cette conviction le jeta dans un profond et morne abattement. Autour de lui, parmi les frères de Bethléem et de Jérusalem, puis, à mesure que la nouvelle se propagea, parmi les prêtres de la Palestine qui partageaient les opinions si durement incriminées dans la lettre, une violente colère éclata. « Ce jeune homme, disait-on de toutes parts à Jérôme, veut ruiner ta gloire en te diffamant à loisir et à ton insu. Il y a eu dans le sort étrange de cette pièce plus qu'un malentendu, plus qu'un hasard, il y a eu une préméditation odieuse. Après t'avoir accusé d'être un prédicateur sacrilége du mensonge et un falsificateur des Écritures, il fait en sorte qu'on puisse dire : « Jérôme condamné ne répond pas, cet homme terrible a trouvé son maître; il est si bien vaincu qu'il se tait. » Voilà par quelles manœuvres honnêtes Augustin travaille à l'agrandissement de sa renommée[1] ! » Les amis de Jérôme le suppliaient alors de se montrer, de saisir cette plume qui avait fait trembler tant d'adversaires; mais lui, malgré les soupçons qui assiégeaient son âme, s'y refusa constamment. « Non, non, répétait-il avec force, il ne sera pas dit que j'aie attaqué un évêque de ma communion, dans une cause qui m'est toute personnelle[2]. »

1. Nonnulli familiares mei... suggerebant, non simplici animo a te factum..... Hieron., *Ep.* 71, p. 611.

2. Cavebam ne episcopo communionis meæ procaciter respondere viderer. Id., *ibid.*

Augustin sut bientôt par des pèlerins venus de Palestine ce qui se passait aux monastères de Bethléem, la douloureuse modération de Jérôme, la colère furieuse de ses amis. Il comprit sa faute et en éprouva un vrai désespoir : non certes qu'il se sentît coupable, à un degré quelconque, de l'infâme calcul que lui prêtaient les apparences, mais parce que sa négligence ou sa faiblesse avait amené un grand mal. Il eut aussi à se reprocher le peu de ménagement de ses paroles vis-à-vis d'un vieillard qu'il nommait lui-même son ami et son maître : or des expressions, des libertés de langage à peine excusables dans le commerce de l'intimité se trouvaient maintenant divulguées, livrées à la malignité publique et tournées, suivant les dispositions de chacun, tantôt contre l'adversaire, tantôt contre l'auteur. Un autre chagrin plus poignant, c'est qu'il ne pouvait expliquer suffisamment tant de malentendus accumulés. Si la mort subite de Profuturus était à la rigueur une excuse recevable pour la perte de la première lettre, que dire de celle de la seconde et de ce Paulus, dont il n'éclaircit jamais la conduite, cet homme qui se charge de porter une lettre en Palestine, et qui la porte à Rome par peur soudaine de la mer? Augustin évidemment était livré aux cabales ennemies de Jérôme : on l'avait poussé à des critiques, on avait excité sa bile, puis on avait trompé sa confiance au profit peut-être de sa vanité, qui plaiderait pour les coupables, se disait-on, quand la fraude aurait réussi. C'était l'état vrai des choses, et Augustin, sincère admirateur de Jérôme et

après tout son sincère ami, en eut le cœur navré. Il se hâta de lui écrire une lettre remplie de protestations de dévouement, mais il se taisait sur les erreurs de sa correspondance antérieure : l'embarras des explications lui avait arrêté la main.

« On m'a rapporté, écrivait-il, un bruit que j'ai peine à croire; mais pourquoi ne t'en parlerais-je pas [1] ? On m'a rapporté que quelques-uns de nos frères, qui me sont inconnus, t'ont fait entendre que j'avais composé un livre contre toi, et que je l'avais envoyé à Rome. Sois convaincu que rien au monde n'est plus faux : Dieu m'est témoin que je n'ai point composé de livre contre toi [2]. » — Le livre dont il s'agissait, c'était l'une ou l'autre des deux lettres ou peut-être toutes les deux. — « Que s'il existe dans mes ouvrages quelque chose qui t'ait pu blesser, confesse-le-moi : je recevrai fraternellement tes avis, y trouvant tout à la fois le plaisir de me corriger et une marque précieuse de ton affection [3]. » Il ajoutait avec une grande effusion de cœur : « Oh ! combien je serais heureux de te voir, de demeurer près de toi, d'assister à tes entretiens ! Mais, puisque Dieu m'a privé de cette grâce, laisse-moi jouir du seul moyen qui nous reste de nous unir

1. Hoc quod ad me sane perlatum est; utrum quidem crederem, dubitavi : sed hinc quoque tibi aliquid utrum scriberem, dubitare non debui. Augustin. *Ep.* 67, ap. Hieron., *Ep.* 68, p. 607.

2. Hoc falsum esse noveris : Deum nostrum testor, hoc me non fecisse. Id., *ibid.*

3. Si quid te in meis scriptis moverit, fraterne accipiam, quid contra sentias; aut de correctione mea, aut de ipsa tua benevolentia gavisurus; verum etiam hoc a te postulem et flagitem. Augustin. *Ep.* 67, ap. Hieron., *Ep.* 68, p. 607.

malgré la distance et de demeurer ensemble en Jésus-Christ : souffre que je t'écrive et réponds-moi quelquefois [1]. Salue de ma part mon saint frère Paulinien et tous les frères, tes compagnons, qui se glorifient de toi, au nom du Sauveur. Souviens-toi de moi, Seigneur très-cher, frère très-désiré et très-honoré en Jésus-Christ. Puisse le Christ accomplir tous tes vœux, comme je le lui demande moi-même ardemment ! »

Cette lettre n'eut point sur Jérôme l'effet qu'elle devait produire, l'absence de justification le blessa. Une explication franche et entière sur des hasards si suspects pouvait seule désormais dissiper les ombrages qui remplissaient malgré lui son cœur, et faire taire ses conseillers. Voyant que l'évêque d'Hippone s'abstenait de parler de ses précédents envois, il s'abstint à son tour de toucher aux questions qu'ils traitaient; et à cette lettre, dont les réticences affaiblissaient le caractère affectueux, il répondit par une autre non moins affectueuse dans la forme, mais fière, hardie et qui témoignait que la plaie de son âme était vive.

« Seigneur vraiment saint et très-heureux pape, lui disait-il, il m'est arrivé une lettre de ta Béatitude, au moment où partait pour l'Occident notre saint fils le sous-diacre Astérius. Tu affirmes, dans ces lignes que je lis, n'avoir point envoyé à Rome un livre écrit contre moi : ce n'est pas d'un livre qu'on m'a parlé,

1. O si licuisset, et, si non cohabitante, saltem vicino te in Domino perfrui, ad crebrum et dulce colloquium! Sed quia id est non datum, peto ut hoc ipsum quod in Domino, qua possumus, simul simus, conservari studeas et auger ac perfici. Augustin. *Ep.* 67, ap. Hieron., *Ep.* 68, p. 607.

c est d'une certaine lettre qui t'est attribuée et dont notre frère Sysinnius m'a apporté une copie. Tu m'y exhortes à chanter la palinodie à propos de la dispute des apôtres Pierre et Paul, et à faire comme Stésichore qui passa de la satire au panégyrique d'Hélène, pour recouvrer la clarté des yeux, que sa méchanceté lui avait fait perdre [1]. Je t'avouerai avec simplicité que, tout en reconnaissant dans cette pièce ta méthode d'argumentation et ton style, je n'ai pas cru en devoir accepter témérairement l'authenticité [2] et te répondre en conséquence, de peur d'encourir de ta Béatitude le reproche d'injustice, si je venais à lui attribuer ce qui n'est pas d'elle. A cette raison de mon silence s'en est jointe une autre, la longue maladie de la sainte et vénérable Paula. Tout entier au soulagement de son mal, j'ai presque oublié ta lettre [3] ou du moins celle qu'on a répandue sous ton nom. Excuse-moi donc en te remémorant le proverbe : « Musique dans le deuil est un entretien importun [4]. » Si l'écrit est vraiment de toi, mande-le-moi clairement et envoie-m'en une copie, afin que nous disputions sans rancune sur l'Écriture, apprenant à corriger mutuellement nos erreurs

1. Hortaris me ut παλινῳδίαν super quodam Apostoli capitulo canam, et imiter Stesichorum inter vituperationem et laudes Helenæ fluctuantem, ut qui detrahendo oculos perdiderat, laudando receperit. Hieron., *Ep.* 69, p. 608.

2. Ego simpliciter fateor, Dignationi tuæ, licet stylus et ἐπιχειρήματα tua mihi viderentur : tamen non temere exemplaribus litterarum credendum putavi, ne forte... Id., *ibid.*

3. Dum enim languenti multo tempore assidemus, pæne epistolæ tuæ, vel ejus qui sub tuo nomine scripserat, obliti sumus. Id., *ibid.*

4. « Musica in luctu, importuna narratio. » (*Eccl.* xx, 6.) Id., *ibid.*

ou à nous prouver l'un à l'autre qu'elles n'existent pas.

« Quant aux livres de ta Béatitude sur lesquels tu voudrais mon jugement, à Dieu ne plaise que je me mêle de les censurer! Content de défendre mes ouvrages, je m'abstiens de critiquer ceux des autres. Au reste, ta prudence sait trop bien que chaque homme abonde dans son sens, et qu'il y a jactance puérile à imiter la jeunesse d'autrefois qui cherchait à se faire un nom en accusant les hommes célèbres [1]. Je ne suis pas non plus assez sot pour me chagriner des dissidences qui peuvent exister entre tes opinions et les miennes [2], parce que je sais que ce n'est pas non plus t'offenser que d'avoir un autre sentiment que toi. Mais veux-tu que je te dise en quoi nos amis ont vraiment le droit de nous reprendre? c'est lorsque, n'apercevant pas la besace que nous portons sur le dos, nous nous mettons à rire de celle des autres [3].

« Une chose me reste à te demander, c'est que tu aimes un homme qui t'aime, et que, jeune, tu ne viennes pas provoquer un vieillard sur le champ de bataille des Écritures. Nous aussi nous avons eu notre temps; nous avons couru dans la lice tant que nos forces nous l'ont permis, et maintenant que c'est ton

1. Cæterum optimo novit prudentia tua unumquemque in suo sensu abundare, et puerulis esse jactanctiæ, quod olim adolescentuli facere consueverant, accusando illustres viros, suo nomini famam quærere. Hieron., *Ep.* 69. p. 608.

2. Neque tam stultus sum, ut diversitate explanationum tuarum me lædi putem, quia nec tu læderis si nos contraria senserimus. Id., *ibid.*

3. Sed illa est vera inter amicos reprehensio, si nostram peram non videntes, aliorum manticam consideremus. Id., *idid.*

tour de courir, et que tu as franchi de longs espaces au delà de nous, nous réclamons de toi le repos [1]. Et pour que tu ne sois pas le seul à invoquer contre moi les fables des poëtes, rappelle-toi Darès et Entelle; songe aussi au proverbe qui dit : « Lorsque le bœuf est las, il appuie plus fortement le pied [2]. » Je dicte ces lignes avec tristesse. Plût à Dieu que j'eusse le bonheur de t'embrasser et de nous entretenir ensemble, afin d'entendre l'un de l'autre et de nous enseigner fraternellement ce que nous ignorons !

« Souviens-toi de moi, saint et vénérable pape, et vois combien je t'aime, moi qui, provoqué, n'ai pas voulu te répondre et ne me résigne pas encore à t'attribuer ce que je blâmerais dans un autre. »

Darès et Entelle étaient deux athlètes, héros de l'*Énéide* [3], celui-là jeune et présomptueux, celui-ci vieux, mais plein de vigueur; et le plus jeune, ayant excité l'autre à la lutte par des provocations imprudentes, finit par s'en trouver mal. L'allusion était claire et valait assurément celle de Stésichore. Jérôme dicta cette lettre tandis que le sous-diacre Astérius attendait à la porte de son ermitage [4] : ce fut le

1. Nos nostra habuimus tempora, et cucurrimus quantum potuimus nunc, te currente et longa spatia transmeante, nobis debetur otium. Hieron., *Ep.* 69, p. 608.

2. Ne solus mihi de poetis aliquid proposuisse videaris, memento Daretis et Entelli; et vulgaris proverbii : « quod bos lassus fortius figat pedem. » Id., *idid.*

3. Virg. *Æneid.*, l. v, v. 361 et seqq.

4. In ipso profectionis articulo sancti filii nostri Asterii hypodiaconi. Hieron., *Ep.* 69, p. 608.

premier et presque le dernier éclat de sa colère.

Augustin reçut le choc et courba la tête : Darès sentait le coup de ceste du vieil Entelle. Il se mit en mesure d'envoyer les copies réclamées et écrivit de nouveau, abordant timidement les explications et suppliant Jérôme de lui répondre sur le point de la controverse. « La lettre que m'a remise de ta part notre saint fils Astérius, lui disait-il, est dure et affectueuse tout à la fois. Dans ses passages les plus tendres, je vois percer un signe de mécontentement et je sens l'aiguillon d'un trait acéré. Une chose surtout me surprend, c'est qu'après m'avoir dit que tu refusais de m'attribuer légèrement sur une simple copie la lettre qui t'offense, de peur que je n'eusse le droit de me plaindre de ton amitié, voilà que tu me sommes de te déclarer sans détour si elle est de moi et de t'en transmettre une copie fidèle, afin que nous disputions sans aigreur sur les Écritures. Quelle apparence que nous puissions disputer sans aigreur, si tu es résolu d'écrire d'une manière blessante [1]? Et si tu ne l'es pas, comment se fait-il que, dans la supposition où je ne serais pas l'auteur de la lettre, tu m'aies déjà donné le droit de m'offenser de la réponse, avant même toute information? Si donc tu n'as pu me répondre que d'une manière peu affectueuse étant encore dans le doute, comment veux-tu que nous disputions sans aigreur quand tu sauras que la lettre est de moi? Fais-

1. Quo enim pacto possumus in hac disputatione sine rancore versari, si me lædere paras? Augustin. *Ep.* 73, ap. Hieron., *Ep.* 72, p. 613.

moi voir, si tu le veux et le peux, que tu as compris mieux que moi l'épître aux Galates ou tel autre endroit des Écritures; fais-le, je te le demande : bien loin de t'en savoir mauvais gré, je profiterai avec reconnaissance de tes leçons pour m'instruire et de tes censures pour me corriger.

« Mais non, frère très-cher et très-désiré, tu aurais craint de me faire de la peine par ta réponse, si ma lettre ne t'en avait déjà fait, et tu ne chercherais pas à me blesser, si tu n'avais sujet de croire que je t'ai blessé le premier [1]. Mon unique ressource dans la circonstance présente est de reconnaître ma faute, de te confesser que la lettre que tu as trouvée offensante est vraiment de moi, et de t'en demander pardon. Oui, si j'ai pu t'offenser, je te conjure par la douceur de Jésus-Christ de ne me point rendre le mal pour le mal, en m'offensant à mon tour : or ce serait m'offenser que de me dissimuler ce que tu trouves à redire dans mes actions ou dans mes paroles [2]. Tu n'oublieras pas ce qu'ordonnent la vertu dont tu fais profession et la vie sainte que tu as embrassée, jusqu'à condamner en moi, par passion, ce que ta conscience ne te dirait pas digne de blâme. Reprends-moi donc avec charité, si tu me crois répré-

1. Verumtamen tu mihi, frater carissime, nisi te putares læsum scriptis meis, non me putares lædi posse rescriptis tuis. Augustin. *Ep.* 73., ap. Hieron., *Ep.* 72, p. 613.

2. Obsecro ergo te, per mansuetudinem Christi, ut si te læsi, dimittas mihi, nec me vicissim lædendo, malum pro malo reddas. Augustin. *Ep.* 73, ap. Hieron., p. 614.

hensible, quelque innocent que je puisse être d'ailleurs; ou traite-moi avec l'affection d'un frère, si je mérite cette affection. Dans le premier cas, je reconnaîtrai à tes réprimandes et ma faute et ton amitié [1].

« Pourquoi donc tes lettres, peut-être un peu trop dures, mais toujours salutaires, me paraîtraient-elles aussi redoutables que les gantelets et les cestes d'Entelle? Ce vieil athlète portait à Darès des coups terribles sans lui rendre la santé; il le terrassait sans le guérir : pour moi, si je reçois tes corrections avec docilité, elles me guériront sans me causer de douleur. J'accepte toutes tes comparaisons, et puisque tu veux que je voie en toi un bœuf, mais un bœuf qui travaille avec un admirable succès à fouler la paille et le grain dans l'aire du Seigneur, et, quoique chargé d'années, conserve toute la vigueur de la jeunesse, me voici étendu par terre, ramasse tes forces et foule-moi; je supporterai avec plaisir le poids que te donne ton âge, pourvu que la faute dont je suis coupable se brise sous ton pied comme un fétu de paille [2]. »

Tout ceci était humble et touchant, mais une maladresse d'Augustin faillit rendre à la plaie calmée son exaspération première. Dans une lettre consacrée au sujet délicat des traductions hébraïques, il crut

1. Agnoscam simul et benevolentiam tuam et culpam meam : et quantum Dominus donat, in alio gratus, in alio emendatus inveniar. Augustin. *Ep.* 73, ap. Hieron., *Ep.* 72, p. 614.

2. Ecce adsum, si quid perperam dixi, fortius fige pedem; non mihi esse debet molestum pondus ætatis tuæ, dummodo conteratur palea culpæ meæ. Id., *ibid.*

faire ressortir les inconvénients de l'œuvre, en citant une historiette vraie ou supposée qui avait couru l'Afrique et l'Italie, et dont les ennemis de Jérôme s'étaient déjà servis pour le tourmenter. Il s'agissait d'un évêque africain, grand partisan des traductions d'après l'hébreu, et qui, mettant de côté la Vulgate italique calquée sur les Septante, avait adopté pour le besoin de son Église les versions de l'Ancien Testament faites à Bethléem. Un jour qu'il avait à lire devant son troupeau la prophétie de Jonas, il prit, conformément à ses préférences, la traduction de Jérôme. La lecture alla bien jusqu'au chapitre quatrième, où, Jonas cherchant un refuge contre le soleil dans la campagne de Ninive, Dieu fait sortir de terre un arbuste pour abriter son prophète [1]. Quel était cet arbuste? La Vulgate disait une courge (*cucurbita*) d'après les Septante, la traduction de Jérôme un lierre (*hedera*). L'évêque lut donc un *lierre;* mais à peine ce mot eut-il été prononcé, que l'assistance se leva en criant : « Non, non, ce n'était pas un *lierre,* c'était une *courge* [2] ! » L'évêque répondit qu'il fallait bien que l'hébreu portât un lierre, puisque Jérôme l'avait mis; mais le bruit ne fit que s'accroître, et les Grecs qui se trouvaient là invoquèrent arrogamment l'autorité des

1. Quidam frater noster episcopus, quum lectitari instituisset in ecclesia cui præest interpretationem tuam, movit quiddam longe aliter abs te positum, apud Jonam prophetam, quam erat omnium sensibus memoriæque inveteratum, et tot ætatum successionibus decantatum. Augustin. *Ep.* 71, ap. Hieron., *Ep.* 70, p. 610.

2. Asserentibus me *hederam* pro *cucurbita* transtulisse. Hieron., *Ep.* 74, p. 628.

Septante [1]. On s'interpellait, on répliquait de l'évêque au peuple et du peuple à l'évêque. Celui-ci, pour mettre fin au scandale, annonça qu'il consulterait des Juifs (il y en avait bon nombre dans la ville) ; mais les Juifs consultés, soit ignorance, soit malice et désir de jouer pièce aux chrétiens, déclarèrent que l'hébreu portait *courge*, comme le grec des Septante [2]. Là-dessus l'évêque confondu voulait donner sa démission ; de plus mûres réflexions l'en dissuadèrent [3]. Telle était cette petite histoire, inventée probablement pour ridiculiser les travaux dans lesquels Jérôme consumait sa vie. Augustin, la prenant au sérieux, concluait qu'il fallait laisser les choses en l'état où elles étaient, de peur de jeter de nouvelles obscurités dans les textes sacrés et de nouvelles discordes dans les Églises ; et à ce propos, il exhortait Jérôme à s'occuper plutôt d'une traduction latine de la Bible d'après les interprètes grecs, oubliant ou ignorant que le solitaire eût déjà accompli cette tâche.

Jérôme finit par condescendre aux désirs réitérés d'Augustin en acceptant la controverse, car au fond il aimait l'évêque d'Hippone, et quand on faisait vibrer à son oreille la corde de l'affection, ses rancunes ne

1. Factusque est tantus tumultus in plebe, maxime Græcis arguentibus et inclamantibus calumniam falsitatis. Augustin., *Ep.* 71, ap. Hieron., *Ep.* 70, p. 610.

2. Sin Judæi vestri, ut ipse asseris, malitia vel imperitia, hoc dixerunt esse in voluminibus Hebræorum, quod in Græcis... Hieron., *Ep.* 74, p. 628.

3. Quid plura? Coactus est homo velut mendacium corrigere, volens post magnum periculum non remanere sine plebe. Augustin. *Ep.* 71, ap. Hieron., *Ep.* 70. p. 610.

duraient guère; peut-être aussi n'était-il pas fâché de battre celui qui l'avait provoqué avec tant d'assurance, et de le battre en face de cette Église orientale, dont il traitait les doctrines d'une façon si hautaine et si peu méritée. Cependant il voulut, avant de mettre le pied dans la lice, décharger son cœur une bonne fois, afin que le levain du passé ne vînt plus troubler par la suite ni son jugement ni leur amitié. C'est ce dont il s'acquitta à souhait dans une première lettre toute personnelle, laquelle sert en quelque sorte de préambule à la seconde.

« Seigneur vraiment saint et très-heureux pape, lui dit-il, tu m'écris lettres sur lettres afin de me forcer de répondre à une certaine pièce dont le diacre Sysinnius m'a apporté une copie sans signature [1]. Tu affirmes m'avoir envoyé cette pièce, qui en effet m'est adressée, une première fois par notre frère Profuturus, une seconde fois par je ne sais qui; et tu ajoutes que Profuturus, nommé évêque, puis mort subitement, n'avait pas fait le voyage de Palestine, tandis que l'autre, dont tu me tais le nom, changeant d'avis au moment de s'embarquer, était resté à terre par crainte de la mer [2]. Si cela est, je ne saurais assez m'étonner que la lettre dont il s'agit soit, comme on me le raconte, dans les mains de tout le monde à Rome et en Italie,

1. Crebras ad me epistolas dirigis, et sæpe compellas, ut respondeam cuidam epistolæ tuæ, cujus ad me, ut ante jam scripsi, per fratrem Sysinnium diaconum, exemplaria pervenerunt absque subscriptione tua. Hieron., *Ep.* 71, p. 611.

2. Illum cujus nomen retices, maris timuisse discrimina, et navigationis mutasse consilium. Id., *ibid.*



à ce point que le même diacre Sysinnius, mon frère, en a trouvé une copie il y a environ cinq ans, non pas en Afrique, ni chez toi, mais dans une île de l'Adriatique.

« L'amitié ne doit admettre aucun soupçon, et il faut parler avec un ami comme avec un autre soi-même [1]. Je te dirai donc nettement que plusieurs de nos frères, « purs vases du Christ, » comme il en existe un grand nombre à Jérusalem et dans les lieux saints, me suggéraient l'idée que tu n'as pas agi en tout cela d'un cœur simple et droit ; mais qu'amoureux de la louange, des petits bruits, de la gloriole du monde, tu avais cherché l'accroissement de ta renommée dans l'affaiblissement de la mienne [2] : faisant en sorte que beaucoup connussent que tu provoques et que je tremble, que tu écris comme un docte et que je me tais comme un sot, qu'enfin j'ai trouvé qui savait imposer à ma loquacité la mesure et le silence [3]. Je l'avoue ingénument à ta Béatitude, voilà la raison qui m'a d'abord empêché de te répondre ; puis j'hésitais à croire la lettre de toi, ne te jugeant pas capable de m'attaquer, comme dit le proverbe, « avec une épée enduite de miel [4] ; » en troisième lieu, j'ai craint qu'on

1. De amicitia omnis tollenda suspicio est ; et sic cum amico, quasi cum altero se loquendum. Hieron., *Ep.* 71, p. 611.

2. Nonnulli familiares mei et vasa Christi... suggerebant, non simplici animo a te factum, sed laudem atque rumusculos et gloriolam populi requirentem, ut de nobis cresceres. Id., *ibid.*

3. Ut multi cognoscerent te provocare, me timere ; te scribere ut doctum, me tacere ut imperitum ; et tandem reperisse, qui garrulitati meæ silentium modumque imponeret. Id., *ibid.*

4. Quia tuam liquido epistolam non credebam ; nec (ut vulgi de quibusdam proverbium est) « litum melle gladium. » Id., *ibid.*

ne m'accusât d'arrogance envers un évêque, si je censurais un peu aigrement mon censeur, surtout quand je rencontre dans sa lettre plus d'un passage qui sent l'hérésie [1].

« Crois-moi, ne nous acharnons pas à nous battre comme des enfants, et ne donnons point sujet à nos amis ou à nos envieux de prendre parti dans nos querelles. Si mes paroles te paraissent sévères, c'est que je veux avoir pour toi une amitié franche et chrétienne, et ne rien garder dans mon âme qui ne soit aussi sur mes lèvres; car, après avoir vécu depuis ma jeunesse jusqu'à l'âge que j'ai dans un pauvre monastère, travaillant avec de saints frères à la sueur de mon front, il me conviendrait mal d'écrire contre un évêque de ma communion; un évêque que j'ai commencé d'aimer avant même que de le connaître, qui le premier m'a demandé mon affection, et que je vois avec bonheur s'élever après moi dans la science des Écritures [2].

« Les devoirs de l'amitié m'avaient aussi retenu la main. Tu aurais pu en effet te plaindre d'une réponse inconsidérée et me dire : « Quoi donc! pour te croire le droit de me parler ainsi, as-tu vérifié ma lettre? as-tu reconnu ma signature? est-ce sur de légères appa-

1. Præsertim quum quædam in illa hæretica judicarem. Hieron., *Ep.* 71, p. 611.

2. Non enim convenit, ut ab adolescentia usque ad hanc ætatem in monasteriolo cum sanctis fratribus labore desudans, aliquid contra episcopum communionis meæ scribere audeam, et eum episcopum, quem ante cœpi amare quam nosse; qui me prior ad amicitias provocavit; quem post me orientem in Scripturarum divinarum eruditione lætatus sum. Hieron., *Ep.* 71, p. 612.

rences qu'il fallait outrager un ami et lui imprimer la honte des méchancetés d'autrui? » Voilà le sentiment qui m'empêche de répondre à la lettre dont je parle et qui me porte à t'écrire ceci : envoie-moi la même pièce souscrite de ta main, ou cesse de provoquer un vieillard qui ne souhaite que de rester caché au fond de sa cellule [1]. Que si l'amour de la gloire t'aiguillonne, si tu veux exercer et montrer ton savoir, cherche de nobles jeunes gens bien diserts, comme Rome en possède beaucoup, dit-on, qui puissent et osent se prendre corps à corps avec toi, et dans la dispute des saintes Écritures croiser le fer avec un évêque [2]. Quant à moi, jadis soldat, maintenant vétéran, mon métier est de chanter tes victoires et non de t'aller opposer des membres que les années ont affaiblis. Si tu persistes à me provoquer en me demandant une réponse, songe au vieux Fabius Maximus, qui sut déjouer par ses retards prudents les attaques juvéniles d'Annibal...

« Tu me protestes que tu n'as fait aucun livre contre moi; mais alors comment se fait-il qu'il y en ait un qui court l'Italie sous ton nom? et si ce livre n'est autre chose que ta lettre et que tu la désavoues par ta protestation, pourquoi veux-tu me forcer d'y répondre? Je ne suis pas assez stupide pour me cha-

1. Igitur, ut ante jam scripsi : aut mitte eamdem epistolam, tua subscriptam manu; aut senem habitantem in cellula lacessere desine. Hieron., *Ep.* 71, p. 612.

2. Sin autem tuam vis vel exercere, vel ostendere doctrinam, quære juvenes et disertos et nobiles, quorum Romæ dicuntur esse quam plurimi, qui possint et audeant tecum congredi et in disputatione sanctarum Scripturarum, jugum cum episcopo ducere. Id., *ibid.*

griner d'une différence entre ton opinion et la mienne sur une matière quelconque ; mais ce qui blesse l'amitié, ce qui en viole les droits sacrés, c'est de relever, comme tu fais, toutes mes paroles, de me demander compte de mes ouvrages, de vouloir que je les corrige à ta façon, de m'exhorter enfin à la *palinodie*, afin que par tes soins je recouvre la vue, ne consentant à me la rendre, comme il advint de Stésichore, que sous cette humble condition [1].

« Tu ajoutes que, s'il y a quelque chose dans tes écrits qui me déplaise et que je veuille corriger, tu recevras ma censure fraternellement, et que tu y verras une marque véritable de mon affection. Veux-tu que je te dise ma pensée sans détour? Me proposer un pareil marché, c'est défier un vieillard; c'est ouvrir la bouche de force à qui veut se taire ; c'est chercher à donner aux dépens d'autrui de vaines parades de son savoir. Certes, si j'allais te censurer, la seule apparence d'une maligne envie contre toi, dont les succès me doivent être si chers, cadrerait mal avec mon âge. Cependant considère que l'Évangile lui-même et les prophètes ne sont pas à couvert de la critique des hommes pervers; et ne t'étonne pas qu'on puisse trouver à redire dans tes livres, surtout quand tu prétends expliquer les Écritures, si pleines, tu le sais, de difficultés [2]. Tes ouvrages sont rares ici, j'en ai peu lu et

1. Sed si et quæ scripserim, emendare compellas, et ad παλινῳδίαν provoces ut oculos mihi reddas, in hoc læditur amicitia, in hoc necessitudinis jura violantur. Hieron., *Ep*. 71, p. 612.

2. Et si in Evangeliis ac Prophetis perversi homines inveniunt quod nitantur reprehendere, miraris si in tuis libris... Hieron., *Ep*. 71, p. 613.

je ne connais guère de toi que tes *Soliloques* et des *Commentaires sur les psaumes*. Que si je voulais critiquer ces derniers, il me serait peut-être aisé de démontrer que, dans l'explication ou l'interprétation des textes, tu n'es point d'accord, je ne dis pas avec moi, qui ne suis rien, mais avec les docteurs d'Orient, qui sont mes maîtres[1]. Adieu, mon très-cher ami, mon fils par l'âge, mon père par la dignité. Il me reste une chose à te demander, c'est celle-ci : lorsque tu voudras bien m'écrire, fais en sorte que je reçoive tes lettres le premier[2]. »

Jérôme avait déchargé, dans cette verte mais juste semonce, ce qui survivait de sa colère : toute récrimination amère disparut de la seconde lettre. Piqué désormais du seul démon de la dispute, il oublie ses résolutions de froideur et entre à pleines voiles dans le sujet controversé, dont il s'empare puissamment à son point de vue. Sa tâche est de le ramener de la sphère philosophique, où Augustin l'a attiré, sur le terrain historique, son vrai terrain. Tout en prenant Origène pour guide, il donne à l'opinion des interprètes grecs un développement qui lui est propre, et une vivacité d'argumentation qui rajeunit le débat. Chemin faisant, il montre la faiblesse de la thèse philosophique qu'on lui oppose ; il l'attaque surtout dans les hypothèses

1. Quos si vellem discutere, non dicam, a me, qui nihil sum, sed a veterum Græcorum docerem interpretationibus discrepare. Hieron., *Ep.* 71, p. 613.

2. Hoc a me rogatus observa, ut quidquid mihi scripseris, ad me primum facias pervenire. Id., *ibid.*

historiques dont Augustin l'appuie; et n'a pas de peine à prouver que, grâce à un point de départ erroné, les nécessités de la logique ont fait de l'évêque d'Hippone un hérétique au premier chef.

V.

La thèse d'Augustin consistant à soutenir que la scène d'Antioche avait été réelle et non feinte et la réprimande de l'apôtre Paul parfaitement fondée, la démonstration n'était possible qu'à une condition, celle de prouver que Paul n'avait jamais été coupable d'aucun des actes qu'il reprochait à son chef, comme une déviation de l'Évangile. Or on ne pouvait nier, l'histoire de saint Paul sous les yeux, que cet apôtre n'eût judaïsé. Augustin éludait la difficulté en disant qu'en effet il avait judaïsé, mais non de la même façon que Pierre; que leur judaïsme était de deux natures différentes : celui de Pierre un judaïsme d'intention et de foi, celui de Paul un judaïsme de simulation. Cet apôtre, disait-il, nous l'apprend lui-même par ces paroles : « Je me suis fait comme Juif pour gagner les Juifs, et j'ai vécu comme un homme qui n'a point de loi, afin de gagner ceux qui n'ont pas de loi[1]. » Les

1. Factus sum Judæis tanquam Judæus, ut Judæos lucrifacerem. Iis, qui sub lege sunt, quasi sub lege essem (cum ipse non essem sub lege) ut eos, qui sub lege erant lucrifacerem; iis qui sine lege erant, tanquam sine lege essem (cum sine lege Dei non essem sed in lege essem

manières de judaïser étant si dissemblables, ajoutait Augustin, Paul avait pu interpeller son chef et lui reprocher son judaïsme à lui, sans encourir l'accusation d'inconséquence ou « d'effronterie, » comme osait s'exprimer Porphyre.

Jérôme tout d'abord mettait à néant cette argumentation, et demandait si le genre de simulation que son contradicteur prêtait à l'apôtre Paul, ne serait pas un mensonge officieux d'une nature au moins aussi grave que la fiction supposée des débats d'Antioche. Il cherchait ensuite à démontrer que les paroles de saint Paul ne devaient pas être prises à la lettre. « En effet, disait-il, Paul, vivant comme un Juif, offrait des sacrifices au temple et se soumettait aux purifications mosaïques. Penses-tu qu'il ait agi de même vis-à-vis des gentils, lorsqu'il vivait au milieu d'eux « comme un homme sans loi ? » Prétendrais-tu par hasard qu'il offrait aussi des sacrifices aux idoles et se souillait par l'observation de coutumes entachées de paganisme, reniant lui-même son Dieu, afin d'y mieux gagner les autres[1] ? En vérité, tu ne l'oserais pas, et nul texte de l'Écriture ne t'inspirerait cette hardiesse. Saint Paul a voulu dire simplement qu'il savait se plier aux temps et aux circonstances pour attirer au Christ les Juifs et les gentils, en vivant comme eux dans les limites tracées

Christi) ut lucrifacerem eos, qui sine lege erant. Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos. S. Paul., 1 *ad Cor.*, IX, 20, 21, 22.

1. Cur non etiam sacrificavit cum Gentibus, quia et his qui sine lege erant, tanquam sine lege factus est, ut eos quoque lucrifaceret? Augustin., *Ep.* 40, ap. Hieron., *Ep.* 67, p. 606.

par sa propre loi. Pierre n'avait pas fait autrement à Césarée, et il y avait entre eux parité. »

« Non, non, répliquait Augustin, leur judaïsme était de nature différente; » et là-dessus il entrait dans une distinction très-subtile sur les pratiques essentielles de la loi mosaïque, et sur ses pratiques indifférentes. Les pratiques essentielles, suivant lui, étaient celles auxquelles s'attachait un point de foi, une idée de perfectionnement spirituel, une intention de servir Dieu et d'arriver par là à lui plaire : dans ces pratiques accomplies avec conviction, on était réellement Juif. Au contraire, les pratiques indifférentes, celles qui n'avaient point pour but le salut, qui n'entraînaient ni responsabilité morale, ni mérite, ni démérite, constituaient non point le véritable Juif, mais un Juif simulé : c'étaient celles-là que Paul avait suivies[1]. »

« Où donc, répondait Jérôme, la loi de Moïse nous offre-t-elle de pareilles distinctions? La philosophie peut établir à sa guise des catégories d'actions bonnes, mauvaises ou indifférentes, aux yeux de la morale. Dire que la continence est un bien, l'impureté un mal, et mille autres actions de la vie, telles que se promener, s'asseoir, tousser, cracher, etc., des actions indifférentes, parce qu'elles ne touchent pas à la morale, c'est là une distinction scolastique, sur laquelle on peut dis-

1. Quis enim patienter audiat, quod in tua epistola continetur : « Judæus erat Paulus, Christianus autem factus, non Judæorum sacramenta reliquerat, quæ convenienter ille populus et legitimo tempore quo oportebat acceperat, ideoque suscepit celebranda ea, quum jam Christi esset Apostolus; ut doceret non esse perniciosa... » Judæorum Paulus cæremonias observabat, et dicis eas non esse perniciosas? Hieron., *Ep.* 74, p. 623.

puter; mais la loi religieuse est d'un tout autre caractère[1]. Ce qu'elle ordonne est un bien, ce qu'elle défend un mal; violer ce qu'elle ordonne est un mal, s'abstenir de ce qu'elle défend, un bien; et le cérémonial qu'elle impose est bon ou mauvais suivant le culte qu'on professe. Penserais-tu par exemple qu'il eût été indifférent pour le docteur des gentils de participer même sans conviction au culte de la gentilité, d'invoquer ses dieux, de manger des viandes consacrées à ses idoles? — Non, diras-tu. — Eh bien! alors comment peux-tu regarder comme indifférentes dans le judaïsme les observances auxquelles Paul s'est soumis et a soumis ses disciples?

« Quoi! c'eût été une chose indifférente que la circoncision, ce signe de l'alliance entre Dieu et son peuple? Quoi! c'eût été un acte indifférent de se consacrer solennellement à Dieu d'après le rite des Nazaréens, d'offrir des sacrifices au temple de la main des pontifes, de faire les purifications obligatoires? Si ces observances étaient indifférentes, en quoi donc consisteraient les pratiques essentielles? Tu les as définies ainsi : celles où s'attachait l'idée d'un devoir strict envers Dieu, une idée de progrès vers le salut; le reste, suivant toi, ne constituait que de simples coutumes exemptes de mérite comme de démérite. — C'est bien; mais alors quel cas fais-tu

1. Neque indifferentia sunt inter bonum et malum, sicut philosophi disputant. Bonum est continentia, malumque luxuria. Inter utrumque indifferens, ambulare..... capitis naribus purgamenta proficere, sputis rheumata jacere..... Hieron., *Ep.* 74, p. 625.

des Machabées, ces grands martyrs de l'ancienne alliance, qui aimèrent mieux mourir que de violer les coutumes de leurs pères ? Tu leur enlèves la gloire et la raison du martyre, s'ils ne se sacrifiaient avec tant d'enthousiasme et de vertu que pour des choses indifférentes[1]; non, non, ce qu'ils avaient sous les yeux en mourant, c'était le respect de la loi de Dieu. Quant à moi, je ne comprends rien à toutes tes subtilités. Si des cérémonies prescrites par un commandement divin ne servent pas à procurer le salut, à quoi bon les pratiquer ? Et s'il y a obligation, comment douter que Dieu n'ait attaché à cette pratique une condition de salut[2]? Le choix entre ces deux catégories de pratiques présenterait un arbitraire qui répugne à l'esprit de l'Ancien Testament, lequel est un testament de servitude ; jamais d'ailleurs on n'aperçoit dans ses textes le moindre signe d'une telle division. N'affirme donc point, comme tu le fais, que les deux chefs de la prédication chrétienne avaient pris deux rôles différents dans l'observance mosaïque, l'un pratiquant les choses essentielles, l'autre les choses indifférentes. Il y avait parité entre eux, quand ils judaïsaient, et Paul n'avait pas le droit de dire si rudement à son coapôtre : « Tu dévies du vrai sentier de l'Évangile, et moi j'y reste[3]. »

1. Quæ tamen si nunquam fuissent necessaria, infructuose atque inaniter pro eis Machabæi martyres fierent. Hieron., *Ep.* 74, p. 625.

2. Quid velis dicere, sine ulla salutis necessitate, non satis intelligo. Si enim salutem non afferunt, cur observantur? Si autem observanda sunt, utique salutem afferunt : maxime quæ observata, martyres faciunt. Id., *ibid.*

3. Quod non recte ingredirctur ad veritatem Evangelii... Paul, *Ep. ad Galat.*, II., 14.

A cet édifice de distinctions subtiles, Augustin superposait une théorie de l'apostolat, reproduite souvent depuis lui, mais historiquement inacceptable. Il représentait la communauté des apôtres comme scindée en deux branches, chargées de deux missions exclusives l'une de l'autre. A Pierre et aux autres apôtres, disciples directs du Christ, incombait le soin de prêcher uniquement les Juifs; à Paul et à Barnabé, celui de prêcher uniquement les gentils; et à chacun de ces apostolats spéciaux s'attachaient des pouvoirs et des devoirs particuliers : l'apostolat des Hébreux entraînait le droit de vivre judaïquement, l'apostolat des gentils l'interdiction du judaïsme [1]. Paul ne pouvait être Juif qu'en apparence, Pierre l'était en réalité. Docteur des Juifs, il laissait judaïser son troupeau ; Paul, docteur des gentils, empêchait le sien de judaïser [2] : telle est la théorie d'Augustin. Cette synthèse spécieuse n'a qu'un tort, celui d'être contraire aux faits, et Jérôme la renverse aisément, les *Actes des apôtres* à la main. Tandis que ces *Actes* nous montrent Pierre fondant à Césarée la première église des gentils [3], ils nous font voir Paul

1. Tu igitur no quod ego petieram faceres, novum argumentum reperisti ; ut asseres Gentiles qui in Christum credidissent, legis onere liberos ; eos autem qui ex Judæis crederent, legi esse subjectos. Hieron., *Ep.* 74, p. 619.

2. Ut Paulus recte reprehenderet eos qui legem servarent quasi Doctor Gentium ; et Petrus jure reprehenderetur, qui princeps circumcisionis id imperaverit Gentibus, quod soli qui ex Judæis erant, debuerunt observare. Id., *ibid.*

3. « Viri fratres, vos scitis quoniam, ab antiquis diebus, in nobis elegit Deus, per os meum, audire Gentes verbum Evangelii et credere. » *Act. Apost.*, xv.

s'adressant en premier lieu aux synagogues, partout où il prêche, et tentant la conversion des Juifs avant celle des gentils[1]. Les mêmes accusations, les mêmes périls, les mêmes craintes assiégent les deux apôtres, et tous deux sont obligés d'invoquer, pour leur justification devant les circoncis, des ordres exprès d'en haut. Leur conduite est la même, dans la mesure indiquée par le but spécial de leur apostolat ; tous deux savent qu'ils sont les instruments de celui qui a dit : « Allez et enseignez toutes les nations. » Creuser plus profondément le fossé de séparation dans l'apostolat, c'est arriver à un double christianisme et rétrograder vers les hérésies de l'Église naissante.

Jérôme expose ce danger à son adversaire dans un passage qu'il faut citer comme spécimen de sa polémique. — « Comme tu donnes à la question une face nouvelle, s'écrie-t-il ironiquement, pape saint et bienheureux, quand tu affirmes que les gentils, croyant en Jésus, se trouvaient affranchis des servitudes légales, et que les Juifs ne l'étaient pas ! Oh ! si tu crois cela, si tu es convaincu que les obligations de l'ancienne alliance ont subsisté parmi les chrétiens sortis des Juifs, proclame-le bien haut, c'est ton devoir comme évêque et docteur très-renommé dans le monde, et de plus engage tes collègues à embrasser ton opinion[2]. Cela

1. Judæis primum, et Græcis. *Paul. Ep, ad Roman.*, II, 4.

2. Hoc si placet, imo quia placet : ut quicumque credunt ex Judæis, debitores sint legis faciendæ : tu ut Episcopus in toto orbe notissimus, debes hanc promulgare sententiam ; et in assensum tuum omnes coepiscopos trahere. Hieron., *Ep.* 74, p. 619.

vous regarde. Moi qui suis enterré au bout de l'univers sous le toit d'une pauvre masure, en compagnie de quelques moines pécheurs comme moi, je n'ose pas prononcer sur de si hautes questions[1], et te laissant le mérite des grandes nouveautés, je me traîne modestement sur la trace des vieux interprètes de nos églises. Regarde néanmoins, bienheureux évêque, où de pareilles doctrines peuvent te mener. Cérinthe, cet ennemi de saint Pierre, ce rival diabolique qui élevait son évangile particulier en face du prince des apôtres, ne pensait pas autrement que toi. Ébion n'a pas enseigné une autre doctrine. Tous deux se sont dits chrétiens en restant Juifs, et leurs fausses églises du Christ n'ont été que des synagogues de Satan[2]. Aussi l'Église universelle, à commencer par les apôtres, les a déclarés anathèmes; mais leur hérésie n'est pas morte avec eux, et le même anathème pèse encore aujourd'hui sur leurs successeurs. Oui, il existe au sein des synagogues de l'Orient une secte de Minéens, plus connus sous le nom de Nazaréens, gens que les pharisiens eux-mêmes condamnent, qui croient au même sauveur que nous, et, voulant être tout à la fois chrétiens et Juifs, ne sont ni l'un ni l'autre[3]. Ta doctrine nous obli-

1. Ego in parvo viguriolo cum monachis, id est, cum compeccatoribus meis, de magnis statuere non audeo, nisi hoc ingenue confiteri, me majorum scripta legere. Hieron., *Ep.* 74, p. 619.

2. Si hoc verum est, in Cerinthi et Ebionis hæresim delabimur, qui credentes in Christo propter hoc solum a Patribus anathematizati sunt, quod legis cæremonias, Christi Evangelio miscuerunt; et sic nova confessi sunt, ut vetera non amitterent. Hieron., *Ep.* 74, p. 623.

3. Usque hodie per totas Orientis synagogas inter Judæos hæresis est, quæ dicitur Minæorum, et a Pharisæis nunc usque damnatur; quos vulgo



gerait non-seulement de les absoudre contre l'Église, mais de les respecter, de les admirer comme des enfants directs de saint Pierre, de vrais chrétiens sortis de l'Ancien Testament. Si ta compatissante amitié a cru devoir travailler à la guérison de ma blessure, qui n'est après tout qu'une piqûre d'aiguille, songe aussi toi-même à la tienne, qui, à côté de l'autre, ressemblerait à un coup de lance[1]; car le mal d'avoir pu adopter, même inconsidérément des opinions invétérées, professées par des docteurs illustres, est moindre que celui de soutenir une hérésie contre la chrétienté tout entière. Sois-en sûr : si nous ne pouvons nous dispenser de recevoir les Juifs avec leurs cérémonies et de mélanger au milieu de nous les pratiques de la synagogue à celles de l'Église, les Juifs ne se feront point chrétiens, mais les chrétiens se feront Juifs[2].

« Ton système est celui-ci : Pierre avait le droit de judaïser, et de judaïser sans déguisement ; Paul ne le pouvait que par simulation, et la remontrance, assez aigre d'ailleurs, de cet apôtre à son chef s'adressait non

Nazaræos nuncupant, qui credunt in Christum Filium Dei, natum de virgine Maria, et eum dicunt esse, qui sub Pontio Pilato passus est et resurrexit, in quem et nos credimus : sed dum volunt et Judæi esse et Christiani, nec Judæi sunt, nec Christiani. Hieron., *Ep.* 74, p. 623.

1. Oro ergo te ut qui nostro vulnusculo medendum putas, quod acu foratum, imo punctum, ut dicitur, hujus sententiæ medearis vulneri, quod lancea, et ut ita dicam, phalaricæ mole percussum est. Id., *ibid.*

2. Sin autem hæc nobis incumbit necessitas, ut Judæos cum legitimis tuis suspiciamus, et licebit eis observare in Ecclesiis Christi, quod exercuerunt in synagogis Satanæ : dicam quod sentio, non illi Christiani fient, sed nos Judæos facient. Id., *ibid.*

pas à l'acte de Pierre judaïsant, mais à une circonstance particulière de cet acte. — Voilà ce que tu dis et ce que tu penses, puisque tu le dis; il te reste maintenant à nous prouver par ta propre expérience, saint et vénérable pape, que ce que tu penses est véritable. Sois conséquent avec toi-même. Permets qu'un Juif, qui se fera chrétien dans ton église, circoncise son enfant nouveau-né, qu'il garde le sabbat, qu'il s'abstienne des viandes que Dieu a créées pour en user avec actions de grâces, qu'il immole un agneau le soir du quatorzième jour du premier mois, etc.[1]; laisse-le vivre publiquement de la sorte, tu le dois à tes opinions. Mais non, tu ne le feras pas, tu condamneras ton propre système plutôt que ta religion, car tu es chrétien et incapable d'un sacrilége. Bon gré, mal gré, tu renonceras à tes hypothèses, et tu reconnaîtras qu'il est souvent plus facile de censurer les écrits des autres que d'appuyer les siens de bonnes raisons[2]. »

Effectivement Augustin condamnait saint Pierre non pour avoir judaïsé, car il en avait le droit et presque le devoir d'après la théorie de l'évêque d'Hippone, mais pour avoir entraîné par l'autorité de son exemple

1. Quandoquidem episcopus es, Ecclesiarum Christi magister; ut probes verum esse quod asseris : suscipe aliquem Judæorum, qui factus Christianus, natum sibi filium circumcidat; qui observet sabbatum : qui abstineat a cibis quos Deus creavit ad utendum cum gratiarum actione; qui quartadecima die mensis primi agnum mactet ad vesperam. Hieron., *Ep.* 74, p. 624.

2. Et quum hoc feceris, imo non feceris (scio enim te Christianum, et rem sacrilegam non facturum) velis nolis, tuam sententiam reprobabis : et tunc scies opere, difficilius esse confirmare sua, quam aliena reprehendere. Id., *ibid.*

dans une observance judaïque des fidèles incirconcis, à qui de telles observances étaient défendues; et cela méritait, à son avis, la réprimande mentionnée dans l'épître aux Galates. « Ah! répliquait Jérôme, si Pierre eût voulu répondre, quelle réprimande plus dure encore il aurait pu adresser à Paul qui avait circoncis son disciple Timothée, gentil, fils de gentil; qui avait accompli devant ses deux disciples Aquilas et Priscilla, dans le port de Cenkhrée, le vœu mystérieux des Nazaréens; qui enfin, dans Jérusalem, avait soumis ses disciples aux purifications du temple et aux rites légaux des sacrifices! Il n'y avait pas là seulement exhortation par l'exemple, il y avait obligation directe, imposée à des incirconcis.

« Souffrez, grand apôtre, ajoutait-il dans une sorte de prosopopée, vous qui accusiez Pierre de dissimulation, et qui le blâmiez de s'être séparé des gentils, de peur de blesser les Juifs appartenant à l'église de Jacques, souffrez que je vous demande pourquoi, convaincu que vous étiez de l'inutilité de la loi, vous avez circoncis Timothée, qui n'était point Juif de naissance! — C'était, me direz-vous, à cause des Juifs qui se trouvaient dans ces contrées[1]. — Mais si la crainte de les scandaliser vous a porté à circoncire votre disciple qui avait quitté les gentils pour croire en Jésus,

1. O beate apostole Paule, qui in Petro reprehenderas simulationem, quare subtraxisset se a Gentibus propter metum Judæorum, qui a Jacobo venerant; cur Timotheum filium hominis gentilis, utique et ipsum Gentilem, neque enim Judæus erat, qui non fuerat circumcisus, contra sententiam tuam circumcidi coegisti? Respondebis mihi : propter Judæos qui erant in illis locis. Hieron., *Ep.* 74, p. 621.

ne trouvez pas mauvais que Pierre, votre chef et votre ancien[1], en ait usé de même pour ne point blesser les circoncis qui avaient embrassé la foi.

« Souffrez encore que je vous demande pourquoi vous aviez fait le vœu de laisser croître vos cheveux, et pourquoi vous les fîtes ensuite couper à Cenkhrée, comme la loi de Moïse l'ordonnait aux Nazaréens[2] consacrés; pourquoi vous vous êtes fait une religion d'aller nu-pieds; pourquoi, dans l'intention de montrer aux Juifs que vous n'aviez point renié la loi, vous avez pris avec vous quatre hommes liés par un vœu, et vous les avez conduits se purifier au temple, leur faisant raser la tête, vous purifiant avec eux et payant de vos deniers les frais de la cérémonie. — Je l'ai fait, me répondrez-vous, de peur de scandaliser nos frères sortis du judaïsme[3]. — Oui, ainsi que vous l'avez écrit vous-même, vous avez feint d'être Juif pour gagner les Juifs; et vous n'en avez usé de la sorte que par le conseil de Jacques et des anciens de sa communauté. Vous aviez raison, et cependant ces précautions ne vous ont point sauvé. Elles n'ont point empêché qu'une

1. Qui igitur tibi ignoscis in circumcisione discipuli venientis ex Gentibus, ignosce et Petro præcessori tuo, quod aliqua fecerit, metu fidelium Judæorum. Hieron., *Ep.* 74, p. 621.

2. Esto ibi timore Judæorum compulsus sit facere quod nolebat, quaro comam nutrivit ex voto; et postea eam in Cenchreis totondit ex lege, quod Nazaræi qui se Deo voverint, juxta præceptum Moysi facere consueverunt? Hieron., *Ep.* 74, p. 622.

3. O Paule, et in hoc te rursus interrogo : cur caput raseris; cur nudipedalia exercueris de cæremoniis Judæorum ; cur obtuleris sacrificia; et secundum legem pro te hostiæ fuerint immolatæ? Utique respondebis : Ne scandalizarentur, qui ex Judæis crediderunt. Id., *ibid.*

sédition ne s'élevât contre vous, et vous eussiez infailliblement perdu la vie si un tribun, vous arrachant aux mains des séditieux, ne vous eût transféré sous bonne escorte à Césarée, car les Juifs, qui croyaient voir en vous un fourbe et un destructeur de la loi, avaient soif de votre sang. De Césarée vous fûtes envoyé à Rome, où vous prêchâtes Jésus-Christ aux Juifs et aux chrétiens, dans une petite maison que vous aviez louée[1]; puis ce sang que les Juifs n'avaient pu verser, vous l'avez offert à l'épée de Néron, pour rendre un témoignage plus public et plus éclatant à la vérité de votre foi[2]. »

Jérôme concluait que dans une affaire aussi imparfaitement connue, où nous n'avons pour tout document que le récit de Paul, dans lequel perce évidemment l'intention de fortifier par un exemple la doctrine de liberté évangélique, base de sa prédication, il ne fallait pas légèrement condamner l'apôtre Pierre; que l'explication puisée dans les traditions de l'Orient, principalement dans celles de l'Église d'Antioche, où le fait s'était passé, avait le double avantage de mettre à couvert le caractère des deux apôtres[3] et d'être con-

1. Orta enim seditione, quum occidendus esses, raptus es a tribuno, et ab eo missus Cæsaream, sub custodia militum diligenti, ne te Judæi quasi simulatorem ac destructorem legis occiderent. Hieron., *Ep.* 74, p. 622.

2. Atque inde Romam perveniens, in hospitio quod tibi conduxeras, Christum et Judæis et Gentibus prædicasti, et sententia tua Neronis gladio confirmata est. Id., *ibid.*

3. Non officiosum mendacium defendentes, sicut tu scribis; sed ostendentes honestam dispensationem, uti et Apostolorum prudentiam demonstrarent, et blasphemantis Porphyrii impudentiam coercerent, qui Paulum

forme aux habitudes de l'esprit oriental, — qu'enfin il était mal d'afficher aux yeux du monde, à propos d'une question qui n'intéressait point le salut, un prêtre son ami, les plus grands docteurs de l'interprétation grecque et toute une moitié de la chrétienté, comme des sacriléges qui prêchaient le mensonge officieux, sous l'autorité des Écritures.

Il ne termina point sa lettre sans répondre à la maligne histoire de la *courge* de Jonas et rire un peu de ce pauvre évêque qui voulait donner sa démission pontificale et abdiquer même le sacerdoce, pour avoir commis ce crime envers les Septante. Il explique plaisamment que ni les Septante ni lui n'ont péché en traduisant différemment. « En effet, d'après ses explications, l'arbuste dont il est question dans la prophétie de Jonas n'est ni un lierre, ni surtout une courge. C'est une plante particulière à la Judée, dont les feuilles, larges comme celles de la vigne, en ont à peu près la forme [1]. A peine planté, cet arbuste croît à une grande hauteur sans avoir besoin de support, comme la courge ou le lierre, et se soutient par son propre tronc [2]. Les Hébreux l'appellent *Kikeïôn*, les Syriens *Kikeïa* [3].

et Petrum puerili dicit inter se pugnasse certamine. Hieron., *Ep.* 74, p. 622.

1. Est autem genus virgulti, lata habens folia, in modum pampini. Hieron., *Ep.* 74, p. 628.

2. Quumque plantatum fuerit, cito consurgit in arbusculam, absque ullis calamorum et hastilium adminiculis, quibus et cucurbitæ et hederæ indigent, suo trunco se sustinens. Id., *ibid.*

3. In eo loco ubi Septuaginta interpretes *cucurbitam*, et Aquila cum reliquis *hederam* transtulerunt, id est κισσόν, in hebræo volumine *Ciceion* scriptum est, quam vulgo Syri *Ciceia* vocant. Id., *ibid.*

Embarrassés de traduire ce mot dans leur langue, les interprètes grecs l'ont rendu par citrouille, *kolokynthé*, comme les Septante, ou par *Kissos*, lierre, comme Aquila. Jérôme, en adoptant ce dernier mot, ne fait que suivre un usage déjà établi, d'autant mieux que l'arbuste dont il s'agit ressemble plus au lierre qu'à la citrouille, et que le mot hébreu *Kikeïôn*[1] est plus rapproché du mot grec *Kisson* que de celui dont les Septante se servent. Quant aux Juifs consultés par l'innocent évêque africain, il est évident, ajoute-t-il, qu'ils ne connaissaient point cette plante et qu'ils ignoraient la langue hébraïque, ou, encore mieux, qu'ils ont voulu, en mauvais railleurs, se moquer des partisans de la courge[2].

La controverse finit là : l'un et l'autre adversaire y avaient montré les rares, mais différentes qualités de leur génie, — Augustin son exposition calme et l'artifice admirable de ses déductions logiques, Jérôme son ironie mordante, son profond savoir historique et l'éclat souvent merveilleux de son style. Les malentendus blessants de la correspondance s'effacèrent peu à peu de leur souvenir, et il ne resta plus entre ces deux hommes qu'une amitié sincère. Quant à la dispute de saint Pierre et de saint Paul, elle continua

1. Les rabbins arabes expliquent le mot *Kikeiôn* par *El-Khèroua*, qui est le *Ricin*. Les détails que donne saint Jérôme s'appliquent parfaitement à cet arbuste. De ses graines on fait de l'huile dont il est question dans la *Mischna*, où on l'appelle huile de *Kik*. V. M. Munk, *Palestine*, p. 19.

2. Manifestum est eos aut hebræas litteras ignorare, aut ad irridendos *cucurbitarios* voluisse mentiri. Hieron., *Ep.* 74, p. 628.

d'être appréciée diversement des deux côtés de la Méditerranée. Les églises d'Orient restèrent fidèles à l'explication traditionnelle qui lavait également les deux apôtres : l'interprétation morale réussit mieux en Occident, où Augustin l'emporta. Le dépositaire des clefs du ciel resta dans l'opinion de l'église romaine, dont il était cependant le fondateur, un disciple peu intelligent des volontés du maître, qui tantôt reniait sa personne et tantôt sa doctrine; vrai contraste de pusillanimité et de grandeur, condamné à osciller toujours entre la faute et le repentir, mais rachetant glorieusement sa faiblesse par son humilité et ses larmes.

LIVRE XII.

Conséquences des malheurs de l'Occident. — Mœurs des émigrants romains en Judée. — Aventure au couvent d'Eustochium. — Le diacre Sabinianus veut enlever une vierge. — Sac de Rome par Alaric; misère des Romains fugitifs. — Pinianus et Mélanie à Hippone. — Le peuple et le clergé de cette ville veulent obliger Pinianus d'être prêtre pour s'emparer de son bien. — Résistance de Pinianus et de Mélanie; scènes à l'église d'Hippone, faiblesse d'Augustin. — Pinianus et Mélanie arrivent à Jérusalem. — Pélage en Palestine : Jean de Jérusalem le prend sous sa protection. — L'Espagnol Orose s'unit à Jérôme pour le combattre. — Conférences dans la basilique de la Résurrection; mauvaise foi de l'évêque Jean. — Concile de Diospolis où Pélage se rétracte. — Violences des pélagiens contre Jérôme; les monastères de Bethléem sont assiégés et incendiés. — Eustochium et la jeune Paula s'adressent au pape Innocent pour obtenir justice et protection. — Innocent blâme l'évêque de Jérusalem. — Mort d'Eustochium : Paula prend sa succession. — Derniers instants de Jérôme, sa mort, sa légende.

408-420

I.

Pendant que la dispute d'Augustin et de Jérôme se poursuivait, à travers la Méditerranée, d'Hippone à Bethléem, les barbares envahissaient pied à pied l'Occident, et les menaces de ruines amoncelées sur

la ville de Rome avaient pour l'Orient un contre-coup fatal. L'émigration, chaque jour croissante, amenait dans les ports de l'Égypte et de la Palestine des bandes de fugitifs qu'il fallait vêtir et nourrir, et peu à peu Ælia Capitolina, renommée pour sa richesse, devint l'hôpital de l'Italie. De ces fugitifs presque tous chrétiens, les uns appartenaient à la secte illuminée des millénaires, et venaient attendre le dernier avénement du Christ dans la vallée de Josaphat; d'autres étaient de vrais Romains qui, ne pouvant contempler de leurs yeux l'anéantissement de la patrie, aimaient mieux aller mourir aux extrémités de la terre. Il y avait dans le nombre beaucoup de matrones, des vierges ou des veuves liées à l'Église par leur vocation, désireuses de trouver un refuge dans des monastères placés hors de l'atteinte des barbares; mais au froment se mêlait bien de l'ivraie. Des oisifs, des coureurs d'aventures, des gens indignes, déshonoraient par leur mélange les émigrés malheureux, et la mer jetait sur cette côte hospitalière une partie de l'écume de l'autre rive. La charité voulait que des asiles fussent ouverts aux plus pauvres : Eustochium recevait les femmes, Jérôme les hommes qui avaient un caractère ecclésiastique. On exigeait d'eux, il est vrai, des lettres de recommandation, des certificats d'évêques ou des attestations des églises, mais on était trompé souvent, et les nouveaux venus apportaient dans ces pieuses demeures des habitudes, parfois des vices, qui en troublaient la sainteté ou la paix. Il faut le dire aussi. Eustochium, dont la vie s'était écoulée presque tout

entière entre les murailles d'un cloître, manquait de l'expérience et des qualités pratiques qui avaient distingué sa mère, femme du monde avant d'être abbesse.

Une aventure passée dans un des monastères de Bethléem en fournit la preuve manifeste ; cette aventure fit beaucoup de bruit en Orient, et nous a valu de Jérôme une magnifique lettre où nous puiserons les principaux détails de notre récit.

Un homme encore jeune, de manières élégantes et d'une mise ecclésiastique très-recherchée, se présenta un jour au couvent du solitaire. Ces clercs parfumés et frisés n'étaient guère, on le sait, de son goût [1]; mais celui-ci avait ses bagages pleins de recommandations de toute sorte : récemment encore il avait reçu le diaconat des mains d'un évêque que Jérôme connaissait et estimait [2]. Il n'y avait d'ailleurs aucun moyen d'obtenir avec promptitude des renseignements sur la vie antérieure de ce personnage, qui venait d'Italie et n'avait pas de pain. On l'admit donc parmi les frères ; Jérôme fit plus, et comme Sabinianus (c'était le nom du Romain) joignait à sa belle prestance une voix pleine et sonore, il l'attacha en qualité de lecteur à l'église de Bethléem [3].

Quoique le nouveau venu se contînt habilement et

1. On a vu ci-dessus ce qu'il en disait lui-même à Rome. T. I, l. IV, p. 176 et seqq.

2. Quis non susciperet eum, qui se monachum promittebat, præsertim ignorans tragædias tuas, et episcopi tui commendatitias ad cæteros sacerdotes epistolas legens? Hieron., *Ep.* 93, p. 760.

3. Evangelium Christi, quasi diaconus, lectitabas. Hieron., *Ep.* 91, p. 758.

affectât même certains semblants d'austérité, on devinait assez, à sa mine rubiconde et à ce reste d'élégance auquel il tenait beaucoup, qu'il n'était pas un saint ou qu'il ne l'avait pas toujours été. Sabinien en effet avait laissé à Rome une tout autre réputation. Longtemps il y avait fait le métier d'un homme à bonnes fortunes, en quête d'aventures éclatantes, et la dernière, qui avait causé son départ, avait aussi failli lui coûter la vie. Après beaucoup de victimes de ses galanteries, dont quelques-unes eurent un sort funeste[1], Sabinien avait jeté son dévolu sur la femme d'un général barbare[2], alors absent au delà des Alpes pour le service de l'Empire. Ce barbare avait son domicile à Rome, et suivant toute probalité sa femme était Romaine; lui, passait pour un homme brutal, jaloux, impitoyable dans ses vengeances. Quelque terreur qu'un pareil homme dût inspirer, la femme, emportée par sa passion, perdit bientôt toute retenue. Non contente des rendez-vous secrets qu'elle donnait à son amant dans sa maison de Rome, elle alla s'installer avec lui dans une villa qu'elle possédait à quelque distance des murs, et là ils vécurent maritalement, sans gêne[3], comme si l'époux n'eût jamais dû reparaître.

1. Non tibi illa nunc replico, quod plures virgines stuprasse narreris; quod a te nobilium violata matrimonia, publico cæsa sint gladio. Hieron., *Ep.* 93, p. 757.

2. Inter gladios barbari mariti, et mariti potentis excubias, impudicitiæ flamma te rapuit. Hieron., *Ep.* 93, p. 760.

3. Ducis ad hortulos, ad suburbana pertrahis. Tam libere et insane te agis, ut absente marito uxorem te putes habere, non adulteram. Id., *ibid.*

Il reparut pourtant, appelé par le scandale public : ce fut « Annibal descendant des Alpes [1], » nous dit l'historien de cette aventure. La femme, surprise en flagrant délit, est saisie par le mari ; l'amant s'esquive par des souterrains qui débouchaient sur la campagne, gagne Rome, se cache d'abord dans les rangs d'une troupe de voleurs samnites [2], puis profite d'une occasion pour atteindre la côte de Toscane. Il y loue un navire assez mal équipé et s'embarque par un temps très-orageux [3], mais la peur le talonnait, et il préférait alors toutes les tempêtes de la mer au plus calme rivage. Sauvé de ces deux dangers, il aborda on ne sait où, se rendit en Syrie, reçut le diaconat, courut quelques églises et fut admis enfin à Bethléem. Pendant qu'il fuyait ainsi aux extrémités de l'Empire, sa malheureuse maîtresse était traînée par le barbare devant les juges comme coupable d'adultère. Les témoignages de son crime n'étaient que trop nombreux, les preuves que trop convaincantes, et elle subit le dernier supplice[4]. Voilà ce qu'on ignorait à Bethléem, ce qu'avait ignoré l'évêque ordonnateur de ce faux diacre, et Sabinien se trouvait maintenant placé dans le voisinage de trois couvents de vierges,

1. Quod novus tibi ex Alpibus Hannibal descendisset..... Hieron., *Ep.* 93, p. 760.

2. Per quosdam cuniculos, dum illa tenetur, erumpis. Romam occultus ingrederis, latitas inter Samnitas latrones. Id., *ibid.*

3. Navigio te credis intuto. Tanta fugæ celeritas uit, ut tempestatem terra duceres tutiorem. Id., *ibid.*

4. Non timuisti in illa domo adulterium facere, in qua sine judice læsus vir se poterat ulcisci... publico gladio. Id., *ibid.*

comme un loup en sentinelle près d'un bercail [1].

Il veilla d'abord sur lui-même, trompa les yeux les plus vigilants, puis, petit à petit, revint à ses anciennes habitudes. On le vit se parer avec plus de soin, étudier ses poses, étaler ses grâces avec complaisance. Son triomphe était au moment de l'évangile ou des leçons, quand, debout devant l'autel et tourné vers le peuple, il lisait les saintes Écritures de sa voix la plus accentuée. Ses yeux cherchaient ensuite à la dérobée l'effet qu'il avait pu produire sur le candide troupeau d'Eustochium. Il ne fut pas longtemps sans rencontrer des regards qui répondirent aux siens, et une intrigue amoureuse se noua dans la grotte bénie de Bethléem, à deux pas de la crèche du Sauveur.

La femme séduite était une jeune Romaine qui avait reçu le voile dans la basilique de Saint-Pierre et renouvelé son vœu de virginité, à Jérusalem, dans celle de la Résurrection [2]. Elle céda au charme qui environnait cet homme, et alors commença entre eux une correspondance qui ne fut qu'une suite de profanations. Le diacre cachait ses lettres dans un coin de l'église, près de l'autel; la religieuse venait s'y agenouiller, ramassait le billet, le lisait [3], et renvoyait

1. Sub vestitu ovium latebas lupus, et post adulterium hominis, adulter Christi esse cupiebas. Hieron., *Ep.* 93, p. 760.

2. Post Apostoli Petri basilicam, in qua Christi flammeo consecrata est; post Crucis et Resurrectionis et Ascensionis Dominicæ sacramenta, in quibus rursum se in monasterio victuram spoponderat... Hieron., *Ep.* 93, p. 758.

3. Inter ostia quondam præsepis Domini, nunc altaris, amatorias epis-

la réponse pendant la nuit au moyen d'une corde qu'elle faisait descendre de sa fenêtre[1]. Les couvents d'Eustochium, ceints de hautes murailles comme des citadelles, n'avaient qu'une seule porte bien gardée ; mais les fenêtres qui donnaient sur la campagne n'étaient pas tellement élevées au-dessus du sol qu'on ne pût se voir et se parler du dehors ; il n'était même pas impossible de pénétrer à l'intérieur au moyen de longues échelles, les ouvertures offrant assez de largeur pour qu'une personne pût s'y glisser sans grande peine. La cellule de la jeune Romaine avait une de ces fenêtres ouvrant sur la campagne. Les deux amants s'y donnaient rendez-vous chaque nuit, et toutes les déclarations, tous les serments furent échangés entre eux du haut en bas du mur[2]; toutefois Sabinien n'eut pas l'audace de tenter une escalade qui les eût perdus. Quand le jour commençait à poindre, ils se séparaient, et le diacre rentrait au monastère de Jérôme, pâle, défait, exténué de ses veilles, qu'on attribuait à des élans d'austérité ascétique[3]. On supposait en effet qu'en proie à une sainte ferveur il allait passer

tolas fulciebas vobis quas postea illa miserabilis, quasi flexo adoratura genu, inveniret et legeret. Hieron., *Ep.* 93, p. 757.

1. Quia propter altitudinem (fenestræ), hærere vobis quominus non licebat, per funiculum, vel accipis aliquid, vel remittis. Hieron., *Ep.* 93, p. 758.

2. A vespere usque mane fenestræ illius assides... Per fenestram nocte facultas vobis... colloquendi. Id., *ibid.*

3. Oriebatur tibi, ut postea didici, sol invito. Exsanguis, marcidus, pallidus,... nos pallorem jejunii putabamus; exsangue os contra institutum ac morem tuum, quasi confectum vigiliis, mirabamur. Id., *ibid.*

ce temps en méditation, près des grottes de la Nativité.

Survinrent les fêtes de Noël, qui fournirent aux deux coupables l'occasion de se rencontrer plus librement, aux différents offices de la nuit. Des grottes de la Nativité, on se rendait en pèlerinage à la tour des Bergers, distante de quelques milles de Bethléem : la religieuse et le diacre s'esquivèrent pendant le trajet et gagnèrent un lieu écarté où ils pouvaient converser sans témoin [1]. Là Sabinien fit à sa maîtresse une solennelle promesse de mariage, et celle-ci, pour gage de sa foi, lui remit sa ceinture et ses cheveux [2]. C'était l'usage en Orient que les filles consacrées à Dieu eussent la tête rasée au pied de l'autel, le jour où elles prononçaient leurs vœux ; et leur chevelure, déposée dans un lieu particulier du couvent, y restait comme un signe de renoncement au monde et de servage perpétuel sous la loi de l'époux divin [3]. L'incestueuse fiancée de Sabinien avait dérobé la sienne pour la livrer à son amant : c'était la déclaration d'un divorce irrévocable avec Dieu. Le diacre, au comble de la joie, courut sur la côte se procurer un navire [4], loua une

1. Deinde curris ad Pastorum locum et Angelorum desuper strepitu concinente, in eadem verba testaris... Hieron., *Ep.* 93, p. 758.

2. Futuro matrimonio..., quasi quosdam obsides accipis capillos, sudariola infelicis; et cingulum dotale pignus deportas, jurans ei te nullam similiter amaturum. Id., *ibid.*

3. Moris est in Ægypti et Syriæ monasteriis, ut tam virgo quam vidua, quæ se Deo voverint, et sæculo renunciantes omnes delicias sæculi conculcarint, crinem monasteriorum matribus offerant desecandum, non intecto postea contra Apostoli voluntatem incessuræ capite, sed ligato pariter ac velato. Hieron., *Ep.* 93, p. 757.

4. Jam iter dispositum, decreta navigia, condicta dies, fuga animo pertractata..... Hieron., *Ep.* 93, p. 758.

voiture pour le voyage de terre, et prépara les échelles à l'aide desquelles la jeune Romaine pourrait descendre de sa fenêtre [1]. Cependant les allées et venues du moine avaient donné l'éveil, on l'épia, et tout fut découvert. La loi monastique armait les chefs des communautés d'un pouvoir absolu que la loi civile tolérait, et sans lequel leurs maisons eussent dégénéré en repaires de désordres : c'était bien le cas ici d'en invoquer les rigueurs. La religieuse fut enfermée par un arrêt d'Eustochium, Sabinien s'attendait à une peine plus grave ; prosterné aux pieds de Jérôme, dont il embrassait les genoux, il demanda avec larmes merci pour sa vie et le temps de faire pénitence [2]. Jérôme se laissa fléchir, et Sabinien, gardé à vue, paraissait touché d'un sincère repentir, lorsque, profitant d'un moment où la surveillance s'était relâchée, il s'enfuit du couvent.

Quelques mois plus tard, on apprenait que ce pécheur endurci non-seulement foulait aux pieds tout remords, mais ne gardait pas même une ombre de fidélité à la malheureuse qu'il avait séduite. Reprenant, en effet, le fil de ses aventures, Sabinien parcourait les villes de Syrie avec la même allure, les mêmes intrigues et au besoin les mêmes profanations qu'auparavant. Il poussa l'impudence jusqu'à venir à

1. Jam tibi et scalæ per quas deponeres miseram parabantur. Hieron., *Ep.* 93, p. 758.
2. Jaces advolutus genibus meis, et misericordiam, ut tuis verbis utar, sanguinis deprecaris; et, o te miserum, neglecto judicio Dei, me tantum quasi vindicem times! Ignovi, fateor. Id., *ibid.*

Jérusalem braver Jérôme aux portes de son monastère, l'insulter, le décrier et calomnier les couvents d'Eustochium pour mieux couvrir son sacrilége[1]. Il reçut alors du solitaire une noble et éloquente lettre, empreinte de sa vive indignation, plus empreinte encore de sa pitié. Jérôme n'éclate pas uniquement en malédictions et en anathèmes; ce qui semble l'émouvoir plus que toute chose dans la conduite de ce misérable, c'est son impénitence opiniâtre, c'est l'audace insensée avec laquelle il prend Dieu lui-même pour l'objet de ses bravades et se joue des peines éternelles. Pour tâcher d'éveiller en lui la conscience de son crime, il lui en étale énergiquement les profanations, il veut faire passer dans ce cœur pervers l'horreur dont lui-même est saisi. Il le supplie, il l'adjure enfin de ne point « mourir vivant. » et ses accents ont quelque chose de ceux de Jonas appelant Ninive à la pénitence. Quant aux calomnies répandues contre lui-même, aux injures qui frappaient ses pieuses amies, il croit punir assez le diffamateur en lui pardonnant.

« Toi aussi, lui dit-il, pardonne à ton âme, crois que le fils de Dieu doit être un jour ton juge, et pense à l'évêque qui t'a ordonné diacre. cet homme vénérable que tu as fait faillir en l'abusant. Tes crimes ne retomberont pas sur lui, pas plus que ses mérites ne te sauveront, car Dieu ne punit point le père pour le fils indigne[2]; mais plus celui qui t'a ordonné est digne

1. Niteris infamare. Hieron., *Ep.* 93, p. 759.

2. Jam superius dixi : nec patrem pro filio, nec filium pro patre puniri : « Anima enim quæ peccaverit ipsa morietur. » Id., *ibid.*

de respect, plus tu es détestable de l'avoir trompé. Hélas ! nous sommes les derniers à connaître les maux de notre maison, les vices de nos enfants, l'inconduite de nos femmes ; nous les ignorons pendant que tout le voisinage en retentit [1]. Nul de nous ne savait donc en t'accueillant que tu étais affiché d'un bout à l'autre de l'Italie, et les gens de bien purent gémir à bon droit lorsque, placé près de l'autel de Dieu, tu fus chargé de faire entendre sa parole [2].

« Comment qualifier un crime devant lequel la débauche et l'adultère sont presque des actes innocents [3] ? C'était dans la caverne du Christ, sous cette voûte où la vérité est sortie de la terre, que tu venais négocier un pacte d'infamie [4] ; et tu n'as pas craint que l'enfant fît entendre un vagissement au fond de sa crèche, que la Vierge immaculée t'aperçût, que la mère du Sauveur te demandât avec surprise ce que tu venais faire en ce lieu sacré. Quand tous les cœurs, toutes les pensées, toutes les oreilles, tous les yeux s'abîmaient dans la grande scène de notre salut, quand on entendait chanter les anges, quand les hymnes du ciel lui-même appelaient les pasteurs à la crèche, que l'étoile rutilante faisait halte au firmament,

1. Solemus mala domus nostræ scire novissimi, ac liberorum et conjugum vitia, vicinis canentibus, ignorare. Hieron., *Ep.* 93, p. 760.

2. Noverat te omnis Italia. Universi te stare ante altare Christi ingemiscebant. Hieron., *Ep.* 93, p. 757.

3. Rogo, quantum crimen est, ubi stuprum et adulterium parum est? Hieron., *Ep.* 93, p. 757.

4. Infelicissime mortalium, tu speluncam illam, in qua Dei Filius natus est, et veritas de terra orta est, et terra dedit fructum suum, de stupro condicturus ingrederis. Id., *ibid.*

que les mages adoraient, qu'Hérode tremblait, que Jérusalem tout entière se tenait dans l'émotion et le trouble,... tu profitais de l'entraînement de ces grands spectacles sur nos imaginations et nos cœurs, pour te glisser honteusement dans la chambre de la vierge de pureté, afin d'y séduire une vierge [1]. Ah ! l'épouvante arrête ma plume, mon corps et mon âme frémissent à la seule idée de reproduire les profanations de ton crime, même pour te sauver. L'église résonnait des veillées nocturnes du Christ, et l'esprit de Dieu éclatait en harmonies dans les différentes langues des nations; toi, tu gagnais un coin obscur, tu déposais près de l'autel des lettres d'amour, la misérable femme courait s'y agenouiller, et tandis qu'elle lisait, tu avais repris ta place dans le chœur des moines, d'où vos impudiques regards se concertaient [2].

« Oh ! maudit soit le jour où, l'âme consternée, j'ai lu ces lettres que j'ai encore entre les mains ; maudits soient mes yeux qui les ont lues [3] ! Que de fadeurs, que d'impuretés, que de transports de joie pour un crime ! Est-ce là le langage d'un diacre? A quelle école l'as tu appris, toi qui te prétendais un enfant de l'Église, élevé sur les degrés de l'autel [4]? Eh bien, je

1. Angeli clamant, pastores currunt, stella desuper rutilat, Magi adorant, Herodes terretur, Jerosolyma conturbatur, et tu cubiculum virginis, decepturus virginem, irrepis! Hieron., *Ep.* 93, p. 757.

2. Et stabas deinceps in choro psallentium, et impudicis nutibus loquebaris. Id., *ibid.*

3. O funestos oculos meos! o diem illum omni maledictione dignissimum, in quo epistolas illas quas hucusque retinemus, consternata mente legi! Hieron., *Ep.* 93, p. 758.

4. Quæ tibi turpitudines? Quæ blanditiæ? Quanta de condicto stupro

pleure, moi, de ce que tu ne pleures pas ; je frémis de ce que tu ne te sens pas mort, de ce que, pareil au gladiateur qui prépare son dernier combat, tu t'ajustes pour tes funérailles [1]. Comme le linge qui te couvre est fin ! Comme tes doigts étincellent du feu des anneaux ! La poudre donne à tes dents la blancheur de l'albâtre ; tes cheveux, déjà rares, sont ramenés artistement sur ton crâne, pour en déguiser la calvitie [2] ; la senteur des parfums t'annonce au loin ; puis ce sont les bains, les épilatoires, les attitudes molles d'un amant de profession. Va !... tu t'es fait le visage d'une courtisane, et tu ne sais pas ce que c'est que rougir.

« Pourtant tu attaques, tu accuses, et quand je veux te sauver, tu me mords comme la vipère. Tu t'es fait un arc bandé contre moi pour me cribler de traits [3]. Pourquoi donc déchirer un homme qui t'a donné des avis salutaires ? Je consens à être un scélérat, comme tu le publies partout ; fais donc pénitence avec moi. Je consens à être un pécheur ; expie donc comme moi tes péchés par des larmes. Penserais-tu par hasard que mes crimes deviendront pour toi des vertus ?

exultatio ? Hæccine diaconum, non dicam loqui, sed scire potuisse ? Ubi miser ista didicisti, qui in Ecclesia te nutritum esse jactabas ? Hieron., *Ep.* 93, p. 758.

1. Hoc plango : quod te ipse non plangis, quod te non sentis mortuum, quod quasi gladiator paratus libitinæ, in proprium funus ornaris. Id., *ibid.*

2. Amiciris linteis, digitos annulis oneras, dentes pulvere teris, raros in rubenti calvaria digeris capillos. Id., *ibid.*

3. At tu bonæ spei columen, excetræ stimulis inflammatus..., factus es mihi in arcum perversum, et contra me conviciorum sagittas jacis. Id., *ibid.*

Pleure : une larme tombée sur cette soie qui te couvre ne sera pas perdue[1]. Quoique tu aies été blessé sur le chemin de Jérusalem, le Samaritain te mettra sur son cheval et te conduira dans l'hôtellerie. Fusses-tu mort et pourri dans le tombeau, la voix du Seigneur répondra à ton repentir, elle te dira : « Lazare, sors d'ici[2]! »

Je ne sais comment se termina cette déplorable aventure; mais d'après le passé de Lazare on peut supposer qu'il ne sortit point du tombeau.

II.

Les destinées fatales de Rome étaient enfin accomplies : la ville éternelle avait touché à son dernier jour, la ville déesse était profanée, la ville victorieuse du monde avait été saccagée et vaincue : trois jours et trois nuits durant, Alaric l'avait livrée à l'épée et aux flammes[3]. Les calamités de ce long saccagement s'étaient appesanties comme à plaisir sur les amis de Jérôme, qui appartenaient aux rangs les plus élevés de la société romaine. On avait vu le palais du mont

1. Fluant paululum de oculis lacrymæ inter sericum et linteamina, quibus tibi videris fulgidus et formosus.... Hieron., *Ep.* 93, p. 759.
2. Quamvis de Jerosolymis descenderis, et sis in itinere vulneratus, inde te Samaritanus impositum jumento, curandumque ad stabulum referet. Sed et si mortuus jaces in sepulcro, tamen et fœtentem Dominus suscitabit. Id., *ibid.*
3. Oros., *Hist.*, VII, 39; II, 19.

Aventin, son oratoire, ses cellules dorées, envahis par d'affreux barbares [1]. La jeune Principia eût subi les derniers outrages sans le courage héroïque de Marcella; Marcella elle-même avait été mise à la torture, flagellée, foulée aux pieds, pour livrer aux Goths ce qu'elle n'avait plus, des trésors dissipés depuis longtemps par les œuvres de la charité. Traînée dans une église qui servait à la fois d'hôpital et de refuge, elle expira quelques jours après [2]. Pammachius aussi mourut, on ignore comment. Beaucoup d'autres avaient disparu, soit sous les débris de leurs maisons incendiées, soit sous le fer des Goths, soit par la fuite, et ceux qui fuyaient rencontraient au dehors la misère et la faim. Jérôme apprit tous ces malheurs ensemble [3] par les premiers émigrés, toute correspondance ayant cessé entre Rome et les contrées de l'Orient. La nouvelle lui en parvint lorsqu'il rédigeait son commentaire d'Ézéchiel, et il s'arrêta frappé de stupeur comme s'il ne l'eût jamais prévue, comme si lui-même, dans son commentaire de Daniel, n'avait pas signalé aux terreurs du monde ce colosse de l'empire qui n'avait plus que des pieds d'argile. La plume lui tomba des mains; il resta morne et silencieux : « Je

1. On peut lire dans mes *Nouveaux Récits de l'histoire romaine au* v^e *siècle*, les détails de la prise de Rome par Alaric, p. 451 et suivantes.

2. Cæsa flagellis... pedibus prostrata... post aliquot dies obdormivit in Domino. Hieron. *Ep.* 96, p. 783. — Cf. *Nouveaux Récits de l'histoire romaine au* v^e *siècle*, p. 449 et seqq.

3. Ecce subito mors mihi Pammachii atque Marcellæ, Romanæ urbis obsidio multorumque fratrum et sororum dormitio nuntiata est. Hieron., *Ezech.* I, *Præfat.*, t. III.

me tus, nous dit-il, car je sentis que c'était le temps des larmes [1]. »

Sa consternation dura plusieurs jours, pendant lesquels il n'osa ni interroger, ni savoir davantage, heureux d'ignorer encore, et suspendu entre le désespoir et l'espérance. Enfin la triste certitude se fit; ses amis n'étaient plus, l'éclatante lumière du monde venait de s'éteindre, la tête de l'empire romain était coupée, l'univers était enseveli dans une seule ville [2] : il accumulait toutes ces métaphores pour se représenter à lui-même l'immensité du désastre. Son imagination allait aussi chercher dans les peintures poétiques du sac de Troie une idée des scènes affreuses dont Rome avait été le théâtre, et il répétait avec Virgile, son auteur favori : « Qui racontera les faits de cette nuit cruelle? qui expliquera par la parole tant de funérailles? qui pourra égaler les larmes à la douleur? Une ville antique s'écroule après de longs siècles de domination, ses rues sont pavées de cadavres, ses maisons en regorgent; partout la peur, partout l'image de la mort [3]! » Et quand il avait achevé ce tableau

1. In ipso dictandi exordio, ita animus meus Occidentalium provinciarum, et maximo urbis Romanæ vastatione confusus est, ut juxta vulgare proverbium, proprium quoque ignorarem vocabulum, diuque tacui, sciens tempus esse lacrymarum. Hieron., *Ep.* 78, p. 643.

2. Clarissimum terrarum omnium lumen exstinctum est; imo Romani imperii truncatum caput, et, ut verius dicam, in una urbe totus orbis interiit. Hieron., *Ezech.* 1, *Præf.*, t. III.

3. Quis cladem illius noctis, quis funera fando
Explicet, aut possit lacrymis æquare labores?
Urbs antiqua ruit, multos dominata per annos.....
. . . . Crudelis ubique
Luctus, ubique pavor, et plurima mortis imago.
Virg. *Æneid.*, II, v. 361 et seqq.

frappant des horreurs d'un siége, comme si la poésie latine n'eût pas suffi, comme si la voix du cygne de Mantoue n'avait pas assez de rudesse pour les sentiments qui l'oppressaient, il s'écriait avec Isaïe : « Moab a été prise la nuit, c'est la nuit que son rempart est tombé [1] ; » puis il ajoutait avec le psalmiste : « O mon Dieu! les nations ont envahi ton héritage [2] ! »

C'étaient là pourtant des misères lointaines, des bruits de douleur qui retentissaient à l'âme sans frapper les sens; il y en eut bientôt pour les oreilles et pour les yeux : des misères vivantes, tangibles et visibles. Les émigrés, quand ils pouvaient atteindre leur lieu de refuge, n'y apportaient que des cadavres ambulants. Une femme arrivée à Jérusalem avec une blessure au sein n'avait pas été pansée depuis son embarquement ; quand on voulut défaire les linges, la plaie se rouvrit, le sang jaillit avec effort, la femme tomba morte : c'était une des plus grandes dames de Rome. La cupidité provinciale achevait sur les infortunés Romains ce qu'avait laissé à faire l'avidité des barbares. On les traitait comme les épaves d'un naufrage. S'ils possédaient quelque trésor, on le leur enlevait, les patrons de barque les dépouillaient, les gouverneurs romains les jetaient en prison comme des vagabonds, pour toucher d'eux une rançon [3].

1. Moab nocte capta est, nocte cecidit murus ejus. Isaï., XV, 1.
2. Deus, venerunt Gentes in hæreditatem tuam. Psalm. LXXVIII, 1.
3. Nequaquam duri quorumdam atque crudeles animi emolliuntur dum pannos eorum ac sarcinulas discutiunt, aurum in captivitate quærentes. Hieron., *Ezech.* VII *Præf.*, t. III.

Un de ces brigands publics, Héraclianus, préfet de Carthage, vendit des jeunes filles nobles à un trafiquant d'esclaves [1], son affidé, qui en garnit les marchés de la Mésopotamie et de la Perse. Ni le rang ni l'illustration du nom ne protégeaient contre de telles infamies. Jérôme se chargea de dénoncer à l'indignation de l'univers ce monstre africain « près duquel, disait-il, Charybde et Scylla étaient des monstres cléments [2]; » mais le châtiment fut tardif, et l'année suivante Héraclianus, enrichi de déprédations, levait fièrement le drapeau de la révolte contre l'empereur. La chute de Rome avait mis dans toutes les têtes une sorte de vertige et de délire. Il n'y avait plus de gouvernement, plus de justice, plus de pitié, et pour beaucoup d'hommes il n'y avait plus de Dieu. « Le monde croule, et notre tête ne sait pas s'incliner [3]! » s'écriait Jérôme avec terreur. « Assurément, disait-il encore, ce qui est né doit périr, ce qui a grandi doit vieillir; il n'y a pas œuvre créée que la rouille n'attaque ou que la vétusté ne consume; mais Rome! Qui aurait pu croire qu'élevée par ses victoires au-dessus de l'univers, elle pût tomber un jour et devenir pour ses peuples tout à la fois une mère et un tombeau [4]. Les

1. Hic matrum gremiis abducere pactas; negociatoribus avidissimis mortalium Syris nobilium puellarum nuptias vendere. Hieron., *Ep.* 97, p. 788. — Consulter mes *Nouveaux Récits*, p. 472.

2. Hanc feram, Charybdim, Scyllamque succinctam multis canibus, fugiens barbaros, matrona sustinuit... Crudeliora invenit Africæ littora. Hieron., *Ep.* 97, p. 788.

3. Cadit mundus, ac cervix nostra non flectitur. Hieron., *Daniel.*, II. *Præfat.*, t. III.

4. Vera sententia est : Omnia orta occidunt, et aucta senescunt.....

filles de cette cité reine errent maintenant de plage en plage, en Afrique, en Égypte, en Orient; ses matrones sont devenues servantes [1]. Ses personnages les plus illustres demandent du pain à la porte de Bethléem, et comme nous ne pouvons en donner à tous, nous leur donnons au moins des larmes, nous pleurons ensemble [2]. Vainement j'essaye de me dérober au spectacle de tant de souffrances, en reprenant mon travail commencé; je suis incapable d'étude. Je sens trop que c'est en œuvres et non en paroles qu'il faut traduire aujourd'hui les préceptes de l'Écriture : faire les choses saintes et non les dire [3]! »

L'année 414 vit arriver dans Ælia Capitolina, amenés par le courant des émigrations successives, trois personnages dont nous avons déjà parlé et qu'un de nos récits précédents avait laissés en Afrique : Pinianus, Mélanie la jeune, sa femme, et Albine, sa mère. Après bien des aventures étranges, ils venaient chercher le calme au mont des Oliviers, près du tombeau de l'aïeule, aussi pauvres que l'inflexible prophétesse avait jamais pu le souhaiter, mais non pourtant

nihil est enim opere et manu factum, quod non conficiat, et consumat vetustas. Quis crederet ut totius orbis exstructa victoriis Roma corrueret, ut ipsa suis populis, et mater fieret, et sepulcrum? Hieron., *Ezech.* III, *Præfat.*, t. III.

1. Ut tota Orientis, Ægypti, Africæ littora olim dominatricis Urbis servarum et ancillarum numero complerentur? Id., *ibid.*

2. Ut quotidie sancta Bethleem nobiles quondam utriusque sexus atque omnibus divitiis affluentes susciperet mendicantes? Quibus quoniam opem ferre non possumus, condolemus, et lacrymas lacrymis jungimus. Hieron., *Ezech.* III, *Præfat.* t. III.

3. Scripturarumque cupimus verba in opera vertere; et non dicere sancta, sed facere. Id., *ibid.*

désunis. Ces aventures, dont j'ai déjà dit quelques mots [1], ont un caractère si particulier, elles peignent si bien une des phases de l'Église chrétienne au v[e] siècle, que je n'hésite pas à les reprendre ici avec détail, comme un des documents les plus originaux et les plus intéressants de l'histoire de ce temps si mal connu.

Nos lecteurs se rappellent comment Pinianus, sa femme et sa mère, après avoir vendu les propriétés qu'ils possédaient à Rome et autour de Rome, avaient suivi Mélanie, leur aïeule, en Sicile, puis en Afrique, où ils avaient encore de grands biens, restes probables des antiques spoliations de la république ou de la libéralité des Césars, et comment, dans sa colère contre les deux époux, la vieille millénaire, secouant la poudre de ses pieds, était retournée à Jérusalem. Rufin son ami mourut peu de temps après en Sicile, où il fut enterré. « Le scorpion dort sous l'Etna entre Encelade et Porphyre [2], » disait à ce propos Jérôme, qui garda toujours sa rancune contre cet ami, devenu un si cruel ennemi. Demeurés seuls en Afrique, Albine et ses enfants allèrent se fixer à Tagaste, près de l'évêque Alypius, qu'ils avaient connu en Italie. Là, Pinianus et sa femme, nourrissant un mutuel amour sous un lien fraternel, menaient en commun une vie charitable et pieuse, heureux de n'avoir qu'un cœur, qu'un intérêt sur la terre, qu'une pensée au ciel. Le

1. Voir plus haut, t. II, l. X, p. 67 et seqq.
2. Scorpius inter Enceladum et Porphyrium Trinacriæ humo premitur, et hydra multorum capitum contra nos aliquando sibilare cessavit. Hieron., *Ezech. Præfat.*, t. III.

sage Alypius, qui désapprouvait au fond de son âme le rigorisme outré de l'aïeule, s'abstenait d'alarmer en quoi que ce fût la quiétude des deux époux, et son pays n'y perdit rien. Mélanie la jeune, à qui Tagaste avait su plaire, s'y répandit en libéralités sur les pauvres, sur le clergé, sur les couvents : elle bâtit un monastère pour quatre-vingts moines et un autre pour cent trente vierges, et la basilique resplendissait des riches ornements dont elle et son mari la dotaient chaque jour [1].

Ils vivaient là depuis quelques mois sans avoir encore reçu la visite tant désirée d'Augustin, que retenaient à Hippone des affaires importantes, et résolurent de l'aller chercher eux-mêmes. Pinianus et Mélanie partirent donc sous la conduite d'Alypius; Albine, probablement malade, ne quitta point Tagaste. Arrivés à Hippone, ils s'installèrent dans une maison où, suivant toute apparence, Alypius avait coutume de descendre, et bientôt entre les deux époux et Augustin la connaissance fut complète. Rien n'était plus édifiant que la manière de vivre de ces étrangers au sein de la petite ville de pêcheurs et de grossiers matelots dont Augustin était le pasteur. Suivant leur habitude, ils faisaient beaucoup de bien autour d'eux [2], et quand ils n'étaient pas aux côtés de leur nouvel ami, dans

1. *Vita Sanctæ Melaniæ*, apud Surium, 31 dec., p. 379, 16. — Consulter Tillemont, *Mémoires ecclésiast.*, t. x, p. 612. — Ecclesiis autem quæ sunt in Occidente, et monasteriis, et xenodochiis, et omnibus egentibus per seipsam suppeditavit... Pallad., *Lausiac.*, 119.

2. Augustin., *Ep.* 225, p. 332; *Ep.* 227, p. 334.

l'admiration de sa parole entraînante et sublime, on les trouvait à la basilique. Cette douce piété faillit pourtant leur coûter cher; elle inspira à des esprits cupides l'idée d'un complot sans nom, dont la réussite eût été la fin de leur bonheur.

La simonie, ainsi qu'on l'a vu plus d'une fois dans le cours de nos récits, était alors la plaie de l'Église; tout s'y achetait, tout s'y vendait : la papauté s'enlevait à prix d'argent, quand on ne l'arrachait pas par les armes; plus d'un épiscopat fut mis à l'encan, et les grades inférieurs du sacerdoce donnaient lieu aux mêmes calculs de corruption [1]. Électeurs et élus n'avaient d'ailleurs rien à se reprocher; les pratiques simoniaques étaient mutuelles, et le peuple les exerçait avec non moins d'âpreté que les candidats ambitieux. L'usage voulant que les personnes agrégées à un corps ecclésiastique soit comme évêques, soit comme simples prêtres, fissent don de leur fortune à la corporation au détriment de leur famille, on était à l'affût des gens riches, on les attirait, on leur tendait des piéges, on les violentait parfois; et telle élection, qui paraissait de loin une illumination spontanée de l'esprit divin, n'était souvent au fond qu'un ténébreux calcul de Satan. Il faut ajouter que les biens des corporations étaient mis au pillage par les clercs. Quand l'évêque n'avait pas la main ferme, ceux-ci les appliquaient sans scrupule à leur profit, et ces biens servant également à l'entretien des clercs et aux aumônes

1. Voir plus haut, t. I, l. III, p. 108 et seqq.

distribuées par les diacres, le bas peuple se trouvait d'accord avec le clergé et les moines, dans le désir de les voir incessamment s'accroître. De là des coalitions, des complots d'une immoralité souvent révoltante, comme celui qui s'ourdissait alors dans l'église d'Hippone contre les hôtes de l'évêque, mais en dehors de lui, quoique non entièrement à son insu.

Un jour qu'une solennité religieuse réunissait les fidèles dans la basilique, Pinianus et Mélanie étant présents, ainsi qu'Alypius, et Augustin siégeant sur son trône épiscopal, dans le fond de l'abside, au moment où les catéchumènes allaient se retirer suivant la règle, le peuple les arrêta [1], et des voix nombreuses crièrent de divers côtés : « Pinianus prêtre! Nous voulons Pinianus pour prêtre [2] : qu'il soit ordonné sur-le-champ! » Augustin descendit de son siége à ces clameurs, traversa lentement le sanctuaire, et s'approchant de la barre qui séparait le chœur des nefs, fit signe au peuple qu'il voulait parler. « J'ai promis à Pinianus, dit-il, de ne le point ordonner contre sa volonté ; si en dépit de mon serment vous prétendiez m'y contraindre, je vous atteste que je suis prêt à déposer devant vous mes fonctions épiscopales [3]. » Après ces paroles pro-

1. Augustin., *Ep.* 126, 5.
2. Ipse quoque populus ad presbyterium... clamando cogebat. Augustin., *Ep.* 126, 6.
3. Ego autem post primos eorum clamores, cum eis dixissem de illo invito non ordinando qua jam promissione detinerer, atque adjecissem quod si mea fide violata illum haberent presbyterum, me episcopum non haberent, ad nostra subsellia, relicta turba, redieram. Augustin., *Ep.* 126, 1.

noncées au milieu d'un profond silence, mais suivies aussitôt de cris de désapprobation, Augustin reprit le chemin de l'abside et remonta les degrés de l'estrade, non sans de vives appréhensions sur ce qui se préparait, car il connaissait son troupeau, et, de vagues rumeurs d'un complot lui ayant été apportées depuis quelques jours, il avait fait à Pinianus la promesse qu'il venait de déclarer. En effet, le tumulte qui éclata bientôt dans la basilique ne peut se comparer qu'à la mêlée d'une bataille [1]. C'étaient de toutes parts des vociférations assourdissantes : des hommes furieux s'agitaient avec des gestes de menace [2], apostrophant Pinianus et Alypius, qui par prudence firent retraite, entraînant Mélanie à leur suite jusque dans l'abside, à peu de distance d'Augustin.

Une masse compacte de peuple, pressée autour du chœur finit par faire irruption à l'intérieur ; la barre fut franchie, et une foule de laïques, mêlés aux clercs et aux moines, vint assiéger pour ainsi dire Augustin sur son trône. Il s'établit alors un colloque très-animé entre ces gens et lui. « Évêque, lui disaient-ils, si tu ne veux pas ordonner Pinianus, nous avons ici d'autres évêques qui l'ordonneront [3], car le peuple le veut. —

1. Velut flamma vento paululum pressa, deinde cœperunt multo ardentius excitari. Augustin., *Ep.* 126, 1.

2. Populus ferventissimus... Multitudo vero pro gradibus constituta, horrendo et perseverantissimo clamorum fremitu, in eadem voluntate persistens..... Augustin., *Ep.* 126, 1.

3. Existimantes fieri posse ut vel mihi extorqueretur illud non servare promissum, vel me tenente promissi fidem, ab alio episcopo ordinaretur. Augustin., *Ep.* 126, 1.

Jamais, répliquait Augustin avec force, je ne souffrirai qu'un évêque étranger fasse dans mon église une ordination à laquelle je n'aurais pas consenti [1]. » Pendant que cette discussion se passait autour du siége épiscopal, d'autres groupes avaient enveloppé Pinianus, Mélanie et l'évêque Alypius, leur ami. Là, l'attitude était plus effrayante encore [2] : on menaçait Alypius de le tuer, comme voulant confisquer cette proie au profit de Tagaste; on injuriait grossièrement Pinianus; on lui faisait entendre qu'il courait les plus grands dangers, s'il ne s'engageait par serment à ne point quitter Hippone. Mélanie, exaltée par l'indignation, soutenait le courage de son mari; cependant Pinianus faiblit. Parmi ceux qui le pressaient le plus vivement de consentir, on remarquait un moine nommé Timasius, du couvent d'Augustin, et des ecclésiastiques élevés en grade dans son église, entre autres le prêtre Barnabé, prévôt de la maison épiscopale [3]. Augustin, qui voyait de loin cette scène, put craindre pour la vie de ses hôtes, car sous le feu des passions africaines, et avec cette brutale population d'Hippone, tout attentat devenait possible [4]. Il descendit précipitamment de son siége

1. Dicebam ego quibus poteram, qui ad nos in absidem honoratiores et graviores ascenderant, nec a promissi fide me posse dimoveri, nec ab alio episcopo in Ecclesia mihi tradita, nisi me interrogato ac permittente ordinari. Augustin., *Ep.* 126, 1.

2. Augustin., *Ep.* 125-126, *passim.*

3. Servi Dei..... primo sanctus Barnabas, deinde Timasius,..... mihi mandavit. Augustin., *Ep.* 126, 6.

4. Cavendum fuit, ne quisquam in eum manum mittere auderet... ut fureoti populo traderetur... Augustin., *Ep.* 126, 3. — Cumque metueretur quidem ne aliqui perditi, qui multitudini etiam bonorum plerumque mis-

et courait leur porter secours, quand le moine Timasius, porteur d'une prétendue proposition de Pinianus, écrite à l'instant même, l'arrêta au passage. Par cette proposition, le Romain s'engageait à fixer son domicile à Hippone, sauf le cas de nécessité [1]; à cette condition, à cette autre encore qu'il n'accepterait le sacerdoce nulle part ailleurs, il demandait qu'on ne le forçât point d'être prêtre [2].

Augustin prit les tablettes des mains de Timasius, et remonta sur son siége pour examiner ce qu'elles contenaient, puis il fit signe à ses amis d'approcher afin de discuter ensemble la proposition; mais le courageux Alypius s'y refusa absolument, disant qu'il ne voulait pas tremper dans de telles violences, même par un conseil [3]. Augustin trouva que l'exception du cas de nécessité ne serait pas admise par le peuple : elle était trop générale, trop vague, disait-il, et pourrait ressembler à une réserve calculée pour éluder l'obligation du domicile [4]. Quelqu'un émit l'idée qu'on spécifiât le cas de guerre et celui de maladie contagieuse. Mélanie appuyait cette dernière demande. Pinianus la

centur, occasione seditionis et quasi justæ indignationis inventa, in aliquam vim sceleratam rapinarum cupiditate prorumperent. Augustin., *Ep.* 125, 3.

1. Necessitates irruentes quæ possent eum ut abscederet cogere. Augustin., *Ep.* 126, 6.

2. Si quando ad suscipiendum clericatum consentire vellet, non nisi in Hipponensi Ecclesia consentiret. Augustin., *Ep.* 126, 6.

3. Ad fratrem Alypium..... perrexi, eique quid dixerit dixi. At ille..... « Hinc me, inquit, nemo consulat. » Augustin., *Ep.* 126, 3.

4. Si sub generali necessitatis nomine fieret excusatio, non nisi fraudulentam necessitatem putari. Augustin., *Ep.* 126, 4.

repoussa comme une lâcheté ; « si la peste éclatait dans cette ville, s'écria-t-il avec feu, notre devoir serait d'y rester [1]. » On écarta donc la clause de contagion. Quant au cas de guerre, Augustin expliqua qu'il était inutile de le prévoir, attendu que, s'il y avait guerre, tout le monde partirait, et qu'Hippone n'ayant plus d'habitants, Pinianus ne serait plus forcé d'y demeurer [2]. A mesure que la discussion se prolongeait, on ajoutait ou on effaçait sur les tablettes, et enfin la promesse se trouva réduite à un engagement pur et simple de demeurer à Hippone et de n'accepter nulle part ailleurs le sacerdoce.

L'écrit fut ensuite présenté à la signature de Pinianus, qui le souscrivit de son nom ; les assistants crièrent alors d'une voix unanime qu'il fallait que l'évêque signât [3], qu'il devait se porter garant de l'engagement contracté devant lui. L'évêque prit les tablettes et le style, et se mit en devoir de signer ; mais à cet instant Mélanie fit un pas vers lui, et l'interpellant : « Très-saint père, dit-elle avec résolution, tu ne signeras pas cela ; tu ne confirmeras pas l'emprisonnement de tes hôtes. » Augustin, interdit, laissa tomber le style et n'acheva pas les lettres de son nom, qu'il avait commencé de tracer [4]. Toutefois un diacre,

1. Volebat addi sancta Melania et aeris morbidi causationem, sed illius responsione reprehensa est. Augustin., *Ep.* 126, 4.

2. Gravem non contemnendam causam necessitatis ingestam, quæ cives etiam emigrare compelleret. Augustin., *Ep.* 126, 4.

3. Deinde peti cœpimus nos episcopi... ut nos quoque subscriberemus. Augustin., *Ep.* 126, 5.

4. Ac ubi cœpi subscribere, sancta Melania contradixit. Miratus sum

s'emparant de l'écrit, courut le lire au peuple, mais le peuple ne se montra point satisfait ; il voulut que Pinianus vînt lui-même, à la barre du chœur, renouveveler de vive voix sa déclaration devant l'assemblée. Le malheureux était plus mort que vif, cette longue scène l'avait tué. Il refusa de paraître sans l'évêque, et on le soutint pour le conduire jusqu'à la clôture du chœur [1]. Quand il eut fini de lire cet engagement forcé, la foule s'écria : « Dieu soit béni [2] ! » puis on le traîna pâle et défaillant jusqu'à sa maison. Mélanie conservait plus de fermeté. Alypius s'était échappé avant la fin du tumulte, redoutant quelque insulte grave ou pis encore, et on le sut bientôt sur le chemin de Tagaste [3]. Quant à Augustin, il alla se confiner chez lui, le cœur rempli d'angoisses et peut-être de remords.

Augustin avait été bien faible. L'évêque, qui devait déployer plus tard un si ferme courage en face des Vandales, n'avait montré devant son clergé et son grossier troupeau d'Hippone qu'incertitude et pusillanimité. Les conséquences de cette faiblesse apparurent bientôt et enveloppèrent comme d'un réseau de douleurs celui qui avait abandonné à d'indignes violences des amis et des hôtes. Le lendemain ou le surlendemain de la

quare tam sero, quasi promissionem illam et jurationem nos, non subscribendo, facere possemus infectam : sed tamen obtemperavi ; ac sic remansit mea non plena subscriptio. Augustin., *Ep.* 126, 5.

1. Quum lassitudinem excusarem, sine me ad plebem accedere noluit ; simul accessimus ; dixit ei quæ a diacono audita erant se mandasse... Id., *ibid.*

2. Responsum est : Deo gratias. Id., *ibid.*

3. In fratrem meum indigna clamabantur..... tunc a nobis graviora timebantur. Augustin., *Ep.* 126, 1.

scène de l'église, Pinianus sortit d'Hippone, soit qu'il voulût éprouver jusqu'à quel point il était libre, soit qu'il eût réellement des affaires au dehors [1]. A peine le bruit de son absence se fut-il répandu qu'une foule insolente se porta sur la maison d'Augustin, réclamant à grands cris le prisonnier : Pinianus était devenu serf public. Augustin se crut obligé de lui écrire comme s'il eût été son geôlier [2] ; il lui rappela et les obligations d'une promesse solennelle et la parole épiscopale engagée. C'en était trop pour ses malheureux amis. Alypius, le premier, éclata en reproches. « Pinianus, lui écrivit-il, est libre, et son serment extorqué ne le lie pas, les circonstances qui le lui ont arraché et que tu connais ont frappé l'engagement de nullité. Et d'ailleurs, en admettant qu'il ait sciemment promis de demeurer à Hippone, il a eu l'intention de le faire dans la condition de tous les citoyens de la ville, qui peuvent rester ou sortir à volonté [3]. Ce n'est pas un domicile qu'on exige maintenant de lui, c'est l'esclavage, c'est la prison pour le mieux dépouiller. » A cette énergique défense de Pinianus, il ajoutait ses propres griefs. — « Lui, Alypius, évêque, avait été outragé, menacé, presque frappé dans l'église, sous les yeux de l'évêque

1. Qui autem alio die posteaquam ipsum discessisse didicerunt, fuerint motus vel linguæ hominum.... Augustin. *Ep.* 126, 6. — Tillem., *Mem. ecclés.*, t. XIII, p. 511.

2. Sanctitati vestræ per commonitorium intimare curavi. Augustin., *Ep.* 126, 6.

3. Ita se promisit ab Hippone non recessurum, quemadmodum ego vel ipsi Hipponenses non recedimus, quibus tamen et abeundi et redeundi facultas est libera. Augustin., *Ep.* 125, 4.

son ami, et c'étaient des prêtres de cet évêque, c'étaient les dignitaires de sa maison, c'étaient des moines qui se faisaient les instigateurs de violences telles qu'on avait pu craindre un meurtre,» et il demandait compte à Augustin du silence qu'il avait gardé devant ces infamies, silence qui encourageait les malfaiteurs.

Alypius s'arrêtait là, il n'accusait l'évêque que de faiblesse; Albine, avec l'emportement d'une femme, l'accusa de complicité. Elle lui écrivit de Tagaste une lettre que nous ne connaissons que par la réponse d'Augustin, et où elle qualifiait la conduite des prêtres et des moines d'Hippone comme celle de voleurs de grand chemin qui guettent un étranger sur la route ou l'attirent dans un piége pour le piller. « Ce qu'on veut dans ton église, lui disait-elle avec hardiesse, ce n'est pas un prêtre, c'est de l'argent [1]. On enlève un mari à sa femme, un fils à sa mère, et on le retient en otage jusqu'à ce que dans une nouvelle occasion et par de nouveaux sévices on lui arrache la dernière concession ; puis on le relâchera quand on aura distribué ses dépouilles. » — « L'habitation de ta ville, disait-elle encore, n'est point pour Pinianus un domicile de cité : c'est un exil, une relégation, un lieu de déportation [2]. Et l'évêque, qu'a-t-il fait pour empêcher

1. De Hipponensibus questa est quod aperuerint cupididatem suam, se non clericatus, sed pecuniæ causa hominem divitem... apud se tenere voluisse... Augustin., *Ep.* 125, 2.

2. Nam quid exilii, vel deportationis, aut relegationis nomine..... Augustin., *Ep.* 126, 12.

une violation aussi sacrilége de la liberté dans son sanctuaire? A-t-il protesté? Non. A-t-il essayé de couvrir de sa protection épiscopale et de l'autorité de son caractère l'hôte qui était venu de loin pour l'admirer et l'aimer? Non. Il l'a livré à ses persécuteurs ; il n'a pas rougi de garantir lui-même le pacte de sa servitude. » Cette mère offensée ne recula pas devant une imputation plus cruelle, et l'évêque eut à défendre vis-à-vis d'elle son désintéressement et sa probité [1].

Les réponses d'Augustin (nous les avons encore) dénotent un manifeste embarras. Le rigide philosophe s'abstient de parler des circonstances qui caractérisaient l'engagement de Pinianus, pour se retrancher dans le fort inexpugnable de la morale absolue. Il n'admet aucune atténuation, aucune exception dans le serment. — « Lorsqu'on a fait une promesse, il faut la tenir : violer son serment est un crime, vouloir l'interpréter un autre crime, et soutenir que Pinianus était ignorant de ce qu'il promettait, c'est mal justifier un manquement de foi. La proposition venait de lui ; il avait discuté, corrigé, signé la formule d'engagement : que demanderait-on de plus pour établir un devoir de conscience? Alypius, de son côté, supposait à tort que le clergé, les moines, le peuple d'Hippone, eussent eu l'intention de l'outrager [2] : rien n'était moins vraisem-

1. Pecuniæ turpissimus appetitus et obliquo in clericos et maxime in episcopum dirigitur... Non ergo dico quia vel in nos maxime a vobis dici ista debuerunt, verum tamen in nos solos credibiliter dici potuerunt. Augustin., *Ep.* 126, 8.

2. Clericos sane nostros vel fratres in monasterio constitutos, parti-

blable, car ils respectaient tous en lui un évêque et l'ami de leur évêque. » A l'appui de son opinion sur l'inviolabilité du serment, Augustin citait des exemples tirés de l'histoire et le respect des vieux Romains pour la parole jurée ; Régulus n'était-il pas retourné mourir à Carthage, plutôt que de faillir à la sienne[1]? C'était bien gros pour la question, on l'avouera. — Quant aux reproches poignants d'Albine, la lettre les repoussait avec plus de douceur. « Comment, disait Augustin, c'est un décret d'exil que j'ai signé contre ton fils, c'est une rélégation, un bannissement que d'habiter la même ville que moi, une ville dont le peuple admirateur des vertus et de la piété voulait s'attacher ce jeune homme par le sacerdoce, car c'est le calomnier que de lui prêter, comme tu le fais, un calcul intéressé! Dans Pinianus, il a voulu un prêtre, non de l'argent[2]. Pour moi, qu'offensent des soupçons de ce genre, si j'en croyais mes scrupules, j'abandonnerais entièrement l'administration des biens de mon église[3]. » Et en effet, dans une autre circonstance il

cipes vel hortatores fuisse contumeliarum tuarum, utrum probari possit, ignoro. Augustin., *Ep.* 125, 5.

1. Nescio quis ille Regulus nihil in Scripturis sanctis de impietate falsæ jurationis audierat, nihil de Zachariæ falce didicerat, et nimirum Carthaginiensibus non per sacramenta Christi sed per dæmonum inquinamenta juraverat; et tamen certissimos cruciatus et horrendi exempli mortem, non ut juraret necessitate pertimuit, sed libera voluntate quia juraverat, ne pejeraret excepit. Augustin., *Ep.* 125, 3.

2. Quomodo ergo dicis hoc eos fecisse turpissimo appetitu pecuniæ? Augustin., *Ep.* 126, 7.

3. Deus testis est, istam omnem rerum ecclesiasticarum procurationem, quarum credimur amare dominatum, propter servitutem quam debeo caritati fratrum et timori Dei, tolerare me, non amare; ita ut ea, si salvo officio possim, carere desiderem. Augustin., *Ep.* 126, 9.

supplia, mais vainement, le clergé et le peuple de l'en décharger. — Revenant sur l'obligation intervenue entre Pinianus et la ville, il disait à cette mère au désespoir : « Je connais trop ton fils, je ne crains pas qu'une telle âme inspirée par la crainte de Dieu fasse jamais autre chose que ce que l'excellence de la sainteté conseille [1]. Quand tu avances que j'aurais dû l'empêcher de jurer, je ne puis partager ton avis. Je n'ai point pensé qu'il fût de mon devoir, au milieu du tumulte qui nous environnait, de laisser renverser l'église dont je suis le gardien plutôt que d'accepter l'offre d'un honnête homme tel que lui [2]. »

Le sort en était jeté, et grâce aux mœurs du temps les deux infortunés Romains restaient prisonniers d'une populace ignoble et sauvage, sous la foi d'un ami et d'un hôte. Qui le croirait ? cette liberté qu'un respectable évêque leur refusait, Héraclianus, le féroce tyran, la leur rendit. Ce monstre africain, « moins clément que Charybde et Scylla, » suivant le mot de Jérôme, ayant levé en 413 le drapeau de la révolte contre l'empereur Honorius, et l'argent lui manquant pour soutenir sa rébellion, fit main basse sur les biens de tous les Romains qui se trouvaient en Afrique : ceux de Pinianus et de Mélanie ne furent pas épargnés. La

1. Sed absit ut de tali anima speremus aliud quam quod Dei timor inspirat et tanta, quæ in illa est excellentia sanctitatis optatur. Augustin., *Ep.* 126, 14.

2. Ego autem, quem dicis, etiam prohibere debuisse, fateor, non potui sic sapere, ut tanto vel tumultu, vel offensione magis everti vellem ecclesiam cui servio, quam id quod a tali viro nobis offerebatur, accipere. Id., *ibid.*

cause cessant, la persécution cessa, et les habitants d'Hippone les laissèrent partir. Heureux d'en être quittes, même au prix de leur ruine, les deux époux et leur mère se réfugièrent en Égypte, où ils parcoururent avec un pieux recueillement les solitudes de la Thébaïde et de Nitrie. Cette patrie du monachisme exerçait sur les âmes tendres et contemplatives je ne sais quel attrait austère; on y respirait je ne sais quel air enivrant pour les imaginations mystiques; mais le premier pas sur la pente de l'ascétisme est un pas fatal qui vous entraîne sans qu'on puisse désormais s'arrêter. Pinianus et Mélanie se dirent que là était l'idéal du bonheur, avec celui de la perfection, et à force de chercher le bonheur hors d'eux-mêmes ils oublièrent un peu leur amour[1]. Lorsqu'ils arrivèrent à Jérusalem, bien des changements s'étaient accomplis déjà dans leur âme, qu'une séparation volontaire n'effrayait plus autant : la vieille prophétesse dut tressaillir de joie au fond de son tombeau.

III.

Parmi ces épaves du naufrage de Rome, la mer amena sur la plage de Palestine un hérésiarque dont

1. Pallad., *Lausiac.*, c. 119 et 121. — Ils se séparèrent plus tard. Mélanie resta dans un couvent à Jérusalem; Pinianus, de son coté, se fit moine, et eut trente solitaires sous ses ordres. — Similiter autem Pinianus quoque ejus quondam maritus, nunc autem in opere virtutis adjutor unanimis, qui exercetur haud triginta monachis. Pallad., *Lausiac.*, 121.

la doctrine était destinée à remuer longtemps et profondément la chrétienté : Pélage, l'apôtre du libre arbitre et de l'indépendance humaine en face de Dieu. Il vint s'établir à Jérusalem, où il donna ses premiers enseignements publics vers l'année 412 ou 413. On eût dit que toutes les nouveautés chrétiennes, dans ce temps d'universelle discussion, avaient besoin de s'essayer près du tombeau du Christ, pour en redescendre avec plus d'autorité sur le monde.

Le vrai nom de Pélage ou Pélagius était Morgan, mot qui dans les idiomes celtiques signifie *homme de mer*, et dont le premier n'était que la traduction latine ou grecque[1]. Pélage en effet était Hibernien[2]. Il avait pris naissance dans la verte Érin, parmi les tribus barbares des Scots, ces sauvages tatoués qui désolaient par leur piraterie les cités romaines de l'île de Bretagne et la côte gauloise située à l'opposite. Le Scot passait pour anthropophage, et Jérôme, pendant son séjour à Trèves, avait vu les soldats auxiliaires recrutés chez ce peuple couper les mamelles des femmes et les parties charnues des hommes pour s'en faire un affreux régal[3]. Cependant le christianisme avait trouvé chez de si grossiers barbares des cœurs

1. Usser., *Brit. eccles. antiq.*, Dublin, 1639.

2. Habet progeniem Scoticæ gentis, de Britannorum vicinia. Hieron., *Hierem.*, III. *Præf.* — Scotorum pultibus prægravatus. Id., *ibid.*, I. — Saint Augustin, Orose, saint Prosper le qualifient de Breton. *Brito*, *Britannus.*

3. Ipse adolescentulus in Gallia vidi Atticotos (Scotorum tribu) gentem Britannicam humanis vesci carnibus : et cum per sylvas porcorum greges et armentorum pecudumque reperiant, pastorum nates et feminarum papillas solere abscindere, et has solas ciborum delicias arbitrari. Hieron., *Adv. Jovian.*, II, p. 201.

dignes de le sentir. et la philosophie, des intelligences faites pour elle. Il se formait en Hibernie, sous la discipline monastique, un institut chrétien, qui devint plus tard une des grandes écoles de la chrétienté : Pélage en sortait. La tradition bretonne porte qu'il avait été abbé du monastère de Bangor [1]; mais cette tradition serait-elle fausse, Morgan n'en puisa pas moins sur les bancs des gymnases britanniques les germes de ce savoir prodigieux qu'il développa en Gaule et en Italie.

Lorsqu'il parut dans les cercles chrétiens de Rome, on put reconnaître en lui de prime abord le philosophe hardi et subtil autant que le théologien consommé, maniant merveilleusement la dialectique et armé de toutes ses ruses. Aventureux dans l'attaque, habile à faire retraite devant un ennemi plus fort, il se rendait pour ainsi dire insaisissable [2]. Son langage était persuasif, quoique incorrect, et son style, tout en manquant d'élégance, entraînait par l'enchaînement logique des idées et par une argumentation grave et simple. Bien qu'il sût le latin à fond et qu'il s'exprimât en grec avec facilité, l'éducation littéraire lui faisait évidemment défaut [3]. En dépit de ces côtés faibles, les adversaires de Pélage s'inclinaient devant son génie. Ce génie toutefois était enveloppé d'une grossière charpente d'os et de chair qui faisait du moine hiber-

1. Bal. cent., I; Script. Brit. ap. Ger. Voss. *Hist. Pelag.*, I, 3.—Usser., *Brit. eccl. antiq.* — Tillem., *Mém. eccl.*, t. XIII, p. 562, 563.
2. Acutissimus... fortissimus... Augustin., *Nat. Grat.*, 61, 35.
3. Oros., *Apol.*, 48.

nien un personnage tout à fait difforme, un Goliath, comme disaient les uns, un cyclope, comme disaient les autres, car il avait perdu un œil, et par-dessus tout cela il était eunuque de naissance[1]. La polémique chrétienne, qui n'était pas toujours polie, prétendait reconnaître dans cette espèce de monstre le vrai Scot repu de bouillie d'avoine et engraissé de l'odieuse cuisine de son pays[2]. Ce cyclope pourtant savait plaire : des matrones qu'on appelait ses Amazones l'accompagnaient dans ses prédications, et le charme de sa parole, l'aménité de son commerce, surmontaient le ridicule que la nature avait semé à pleines mains sur sa personne[3]. Venu à Rome vers l'année 405, il y avait implanté avec prudence et par des enseignements cachés les principes de la doctrine fameuse qui, de son nom, s'appelle encore aujourd'hui le *pélagianisme*.

C'est une nécessité, pour les religions fondées sur la spiritualité de Dieu et l'immortalité de l'âme humaine, que tous les grands problèmes de la métaphysique et de la morale comparaissent successivement devant elles afin de s'y faire discuter et juger, et d'y recevoir après examen une solution conforme à leurs dogmes.

1. Mutilus, lævis in fronte μονόφθαλμος. Oros., *Apol.*, 16. — Naturæ vitio eunuchus matris utero editus. Mar. Merc. *Commonit. adv. Hæres. Pelag.*

2. Nec recordatur stolidissimus et Scotorum pulte prægravatus... Hieron., *Hierem.* III, *Præfat.* — Hunc fruge sua æquorei pavere Britanni. Prosp., *Epig.*, 545... Canem grandem et corpulentum, et qui calcibus magis possit sævire quam dentibus. Hieron., *Hierem.* III, *Præfat.*

3. Favorem tibi apud Amazonas tuas concilias. Hieron., *Adv. Pelag.*, I, p. 500.

Le philosophe hibernien s'était adressé de prime saut au problème le plus ardu, le plus effrayant de tous ceux qui touchent à la destinée humaine, le problème du libre arbitre en face de Dieu. — D'où vient le mal sur la terre? L'homme, qui peut le mal, ne peut-il pas aussi le bien, et s'il dépend de lui de se perdre, manque-t-il de puissance pour se sauver? L'Être créateur, essentiellement bon et juste, n'a-t-il donné à l'homme l'instinct de la perfection morale qu'en lui défendant de l'atteindre, tandis que l'abîme du mal reste béant devant ses pas? En un mot, l'âme, qui se sent libre, ne l'est-elle que de faire le mal, qui la rend indigne de Dieu; et si l'idée de la justice divine proteste contre un tel blasphème, quel besoin a l'homme d'une assistance d'en haut pour être vertueux et saint? — Telles sont les questions formidables que Pélage vint jeter au sein du christianisme et qu'il résolvait par l'affirmative : « oui, l'homme est libre ; il lui appartient et n'appartient qu'à lui qu'il soit ici-bas méchant ou bon, dégradé ou parfait ; sa damnation et son salut sont également dans ses mains[1]. »

On voit d'un coup d'œil quel trouble de pareilles propositions apportaient dans les dogmes chrétiens, quel ébranlement elles causaient dans l'édifice entier

1. Omne bonum ac malum, quo vel laudabiles, vel vituperabiles sumus, non nobiscum oritur, sed agitur a nobis. Capaces enim utriusque, nos plene nascimur. Et ut sine virtute ita sine vitio nascimur; atque ante actionem propriæ voluntatis id solum in homine est. Pelag., lib. I., *Pro libero arbitrio* ap. Augustin., II. — *De peccat. orig.*, 13. — Posse hominem sine peccato esse si velit, quod Græci dicunt ἀναμάρτητον. Hieron, *ad Ctes. contr. Pelag., Ep.* 43, p. 475.

d'une religion fondée sur le péché originel et la nécessité d'une rédemption. « La rédemption! disait Pélage, elle n'a été que pour les faibles, les forts n'en avaient pas besoin. Quant au péché originel, la foi, non plus que le raisonnement, ne saurait l'admettre : le baptême efface chez les hommes la tache du péché, lorsque les hommes l'ont commis; mais chez les enfants et chez les justes, qui sont innocents, que viendrait-il effacer? Rien assurément, et il n'est dans ce cas qu'une sanctification salutaire au nom du Christ[1]. » La prescience de Dieu disparaissait aussi dans le système de Pélage devant la volonté de l'homme, indépendant dans son action et assez maître de lui-même pour marcher où cette volonté le guidait. — « Avec un ferme propos vers le bien, disait-il, on n'a point besoin de la grâce, ni de l'assistance du ciel : on devient parfait parce qu'on veut l'être[2]. Il y a eu des hommes parfaits sous la loi de Moïse, il y a eu des justes en dehors même de cette loi, dans les ténèbres de l'idolâtrie. Plus de cérémonies donc, plus d'expiations, plus de prière pour les forts! tout cela est le lot des faibles ou le rachat d'une ignominieuse lâcheté[3]. »

1. In parvulis (Pelagiani) nolunt credere per baptismum solvi originale peccatum, quod in nascentibus nullum omnino esse contendunt. Augustin., *De pecc. mer. et remiss.*, I, 9 et pass. — Cf. Concil. Carthag. I et seqq. et L. Honor. Imper. adv. Pelag. — Baron. Annal., t. V, p. 422. — Infantem non baptizatum, morte præventum non posse perire merito, quoniam sine peccato nascitur. Hilar. Syracus. ap. Augustin., *Ep.* 98.

2. Ἀπαθεία καὶ ἀναμαρτησία, id est impassibilitas et impeccantia..., Hieron., IV, *Præfat.*

3. Istius modi homines tollunt orationem, et per liberum arbitrium non homines propriæ voluntatis, sed Dei potentiæ factos se esse jactant, qui nullius ope indigent. Hieron., *Ep. ad Ctes.*, p. 478.

Cette doctrine superbe qui faisait l'homme indépendant de Dieu, ou pour mieux dire l'égal de Dieu[1], et ravalait le sang du Christ jusqu'à en borner les mérites à la rançon des vicieux et des lâches, cette doctrine antichrétienne, qui, passant le niveau sur toutes les religions, décernait le salut éternel aux païens et aux Juifs, resta longtemps secrète parmi les adeptes de Pélage, celui-ci ne la dévoilant que par parties avec des réticences, des déguisements, des désaveux au besoin[2]; mais pendant qu'il y mettait cette réserve nécessaire, deux de ses disciples, intrépides pionniers du libre arbitre, marchaient de plus en plus loin dans le développement de sa pensée[3]. Le premier, appelé Célestius, alla s'établir en Sicile, d'où il fit rayonner son enseignement sur toute la côte occidentale d'Afrique; le second, appelé Julianus, se chargea du nord de l'Italie et des Gaules. Célestius, alors diacre et plus tard prêtre, possédait l'instruction littéraire et l'éloquence qui manquaient à Pélage : on lui attribuait les œuvres du maître, quand elles se signalaient par quelque éclat de style. Julianus, fils d'un évêque, évêque lui-même pendant plusieurs années, avait suivi autrefois les leçons d'Augustin,

1. Hominem exæquant Deo... Quæ potest alia major esse temeritas quam Dei sibi, non dicam similitudinem, sed æqualitatem vindicare! Hieron., *Ep. ad Ctes.*, p. 474.

2. Pro tempore, personis et locis vel loquimini vel tacetis. Hieron., *Ep.* 43 *ad Ctes.* — Occulte miseros jugulatis errore... Hieron., *Hierem.*, IV, *Præfat.* — Quid secreto discipulis loqueris? Loquere quod credis, publice prædica. Hieron., *Ep.* 43, *ad Ctes.*, p. 482.

3. Ex ore eorum qui ejus discipuli ferebantur, dogmata illa fervebant. Augustin., *Lib. de Gest. Palest.*, 1, XXII.

où il avait puisé quelques-unes de ses grandes qualités ; aussi l'évêque d'Hippone, devenu l'adversaire des pélagiens, trouva-t-il dans ce fils de son école un de ses rudes et plus redoutables jouteurs[1]. Ainsi organisé sur toute la ligne, depuis l'île de Bretagne jusqu'à l'Italie, et depuis les Alpes jusqu'à l'Atlas, le pélagianisme battait en brèche l'église occidentale tout entière[2].

Pélage commençait à fonder dans la haute société romaine une petite église que Rufin encourageait de ses éloges, et à laquelle l'orgueilleuse Mélanie s'était affiliée[3], quand l'approche d'Alaric l'obligea de fuir. Il se rendit de Rome en Afrique, où sa doctrine, accueillie d'abord avec faveur, même parmi les catholiques, se trouva compromise un beau jour par les témérités de Célestius. Pendant ce voyage, l'hérésiarque sut charmer Augustin, qui lui donna un instant son amitié[4] ; puis, obligé de désavouer le disciple, qui s'élançait trop hardiment vers les dernières conséquences de leur système, et effrayé de la prochaine convocation d'un concile à Carthage, où Célestius

1. Homo acerrimi ingenii qui profecto si corrigeretur, plurimis profuisset. August., *Epist. contr. Pelag.*, II, 31. — Clarus in doctoribus Ecclesiæ. Gennad., *Illustr. vir.* 46.

2. Non solum in Occidentis, sed in Orientis partibus cœpit (hæresis) sibilare, et in quibusdam insulis præcipueque Siciliæ et Rhodi, maculare plerosque, et crescere per dies singulos, dum secreto docent, et publice negant. Hieron., *Hierem.*, IV, *Præfat.*

3. Hieron., *Ep. ad Ctes.*

4. Pelagii ipsius nomen non sine laude aliqua posui, quia vita ejus a multis prædicabatur. Augustin., *Retract.*, II, 33. — Nam et nos... diléximus, Augustin., *Ep.* 105.

était cité, il partit pour Jérusalem, laissant après lui l'Occident pour longtemps troublé. L'attrait qu'il avait exercé sur l'évêque d'Hippone, le solitaire de Bethléem le ressentit à son tour. Il reçut Pélage dans son intimité, et fut longtemps à découvrir le venin caché sous des opinions présentées avec un art infini [1]. Fort de l'apparente approbation de Jérôme, le moine hibernien se mit à endoctriner les fidèles et les prêtres de Jérusalem, y compris leur évêque, ce même Jean dont nous avons parlé dans les récits précédents, et qui montra encore cette fois la même ignorance et la même présomption que jadis. Jean tomba dans une profonde admiration du nouveau docteur et ne parla plus que de libre arbitre, ce qui encouragea Pélage à sortir de sa réserve. Les propositions qu'il émettait avec une assurance de plus en plus grande, rapportées à Bethléem par la voix publique. étonnèrent d'abord Jérôme, puis l'éclairèrent, et de son regard d'aigle il sonda le but lointain de ces opinions qu'on lui avait si soigneusement voilées [2].

Des doutes pareils se faisant jour dans beaucoup d'esprits, plusieurs prêtres le supplièrent de s'expliquer hautement, lui en qui on aimait à voir l'oracle de l'orthodoxie. Il se fit longtemps presser, soit désir, soit besoin de repos, et finit par composer contre la

1. Nobis alienis et indoctis loqueris per parabolas, tuis autem mystéria confiteris... Nosti enim quid intrinsecus discipulos tuos doceas. Hieron., *Ep. ad Ctes.*, p. 475.

2. Quod prima legentes fronte decipiat, introspectum et diligentissime ventilatum, decipere non potest. Hieron., *Ep.* 43, *ad Ctes.*, p. 477.

nouvelle doctrine un traité sous le titre de *Lettre à Ctésiphon*[1]. Nul de ses livres peut-être ne révèle mieux la merveilleuse acuité de son esprit. Il n'avait, pour asseoir son jugement sur un homme tel que Pélage, que les vagues données qu'il avait pu tirer soit de la rumeur publique, soit des rapports de quelques amis, soit des conversations habilement calculées de ce moine lui-même : des prédications hardies de Célestius, ou des écrits pélagiens qui commençaient à se répandre en Occident, Jérôme ne savait à peu près rien; il ne savait rien non plus des discussions ou des décrets du concile de Carthage. En un mot, les éléments de la question telle qu'elle se débattait en Occident lui étaient complétement inconnus; il les devina à l'aide du peu qu'il savait. Quelques propositions de Pélage, enveloppées d'ambages et de mystères, lui servirent à reconstruire le pélagianisme tout entier, à signaler ses dangers pour la foi, à fournir des armes contre lui. Dans une question philosophique autant que religieuse, il se borna au côté religieux. C'est en vue du dogme chrétien, au nom du symbole de l'Église, les Écritures et les ouvrages des Pères à la main, qu'il réfute la doctrine du libre arbitre indéfini, plutôt que par la démonstration philosophique, fidèle en cela à sa méthode, qui était de défendre la religion par les Écritures sans crainte de la risquer avec soi dans le labyrinthe des opinions humaines. Il fait lui-même cette déclaration dans sa lettre : « J'ai écrit plusieurs petits ouvrages

1. Hieron., *Ep.* 43 *ad Ctes. adv. Pelag.*, p. 474 et seqq.

depuis ma jeunesse jusqu'à l'âge où je suis, et j'ai toujours pris à tâche de ne rien affirmer que ce que j'avais appris dans les enseignements de l'Église, suivant plutôt la simplicité des apôtres que les raisonnements des philosophes [1]. » On retrouve ici la différence de point de vue chrétien et de méthode que nous avions déjà signalées entre Augustin et lui : Augustin partait de la philosophie pour démontrer la religion ; Jérôme croyait que la religion suffisait à sa propre vérité.

La lettre à Ctésiphon fit alors grand bruit, et elle est restée célèbre dans les annales du pélagianisme, soit en Orient soit en Occident. Encouragé par le succès, Jérôme commença des dialogues à la manière de Cicéron, où Pélage et lui, sous des noms empruntés, dissertaient de la nature de l'âme et des limites du libre arbitre, toujours sur le terrain chrétien [2]. Une partie de ces dialogues était achevée déjà lorsque la question du pélagianisme oriental entra dans une nouvelle phase par l'arrivée d'un ami d'Augustin à Bethléem.

Cet ami était un prêtre espagnol nommé Paulus Orosius, qui, des dernières provinces de son pays et « des rivages de l'Océan [3], » ainsi qu'on disait avec

1. Multi anni sunt, quod ab adolescentia usque ad hanc ætatem, diversa scripsi opuscula, semperque habui studio audientibus loqui, quod publice in Ecclesia didiceram : nec philosophorum argumenta sectari, sed Apostolorum simplicitati acquiescere. Hieron., *Ep.* 43, p. 482.

2. Hieron., *Dialog. adv. Pelag.* t. IV, p. 485 et seqq.

3. Nam inde ad nos usque ab Oceani littore properavit, fama excitus. Augustin., *Ep.* 166, 2.



emphase, était allé en Afrique dans la seule intention de voir le grand évêque d'Hippone, comme un de ses compatriotes avait jadis traversé les Alpes pour voir à Padoue le grand historien Tite-Live. Le goût de l'étude et le besoin d'admirer avaient ainsi changé de camp; on les trouvait maintenant sous le drapeau chrétien, tandis que le paganisme s'éteignait, avec les dernières étincelles de sa gloire, dans le cœur même de ses fidèles. Orose était jeune, passionné pour la science, plus passionné pour les intérêts de la foi qu'il professait. Augustin le retint près de lui une année entière et l'enrôla pour cette sorte d'encyclopédie chrétienne dont il traçait alors le plan dans *la Cité de Dieu*, et qui avait pour objet la démonstration philosophique et historique de cette thèse, « que les lumières, la vraie science, le vrai bonheur des peuples, étaient inséparables du christianisme, hors duquel il n'y avait eu pour le genre humain que mensonges, ténèbres et malheur. » Il chargea le prêtre espagnol de la partie qui regardait les faits du passé. Sous son inspiration, celui-ci composa en sept livres une histoire du monde[1] qui depuis a servi de type à toutes les histoires chrétiennes, et dont l'idée s'est reproduite de siècle en siècle jusque dans le chef-d'œuvre de Bossuet.

Au bout de l'année, Augustin engagea son élève à se rendre en Palestine pour y conférer avec Jérôme,

1. Præceptis tuis parui, beatissime pater Augustine : atque utinam tam efficaciter quam libenter... Generali amori tuo et speciali connexus, voluntati tuæ volens parui. Oros., *Hist. Præfat.*, 1, 2.

« qui savait, disait-il, tout ce qu'ils ignoraient [1], » et il lui remit pour le solitaire une lettre à la fois tendre et modeste destinée à dissiper les derniers nuages de leurs anciennes dissensions, s'il en survivait encore. L'Espagnol apportait encore un catalogue de questions de toute nature sur lesquelles Augustin voulait consulter l'oracle : une d'elles concernait la nature de l'âme d'après les dogmes chrétiens [2]. Orose fut reçu à bras ouverts dans le couvent de Bethléem et traité par Jérôme moins comme un hôte que comme un fils.

Par une prédestination singulière, Orose arrivait en Palestine au milieu des mêmes querelles théologiques qu'il venait de quitter en Afrique : nul mieux que lui ne pouvait donc renseigner Jérôme sur la vraie doctrine de Pélage et sur le jugement qu'on en portait au delà des mers, car l'évêque d'Hippone, à la sollicitation des églises africaines, avait pris en main la réfutation de ce sectaire et de ses adhérents. Orose fit connaître à Jérôme les actes du concile de Carthage, où Pélage avait été condamné dans la personne de son lieutenant Célestius; il lui fit connaître aussi les moyens d'attaque d'Augustin, soit dans ses sermons, soit dans les livres que celui-ci commençait à publier [3]. La lutte prenait dans les conceptions du docteur phi-

1. Docui hominem quod potui, quod autem non potui unde discere posset, admonui, atque ut ad te iret, hortatus sum. Augustin., *Ep.* 166, 2. — Traditus a patre Augustino ut timorem Domini discerem, sedens ad pedes Hieronymi... Oros., *Apol.*, 3.

2. Orosius... ab Augustino pro discenda animæ ratione ad Hieronymum missus. Gennad., *Illustr. vir.* 40.

3. Hieron., *Ep.* 79, p. 643.

losophe un caractère qui l'agrandissait. Ce n'était pas tout, selon lui, de mettre une hérésie philosophique en contradiction avec la Bible et l'Église, il fallait en saisir le vice au sein même de la philosophie et l'étouffer dans son berceau. Jérôme comprit sa pensée; il comprit aussi qu'Augustin se trouvant là sur son terrain, on devait l'en laisser souverainement maître : il déclara en conséquence qu'il se retirait de la lice, et que, pour le bien de la cause, il déposait ses armes aux pieds d'un pareil champion[1]. Les vives instances de ses amis, en particulier celles d'Orose, purent à peine le décider à terminer ses dialogues[2]; ensuite il n'écrivit plus. Cependant sa lettre à Ctésiphon figura toujours parmi les pièces principales du procès. « Jérôme, écrivait un contemporain, l'évêque espagnol Idace, dans sa chronique, Jérôme, prêt à s'éteindre, retrouva assez de force pour saisir le marteau de la vérité, et de ce marteau il brisa la secte pélagienne et son auteur[3]. » Rendus à eux-mêmes, Augustin et Jérôme semblaient heureux de s'apprécier mutuellement à leur valeur et de se le dire sans réticence. L'évêque d'Hippone s'exprimait ainsi dans sa lettre : « Il faudrait être bien malheureux pour ne pas écouter avec obéis-

1. Scripsit dudum vir sanctus et eloquens episcopus Augustinus... Und supersedendum huic labori censeo, ne dicatur mihi illud Horatii : « In sylvam ne ligna feras. » Hieron., *Adv. Pœlag.*, III, p. 546.

2. Crebra fratrum expostulatio fuit, cur promissum opus differrem in quo pollicitus sum, me ad cunctas eorum qui ἀπαθείαν prædicant, quæstiuuculas responsurum. Hieron., *Adv. Plag. Perol.*, p. 483.

3. Ad ultimum, Pelagianorum sectam, adamantino veritatis malleo contrivit. Idat., *Chronic.*

sance et respect un homme tel que toi et ne pas rendre grâce de la gloire de tes travaux au Seigneur Dieu qui t'a fait ce que tu es[1]. Si mon lot est d'apprendre de qui que ce soit ce que je ne dois pas ignorer, plutôt que d'enseigner aux autres ce que je sais, combien n'est-il pas juste que je demande cet office de charité à toi, qui as été un instrument d'élite sous la main divine pour pousser l'étude des lettres saintes plus loin qu'elle n'avait jamais été[2] ! » Cela est beau, parce que cela était sincère et vrai : Jérôme en dit davantage encore en se retirant.

Sur ces entrefaites débarquèrent à Joppé deux évêques gaulois, éloignés de leur pays par les troubles politiques, Héros d'Aix et Lazare de Marseille[3], qui avaient pu observer de leurs yeux dans les provinces de la Narbonnaise la marche souterraine et les allures tortueuses du pélagianisme. Ils exhortèrent Orose à se joindre à eux pour saisir corps à corps Pélage lui-même, puisqu'il était là sous leurs mains. Plein de cette idée, l'Espagnol, jeune et ardent, se munit de plusieurs pièces qu'il avait rapportées des controverses d'Afrique, et vint trouver l'évêque de Jérusalem pour l'éclairer sur les dangers d'une hérésie que sa mollesse

1. Infelix est qui non tantos et tam sanctos tuorum studiorum labores et digne honorat, et de his Domino Deo nostro cujus munere talis es, gratias agit. Augustin., *Ep.* 167, 21.

2. Quanto justius abs te hoc caritatis debitum flagito, cujus doctrina in nomine et adjutorio Domini, tantum in latina lingua ecclesiasticæ Litteræ adjutæ sunt, quantum nunquam antea potuerunt. Augustin., *Ep.* 167, 21.

3. Prosper Aquit. *Chronic.* — Tillem., *Mém. ecclés.*, t. XIII, p. 681, 1008.

laissait propager. Jean parut médiocrement touché du zèle du jeune lévite et de l'admonition des évêques gaulois : « Que lui voulait-on? Était-ce une leçon qu'on prétendait lui donner, à lui qui, connaissant Pélage, avait pu juger ses principes? » C'est dans ce sentiment qu'il accueillit la démarche d'Orose. Comme celui-ci insistait et qu'une partie du clergé de Jérusalem témoignait sa méfiance à propos du refus de l'évêque, Jean consentit à ouvrir dans l'église de la Résurrection une conférence où Pélage serait entendu contradictoirement avec ses adversaires. Au jour marqué, la conférence eut lieu, et le récit que nous en donne Orose passe à bon droit pour un des documents ecclésiastiques les plus curieux du v[e] siècle.

L'assemblée, assez nombreuse, ne se composa que de prêtres[1]; aucun évêque ne fut appelé à y siéger, hormis Jean de Jérusalem, qui s'en adjugea la présidence, et cette absence d'évêques avait pour but d'écarter tout d'abord les deux prélats gaulois, témoins oculaires de ce qui se passait en Occident. Non loin de lui, à une des places d'honneur, Jean avait fait siéger un laïque, Domninus, ancien duc de province, ancien chef de l'intendance des largesses, à qui ses services avaient valu le rang et le titre honorifique de vicaire des préfets[2]. C'était un homme estimé dans le

1. Oros., *Apol.*, 7 et *pass.*
2. Domninus ex Duce... Vicarius Præfectorum. Oros., *Apol.*, 7. — Domninum ex Primiceriis sacrarum largitionum speciali beneficio ex Vicariis, ad similitudinem Proximorum sacrorum scriniorum, esse præcipimus, etc., etc. *Cod. Theod.*, lib. VI, t. xxx, l. 19.

pays, fort pieux, fort instruit dans les matières de foi, pas assez pourtant pour se démêler des sophismes et des subtilités de la question. Domninus, qui devait aux fonctions qu'il avait remplies une certaine habitude du latin, et à sa suite un petit groupe de prêtres, dont plusieurs portaient des noms à physionomie occidentale, tels qu'Avitus, Vitalis, Passérius, semblent avoir joué dans la conférence le rôle d'interprètes officieux entre les Latins et les Grecs[1]; un interprète officiel avait été institué d'ailleurs pour le même office[2]. On put remarquer aussi l'absence de Jérôme au débat, soit qu'il n'eût pas été convoqué, soit qu'il eût préféré s'abstenir.

Quand la séance fut ouverte, Orose exposa les faits arrivés en Afrique à propos des prédications de Célestius. Il parla du concile de Carthage et des propositions condamnées par ce concile, lesquelles appartenaient à Pélage lui-même ou étaient des déductions logiques de ses principes. Il les présenta comme inséparables les unes des autres et formant un corps de doctrine parfaitement lié. Rempli de ses récentes communications avec Augustin, il répéta les démonstrations consignées par l'évêque d'Hippone dans le livre *De la nature et de la grâce* que celui-ci composait alors et dont Orose avait eu la confidence[3]. Le prêtre espa-

1. Ex una mecum parte consederant Avitus et Vitalis presbyteri... deinde probati et sæculo et Deo viri Passerius presbyter et Domninus ex Duce qui ambo ut pro experientia ac fide sua adesse interpretes dignarentur..... Oros., *Apol.* 7.

2. Ex alia parte nescio quis ignotus interpres. Id., *ibid.*

3. Exposui..... breviter, ut potui, Cœlestium... apud Carthaginem pluri-

gnol invoqua encore à l'appui de son dire une lettre du même évêque aux fidèles de Sicile sur le même sujet. Comme il tenait à la main cette pièce, on lui cria de la lire, et il obéit[1]. La lecture achevée, Jean ordonna qu'on fît entrer Pélage afin de l'entendre à son tour. Lorsque le moine hibernien parut, on lui demanda de divers côtés s'il reconnaissait avoir professé les opinions combattues par l'évêque Augustin, à quoi il répondit insolemment : « Qu'ai-je à faire avec Augustin[2] ? » La renommée du docteur d'Hippone, qui venait d'éteindre en Afrique par son zèle et son habileté le schisme si long des donatistes, était populaire en ce moment dans toute la chrétienté, et l'arrogant propos de Pélage souleva l'assemblée contre lui. Plusieurs membres opinèrent pour qu'il fût chassé de la conférence et exclu de la communion de l'église de Jérusalem[3]; mais Jean resta sourd à toutes les réclamations; au lieu de chasser Pélage, il le fit asseoir au milieu des prêtres, quoique simple moine laïque[4] et quoique le carac-

mis episcopis judicantibus proditum, convictum, confessum, detestatumque... Contra librum vero Pelagii beatum Augustinum plenissime respondere. Oros., *Apol.*, 3.

1. Exstare in manibus meis epistolam (Augustini)... quam ut legerem, præcepistis, et legi. Id., *ibid.*

2. Joannes episcopus, ut Pelagius coram intromitteretur, expetiit..... Intromissum Pelagium, unanimiter omnes interrogastis : « An hæc quibus Augustinus episcopus respondisset se docuisse cognosceret ? » Illico ille respondit : « Et quis est mihi Augustinus ? » Oros., *Apol.* 3, 4.

3. Cumque universi acclamarent « blasphemantem (Pelagium) in episcopum... non solum a conventu illo, verum ab omni Ecclesia pellendum » Oros., *Apol.*, 4.

4. Episcopus Joannes illico eum, hominem videlicet laicum, in consessu presbyterorum, reum hæreseos manifeste, in medio catholicorum sedere præcepit..... Id., *ibid.*

tère du débat eût presque fait de lui un accusé. Pour absoudre même son protégé de l'injure qu'il venait d'adresser à Augustin, Jean déclara la prendre pour lui. « C'est moi, dit-il, qui suis Augustin. — Si tu prends la personne d'Augustin, s'écria Orose avec animation, tâche donc de prendre aussi ses sentiments[1] ! »

Profitant d'un moment de silence, Jean demanda si ce qu'on lisait dans la lettre d'Augustin était contre Pélage ou contre d'autres que Pélage, ajoutant que, si c'était contre ce moine lui-même, il fallait spécifier ce qu'on reprenait en lui[2]. La tactique de l'évêque de Jérusalem était évidente : il cherchait à isoler le maître de ses disciples, à lui laisser pour son lot personnel quelques propositions générales d'une justification aisée, en rejetant le reste sur le compte des disciples. Ainsi cantonné, pour ainsi dire, à la source de son hérésie, Pélage restait innocent du poison qu'elle pouvait dégager dans son cours. Cette conduite avait été constamment celle du moine breton pour sa propre défense, et Jean la lui appliquait pour le sauver. Le concile de Carthage avait condamné des propositions telles que celles-ci : « 1° que le péché d'Adam n'avait nui qu'à lui seul et non point aux autres hommes ; que

1. Deinde ait : « Augustinus ego sum, » ut scilicet persona quasi præsentis assumpta, liberius ex auctoritate ejus..... Cui a nobis dictum est : « Si Augustini personam sumis, Augustini sententiam sequere. » Oros., *Apol.*, 4.

2. Idem episcopus nobis omnibus ait : « Hæc quæ leguntur, in alios dictæ sunt, aut de Pelagio suggerendum putas ? Si in ipsum autem Pelagium, quid dicatis expromite. » Id., *ibid.*

les enfants en naissant se trouvaient dans le même état qu'Adam avant sa chute ; que le baptême enfin leur était salutaire comme sanctification, non point comme rémission ; 2° qu'il était faux que tous les hommes mourussent par la mort et par la prévarication d'Adam, et qu'ils ressuscitassent tous par la résurrection de Jésus-Christ ; 3° que l'ancienne loi avait autant de puissance que la nouvelle pour élever l'homme au royaume des cieux, et qu'avant la venue du Messie il y avait eu des hommes qui n'avaient point péché. » A mesure qu'on lisait ces propositions, Pélage répondait qu'elles n'étaient pas de lui. « Cependant, répliquait Orose, tu m'as dit toi-même que ta doctrine était que l'homme pouvait être sans péché et garder aisément les commandements de Dieu, s'il le voulait [1]. » Pélage reconnut qu'il l'avait dit et qu'il le soutenait encore [2]. « Eh bien ! ajouta Orose, c'est ce que le concile d'Afrique a détesté dans Célestius, ce que l'évêque Augustin a rejeté avec horreur, comme l'assemblée vient de l'entendre, ce qu'il condamne encore dans le livre *De la nature et de la grâce,* en réponse à tes propres écrits, ce qu'enfin le bienheureux Jérôme, si célèbre par ses victoires sur les hérétiques, a condamné dans sa lettre à Ctésiphon, et qu'il réfute maintenant dans les dialogues qu'il est en train de composer [3]. »

1. Ego vobis annuentibus dixi : « Pelagius mihi dixit docere facile hominem posse esse sine peccato, et mandata Dei custodire, si velit. » Oros., *Apol.*, 4.

2. Respondit Pelagius : « Hoc et dixisse me et dicere, negare non possum. » Id., *ibid.*

3. Hoc et beatus Hieronymus, cujus eloquium universus Occidens,



Jean l'interrompit alors avec véhémence, lui demandant quelle était sa qualité pour vouloir condamner Pélage; que, s'il se portait réellement accusateur, il le fît en termes nets et s'engageât à poursuivre juridiquement son adversaire devant lui, Jean, en sa qualité d'évêque de Jérusalem; mais de toutes parts on lui cria: « Il n'y a ici ni défenseurs, ni accusateurs, ni juges de Pélage; il y a une conférence où l'on essaye de s'éclairer et d'arrêter, s'il y a lieu, les ravages d'une hérésie mal comprise et enseignée par un laïque [1]. » De plus en plus animé par l'opposition qu'il rencontrait, Jean commença une longue harangue dans laquelle il insista pour qu'une accusation formelle fût instruite devant son tribunal épiscopal. Il parla de l'impeccabilité de l'homme afin de donner à Pélage l'occasion d'en limiter l'étendue, et de la grâce de Dieu, pour que l'hérésiarque en reconnût vaguement l'utilité. Pélage, au milieu du bruit, fit alors cette profession de foi: « Anathème à quiconque prétend que, sans le secours de Dieu, l'homme peut atteindre la perfection de la vertu! » Il évita de dire « la grâce » et d'expliquer ce qu'il entendait par le « secours. » — « Assurément, repartit Orose, anathème sur celui qui nie le secours de Dieu! Pour moi, je ne le nie pas, et

sicut ros in vellus, exspectat... in epistola sua, quam nuper ad Ctesiphontem edidit, condemnavit. Similiter et in libro, quem nunc scribit, collata in modum dialogi altercatione confutat. Oros., *Apol.*, 4.

1. Responsum est sæpissime ab universis: « Nos accusatores hujus non sumus, sed quid fratres tui, patres nostri senserint et decreverint super hac hæresi, quam nunc laïcus vulgo prædicat, intimamus: ne Ecclesiam tuam præsertim, te ignorante, conturbet. » Oros., *Apol.*, 5.

bien au contraire, c'est pour cela que je condamne ton hérésie [1]. »

Tout cela se passait dans le plus grand désordre, les interruptions se croisaient, les déclarations se combattaient, les unes en grec, les autres en latin. Orose eut des doutes sur l'interprétation d'une de ses pensées, doutes justifiés par le témoignage de Passérius et du prêtre Avitus, qui taxaient l'interprète d'inexactitude et d'erreur [2] : on réclama le procès-verbal, mais il n'y en avait pas, Jean n'avait appelé à la conférence qu'un interprète mal sûr et point de secrétaire pour recueillir les opinions. Avec un juge si partial, le prêtre espagnol comprit qu'il y avait là un piége perfidement dressé par l'évêque pour le compromettre lui-même, et il termina par cette déclaration solennelle : « qu'étant Latin et l'hérésiarque aussi Latin, il pensait qu'il convenait de porter devant des juges de langue latine l'examen d'une doctrine plus connue des Latins que des Grecs, et que Jean n'était pas recevable à s'en établir le juge lorsque personne ne se proposait pour accusateur [3]. » — « Ceci est vrai, s'écrièrent quelques

1. Cui respondi ego : « Testibus et testificantibus etiam nunc nobis et supra memoratis viris, anathema ei, qui negat adjutorium Dei. Ego certe non nego, præcipue cum e contrario in hæreticos confutarim. » Oros., *Apol.*, 6.

2. Propter imperitiam ignoti nobis interpretis, quem sæpissime vir primarii et religiosi, Passerius et Avitus presbyteri, et Domninus ex Duce, vel prave interpretantem, vel plura supprimentem, vel alia ex aliis suggerentem confutaverant. Id., *ibid.*

3. Deinde cum intellecto judice, et interprete prodito, clamaremus : « Latinum esse hæreticum, nos Latinos, hæresim, Latinis magis partibus notam, Latinis judicibus disserendam, a se pæne impudenter adjudicandum. » Id., *ibid.*

membres de l'assemblée, on ne peut pas être tout à la fois avocat et juge [1]. » L'assemblée se leva au milieu du tumulte, et la conférence fut rompue; cependant l'évêque ordonna qu'on rendît des actions de grâces à Dieu, et qu'on se donnât mutuellement le baiser de paix; puis, l'oraison ayant été récitée à haute voix, chacun retourna chez soi [2].

Cinq semaines après la conférence, comme on célébrait en grande pompe dans la basilique de la Résurrection l'anniversaire de sa dédicace [3], Orose alla se mêler aux prêtres qui assistaient l'évêque à l'autel; mais Jean, au lieu de le saluer selon la coutume, l'apostropha rudement en ces termes: « Que viens-tu faire ici, blasphémateur [4]? — En quoi ai-je donc blasphémé? balbutia le prêtre stupéfait. — Je t'ai entendu dire ceci, reprit le prélat avec une colère croissante, que l'homme ne peut pas être impeccable, même avec le secours de Dieu [5]. » Orose pouvait répliquer, l'étonnement et surtout le respect du lieu lui fermèrent la bouche. Cette scène finit là, mais on y

1. Dici a pluribus necessarium fuit: « Non potest quisquam idem et hæreticus esse et advocatus et judex. » Oros., *Apol.*, 6.

2. Gratiarum actione celebrata, pace facta, et consummata ad pacis testimonium oratione, discessimus. Id., *ibid.*

3. Post dies quadraginta et septem, cum primo Encæniorum die... Oros., *Apol.*, 7.

4. Pro gratia salutationis... ait mihi: « Quare ad me venis, homo, qui blasphemasti? » Id., *ibid.*

5. At ego, nihil mihi conscius, interrogavi: « Quando, aut quo audiente, aut cujusmodi illud est dictum, quod blasphemiæ possit ascribi? » Episcopus respondit: « Ego te audivi dixisse, quia nec cum Dei adjutorio possit esse homo sine peccato. » Id., *ibid.*

vit clairement une déclaration de guerre aux Occidentaux adversaires de Pélage, contre lesquels Jean voulait retourner les imputations de blasphème et d'hérésie portées contre son protégé. Orose, il faut le dire, avait commis une grave imprudence, non peut-être en déclinant la juridiction de l'évêque, mais en soulevant une question d'incompétence contre tous les Orientaux, au sujet de la doctrine attaquée. Habile à se faire arme de tout, Jean avait ameuté depuis la conférence presque tous les évêques de Judée contre Orose et principalement contre Jérôme, en qui il s'obstinait à voir l'instigateur de cette nouvelle querelle. Il ne négligeait rien dans ses propos et dans ses lettres pour réveiller l'aversion séculaire de l'Église orientale contre sa sœur d'Occident et faire croire que, non contents de leurs prétentions en matière de suprématie et de discipline, les Latins voulaient encore faire la loi en matière de dogme, et que l'attaque dirigée contre Pélage n'avait aucun autre but. Ces mensonges n'étaient pas difficiles à faire accepter en Orient; et tandis que l'évêque Jean remplissait à souhait sa mission de discorde, Pélage parcourait les diocèses de Syrie, répétant à satiété que les évêques orientaux, avec leur profond savoir et leur esprit de justice, lui présentaient bien plus de garantie que tout l'épiscopat d'Occident.

La convocation d'un concile des prélats de Palestine à Diospolis, l'année suivante 415, sous la présidence du métropolitain de la province, fut la conséquence de leurs menées. Les évêques s'y trouvèrent au nombre

de quatorze [1] et dans une disposition telle qu'Orose, cité par Jean, n'osa pas y comparaître. Héros et Lazare s'abstinrent également, quoiqu'ils eussent eux-mêmes provoqué le synode par une requête à l'archevêque de Césarée ; mais Héros s'excusa sur une indisposition subite, et Lazare sur la maladie de son ami [2]. Seul Occidental au milieu de tous ces Orientaux, Pélage triompha sans conteste. Il fut vraiment le roi du concile, charmant l'assemblée par la facilité de son élocution en langue grecque, désavouant ses disciples et lui-même au besoin, accumulant distinction sur distinction, expliquant ses formules latines par des équivalents helléniques qui manquaient de justesse, et protestant à chaque phrase qu'il était catholique, qu'il voulait vivre et mourir dans le giron de l'Église catholique, et qu'il prononçait un anathème général sur tous ceux qui s'en séparaient [3]. Cette déclaration termina le synode au grand contentement de tous, et un décret fut

1. Pelagius, in Syria Palæstina.... ab episcopis XIV auditus est. Augustin., *Retract.*, II, 47. — In ea synodo, quæ in Palæstina convenit, XIV præsules interérant. Phot., *Biblioth.*, 64.

2. Eis absentibus qui de illo libellum dederant, quoniam ad diem synodi non potuerunt occurrere. Augustin., *Retract.*, II, 47. — Accusatores erant Heros et Lazarus, Gallici episcopi, qui quæstioni de illo habitæ non interfuere, ob alterius eorum invaletudinem, veniam precati, ne se sisterent. Phot., *Biblioth.*, 64.

3. De gratia Dei, imo contra gratiam Dei, Pelagianam sententiam pectore quidem ficto, sed tamen catholicos judices timens, Pelagius ipse damnavit. Augustin., *Ep.*, 217, 18. — Fefellit judicium Palæstinum ipse Pelagius. Augustin., *de Peccat., merit. et remiss.*, II, 8, 9. — Cum alia quidem objectorum capitum, ut stulta, omnino abnegasset atque damnasset, alia vero a se quidem dicta confessus esset, non eo tamen sensu, quo accusatores illa interpretabantur, at prout cum Ecclesiæ catholicæ doctrina conspirarent... Phot., *Biblioth.*, 64.

rendu en ces termes : « Puisque le moine Pélage, ici présent, nous a satisfaits par ses réponses, qu'il est demeuré d'accord de la véritable doctrine et qu'il rejette et exècre ce qui est contraire à la foi de l'Église, nous le reconnaissons comme un membre de la communion catholique[1]. » C'était absoudre Pélage en condamnant le pélagianisme : l'évêque de Jérusalem, qui avait tout conduit, donnait une nouvelle preuve de son adresse, sinon de sa bonne foi.

Il ne restait plus aux deux évêques gaulois et au prêtre espagnol qu'à regagner leur pays, s'ils étaient soucieux de leur repos : aussi se trouvèrent-ils bientôt loin des côtes de Judée. Une agitation ardente avait suivi dans toute l'Asie le concile de Diospolis. Pélage, qui diffamait Jérôme, trouva de l'écho dans plus d'un évêque de Syrie et d'Asie Mineure : l'un d'eux, Théodore de Mopsueste en Cilicie, alla jusqu'à jeter à la face du solitaire, qui maintenait si fermement le drapeau de la foi en Orient comme en Occident, la qualification d'*Aram*, qui, en syriaque, signifiait *malédiction*[2]. Des conciliabules de prêtres et de moines l'effervescence passa dans le peuple ; la populace des monastères s'unit à celle des campagnes, et les amis de Jérôme ne purent plus se montrer au dehors sans être insultés. Leur vie

1. Hæc omnia (dogmata) Pelagius sic anathematizavit quod satis gesta ipsa testantur, ut nihil ad ea quoquomodo defendenda disputationis attulit... Unde fit consequens ut quisquis sequitur... ipsius Pelagii confessionem, hæc tenere debeat quæ semper tenuit catholicam Ecclesiam. Augustin., *Ep. ad Paulin.*, 186, 31.

2. Phot., *Biblioth.*, 77.

fut plus d'une fois menacée. Une nuit enfin, une bande de paysans conduite par des chefs pélagiens se jeta sur le grand couvent de Bethléem [1]. Les serviteurs et les moines firent bonne contenance; on se battit, et du côté de Jérôme un diacre fut tué [2]. Tandis qu'on attaquait le monastère des hommes, une autre troupe courait à celui des femmes, armée de piques et de torches. Les portes furent enfoncées, des brandons lancés de toutes parts, et le sac commença. Plus d'une des saintes filles, réveillées en sursaut, tomba aux mains de ces forcenés. Eustochium et Paula, avec une énergie plus que virile, ralliant à leur suite leurs tremblantes compagnes, à demi nues comme elles, se firent jour dans la campagne, à travers la flamme et les armes, sous la sauvegarde de leurs serviteurs [3]. Elles gagnèrent de là la tour de défense bâtie par Jérôme, ainsi que nous l'avons dit, à une extrémité de son monastère [4], et qui, destinée à fournir un refuge contre les courses des brigands arabes, servait maintenant de rempart contre des chrétiens et des moines. Le clergé

1. De his autem quæ post judicium ibi a nescio quo cuneo perditorum, qui valde in perversum perhibentur Pelagio suffragari, incredibili audacia perpetrata dicuntur, ut Dei servi et ancillæ ad curam sancti Hieronymi presbyteri pertinentes, sceleratissima cæde afficerentur. Augustin., *de Gest., Pelag.*, 36.

2. Ita ut diaconus occideretur, ædificia monasteriorum incenderentur, vix ipsum ab hoc impetu atque incursu impiorum in Dei misericordia turris munitior tueretur; tacendum nobis potius video et exspectandum quid illic fratres nostri episcopi de his tantis malis agendis existiment, a quibus eos posse dissimulari, quis credat? Id., *ibid.*

3. Direptiones, cædes, incendia, omne facinus extremæ dementiæ. Innocent. *Ep.* ad Joan. Jerosol., ap. Augustin., *Op.* t. X., *Append.*, p. 90.

4. Voir plus haut, t. I, l. VII, p. 312.

de Jérôme, arrivé en bon ordre et à temps, couvrit heureusement la retraite des femmes [1]. Beaucoup de sang fut répandu, et les monastères, pillés et incendiés, n'auraient bientôt présenté qu'un monceau de cendres, si les habitants de Bethléem, attirés par le bruit, n'avaient éteint le feu et dispersé à coups de bâton et d'épée les assassins chargés de butin. Il fallut du temps pour que les bâtiments pussent être réparés, et en attendant moines et vierges s'installèrent comme ils purent soit dans la ville, soit sur les décombres de leurs cellules.

Ces infortunés, dénués de tout, demandèrent à Jean de Jérusalem vengeance et protection spirituelle, au gouverneur de Césarée protection matérielle et châtiment des coupables. Jean répondit qu'attribuer ce désordre aux moines de son église, c'était une calomnie, et quelques-uns des frères de Jérôme, ayant protesté, furent jetés en prison. Lui-même, vieux et malade, supporta ce nouvel assaut sans broncher. Il y fait allusion en ces termes dans son commentaire de Jérémie, qu'il composait alors : « quoique Ananie, fils d'Asar, s'oppose à Jérémie, que Séméïas fasse mettre le prophète aux fers et que le prêtre Sophonie soutienne le mensonge des faux prophètes, tout ce qu'ils peuvent faire, c'est d'enchaîner les prédicateurs de la vérité ;

1. Quod quum aliorum periculo tua lacessit negligentia admittere in gregem Domini, et tales agnas incendio, armis et persecutionibus, nudas, debiles, post suorum cædes et mortes vix vivere audivimus. Innocent. *Ep.* ad Joan. Jerosol., ap. Augustin., *Append.*, p. 90.

mais la vérité elle-même, ils ne la vaincront pas[1] ! » Eustochium et Paula, avec beaucoup de fermeté, adressèrent leurs plaintes au pape Innocent, se gardant de charger personne en particulier, et s'exprimant sur l'évêque Jean de la façon la plus réservée[2]. Leurs lettres, auxquelles Jérôme en joignit une, passèrent à Rome par l'intermédiaire de l'évêque Aurélius de Carthage, et Innocent se servit de la même voie pour y répondre, ce qui indiquerait qu'une surveillance rigoureuse était exercée soit par l'évêque Jean, soit par le gouverneur de Césarée sur les relations de Bethléem avec l'Italie, et qu'on y vivait en quelque sorte bloqué[3]. Cependant le pape, informé de divers côtés que Jean de Jérusalem avait prêté la main à ces violences, si Pélage et lui n'en étaient pas les auteurs directs, lui adressa une remontrance qui malheureusement n'arriva qu'après la mort du coupable[4]. Sous

1. Quamvis Ananias filius Azar repugnet Jeremiæ, et Semeias Nehelamites Prophetam mitti jubeat in carcerem; et Sophonias sacerdos in pseudoprophetarum verba conjuret : tamen veritas claudi et ligari potest, vinci non potest. Hieron., *Hierem.*, V, *Præfat.* t. III.

2. Generosissimæ sanctæ virgines, Eustochium et Paula deploraverunt in locis ecclesiæ tuæ perpetrasse Diabolum... Innocent. *Ep.*, ad Joann. Jerosol., ap. Augustin., *Append.*, p. 90.

3. Dolor gemitusque tuus ita quatit viscera nostra ut ratio non tractandi, consulendique sit, primum constantiæ tuæ alloquor fidem. Pro veritate quisquo injuria, aut, ut dicis, periculo percelletur, qui exspectat beatitudinem, multis sæpe narrastis, et tuæ verbis prædicationis bene memorem commonemus. Itaque excitati tanta malorum scena, arripere auctoritatem sedis Apostolicæ ad omne comprimendum nefas festinavimus; sed in quem insurgeremus, nec nomino appellatum legimus, nec criminis aliqua ratione taxatum. Quod ergo possumus, condolemus... Innocent. Pap. *Ep.* ad Hieron., ap. Augustin., *Op.*, t. X., ed. Bened., *Append.*, p. 90.

4. Innocent. Pap. *Ep.* ad Joan. Jerosol., ap. Augustin., *Op.*, t. X. ed. Bened., *Append.*, *l. c.*

son successeur Praylus, le sort des solitaires s'améliora. Le premier acte du nouveau prélat fut d'interdire à Pélage le séjour de Jérusalem, toutefois les pélagiens continuèrent à remuer sur plusieurs points de la province. « Catilina est parti de la ville, écrivait Jérôme ; mais ses complices sont demeurés à Joppé avec Lentulus [1]. »

Cette odieuse persécution valut à Jérôme et à ses compagnons l'intérêt de tous les cœurs généreux. Quelques personnes, que des préventions avaient éloignées d'eux auparavant, se rapprochèrent ; dans le nombre furent Mélanie et les siens, qui avaient accepté comme un héritage de famille les rancunes de l'implacable aïeule. Mélanie, Pinianus, Albine, s'étaient abstenus jusqu'alors de fréquenter les couvents de Bethléem ; ils y coururent et restèrent les fidèles amis des persécutés [2]. Cette réconciliation apporta dans les tristesses d'Eustochium et de Jérôme plus d'un éclair de joie. Cependant les scènes terribles qu'ils venaient de traverser eurent sur Eustochium un contre-coup funeste ; sa santé, depuis longtemps affaiblie, déclina rapidement, et il fallut enfin se résigner à la perdre. On ne sait rien sur ses derniers moments, sinon qu'elle

1. Scias in hac provincia nullis humanis auxiliis, sed propria Christi sententia pulsum esse, non solum de urbe, sed de Palæstinæ quoque finibus Catilinam ; nosque dolere plurimum, quod cum Lentulo multi conjurationis socii remanserunt, qui in Joppe remorantur. Hieron., *Ep.* 102, p. 804.

2. Sancti filii communes, Albina, Pinianus et Melania, plurimum vos salutant. Has litteras de sancta Bethleem... dedi perferendas. Hieron., ad Augustin. et Alyp. *Ep*, 81, p. 646.

expira le 28 septembre de l'année 418, la seizième depuis la mort de sa mère, et que sa fin fut comme l'approche d'un doux sommeil [1]. Elle reçut, ainsi que Paula, la sépulture sous la crypte de Bethléem. Son cercueil y fut déposé dans une chambre tumulaire creusée non loin du sépulcre que Jérôme s'était préparé à lui-même, et qui ne devait pas longtemps attendre.

IV.

C'était trop de douleur pour la vieillesse déjà avancée de Jérôme, il ne survécut que de deux ans à cette seconde fille de son cœur. La double vocation d'Eustochium et de Blésille avait été, on s'en souvient, le signal de ses persécutions et de sa gloire. De la chère église domestique où il avait versé si abondamment sa lumière, tout se trouvait éteint, hormis lui seul. Marcella, Asella, Paula, Fabiola, Pammachius, la plupart enfin avaient cessé de vivre, les uns enlevés par les maladies ou l'âge, les autres par la tempête des guerres barbares. Le palais du mont Aventin avait été profané par les outrages d'une soldatesque féroce, et la sainte retraite souillée de sang. Rome elle-même

1. Baron., ad ann. 419, 88, 89. — Tillem., *Mém. ecclés.*, t. XII, p. 346. — Dormitionem sanctæ et venerabilis filiæ Eustochii ita doluisse... Hieron., *Ep.* 81, p. 646.

avait disparu, car, pour un cœur romain tel que celui de Jérôme, son abaissement, sa captivité, c'était sa mort ; il redisait souvent, en l'appliquant aux circonstances, ce vers d'un vieux poëte : « Que survit-il quand Rome a péri [1] ? » Ces ruines accumulées pesaient sur son âme comme la tombe de tout ce qu'il avait aimé.

Il passa les deux dernières années de sa vie dans une morne tristesse, n'écrivant plus que pour féliciter Augustin de ses triomphes contre les pélagiens [2]. Sa voix était devenue si faible qu'on l'entendait à peine parler, et sa maigreur excessive avait rendu son corps comme transparent [3]. Bientôt il lui fut impossible de se lever sur son grabat sans l'aide d'une corde fixée à la voûte de sa cellule; dans cette position, il récitait ses prières ou donnait ses instructions aux moines pour la conduite du monastère [4]. Il expira enfin le 30 septembre de l'année 420, âgé d'environ soixante-douze ans [5], après trente-quatre ans de séjour à Bethléem. Son regard mourant put rencontrer à ses côtés une fille des Scipions, cette jeune Paula [6], son enfant spirituel dès le berceau. C'était la troisième génération

1. Potentiam Romanæ urbis ardens poëta describens ait : « Quid satis est, si Roma parum est ? » Quod nos alio mutemus elogio : « Quid salvum est, si Roma perit ? » Hieron., *Ep.*, 91, p. 749.

2. Hieron., *Ep.*, 81, ad Alyp. et Augustin., p. 645, 646.

3. Squalor corporis... Vocis tenuitas. *Vit. sanct. Hieron.*, Incert. auct., ap. Bened., t. V., p. 516.

4. Tanta vero idem corporis lassitudine fatigatus est, ut etiam in stratu suo jacens, funiculo ad trabem suspenso, supinisque manibus apprehenso erigeretur, ut scilicet officium monasterii prout poterat, exhiberet. Id., *Ibid.*

5. Consulter Tillem., *Mém. eccl.*, t. XII, p. 349.

6. Neptis Paula... Hieron., *Ep.*, 81., p. 646.

de femmes que la plus illustre des maisons romaines envoyait à ce prêtre dalmate pour être ses anges gardiens au désert : celle-ci fut l'ange du dernier adieu. Nous ne savons rien des obsèques de Jérôme, sinon que son cercueil fut déposé où il l'avait ordonné lui-même, dans la roche creusée sur laquelle se lit encore aujourd'hui son nom.

La légende s'empara naturellement de cette vie marquée d'un cachet si poétique et parfois si étrange. Les hagiographes la remplirent de prodiges, et, à les en croire, nul lieu de la Judée ne fut plus abondant en miracles que le tombeau de Jérôme. La renommée de son immense savoir dans les saintes Écritures fit de lui une espèce d'initiateur des âmes aux choses divines dans l'autre vie, rôle que Dante, avec moins de raison, attribua plus tard à Virgile. On assura que trois fidèles, morts en invoquant son nom, et qui avaient voulu que leurs cadavres fussent étendus sous son cilice, ressuscitèrent à la vie [1], et rapportèrent que Jérôme avait guidé leurs âmes à travers le paradis, l'enfer et même le purgatoire, leur expliquant les mystères du monde surnaturel, l'ineffable félicité des élus et le terrible sort des méchants [2].

Le moyen âge, qui n'admirait la vie ascétique que dans la peinture des pères de la Thébaïde, fit dispa-

1. Sacco quo supra carnem gloriosus Hieronymus utebatur... Cyrill., *De Mirac. Hieron*, ed. Bened., t. V, p. 485.

2. Qui homines apertis oculis, omnibusque vitæ signis ostensis, sunt perfecte ressuscitati, et cœperunt beatarum animarum gloriam, et peccatorum pœnas, tam purgatorii quam inferni clara voce intimare. Id., *ibid.*

raître de l'ermitage de Bethléem les gracieuses figures d'Eustochium et de Paula, pour les remplacer par un lion, le protégé de Jérôme, puis son protecteur et son serviteur reconnaissant. Jérôme, suivant un biographe du IX[e] ou du X[e] siècle, avait vu arriver dans sa cellule un lion d'une énorme grosseur, boitant d'une patte blessée, et il l'avait guéri [1]. Ce lion se donna à lui, d'après la légende, et quand le monstrueux animal n'était pas aux pieds de son maître, il gardait dans les champs l'âne du monastère [2], faisait parfois l'office de bête de somme [3], écartait les voleurs et les eût mangés au besoin par fidélité [4]. Cette fable eut une créance universelle au moyen âge, et plus d'un croisé de l'armée de Godefroy crut apercevoir dans les campagnes de Bethléem, parmi les rochers de la patrie de David, le saint ermite suivi de son lion. La légende est l'apothéose populaire des hommes d'élite : heureux qui sait la mériter ! Nul n'en fut plus digne assurément que celui qui, caché au fond d'une caverne, en un coin de la Judée, fit battre tant de cœurs dans l'univers, et dont la vie solitaire nous fournit le plus vivant et le plus parfait tableau de son époque.

Une tradition de l'Église romaine raconte qu'au VII[e] siècle, lors de l'invasion des Sarrasins à Jérusalem,

1. Subito tribus claudicans, quarto suspensus pede, ingens leo cœnobii claustra ingressus est... Prædicto patri, læsi quem habebat pedis obtulit plantam... *Vit. sanct. Hieron.*, Incert. auct., ap. Bened. Hieron., t. V., p. 513.

2. Injuncta leoni cura asini, more pastoris industrii... *Vit. sanct. Hieron.*, t. V, p. 514.

3. Vice asini trahens in nemore ligna. *Ibid.*

4. *Ibid.*

un moine de Bethléem eut une vision : Jérôme lui apparut en songe, et d'une voix impérieuse lui commanda d'enlever son corps pour le porter à Rome dans l'église de la bienheureuse Vierge Marie, aujourd'hui Sainte-Marie-Majeure. Trois nuits de suite, la même image se présenta devant ses yeux, de plus en plus irritée et menaçante, car le moine hésitait ou différait. Résolu enfin à obéir, le pieux voleur, armé d'une torche et d'un levier, se glissa dans la crypte, fouilla le tombeau, et les ossements de celui qui avait fui le monde pour le désert furent ravis au désert et dispersés dans le monde. Ce récit, tiré d'une chronique qu'on montrait au XVI[e] siècle dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure [1] et qui était destinée à couvrir d'une sorte d'authenticité de prétendues reliques, est rejeté par une saine critique, ainsi que beaucoup d'inventions de ce genre. Nous donnons volontiers la main à cet arrêt de l'histoire. Nous aimons à supposer que le corps de Jérôme n'a point quitté la retraite sauvage qu'il avait disposée avec tant de soin pour sa *dormition*, suivant l'expression chrétienne, comme on se prépare pour la nuit un lit de repos, à quelques pas de la crèche du Sauveur, près de la salle voûtée, « son paradis d'étude, » plus près encore des chères cendres dont il n'avait voulu être séparé ni dans la vie ni dans la mort.

Le principal des disciples de Jérôme, Eusèbe de

1. Petr. de Natal., l. IV, 145. — Martyrol. Rom., 9 mai. — Tillem., *Mém. eccl.*, t. XII, p. 350.

Crémone, d'après une opinion probable, prit la direction du couvent d'hommes après le décès de son maître ; Paula continua de diriger les monastères de femmes. Nous ne savons rien de plus. Avec la correspondance de Jérôme s'éteignent les souvenirs intimes de cette société chrétienne de la fin du IVe siècle, si gracieuse, si extatique et si savante : encore quelques lettres d'Augustin, quelques autres aussi de Paulin de Noles, et la nuit se fait sur l'Occident.

FIN

AVENTURES D'UNE FILLE DE THÉODOSE

PLACIDIE

RÉCITS DE L'HISTOIRE ROMAINE

AU Vᵉ SIÈCLE.

PRÉFACE.

Le morceau qui précède nous présente, autour de la grande figure de saint Jérôme, le travail du christianisme sur les classes élevées de la ville de Rome. On y voit le patriciat, cette élite des dominateurs de la terre. saisi d'une soudaine et irrésistible passion pour la destruction de son propre ouvrage, courant avec foi et joie à sa ruine, comme à celle de la patrie; et l'orgueil séculaire du Romain faisant place à un fanatisme d'humilité et de pauvreté jusqu'alors inconnu. Ce fut la crise féconde qui prépara au fond des cœurs l'enfantement d'un ordre social nouveau, et accéléra le nivellement universel d'où devait sortir le monde moderne, sous la double action des idées chrétiennes et de l'épée barbare.

Le morceau qui va suivre initiera le lecteur à la seconde phase de ce travail de rénovation. Celle-ci est

tout à la fois matérielle et morale. Elle consiste dans le mélange de la vie barbare à la vie romaine sur le sol romain, mélange d'abord lent et mesuré, opéré par le contact et la fusion régulière des races, sans idée de ruine ou d'extermination de l'une par l'autre, puis précipité et violent, quand les événements se succèdent sans ordre ni mesure, déroutant les prévisions humaines et les calculs d'une politique raisonnable.

Ce que Rome républicaine avait fait avec les peuples de l'Italie, de l'Espagne, de la Pannonie, de la Gaule, pour se les assimiler, Rome impériale le tenta durant quatre siècles avec les Germains et les Sarmates. Elle porta chez eux la civilisation par les armes; elle la leur infusa dans son propre sein, avec plus de promptitude et de sûreté, au moyen de transportations par masses sur ses frontières et de colonies à l'intérieur sur des territoires dégarnis; leur ouvrant en outre dans ses armées une large voie vers la *Romanité,* au moyen du service auxiliaire. A la fin du IV[e] siècle, l'empire se trouva donc contenir dans son enceinte des peuples entiers d'étrangers, restés plus ou moins autonomes ou devenus plus ou moins romains, qui, sous les noms de fédérés, de colons barbares, de Lètes, composèrent, à côté des Romains proprement dits, une sorte de réserve de la Romanité. L'empire, dans cette situation, formait une grande

hiérarchie de membres divers d'origine, d'obligations et de droits, mais concourant tous par leur action à la vitalité du corps politique.

On conçoit que ce contact de deux races, l'une civilisée, l'autre demi-barbare, sous le même drapeau, autour des mêmes demeures, au milieu des mêmes périls ou des mêmes labeurs, amenât entre elles, par le cours naturel des choses, une fusion plus ou moins complète; que les deux sociétés en un mot cherchassent à se pénétrer l'une l'autre, heureusement pour toutes deux, et dans le but final d'une communauté fraternelle. Ce but fut en partie atteint. Les plus distingués des barbares, placés dans ces conditions, aspirèrent à devenir Romains et le furent souvent avec gloire. Et de même que jadis, nombre de généraux, d'écrivains, de magistrats, sortis de la Gaule, de l'Espagne, de l'Afrique, s'étaient trouvés des personnages importants sous les premiers Césars, alors même que leur pays n'était pas entièrement romain; de même on vit sous Constantin, sous Julien, sous Théodose principalement, des Germains, soit de l'intérieur de l'empire, soit du dehors, jouer un rôle militaire ou politique prédominant, commander les armées, siéger au sénat, porter la trabée consulaire, se faire enfin chefs de partis, pour ou contre les empereurs, dans les guerres civiles de Rome.

Si le Frank Arbogaste prend en main contre Théodose la cause du sénat et celle du tyran Eugène, sa créature, Théodose trouve un appui, un conseiller, un défenseur dévoué dans le Vandale Stilicon, le bras droit de l'Unité catholique contre le séuat. Ce Vandale, né sur le sol de l'empire, et élevé dans ses écoles, orateur distingué, homme d'État, homme de guerre, et l'un des plus parfaits Romains que nous montrent encore ces temps de décadence, Stilicon s'éprend des lettres latines et s'en fait le Mécène. Grâce à lui, la langue de Virgile retrouve dans ses vieux ans une dernière floraison qui n'est pas sans éclat. Ces Romains-barbares manièrent souvent la plume avec autant d'habileté que l'épée. Le Frank Mérobaude composait des vers latins applaudis des connaisseurs, et l'admiration publique le récompensa par le vote d'une statue, dressée au Forum de Trajan, près de celle de Claudien.

Les mariages, comme on le pense bien, ne restèrent point étrangers à ce rapprochement fraternel des races. De nobles matrones épousaient des barbares de distinction, il en était ainsi dans les rangs inférieurs; il fallut même que les lois vinssent réglementer ces mariages mixtes et en restreindre le nombre. Si des Romaines se faisaient épouses de barbares, on voyait en revanche des filles barbares épouser des Romains; et

l'exemple en venait de haut. Une descendante de l'empereur Trajan, nièce et fille adoptive d'un autre grand empereur, Théodose, Séréna, ne dédaigna pas de s'unir au Vandale Stilicon; et l'on vit sans trop de surprise le fils aîné de Théodose, Arcadius, envoyer son anneau de fiançailles à la fille d'un général frank, qui devint l'impératrice Eudoxie; tandis qu'Honorius, le second fils du même empereur, épousait l'une après l'autre les deux filles de Stilicon.

C'était la marche naturelle des choses, et Rome qui avait eu tant à se louer des siècles, comptait encore sur leur concours pour achever l'œuvre commencée. Cette fois pourtant les siècles lui firent défaut : son étoile pâlissait, et des temps nouveaux s'approchaient où son action modératrice serait brisée. Les Huns, chassés des déserts de l'Oural par des hordes asiatiques, avaient à leur tour rejeté d'une rive à l'autre du Danube, sur le sol romain, la nation entière des Visigoths; et l'empire dut les accepter pour ses hôtes, en dehors des conditions d'une assimilation régulière.

Campés en Thrace, à quelques journées de Constantinople, ces hôtes imprudemment admis devinrent un danger pour le gouvernement oriental, et celui-ci, par le crime d'un de ses ministres, le préfet du prétoire Rufin, chercha à s'en débarrasser, en les lançant sur l'Italie, à travers la Grèce. Le hasard voulut que

cette nation errante eût à sa tête un jeune roi plein d'ardeur et de génie, Alaric, serviteur utile de l'empire durant les guerres de Théodose, et qui se croyait mal récompensé. De ses cantonnements d'Aquilée, où il était suspendu sur l'Italie comme une menace permanente, Alaric se mit à traiter avec l'empire d'Occident, mettant à la disposition d'Honorius son peuple et lui-même; Honorius le marchanda honteusement, puis le joua. Renonçant alors à ses projets de service romain, le barbare irrité enleva et pilla Rome; et, surpris bientôt par la mort, il laissa cette nation qu'il avait jetée hors de ses demeures, s'asseoir, comme elle pourrait, sur le sol italien.

Cette intrusion violente jeta l'Italie et par suite la Gaule dans un véritable chaos, où les conditions de la vie sociale se trouvèrent bouleversées de fond en comble.

J'ai choisi pour sujet du morceau suivant un épisode de cette terrible catastrophe, l'épisode qui la caractérise peut-être le mieux. Et comme mes récits précédents étaient groupés autour de la grande figure de Jérôme, j'ai pris, dans ceux-ci, pour centre et pour point de mire, un personnage non moins fameux, mais d'une autre sorte de renommé et d'importance : une femme, dont les bizarres aventures semblent plus appartenir au roman qu'à l'histoire. On devine que je veux parler

de Galla Placidia, fille et sœur d'empereurs, tour à tour captive et souveraine, reine des Goths et impératrice des Romains.

Lorsqu'une société, par suite de bouleversements pareils à celui qui vint alors ébranler l'empire, est jetée hors de ses cadres séculaires, les événements qui s'y produisent n'ont plus de raison ni de règle, et parfois même plus de vraisemblance : la fiction semble s'y confondre avec la réalité, ou plutôt l'imagination du plus hardi romancier reculerait devant l'extraordinaire et l'imprévu qu'amène la simple combinaison des choses. Dans ces moments d'universel désordre, le monde des faits humains ressemble à une planète qui, chassée de son centre de gravité, erre de chocs en chocs à travers des espaces inconnus. Le logique et l'illogique, le possible et l'impossible viennent à chaque pas se heurter dans l'histoire. L'historien s'arrête, dérouté lui-même au milieu de ce chaos; il croirait l'humanité passée des lois de la Providence sous la fantaisie du hasard.

Tel est le spectacle que nous donne le ve siècle dans une grande partie de son cours; et ce spectacle, qui surprend d'abord et rebute l'érudition moderne, finit par l'attacher passionnément, comme tout ce qui est inattendu et nouveau.

Or, de tous les faits étranges de cette époque, aucun ne l'est plus que la vie entière de Placidie. Tombée

aux mains d'Alaric durant le sac de Rome, elle est emmenée captive parmi les bagages des Goths. Brillante de toutes les séductions de la grandeur, Placidie y joignait celles de la jeunesse, de la grâce et de l'esprit : un de ses maîtres s'éprend de sa beauté, Ataülf, beau-frère d'Alaric et son successeur après la mort du conquérant. De tous les ravageurs de Rome, Ataülf est le plus sauvage et le plus implacable. Fier de cette barbarie qui a montré sa supériorité sur la civilisation et les arts tant vantés des Romains, il n'a qu'une pensée, qu'un but : achever l'ouvrage d'Alaric, effacer ce nom de Rome qui n'a plus de valeur, « être l'Auguste d'un nouvel empire des Goths, et faire que désormais *Romanie* devienne *Gothie.* » C'était une formule familière à cet Auguste des forêts. L'amour change tout cela. Les leçons de Placidie font de ce Goth féroce un Romain. Il rougit de son ignorance et de la grossièreté de son peuple, il admire cette civilisation et ces arts que tout à l'heure il méprisait; et retournant la formule sous laquelle s'épanouissait naguère son orgueil barbare, il veut que « *Gothie* devienne *Romanie.* »

L'histoire nous fournit, comme enregistrées à plaisir, toutes les péripéties de l'amour d'Ataülf, depuis le jour de la captivité de Placidie jusqu'à celui où, séduite à son tour par la noblesse de ce caractère naïf et vrai, elle consent à épouser le frère d'Alaric. Leur mariage est célébré en Gaule, à Narbonne, dans la mai-

son d'un sénateur nommé Ingénuus. La cérémonie est toute romaine : les deux époux vêtus de pourpre prennent place sur un trône romain, au milieu de jeunes pages visigoths et de guerriers à tuniques de peaux; un ancien empereur, Attale, chante leur épithalame en s'accompagnant de la lyre, et Placidie reçoit de son mari, pour *don du matin*, un bassin plein d'or, et un autre plein de pierreries, dépouilles du sac de Rome. Dans un langage dont l'étrangeté ne dépare pas celle des faits, un chroniqueur du temps enregistre ainsi ce mariage : « Suivant la prophétie de Daniel, le roi du Nord épousa la fille du roi du Midi. »

Cependant les Goths se révoltent contre cette adoption des idées romaines par leur roi, et la barbarie triomphe d'une civilisation à peine rêvée. Ataülf est tué par les siens; les enfants qu'il avait eus de Placidie sont égorgés; Placidie elle-même est traînée comme une esclave, à pied, enchaînée, devant le cheval d'un nouveau roi. Les Romains réclament la sœur de leur empereur, les Goths refusent leur ancienne reine: on se bat pour la reprendre, on se bat pour la garder; la famine heureusement se met de la partie, et les Goths, affamés, finissent par offrir leur prisonnière pour une fourniture de vivres. On discute, on marchande; et la fille de Théodose est troquée contre six cent mille mesures de blé.

Telle est la première partie du roman ; la seconde n'est ni moins dramatique ni moins bizarre ; et l'amour y tient encore sa place. Le libérateur de Placidie, Constantius, en devient épris à son tour et demande sa main ; Placidie le repousse, fidèle au souvenir d'Ataülf ; mais l'empereur ordonne, et le mariage se conclut à Ravenne, où Constantius reçoit le titre d'Empereur, Placidie celui d'Augusta. Flanquée de gardes visigothes, cadeau de son premier mari, qui ne cessent point de la traiter comme leur reine, Augusta domine par son rang et par sa beauté la cour lâche et corrompue d'Honorius. Mais Constantius meurt, et un amour incestueux naît dans le cœur du frère pour sa sœur : Placidie indignée s'enfuit, et se réfugie avec sa famille à Constantinople, près de Théodose II, son neveu : asile humiliant et chèrement acheté, puisque, réduite par ce protecteur à une condition privée, elle paye ensuite son alliance et les fiançailles de leurs enfants, Valentinien et Eudoxie, par la cession d'une grande province, l'Illyrie occidentale.

Cependant les événements s'accumulent. Honorius meurt ; Placidie rentre à Ravenne, ramenée par les troupes de l'empire d'Orient, et prend les rênes de celui d'Occident, comme régente de son fils Valentinien III. Elle ne trouve pas la paix sur ce trône qu'elle avait tant souhaité. Sa régence est troublée par la rivalité

de deux de ses généraux, le comte Aétius et le comte Bonifacius, qui veulent gouverner sous son nom; et leur rivalité prend le double caractère d'une guerre étrangère et civile. Aétius s'appuie sur les Huns; Bonifacius sur les Vandales, qu'il appelle à son aide et auxquels il livre l'Afrique. Une seconde Carthage se dresse en face de Rome, sur cette côte encore une fois ennemie, la Carthage des pirates vandales; un second Annibal la menace, Genséric, impitoyable, astucieux, et boiteux, comme le premier était borgne. L'Italie se trouve bloquée entre deux barbaries, les plus cruelles de ce siècle des barbares, et qui se donnent la main des syrtes de l'Afrique aux campagnes du Danube : Genséric presse Rome par la famine, Attila la presse par l'épée.

Je ne m'étendrai pas davantage ici sur le règne de Placidie qui m'a fourni la matière du morceau qu'on va lire; mais ce peu de mots suffira (j'en ai la confiance) pour démontrer qu'aucun genre d'intérêt ne manque à mon sujet, ni l'importance des faits généraux, ni le relief original des caractères, ni le pittoresque des détails. Ce n'est pourtant qu'un épisode pris au hasard dans cette histoire si injustement dédaignée du Bas-Empire. Le Bas-Empire! ce mot dit tout à des esprits superficiels ou prévenus. Nous devons à notre éducation pédantesquement classique

de ne connaître des annales de l'antiquité que ce qui nous en est parvenu marqué d'une estampille littéraire : pour l'histoire romaine, la République à cause de Tite-Live, de Salluste, de Cicéron; les premiers Césars à cause de Tacite. Ces temps sont pour nous les « grands siècles » : quant à ceux qui les suivent, ils n'existent pas ou ne méritent pas d'être connus. Voilà le préjugé de nos écoles, qui, par malheur, a passé des bancs de la classe parmi les gens du monde.

Que les historiens modernes y trouvent leur compte, je ne le nie pas. Il est commode, en effet, d'avoir sous la main d'incomparables sources où l'on peut puiser tout à son aise : ici d'abondantes et limpides narrations, comme celles de Tite-Live; là des modèles de l'éloquence oratoire, comme dans Cicéron; là encore ces admirables tableaux où Tacite sait marier la profondeur philosophique à tous les artifices de l'art : nous pouvons nous dire alors avec satisfaction : « J'ai fait un beau livre. » Assurément; mais pourquoi s'arrêter ensuite? Est-ce que le monde ne marche plus, dès que ces grands historiens, ces grands orateurs que nous avons compilés cessent de parler pour nous? Est-ce que l'humanité n'a plus eu de destinées, ni liberté ni servitude, ni paix ni guerre, ni amour ni haine, ni joies ni souffrances dès qu'ils se sont tus? Est-ce en un mot que la vie des peuples s'éteint quand leur litté-

rature historique décline? Non, me dira-t-on, mais leur histoire, n'ayant pas été faite, n'existe pas : et ces peuples vont se perdre justement dans les limbes où dorment les générations effacées. Je répondrai que c'est précisément parce que leur histoire n'a pas été faite qu'il faut la faire; que c'est précisément parce qu'une époque n'a pas eu de grands interprètes contemporains qu'il faut y suppléer, comme on peut, par l'érudition moderne. A moins de ces cataclysmes sociaux tels que l'Orient seul en a subi, il n'est pas de siècle, si stérile qu'on le suppose, qui ne laisse après lui une trace que la science historique a le devoir de découvrir et la possibilité d'expliquer. A ce prix seulement l'histoire des sociétés anciennes cessera d'être une marqueterie de morceaux brillants, sans enchaînement, sans dessin d'ensemble, sans signification philosophique.

Malgré l'anathème qui condamne à un si dédaigneux oubli les derniers siècles de l'histoire romaine, on ne peut leur reprocher l'indigence de matériaux historiques. Les matériaux y abondent, au contraire, et sont généralement d'une grande valeur. Correspondances privées (les plus volumineuses peut-être qu'aucune époque nous fournisse), traités polémiques, diatribes, pamphlets, où la politique et la religion se confondent; poésies de circonstance, soit païennes, soit chrétiennes;

œuvres morales, livres d'exégèse religieuse, appliquée aux événements contemporains; chroniques enfin et histoires, tronquées si l'on veut, contradictoires si l'on veut, mais d'autant plus précieuses pour l'appréciation des témoignages et la discussion des choses : rien n'y fait défaut. Que manque-t-il donc à ces temps pour avoir une histoire? elle existe; elle gît palpitante dans un monceau de documents. Il faut l'aller chercher sous ce suaire et prononcer sur elle la parole qui tire les morts du sépulcre : *Exi foràs*. Pour ma faible part, j'ai consacré à ce travail d'exhumation des temps oubliés une grande partie de ma vie : puissé-je avoir frayé la route à de meilleurs que moi!

On ne saurait trop le redire. Le v[e] siècle de l'ère chrétienne est un des plus importants à étudier pour qui veut connaître à fond l'histoire des nations modernes. C'est de là qu'elles datent pour la plupart. Elles y sont nées de ce mariage du monde civilisé et du monde barbare, se donnant la main sur des ruines comme Ataülf et Placidie sur les débris de Rome saccagée. Quand bien même l'histoire du v[e] siècle n'aurait pas pour nous, peuple sorti de ce mélange, une sorte de droit au respect filial, il en aurait un certainement à l'intérêt du philosophe qui recherche curieusement les métamorphoses diverses de l'humanité, car nulle époque ne fut remplie de plus bizarres contrastes, de change-

ments plus imprévus, de plus immenses misères, produits du contact violent d'une civilisation efféminée avec une barbarie graduée à l'infini, et qui allait s'élevant jusqu'à la férocité de la bête fauve dans le Ruge, l'Hérule ou le Hun.

Ce temps d'ailleurs est fécond en enseignements de toute sorte. A côté du barbare en proie aux séductions romaines, entraîné, vaincu comme Ataülf aux pieds de Placidie, il nous montre la décadence d'un pays civilisé, et nous fait voir dans cette société si grande encore pour les yeux qu'elle éblouit, si faible en réalité, un monde périssant sous l'atteinte portée à sa vie morale. Un signe qui ne trompe jamais sur la mort des sociétés, le sceau fatal qui proclame leur dissolution prochaine, c'est l'abaissement des caractères dans les individus, l'absence de règle dans les masses; c'est l'égoïsme poussé jusqu'à l'indifférence des autres et de soi-même. Quand l'homme ne sait plus ce qu'il doit vouloir, il cesse bientôt de savoir ce qu'il veut. Pourtant une lumière se montre au fond de ces ténèbres, et l'on sent que l'humanité ne périra pas. Des représentants d'un avenir inconnu apparaissent çà et là, leur parole relève les âmes déchues, et fait descendre dans ce néant le sentiment d'une résurrection future. Un de ces personnages consolants figurera dans nos récits.

La plus grande misère de cette société, c'est que

les barbares y sont partout : quand ils n'y entrent pas de force, elle les appelle et les prend pour se détruire. Instruments de la dissolution universelle, les masses les invoquent comme un remède extrême à leurs souffrances, un de ces remèdes qui guérissent en tuant : le pauvre les suscite contre le riche, l'ambitieux contre le gouvernement qu'il sert ou contre le rival qu'il veut perdre. Le Goth, le Vandale, le Hun, remplacent dans les désordres du v[e] siècle les bandes d'Italiens et de Latins que soulevaient les tribuns de Rome républicaine et qui firent la guerre sociale. A la moindre souffrance, à la moindre rancune, à la moindre velléité ambitieuse, l'exterminateur est là; on l'arme, on le déchaîne sur son pays. Attila fut conduit en Gaule par un chef de Bagaudes. Chose triste à dire ! il y entra comme l'allié d'une *Jacquerie* romaine. La colère d'un général romain livre l'Afrique aux Vandales, l'ambition d'un autre livre l'Illyrie, partout l'instrument devient maître. C'est un nouveau point de vue sous lequel, dans les narrations qui vont suivre, apparaîtront ces deux sociétés, attachées désormais l'une à l'autre indissolublement, pour s'étreindre, se déchirer et se féconder.

I

PLACIDIE, REINE DES GOTHS

PLACIDIE

I.

PLACIDIE, REINE DES GOTHS.

Placidie captive d'Alaric au sac de Rome. — Amour d'Ataülf pour la fille de Théodose; elle le convertit à la civilisation. — Incidents de cet amour. — Les Goths passent dans le midi des Gaules. — Constantius réclame Placidie au nom de l'Empereur. — Ataülf la refuse. — Il est blessé au siége de Marseille. — Ataülf épouse Placidie à Narbonne chez le sénateur Ingénuus ; description de la cérémonie. — Les Goths passent en Espagne; ils se révoltent; tuent Ataülf et ses enfants. — Misère de Placidie captive pour la seconde fois; Romains et Goths se la disputent par les armes; Vallia la cède enfin pour une fourniture de blé. — Constantius obtient sa main de l'Empereur et l'épouse malgré ses répugnances. — Elle reçoit le titre d'Impératrice.

410-417.

Dans la nuit à jamais mémorable du 24 août 410, où le roi des Visigoths, Alaric, prit et saccagea Rome[1];

1. Ces récits font suite à ceux que j'ai publiés sous le titre de *Trois ministres de l'empire romain sous les fils de Théodose*, et qui contiennent

parmi l'or, les pierreries, les riches étoffes, les vases ciselés, les statues de bronze et de marbre, dépouilles de la cité reine du monde, il lui tomba entre les mains un trésor qu'il jugea plus précieux que tous ces trésors amoncelés : c'était une jeune sœur d'Honorius[1], qui, à l'approche du danger, était venue s'ensevelir sous les ruines de la ville éternelle avec le peuple et le sénat romain, tandis que son frère se cachait derrière les remparts inaccessibles de Ravenne. Elle se nommait Galla Placidia, et elle était d'une merveilleuse beauté[2]. Alaric fut au comble de la joie, non pas d'avoir à sa discrétion tant de jeunesse et de charmes (son cœur ne s'ouvrait guère à de pareils sentiments), mais de tenir un gâge qui lui permît de renouer avec Honorius les négociations interrompues. Il avait obéi enfin à cette voix intérieure qui l'obsédait depuis tant d'années en lui criant d'aller piller Rome[3]; et, maintenant que son instinct barbare était assouvi, il ne savait plus que faire de sa conquête, qu'il

les détails des expéditions d'Alaric en Italie et du sac de Rome. Réunis à ceux que j'ai en outre publiés sous le titre de *Derniers temps de l'empire d'Occident*, ces divers récits composent une histoire romaine presque complète, de la mort de Théodose à la fondation du royaume d'Italie par le roi ostrogoth Théodoric.

1. In qua urbe (Roma) incredibilem argenti vim præda avertit, quin et sororem Honorii Placidiam, Romæ tum agentem, captivam habuit. Olymp., *fr.* 3., ed. Didot. Paris. 1851.

2. Ob generis nobilitatem, formæque pulchritudinem, et integritatem castitatis... Jornand., *R. Get.*, 31.

3. Ego, inquiebat Alarichus, non sponte eo proficiscor; sed nescio quis quotidie me sollicitat ac stimulat dicens : « Perge urbem Romam vastaturus. » Socr., VII, 10. — Sozom., IX., 6. — On peut consulter, sur le caractère d'Alaric et les incidents de ses expéditions en Italie, mes *Nouveaux récits de l'histoire romaine au Ve siècle : Trois ministres*, etc. p. 334 et suiv.

n'osait pas détruire, et qu'il ne pouvait pas garder.

Alaric aspirait à jouer dans le monde un plus noble rôle que celui d'un chef de pillards, à moins toutefois d'attacher son nom à quelque acte audacieux qui effrayât les hommes et rendît sa mémoire immortelle. Sa constante ambition avait été de se faire dans l'empire romain une place digne de lui, à l'instar d'Arbogaste, de Stilicon, ou même de Gaïnas [1], de devenir comte, généralissime, patrice, et il avait entrepris la dernière guerre pour réclamer le titre de maître des milices qu'on lui avait promis, et une indemnité qu'on lui devait. L'indemnité, il venait de se la payer cruellement de ses propres mains; mais les charges, mais les dignités romaines, comment oser les réclamer tout fumant du carnage et de l'incendie de Rome? Il espéra que Placidie serait pour lui un moyen de regagner le terrain qu'il avait perdu, et quand il partit, après trois jours de dévastations, il eut soin d'emmener sa captive, qu'il fit traiter d'ailleurs avec tout le respect auquel aurait eu droit une reine barbare [2]. Il emmenait également dans les bagages de son armée, et avec des marques de considération tant soit peu ironiques, un autre personnage qui doit tenir une place assez importante dans notre récit.

1. Le Frank Arbogaste avait été généralissime des armées romaines sous Eugène, et empereur de fait; le Vandale Stilicon, régent de l'empire pendant la minorité d'Honorius, avait été le personnage le plus important de l'Occident; le Goth Gaïnas, à la même époque, était tout-puissant en Orient.

2. Placidia quoque soror imperatoris, cum Alaricho erat, vicem illa quidem obsidis modo quodam implens; tamen ita ut omni honore cultuque regio frueretur, Zosim., VI, 12.

Priscus Attalus (c'était son nom), riche citoyen d'Ionie, promu au sénat romain, pouvait passer pour le type parfait des nobles de son temps, brillants, spirituels, incrédules au fond pour la plupart, et païens par mode. Il composait de petits vers érotiques qu'il chantait en s'accompagnant de la lyre [1], en même temps qu'il correspondait sur des matières assurément plus graves avec le grave Symmaque, qui l'appelait son fils. Ce patricien accompli, bienveillant et affable pour tous, était devenu l'idole du sénat; on l'avait vu successivement préfet de la ville et intendant des largesses sacrées. Lorsque le sénat, en 409, voulut intervenir comme pacificateur entre l'Empereur et Alaric, il ne crut pouvoir mieux faire que de confier en grande partie à Attale la conduite d'une négociation si délicate [2]; mais Attale était rongé secrètement de l'ulcère qui dévorait cette société : la passion du pouvoir suprême, ce désir fiévreux d'endosser la pourpre, qui faisait passer le manteau des Césars, comme par un mouvement perpétuel, sur de si nombreuses et si indignes épaules. Quelques caresses du roi barbare suffirent au négociateur pour lui faire déserter la cause d'Honorius et l'enrôler dans la sienne [3].

1. Versus epithalamii... Attalo canente. Olymp., 24.

2. Dominum et filium meum Attalum, de summatibus viris, ad Dominos et Principes nostros amplissimus Ordo legavit, instructum variis de more mandatis, quæ spectare visa sunt bonum publicum. Hinc si fautor accesseris, futurum reor, ut illico pro labore fructus respondeat. Symm., *Ep.*, l. II, 13. — Cf. l. II, 81, et l. VII, 37, 57, 114.

3. *Nouveaux récits de l'histoire romaine au* V*e siècle* : Attale, empereur du Sénat, p. 114 et suiv.

Leurs conventions faites et l'intrigue montée dans l'intérieur de Rome, Attale, imposé par les Visigoths comme le seul gage possible de paix, fut proclamé empereur par le sénat, et aussitôt il prit Alaric pour son maître des milices, et pour comte des domestiques, c'est-à-dire commandant de ses gardes, le beau-frère d'Alaric, Ataülf[1], que celui-ci avait fait venir de Pannonie avec une nouvelle armée. Le parti polythéiste, dans tout cela, appuya chaudement Attale, qui était païen, et qui lui procurait une satisfaction ardemment désirée en renversant la maison de Théodose, le grand empereur catholique; mais les Visigoths, chrétiens de la secte d'Arius, répugnaient à soutenir un prince païen. Alaric, pour tout concilier, imagina de faire baptiser Attale par l'évêque arien Sigesaire[2], chef du clergé goth et patriarche de cette église ambulante[3] qui roulait d'Orient en Occident, au gré des caprices de la guerre. Il faut dire que, sous le point de vue politique, on mettait alors peu de différence entre un arien et un païen, attendu que toutes les sectes religieuses persécutées par Théodose au profit de l'unité catholique s'étaient donné la main secrètement et se coalisaient pour former un grand parti d'opposition. C'est ce qui fit qu'Attale ne s'aliéna ni les païens de Rome ni le sénat qui les protégeait, en suivant le conseil d'Alaric et recevant le baptême de la main d'un arien.

1. Ἀδάουλφος, *Ataulphus Atawlphus*, en langue gothique *Ata-ulf*. *Ata* père, *hulf*, secours, secourable à son père.

2. A Sigesario, Gothorum episcopo, fuerat baptizatus. Sozom., IX, 9.

3. Quibus ut olim plaustra sedes erant, ita nunc plaustrum Ecclesia est. Ambros., *Ep.* 20, 12.

Quoique pourvu d'un diplôme romain, Alaric n'était pas encore content. Ce qu'il lui fallait, c'était tenir ces dignités de l'empereur légitime, fils du grand empereur Théodose, reconnu seul Auguste par la majorité de l'Occident, car presque partout on repoussait avec indignation l'usurpateur, ou, comme on disait alors, le *tyran* imposé par les Goths. Il se remit donc à négocier, gardant son empereur à l'attache, près de lui, comme un épouvantail; et, quand les réponses de la cour de Ravenne prenaient une tournure favorable, il arrachait la pourpre à ce mannequin pour l'en affubler de nouveau, sitôt qu'il recommençait à désespérer. Ce jeu continua quelque temps; lassé enfin d'attendre toujours, irrité surtout d'avoir été assailli et battu pendant une trêve par son compatriote Sâr, commandant des auxiliaires goths au service de l'empire, il se décida à forcer les portes de Rome[1]. Attale l'y accompagnait, et put contempler de ses yeux les exploits de son maître des milices. Alaric, qui, malgré tout, ne renonçait point au rêve favori de son ambition, emmena donc avec lui et conserva soigneusement sous sa main deux instruments dont il pouvait se servir suivant les cas, Placidie et Attale, la fille de Théodose et l'ennemi de sa maison.

L'armée visigothe se dirigea d'abord vers la Campanie, puis vers le Bruttium, pillant tout sur sa route, et menaçant d'un débarquement la Sicile et l'Afrique[2];

1. Zosim., VI, 12. — Philost., XII, 3. — Sozom., IX, 9. — Oros., VII, 39, 42.

2. Exinde egressi (Gothi) per Campaniam et Lucaniam..., Brutios

mais Alaric, je l'ai déjà dit, n'était point un vulgaire brigand à qui le butin pût suffire : il lui fallait mieux pour les besoins de son génie; ce qu'il voulait avant tout, c'était sa place dans cette société régulière, dont il était, bon gré, mal gré, le destructeur. Las de ravager ainsi sans but, il revenait sur ses pas, quand la mort le surprit près de Consentia dans le Bruttium[1]. Ses Visigoths firent halte pour lui chercher une tombe. Dans la crainte que des mains romaines, excitées par la curiosité ou la haine, ne violassent la cendre du violateur de Rome, ils creusèrent sa fosse dans le lit d'une rivière appelée le Barentin, qu'ils avaient détournée et qu'ils rendirent ensuite à son cours[2]. Les derniers désirs d'Alaric, qui lui donnaient pour successeur Ataülf, son beau-frère et son second dans le sac de Rome, reçurent leur accomplissement, et cette nation errante, privée du chef qui avait été quinze ans son âme et sa pensée, se remit en marche, sous un chef nouveau, vers des aventures inconnues.

Ce chef nouveau était Balthe[3] comme Alaric, qui avait épousé sa sœur; lui-même, quoique fort jeune encore, était veuf et avait plusieurs enfants, confiés

accesserunt ; ubi diu residente, ad Siciliam exinde ad Africam transire deliberant. Jornand., *R. Get.* 9, 10. — Olymp., 15.

1. Juxta Consentinam civitatem... Jornand. *R. Get.* 30.

2. Barentinum amnem de alveo suo derivant;... hujus in medio sepulturæ locum effodiunt, rursusque aquas in suum alveum reducunt. Jornand., *R. Get.* 10.

3. *Balthe*, qui signifie *hardi*, était le nom de la famille sacrée où les Visigoths choisissaient leurs rois. Alaric, Athanaric, étaient *Balthes*, c'est-à-dire de la maison royale. Chez les Ostrogoths, les rois étaient choisis parmi les *Amales*, et chez les Francs parmi les *Merwings*.

aux soins de l'évêque Sigesaire[1]. Resté jusqu'alors dans les cantonnements de sa nation en Pannonie, il n'avait point servi l'empire romain; il ne s'était point mêlé avec les Romains, et il n'avait aperçu ce gouvernement et cette société qu'à travers les querelles d'Alaric et d'Honorius; en un mot, c'était un pur barbare, malgré sa vive intelligence et la douceur naturelle de son caractère enthousiaste et naïf. En voyant par ses propres yeux cet empereur misérable, ce sénat sans grandeur, et cette maîtresse du monde qu'on prenait si facilement, il ressentit un profond dédain pour toutes ces choses, et ne comprit pas comment le grand Alaric y regrettait une place, lorsqu'il pouvait les balayer d'un revers de son épée. Quant à lui, il se proposait bien de relever les Goths d'une humiliation qui le choquait; il les destinait, non à servir la domination romaine, mais à la remplacer, à faire, comme il disait dans son langage figuré, que *Romanie* devînt *Gothie*[2]. Et comme, depuis qu'il était arrivé en Italie, il avait entendu beaucoup parler de César-Auguste, il se promettait de fonder, à son exemple, un empire universel, et d'être le César-Auguste des Goths[3]. Tel était le

1. Olymp., 26.

2. De eo (Athaulfo) sæpe sub testificatione didicisse, quod ille, quum esset animo, viribus ingenioque nimius, referre solitus esset, se in primis ardenter inhiasse, ut obliterato romano nomine, romanum omne solum Gothorum imperium et faceret et vocaret; essetque *Gothia*, quod *Romania* fuisset. Oros., VII, 42.

3. Fieretque nunc Athaulfus, quod quondam Cæsar Augustus. Oros., VII, 43. — Ce sont les confidences d'Ataülf lui-même, rapportées à saint Jérôme, dans sa cellule de Bethléem, par un Romain qui avait vécu dans l'intimité du roi goth. Orose n'a fait que les transcrire dans son *Histoire*, VII, 42-43.

projet qu'il roulait dans sa tête, et la formule dont il le revêtait lorsqu'il s'en ouvrait à ses confidents. En lançant ainsi ses terribles bandes vers des chimères qu'avait rejetées l'expérience d'Alaric, et dont lui-même devait plus tard sentir le néant, ce jeune homme semblait fait pour tout bouleverser stérilement et ne laisser après lui que le chaos.

Il est vrai que beaucoup de barbares avaient passé par une phase de sentiments analogues, sauf à s'adoucir ensuite : cela se rencontra fréquemment lorsque l'empire était encore imposant et fort, comme au temps de Théodose. Plus d'un enfant du Nord arrivait alors sur le sol romain, fier et arrogant, pour s'en retourner fasciné et vaincu. D'autres, de peur de se renier eux-mêmes, s'interdisaient prudemment toute visite dans l'empire, témoin cet Athanaric, un des prédécesseurs d'Ataülf au trône des Visigoths, qui, après avoir juré, sous la foi du serment le plus redoutable, qu'il ne toucherait jamais du pied la Romanie[1], et avoir tenu trente ans sa promesse, attiré enfin à la cour de Théodose[2], s'écriait dans l'ivresse de son admiration : « L'empereur est un dieu sur la terre, et quiconque lève la main contre lui mérite de payer ce crime de tout son sang. » Il fallut à Ataülf, qui avait vu Rome dégradée, plus de temps pour se laisser gagner, pour comprendre le spectacle auquel il assistait en aveugle,

1. Asserebat Athanaricus, sub timenda execratione jurisjurandi se esse obstrictum, ne solum calcaret aliquando Romanorum. Amm. Marcel., XXVII, 5.

2. Id., *ibid.* — Oros., VII, 34. — Zosim., IV, 34.

pour reconnaître que la force matérielle n'était pas seule au monde, et que du sein des ruines qu'il avait faites il s'élevait une autre force insaisissable, plus puissante que l'autre, et capable de l'asservir lui-même. Cette éducation se fit pourtant, et, comme on le verra, la captive que le sort des batailles lui avait livrée ne fut pas inutile à sa métamorphose.

Placidie n'avait guère plus de vingt ans. Sœur consanguine d'Honorius, elle était née du second mariage de leur père avec Galla, cette impérieuse fille de Valentinien Ier, qui vint en Orient se faire aimer de Théodose et mettre sa main au prix d'une guerre civile. Placidie résumait dans un caractère à la fois gracieux et viril les traits saillants de sa race : la séduction féminine de sa mère, l'enthousiasme religieux de son père et quelque chose de l'inflexibilité, parfois cruelle, de son aïeul Valentinien, le dur justicier. Son enfance avait été bercée de querelles religieuses, de complots, d'intrigues politiques[1]. Elle travailla, du fond de son gynécée, à la chute de Stilicon, qui n'était pour cette sœur d'Honorius qu'un ambitieux et un traître à sa religion et à sa famille. Elle alla même à Rome poursuivre la veuve du ministre tombé, Sérène, sa propre tante, qui lui avait longtemps servi de mère, et l'accuser devant le sénat d'intelligences secrètes avec Alaric, à la suite de quoi Sérène avait été étranglée comme criminelle d'État[2]. Tel fut le début de Placidie dans la

1. *Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, t. II, I.

2. Censuit senatus et universus senatus, et Placidia, principis uterina soror, Serenam esse necandam, quæ præsentium malorum auctor exsiste-

vie politique; elle le fit pourtant pardonner aux entraînements de son fanatisme, quand on la vit, en 410, venir s'enfermer dans les murs de Rome, qu'Alaric menaçait de brûler, et confondre sa destinée avec celle du peuple romain. On put reconnaître alors la fille et la petite-fille des grands empereurs. Devenue captive des Goths, elle supporta son malheur avec résignation et dignité. Ses grossiers vainqueurs la respectaient et l'admiraient; Ataülf ne se lassait pas de l'interroger, de l'entendre, de la consulter à tout propos : on l'eût crue plutôt la souveraine que l'esclave de cette horde vagabonde qui la traînait dans ses chariots.

Les Visigoths passèrent l'année 411 en courses, en pillages, en essais infructueux d'établissement. Ataülf, qui avait fini par renouer les négociations d'Alaric, demandait des terres pour lui et son peuple. Mais où les placer? L'Italie ne pouvait recevoir en amis ses déprédateurs, et la bonne intelligence qui régnait alors entre les deux empires d'Orient et d'Occident ne permettait plus qu'on les jetât, comme autrefois Alaric, sur les provinces de l'Illyrie orientale[2]. Cependant la cour de Ravenne promettait, mais à condition qu'on lui remettrait d'abord Placidie, et, de son côté, Ataülf jurait qu'il remettrait Placidie aussitôt qu'il aurait des terres. Au fond, Honorius ne voulait rien donner, et Ataülf ne voulait rien rendre.

ret... Zosim., v, 38. — *Nouveaux récits de l'histoire romaine au ve siècle. Premier siége de Rome*, p. 375 et seqq.

2. Voir la campagne d'Alaric en Grèce; *Nouveaux récits de l'histoire romaine au ve siècle; Rufin, Eutrope*, p. 97 et seqq.

Une occasion favorable à la négociation parut enfin se présenter. La Gaule, après avoir été envahie en 406 par les Alains, les Vandales et les Suèves, qui de là avaient passé en Espagne, s'était séparée de l'Italie. Cet essai de gouvernement indépendant qui dura quatre années, malgré de violentes dissensions intérieures et les guerres des usurpateurs entre eux, menaçait de se consolider; les troupes romaines, un instant victorieuses, avaient fini par faire retraite, et, au commencement de l'année 412, la domination italienne ne conservait plus en Gaule qu'une partie de la Narbonnaise[1]. Ce fut alors que, désespérant de reconquérir autrement ces vastes provinces, Honorius proposa au roi visigoth d'y passer avec son armée, lui assurant un bon et fertile cantonnement dans quelque région de la Transalpine, pour prix du service qu'il rendrait à l'empire. Ataülf ne se le fit pas dire deux fois : il franchit les Alpes, et, arrivé dans la vallée du Rhône, il demanda au préfet du prétoire, qui résidait à Narbonne, un lieu d'établissement pour son peuple et du blé dont il avait un pressant besoin, le pays qu'il parcourait étant complétement dévasté; mais il ne reçut de ce haut personnage, qui avait nom Dardanus, que des réponses évasives. Cependant la disette de vivres se faisait sentir de plus en plus, et Dardanus n'en envoyait point. L'idée lui vint alors qu'on le jouait et qu'Honorius peut-être ne l'avait jeté dans ces aventures lointaines que pour le perdre plus sûrement.

1. Oros., VII, 42. — Olymp., 15, et seqq. — Frigerid., ap. Gregor. Turon., II, 9. — Sozom., IX, 15. — Idat., *Chron.*, ann. 411.

Ses perplexités s'accrurent par la nécessité où il se trouva bientôt de tirer l'épée. Un membre de la haute aristocratie gauloise, nommé Jovinus, venait de se faire proclamer empereur à Mayence, avec l'appui du roi des Burgondes, Gunther, et de Goar, chef d'une bande d'Alains restée dans ces parages depuis l'année 406 [1]; il marchait sur Narbonne pour en chasser Dardanus. Apprenant l'arrivée d'Ataülf dans la vallée du Rhône, il s'arrêta à Valence afin de l'observer [2], de sorte que l'armée gauloise et l'armée visigothe stationnaient à quelques lieues seulement l'une de l'autre. Ce voisinage fit travailler l'imagination d'Attale, qui ne se repaissait que d'intrigues, et pour qui les complications et les embarras n'étaient qu'un moyen tout simple de sortir de sa nullité. Il conseilla au roi goth de quitter l'alliance romaine sans plus d'hésitation, et d'aller se joindre à Jovinus avec toutes ses forces, garantissant d'avance les bonnes dispositions de l'empereur gaulois. Ataülf se laissa persuader, et, suivi de son armée, il se fit conduire par Attale au camp de Valence, comme s'il y eût été attendu. Jovinus, stupéfait de cette étrange visite, s'en expliqua à mots couverts, mais rudes, avec Attale, devant le roi goth, qui devina aisément le sujet de leur querelle

1. Jovinus, vir Galliarum nobilissimus. Oros., VII, 42.— Apud Moguntiacum Germaniæ alterius urbem, studio Goaris alani, et Guntiarii Burgundionum ducis, tyrannus creatus est. Olymp., 17. — Sozom., IX, 15. — Philost., XII, 6. — Frigerid., ap. Gregor. Turon., II, 9. — Idat., *Chron.*, ann. 412.

2. Valentia, nobilissima Gallorum civitas... Prosp. Tyr., *Chron.*, ann. 413.

et pouvait s'en montrer blessé[1]; mais la terrible épée qui avait forcé Rome était là, et, sans balancer plus longtemps, il fallait que Jovinus l'eût pour lui ou contre lui. Le Gaulois se radoucit donc, et l'on signa un traité qui stipulait, selon toute apparence, que les Visigoths, après avoir aidé Jovinus à expulser les Romains de la Gaule, partageraient le pays avec lui; selon toute apparence encore, une réserve fut faite pour Attale, ou du moins quelque espérance lui fut laissée de reprendre un jour le titre d'empereur.

Une pareille alliance était de sa nature prédestinée aux orages, et bientôt on les vit éclater. Quelques jours après son arrivée au camp de Valence, Ataülf apprit qu'on y attendait son compatriote Sâr, que les Romains appelaient Sarus[2], naguère commandant de la division des Goths auxiliaires au service d'Honorius, aujourd'hui brouillé avec l'empire, et qui, pour se venger, avait offert son épée à Jovinus. Celui-ci n'avait eu garde de refuser une coopération si utile et si brillante, car Sarus, comme homme de coup de main, était réputé un des premiers généraux de son temps[3], et Jovinus lui réservait probablement la direction supérieure de cette guerre. Mais le compatriote d'Ataülf s'était montré constamment l'ennemi

1. Jovinus, Adaulphi adventu offensus, obscure et veluti per ænigmata Attalum accusat, quod adventum suasisset. Olymp., 17.

2. Sarus, Σάρος.

3. Sarus ad Jovinum venturus erat. Olymp., 17. — Sarus... natione barbarus, rei militaris peritissimus... Sozom., IX, 9. — Sarus... per se idoneus erat ad incutiendum hosti terrorem, ob fortitudinem ac bellicæ rei peritiam. Zosim., V, 36.

personnel d'Alaric et le sien[1]; il les avait combattus en toute rencontre avec l'acharnement de la haine; c'était même lui, ainsi que je l'ai dit, qui, par une attaque déloyale en pleine paix, avait décidé Alaric à sa dernière et funeste marche sur Rome. L'idée de se trouver face à face avec l'ennemi de sa famille, d'être obligé de s'entendre avec lui, de lui obéir peut-être, fit bondir le Visigoth de fureur, et réveilla dans son âme la soif de vengeance et les instincts féroces du barbare.

Son parti fut bientôt arrêté. Prenant avec lui dix mille hommes d'élite, il entra dans les Alpes et alla se poster sur le chemin que devait suivre Sarus[2]. On ignorait comment celui-ci arrivait, s'il venait seul ou accompagné de troupes : il était seul, ou du moins escorté de dix-huit à vingt compagnons tout au plus, Tombé dans l'embuscade d'Ataülf, il devina à qui il avait affaire, et ne songea plus qu'à bien vendre sa vie. Avec la force prodigieuse qui s'unissait chez lui à une taille gigantesque, il se fut bientôt fait, à coups d'épée, un rempart de cadavres à l'abri duquel il se tenait comme dans un fort. Nul n'osait plus approcher le géant furieux, lorsque Ataülf se fit apporter un de ces filets que les cavaliers barbares savaient jeter à distance sur leur ennemi pour l'emmaillotter, et le fit

1. Ataulphus erat in eum infesto animo, propter quasdam obortas ante hoc tempus inimicitias... Zosim., VI, 13. — Ob priorem simultatem suspecto Saro. Sozom., IX, 9.

2. Adaulphus, cognita re, collectis decem millibus militum, occurrit Saro, viros octodecim aut viginti apud se habenti. Olymp., 17. — Cum suis repente irruens. Sozom , IX, 9.

lancer sur Sarus[1]. Celui-ci eut beau se débattre, le lacet fatal l'enveloppa et le fit trébucher. On le prit vivant, mais pour peu de temps, car la vengeance d'Ataülf était impatiente. Tel fut le premier acte de subordination du roi visigoth envers l'empereur dont il venait de se faire l'allié et le soldat.

Ce début renfermait des leçons dont Jovinus aurait dû profiter; il n'en tint compte, et peu de temps après un dissentiment de la nature la plus grave éclata entre lui et son allié. Il ne s'agissait pas moins que d'élire un second empereur. Jovinus prétendait s'associer Sébastianus, son frère; Ataülf, poussé sans doute par Attale, s'y opposait vivement: Jovinus passa outre, et Sébastianus fut proclamé. Ataülf se tut; mais il offrit secrètement à l'empereur Honorius de lui envoyer les têtes des deux tyrans, s'il voulait se réconcilier[2]: Honorius, comme on le pense bien, se répandit en promesses, en flatteries, en assurances d'oubli; les serments furent échangés de part et d'autre, et une nouvelle alliance conclue avec l'empire. Observateur scrupuleux de sa parole, Ataülf dépêcha d'abord en Italie la tête de Sébastianus dûment empaquetée; puis il assiégea Valence, où Jovinus s'était réfugié, la prit d'assaut, et fit remettre l'empereur gaulois, à Narbonne, entre les mains du préfet du prétoire Dardanus[3]. C'é-

1. Quem (Sarum) gesta heroica et stupore digna edentem, vix tandem saccis adhibitis, vivum ceperunt ac postea occidunt. Olymp., 17.

2. Adaulphus itaque per internuntios, capita se tyrannorum missurum pacemque initurum, Honorio pollicetur. Id., *ibid.*

3. Hi domum ubi redierunt, et jusjurandum præstitum est, Sebastiani mox caput imperatori mittitur. Jovinus etiam ipse ab Adaulpho obsessus

tait le remettre au bourreau. Bientôt, en effet, les têtes des deux frères allèrent figurer, l'une près de l'autre, sur les piloris de Rome et de Carthage. Ataülf, assurément, avait acquitté sa dette avec conscience; il réclama ce qu'on lui devait, c'est-à-dire un bon établissement pour son peuple, et, en attendant qu'il se fût régulièrement cantonné, des vivres tirés des magasins publics, sans quoi il serait obligé de piller.

On était en 413, la récolte de l'année précédente avait manqué, et la famine régnait dans ce malheureux pays de la Gaule, d'ailleurs si foulé, si pressuré par la guerre civile et la guerre étrangère. Ataülf demandait, suppliait, exigeait, et Dardanus, à qui l'empereur avait donné ses instructions, protestant toujours de sa bonne volonté, le promenait de délai en délai ; et, quand il était à bout de raisons, il lui redemandait Placidie[1]. Nul n'égalait le préfet Dardanus dans ces luttes de l'astuce contre la force. C'était un homme aimable, instruit, spirituel, pieux avec les évêques[2], incrédule et libertin avec les gens du monde, et réu-

se dedidit, missusque ad imperatorem est : quem Dardanus præfectus sua manu percutiens interimit. Olymp., 19.

1. Adaulphus, quum Placidia repeteretur, frumentum vicissim ipse promissum petiit. Cujus conferendi etsi qui promiserant copiam nullam haberent, nihilo tamen secius consentiunt, si Placidiam reciperent, accepurum. Olymp., 21.

2. Vir eloquentissime, in duplicis præfecturæ honore transacto, nunc in Christo honoratior. . Hieron., *Ep.* 6, t. II, p. 607. — Fateor me, frater dilectissime Dardane, illustrior mihi in caritate Christi quam in hujus sæculi dignitate, litteris tuis tardius respondisse quam debui. Augustin., *Ep.* 187, p. 1017. — Me delectat loqui tecum... Religione et benevolentia qua me præoccupasti ita invisceratus es cordi meo, ut tanquam cum amico vere colloquar. Augustin., p. 1038.

nissant en lui seul, dit un contemporain, les vices de tous les tyrans qui l'avaient précédé[1]. Son système était de plier sous les obstacles, sans rompre ni se décourager jamais, et grâce à ce système, qui le laissait toujours content, toujours affable et serein, il suivait invariablement, tantôt la ligne de son intérêt personnel, tantôt celle du gouvernement qui l'employait. Il avait servi plus que tout autre à brouiller Ataülf avec Jovinus par des avis détournés ou directs, par de prétendues révélations, par des ombrages de toute sorte dont il remplissait cet esprit irritable[2]. Après s'être débarrassé de la rivalité de Jovinus au moyen des Visigoths, il cherchait maintenant à se délivrer de l'amitié de ceux-ci en les laissant mourir de faim. Ataülf, las de réclamer en vain, prit le parti de passer en Aquitaine, où il se mit à piller.

Grâce aux succès politiques de Dardanus, la Gaule, plus qu'à moitié déblayée, pouvait se renouer au gouvernement central. Le maître des milices, Constantius, envoyé d'Italie avec des pouvoirs très-étendus, vint s'installer dans le palais d'Arles et y ramena les administrations dispersées. Les recherches commencées par Dardanus contre les nobles gaulois complices des dernières usurpations furent poursuivies avec un surcroît d'activité, et plusieurs notables de l'Arvernie et du Lyonnais périrent dans les supplices[3]. Quant aux

1. Cum in Constantino inconstantiam, in Jovino facilitatem, in Gerontio perfidiam, singula in singulis, omnia in Dardano crimina simul execrarentur. Sidon. Apollin., *Ep.*, l. v, 9.

2. Industria viri strenui Dardani.... Prosp. Tyr., *Chron.*, 19.

3. Frigerid., ap. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, II, 11.

affaires de la guerre, qui regardaient plus particulièrement Constantius, il les dirigea avec intelligence. Les bandes mi-gauloises, mi-barbares qu'avait amenées Jovinus finirent par se dissoudre; les Burgondes de Gunther regagnèrent la Transjurane, où ils s'étaient installés l'année précédente, et quant aux Alains de Goar, ne possédant pas un pouce de terre en Gaule, ils se joignirent aux Goths, qui cherchaient comme eux un établissement. La mission de Constantius regardait surtout ces derniers; il avait reçu l'ordre de les pourchasser à outrance, malgré l'apparence d'amitié que la cour de Ravenne voulait conserver avec eux, et surtout de faire cesser, par tous les moyens possibles, cette captivité de Placidie, humiliante pour l'empereur, déshonorante pour l'empire.

Constantius, Pannonien de naissance, était du petit nombre des généraux romains d'alors qui pouvaient se vanter de n'avoir pas dans les veines une goutte de sang barbare; et comme à cet avantage il joignait un mérite secondaire et beaucoup de bonheur, la réaction opérée dans les affaires de Rome par la chute de Stilicon, et qui avait pour but d'écarter les fonctionnaires barbares, l'éleva subitement au premier rang[1]. C'était un homme honnête, rangé, régulièrement brave, mais vulgaire. Fier de sa belle prestance, il aimait à paraître à cheval en public, à parader devant les troupes, se courbant, se penchant à droite et à gau-

1. On pourra consulter sur ces faits dans mes *Nouveaux récits de l'Histoire romaine au ve siècle*, les causes de la mort de Stilicon., p. 340 et seqq. — Zosim., v, 35, 37. — Olymp., 8.

che, se redressant pour déployer ses grâces militaires et montrer sa haute taille[1]. Dans les cérémonies, il marchait ou siégeait avec une gravité compassée; mais le soir, à table, rejetant toute prétention à la dignité, il devenait joyeux compagnon, ami du vin, de la bonne chère et des gais propos, qu'il poussait parfois jusqu'à la bouffonnerie[2]. Au reste, tel qu'il était, on l'aimait; Honorius lui croyait du génie, et sa constante fortune lui avait appris à ne douter de rien. Cette mission, moitié politique, moitié domestique, de reconquérir la fille du grand Théodose, exalta son amour-propre outre mesure et lui fit concevoir une idée devant laquelle tout autre aurait reculé. Il imagina qu'il obtiendrait aisément d'Honorius la main de la princesse, quand il l'aurait délivrée, et il ne doutait pas que, d'un autre côté, celle-ci n'acceptât avec reconnaissance son libérateur pour époux; mais, lorsqu'il put soupçonner, aux refus persistants d'Ataülf et au peu d'empressement de Placidie, que ce barbare cachait peut-être un rival, son orgueil humilié se souleva, et il commença la guerre pour son propre compte[3].

1. Erat ipse Constantius, quum prodiret, subtristi vultu ac tetrico, magnis oculis, sublataque cervice, et plano capite, inclinans se omnino in equi, quo vehebatur, collum, et sic huc illuc oblique torquens oculos, ut quod veteri verbo dicitur, tyrannide digna forma omnibus appareret. Olymp., 23.

2. In cœnis tamen atque conviviis jucundus adeo civilisque fuit, ut etiam cum mimis interdum ad mensam ludentibus contenderit. Id., *ibid.*

3. Adaulphus de Placidiæ nuptiis satagens, Constantio eam postulanti graviores prætexit postulationes .. Olymp., 22. — Pacem bello commutaturus... Olymp., 20.

On vit alors un étrange spectacle : le frère d'Alaric, le second auteur du sac de Rome, le jeune barbare irritable, effréné dans ses vengeances et si prompt à ressentir l'injure, évitant maintenant de riposter aux attaques et se payant des plus vains prétextes[1]. On eût dit qu'il n'avait plus qu'un souci, celui de désarmer, par la soumission, l'empereur qui violait si outrageusement leur traité, et de ménager le lieutenant qui le harcelait en son nom. Une métamorphose analogue à celle de son caractère s'était opérée dans les idées politiques d'Ataülf. Ce n'était plus le fier barbare qui voulait que *Romanie* devînt *Gothie* par la vertu de son épée; le César-Auguste des Goths, se dérobant à la lutte avec sa captive, prenait bien plutôt les allures d'Antoine. Il se vantait de comprendre à présent la beauté du monde romain, cette obéissance volontaire, ces lois, ces arts, cette société universelle, et il s'écriait, avec l'accent du regret, que ses Goths étaient trop sauvages pour subir le joug d'un pareil gouvernement, que leur domination n'apporterait avec elle que des ruines, qu'il valait donc mieux qu'ils servissent Rome et se consacrassent à l'affermir[2]. « Ne pouvant être le fondateur d'un nouveau monde, disait-il dans son naïf enthousiasme, il voulait être le restaurateur de l'an-

1. Abstinere a bello... inhiare paci videbatur. Oros., VII, 43.

2. At ubi multa experientia probavisset, neque Gothos ullo modo parere legibus posse, propter effrenatam barbariem, neque Reipublicæ interdici leges oportere, sine quibus Respublica non est Respublica, elegisse se salutem, ut gloriam sibi, et restituendo in integrum augendoque romano nomine Gothorum viribus quæreret. Oros., VII, 43.

cien[1]. » Tel était le langage qu'il tenait aux Romains et aux barbares qui l'approchaient. Il ajouta plus tard, dans les confidences de l'amitié, qu'il devait le changement de ses idées aux leçons de Placidie, qui lui avait appris à voir Rome avec d'autres yeux et à soutenir ce qu'il voulait briser autrefois[2]. Noble et touchant enseignement de la fille de Théodose dans les fers, convertissant le frère d'Alaric à l'amour de Rome et conjurant, par la puissance même de sa faiblesse, les maux que la folie déloyale de son frère pouvait déchaîner sur l'empire! Les Goths, qui ne voyaient dans les ménagements de leur chef qu'une dégradation inexplicable, s'indignaient d'abord en secret, et ne cachèrent bientôt plus leurs murmures.

Il fut enfin obligé de tirer l'épée, car son peuple mourait de faim, et la jactance de Constantius devenait de moins en moins tolérable. Traversant l'Aquitaine dans sa largeur, Ataülf enleva Toulouse qu'il pilla[3], franchit la limite de la province narbonnaise et marcha sur Narbonne, où il entra, dit un chroniqueur, au temps des vendanges[4]. Son but, en se rapprochant de la côte, était de se procurer une flotte[5] au moyen de laquelle il pût tirer des vivres de l'Espagne ou de la

1. Ut haberetur apud posteros romanæ restitutionis auctor, postquam esse non potuerat immutator. Oros., VII, 43.

2. Præcipue Placidiæ, feminæ sane ingenio acerrimæ, et religionis satis probatæ, ad omnia bonarum ordinationum opera persuasus et consilio temperatus. Oros., VII, 43.

3. Rutil. Numatian., *Itiner.*

4. Gothi Narbonem ingressi vindemiæ tempore. Idat., *Chron.*, ann. 413. — Cf. Olymp., 21.

5. Oros., VII, 43.

Sicile, ou même de l'Afrique, et voyant non loin de là Marseille, la plus grande station commerciale de la Méditerranée, dont le port devait être bien garni de vaisseaux et l'arsenal d'approvisionnements de toute espèce, il résolut de la surprendre; mais la vieille ville phocéenne, avec ses hautes murailles flanquées de tours nombreuses et sa redoutable artillerie de machines[1], résista sans peine aux faibles moyens d'attaque qu'apportaient les Visigoths. Elle était d'ailleurs commandée par un homme, depuis bien célèbre, qui joua un grand rôle dans la destinée de Placidie et devint la fatalité de l'empire romain sans cesser d'en être l'orgueil : je veux parler du comte Bonifacius, celui qui plus tard ouvrit l'Afrique aux Vandales. Dans une sortie qu'il fit à la tête des assiégés, il s'attacha aux pas d'Ataülf, le blessa, et le roi goth eut beaucoup de peine à regagner son camp[2]. Ses soldats, découragés, levèrent le siége, et rentrèrent en toute hâte à Narbonne, ramenant leur roi à demi mort de sa blessure.

Nous suivons à la lettre les chroniques contemporaines, les plus sèches et peut-être les moins intelligentes chroniques sur lesquelles on ait jamais rédigé l'histoire, et pourtant nous semblons écrire un roman.

1. Loci natura et valle altissima munita, longam et difficilem habet oppugnationem... Magnitudo operum, altitudo muri atque turrium, multitudo tormentorum. Cæsar, *Bell. civil.*, II, 1, 2. — Massilia, civitas munitissima... firmissimus et turribus frequens murus. Eumen., *Paneg. Constantin.*, 19.

2. Massiliam interea sic dictam urbem profectus, dolo eam capere tentavit : sed a Bonifacio, nobilissimo viro, vulneratus (Ataulphus) vix mortem effugiens in sua se tentoria recepit, urbe omissa, quæ, lætitiæ plena, laudibus ac faustis acclamationibus Bonifacium est prosecuta. Olymp., 21.

C'est qu'il y a dans ces faits une immense poésie qui en sort d'elle-même et déborde, malgré l'aridité des lambeaux de récits qui la déguisent. Toute cette époque en est pleine. Elle vivifie dans l'imagination de l'historien les moindres incidents du grand cataclysme social qui vint, au ve siècle, jeter la barbarie au milieu de l'extrême civilisation, et confondre dans un incroyable pêle-mêle les conditions, les races, les empires, les mondes. Elle colore surtout de reflets bizarres et inattendus le tableau des sentiments tendres du cœur humain, quand ils y éclatent et se révèlent mêlés au désordre des commotions sociales.

L'événement de Marseille, ce danger couru par Ataülf, et dont Placidie était la cause indirecte, puisque c'était son obstination à ne la vouloir point rendre qui le poussait à tout braver et à tout souffrir, précipita un dénoûment prévu peut-être par les spectateurs, mais que les acteurs se cachaient à eux-mêmes. Un de ces Romains propres à tout, qui ne manquaient pas plus à la cour des rois visigoths qu'à celle des empereurs, se chargea de les éclairer l'un et l'autre sur leurs sentiments mutuels, car ils s'aimaient[1], et il leur conseilla de se marier. L'idée d'un mariage romain, d'une alliance avec quelque noble matrone, se présentait fréquemment à l'ambition des barbares attachés à l'empire, comme le couronnement de leur fortune et le complément nécessaire de la *romanité*. Quoique la

1. Quam tamen (Placidiam) ob generis nobilitatem, formæque pulchritudinem, et integritatem castitatis attendens... Jornand., *R. Get.*, 31.



prudence des lois prohibât parfois ces unions mixtes dans les rangs inférieurs de la population romaine[1], la politique des empereurs les facilitait dans une sphère plus élevée. Plus d'une fois les Césars accordèrent au chef étranger qu'ils voulaient récompenser magnifiquement la main de quelque noble héritière de Grèce ou d'Italie, et plus d'un traité politique contint une de ces clauses de mariage dont les empereurs garantissaient l'exécution[2]. C'était là une espérance à laquelle un barbare haut placé pouvait se livrer sans folie ; mais entrer dans la maison impériale, épouser une fille née sur la pourpre, s'allier à l'éternité des Césars, c'est à quoi nul n'eût osé aspirer. Stilicon, il est vrai, était devenu le mari de Sérène ; mais Sérène n'était qu'une nièce de Théodose, et Stilicon, fils d'un père arrivé aux plus hauts emplois, n'avait de barbare que son origine[3]; pour tout le reste, il était un Romain accompli. Quelle différence avec Ataülf, tout récemment échappé de ses forêts pour saccager Rome! Ces réflexions assiégèrent sans doute l'esprit du frère d'Alaric, quand on vint lui parler d'épouser la sœur d'Honorius, la fille du grand Théodose, et, de son côté, Placidie n'éprouva pas, à ce qu'il paraît, de moindres perplexités, car il fallut, nous dit l'histoire, tout le zèle et les bons avis de Candidianus[4] (c'était le nom

1. C. T. *De nuptiis Barbarorum.*

2. On peut voir dans Eunape (*Fragm.* 60 (éd. Didot. Paris, 1851) comment Théodose maria le Goth Fravitta à une jeune Romaine.

3. *Nouveaux récits de l'Histoire romaine au* v^e *siècle*, p. 344.

4. Adaulpho, studio ac consilio Candidiani, nuptiæ cum Placidia celebrantur. Olymp., 24.

du négociateur), pour conduire à fin cette entreprise délicate.

Enfin les noces se célébrèrent, le 1er janvier 414, dans la maison d'Ingénuus, riche citoyen de Narbonne[1]. Attale, homme de ressources, et, suivant l'occasion, empereur, bouffon ou poëte, entonna un épithalame qu'il avait composé pour la fête, et dont il chanta les passages les plus galants, laissant à deux poëtes gaulois, Rusticius et Phœbadius, le soin d'achever ses vers ou de réciter les leurs, devant cet auditoire mélangé de toges et de peaux de mouton[2]. Placidie, parée de la pourpre des impératrices, était à demi couchée sur un lit drapé à la manière romaine; près d'elle s'assit Ataülf, portant le manteau et le reste du costume romain[3]. Il était petit, mais bien fait et d'une figure agréable[4]. Parmi les présents offerts par l'époux à l'épousée, on remarqua cinquante jeunes garçons vêtus de soie, qui tenaient chacun dans leurs mains deux plateaux remplis, l'un de pièces d'or, l'autre de joyaux et de pierres précieuses enlevés au pillage de Rome[5]. Tels furent les cadeaux de noce d'une fille et

1. Januario mense, in Narbone Galliæ urbe, in domo Ingenui cujusdam, primarii hujus urbis viri. Olymp., 24.

2. Hinc versus canuntur epithalamii, Attalo præcinente, dein Rusticio atque Phæbadio. Id., *ibid.*

3. Hic digniore loco residente Placidia in thalamo romano more adornato, habituque regio, assedit ipsi et Adaulphus læna indutus cæteroque amictu romano. Id., *ibid.*

4. Non adeo proceritate staturæ formatus, quantum pulchritudine corporis, vultuque decorus. Jornand., *R. Get.* 31.

5. Inter alia nuptiarum dona Adaulphus offert etiam quinquaginta formosos pueros, serica veste indutos, ferentes singuli utraque manu ingentes discos binos : quorum alter auri plenus, alter lapillis pretiosis vel pretii

sœur d'empereurs romains, dans la première cité romaine fondée à l'occident des Alpes : les vieux colons de Narbo Marcius durent tressaillir d'horreur au fond de leurs sépulcres. Les chrétiens, à qui il fallait une explication surnaturelle pour tout ce qui les étonnait en ce monde, feuilletèrent avec soin les prophéties, et ils trouvèrent dans le livre de Daniel qu'un jour viendrait « où le roi de l'Aquilon épouserait la fille du roi du Midi, et que de leur union il ne sortirait pas de postérité[1]. » La prédiction (si c'en était une) s'accomplit à la lettre.

Ils étaient mariés, mais ils voulurent encore que leur mariage fût agréé par l'empereur Honorius. Ataülf, qui se flattait d'y parvenir à force de soumission, ne rencontra, pour prix de ses efforts que morgue et que dureté. La naissance d'un fils, qu'ils nommèrent Théodose, leur donna quelque espoir de rapprochement[2] ; c'était encore une illusion qui ne fut pas longue à se dissiper. Grossissant la colère d'Honorius de toutes ses rancunes jalouses, Constantius ne leur laissait ni paix ni trêve. Il finit par les chasser de Narbonne et leur enlever la flotte au moyen de laquelle ils se ravitaillaient sans pressurer la Gaule[3].

potius inæstimabilis, quæ ex Romanæ urbis direptione Gothi deprædati fuerant. Olymp., 24.

1. In quo prophetia Danielis putatur impleta, qui ait filiam regis Austri sociandam regi Aquilonis; nullo tamen ejus ex ea semino subsistente. Idat., *Chron.* ann. 414.

2. Adaulphus, nato sibi e Placidia filio, cui Theodosio nomen dedit, in Romanorum amicitiam propensior esse cœpit. Olymp., 25.

3. Interdicto præcipue atque intercluso omni commeatu navium, et peregrinorum usu commerciorum. Oros., VII, 43.

Tant d'outrages irritèrent le frère d'Alaric, qui, recourant aux procédés de la politique visigothe, tira de ses bagages l'oripeau impérial, en revêtit Attale, et le proclama de nouveau Auguste et empereur[1], puis, avec sa vaillante armée, il lui eut bientôt fait un empire. Les deux Aquitaines, la Novempopulanie et quelques parcelles de la Narbonnaise formèrent le domaine commun des Visigoths et d'Attale sous deux grandes métropoles, Toulouse et Bordeaux. Attale, reprenant son rôle avec un sérieux que ses alliés ne partageaient guère, se composa une cour, nomma des ministres, et mit en réquisition, à cet effet, de riches et notables Gaulois, qui n'osèrent refuser par crainte des barbares[2]. C'est ainsi qu'un citoyen de Bordeaux, Paulinus, petit-fils du poëte-consul Ausone, devint à son insu, comme il le disait lui-même, comte des largesses d'un prince sans argent et ministre d'un empereur sans soldats[2]. Cette vie toujours guerroyante contre un peuple qu'il eût préféré servir ne tarda pas à dégoûter Ataülf. Il résolut de passer en Espagne, où du moins il ne trouverait en face de lui que des barbares; car, depuis l'année 408, les Vandales, les Suèves et une

1. Attalus, Gothorum consiliis et præsidio, tyrannidem resumit in Galliis. Prosp., *Chron.*, ann. 414.

2. Ut me, conquirens solatia vana, tyrannus
Attalus absentem casso oneraret honoris
Nomine, privatæ comitivam largitionis
Dans mihi, quam sciret nullo subsistere censu...
. . . . poterat per se nihil ipse
Aut opibus propriis aut ullo milite nixus.
Paulin., *Euchar.*, ap. D. Bouq. *Script. R. Gall.*, t. I, p. 772.

horde d'Alains s'étaient partagé ces belles provinces et en avaient effacé le nom romain : le roi goth voulait les restituer à l'empire, en s'y ménageant une place qu'il aurait bien légitimement gagnée. On ne peut guère douter que ces idées ne lui vinssent de Placidie, qui voyait avec douleur, dévastée et perdue pour les Romains, l'Espagne, patrie de Théodose et berceau de sa famille, qui se vantait de remonter à Trajan. Une fois décidé, Ataülf envoya à tous ses Visigoths l'ordre d'évacuer la Gaule et de se tenir prêts à partir au printemps de l'année 415.

Une aventure, dont Paulin fut l'auteur principal et le narrateur, nous peint assez bien la double anarchie qui régnait au sein de ces bandes féroces, ou que l'excès de la misère développait tout à coup parmi les populations gauloises. La garnison visigothe de Bordeaux, peu soucieuse de s'en aller les mains vides, résolut de piller la ville à son départ; toutefois quelques Goths, plus humains que les autres, prévinrent leurs hôtes dont ils prirent la demeure sous leur sauvegarde[1]. En sa qualité d'intendant des largesses d'Attale, Paulin comptait être épargné; mais il en fut tout autrement : les Goths se firent un malin plaisir de tourmenter le ministre de leur protégé; ils dévastèrent sa maison de fond en comble, l'en chassèrent et y mirent le feu en le félicitant du bonheur qui lui restait

1. Nam quosdam scimus summa humanitate Gothorum,
Hospitibus studuisse suis prodesse tuendis.
Paulin., *Euchar.*, ap. D. Bouq.

de sauver sa tête[1]. Le malheureux Paulin gagna, comme il put, avec sa vieille mère, ses serviteurs et ses servantes, la ville de Bazas, sa patrie d'origine; mais Bazas se vit à son tour assiégée par une armée composée de sujets d'Ataülf et des Alains du roi Goar, qui s'étaient joints aux Visigoths, en 412, après la mort de Jovinus. Il existait entre ces confédérés une défiance et une aversion secrètes; les Alains, fatigués de la suprématie arrogante des Goths[2], répugnaient à passer en Espagne, et guettaient une occasion de se débarrasser de leurs tyrans, de sorte que les deux bandes campaient séparément devant la ville, s'observant l'une l'autre avec soupçon. Instruits par l'exemple de Bordeaux, les habitants de Bazas faisaient bonne contenance, quand un complot intérieur vint compromettre leur sûreté. Les esclaves, excités par quelques jeunes gens de condition libre, qui n'avaient rien à perdre et tout à gagner au désordre, projetèrent de faire main basse sur les nobles, de les égorger tous et de les piller. Paulin[3] devait figurer dans ce massacre comme la première victime; il allait être frappé, quand une main inconnue frappa son assassin, et mit les magis-

1. Uno hoc se nobis credentes parcere captis,
Quod nos immunes pœna paterentur abire.....
Paulin., *Euchar.*, ap. D. Bouq.

2. Quod scirem, imperio gentis cogente Gothorum,
Invitum regem populis incumbere nostris.
Id., *ibid.*

3. Factio servilis, paucorum mixta furori,
Insano... juvenum licet ingenuorum,
Armata in cædem specialem nobilitatis...
Id., *ibid.*

trats sur la voie du complot. Plus effrayé que jamais, il quitta Bazas pendant la nuit, et se rendit au camp de Goar, espérant s'y procurer toutes les facilités possibles pour gagner la campagne.

Ce pêle-mêle de gens civilisés et de barbares, qui faisait depuis sept ans l'état habituel des Gaules, donnait naissance à des rapports d'amitié ou d'inimitié qui eussent passé pour fabuleux un demi-siècle auparavant. C'est ainsi que le petit-fils du consul Ausone, poëte comme lui, quoique fort mauvais poëte, était l'ami de Goar. Il appelait *son cher roi*[1] ce sauvage du Caucase, qui mettait pour housse à son cheval la peau tannée de ses ennemis[2], mais dont le caractère, à ce qu'il paraît, était facile et bon. Paulin, contre son attente, le trouva soucieux et froid. Après lui avoir confié que les Goths seraient fort heureux de le tenir entre leurs mains pour le tuer, le *cher roi* lui déclara que non-seulement il ne s'esquiverait pas au dehors, comme il l'avait espéré, mais qu'il ne rentrerait pas dans la ville, à moins de l'y introduire avec lui[3], car le chef alain, dans son ardent désir d'échapper aux Goths, voulait s'entendre avec les magistrats de Bazas et les aider à préserver leur ville. Paulin se récria;

1. ... Regis dudum mihi cari.
Paulin. *Euchar.*, ap. D. Bouq., t. I, p. 773.

2. Interfectorum avulsis capitibus detractas pelles pro phaleris jumentis accommodant (Alani bellatores). Amm. Marc., XXXI., 2.

3. « Ipse nisi mecum mox susciperetur in urbe,
Goarus quippe Gothos rursum mihi dira minari,
Seque ab ipsorum cupiens absolvero jure.
Paulin. *Euchar.*, ap. D. Bouq.

mais le barbare, une fois la confidence faite, ne voulut pas se démentir; et il fallut que, bon gré, mal gré, le ministre d'Attale le mît en rapport avec les magistrats. Ceux-ci, hommes de bon sens, consentirent sans hésiter; on régla les mouvements qui devaient avoir lieu la nuit même, et l'on échangea des otages. Goar livra sa femme et son fils. « La troupe des Alaines, dit le poëte, spectateur de ces événements, sauta des chariots qui lui servaient de demeure, et vint se mêler aux guerriers armés[1]. » La horde se mit en marche et prit position sous les murs de la ville. Tout cela se fit sans bruit ni désordre, et au point du jour les Goths aperçurent avec étonnement les créneaux garnis d'une foule innombrable, et au pied de la muraille, dans le *pomœrium*, une seconde enceinte formée des lances et des chariots des Alains[2]; ils comprirent ce qui se passait, et levèrent le siége.

La terre natale des Théodose ne porta pas bonheur à Placidie. En arrivant à Barcelone, elle perdit son enfant, ce double gage d'amour et d'une réconciliation toujours espérée. Ataülf et elle, inconsolables, l'enfermèrent dans un cercueil d'argent qu'ils firent déposer dans un oratoire voisin de la ville[3]. Ce fut bientôt le

1. Concurrit pariter cunctis ab sedibus omnis
Turba Alanarum, armatis sociata maritis.
Paulin., *Euchar.*, ap. D. Bouq.

2. Vallanturque urbis pomœria milite Alano...
Subjecta exterius muris hærentia nostris
Agmina barbarica, plaustris vallantur et armis.
Id., *ibid.*

3. Exstinctum autem postea infantem vehementer uterque parens

tour du père. Il y avait dans l'écurie du roi goth un palefrenier petit et difforme nommé Vernulf, dont il faisait son jouet : un jour, soit que les railleries eussent été plus amères que de coutume, soit que le raillé fût devenu moins patient, il assaillit son maître à l'improviste et lui enfonça un couteau dans le flanc[1]. D'autres racontent l'affaire autrement : ils disent que cet homme, nommé Dobbie, était un esclave dont Ataülf avait fait mourir l'ancien maître, et qui couvait depuis longues années son projet de vengeance[2]. La suite de ce récit fera voir que les inimitiés politiques purent aussi avoir dirigé ou provoqué le bras de l'assassin. Quoi qu'il en soit, la blessure était mortelle, et Ataülf, avant d'expirer, exprima le vœu qu'on lui donnât son frère pour successeur; faisant même venir ce frère, il lui dicta ses dernières volontés : c'était de faire remettre Placidie à l'empereur et de conclure avec l'empire une paix solide qui serait plus aisée, croyait-il, après sa mort. Rien n'arriva comme il l'avait souhaité. Les chefs visigoths élurent, en haine de lui, le propre frère de Sâr, nommé Sigeric, et Sigeric, pour premier acte de son autorité, arracha des mains de l'évêque Sigesaire, qui les élevait, comme nous l'avons déjà dit,

luxit, argenteaque capsa conditum juxta Barcinonem in templo quodam sepelierunt. Olymp., 26.

1. Gladio perforatus Vernulfi, de cujus solitus erat ridere statura..... Jornand., *R. Get.*, 31.

2. Interficitur deinde et Adaulphus ipse, dum equos suos in stabulo de more inspicit, a Gotho quodam, ejus domestico, Dobbii nomine, quum hanc veteris odii vindicandi occasionem ille captasset. Olymp., 26. — Δοῦβιος τοὔνομα.

les enfants qu'Ataülf avait eus d'un mariage antérieur, et les égorgea[1]; pour second, il contraignit Placidie à marcher à pied devant son cheval pendant l'espace de douze milles, au milieu d'une troupe de captifs[2].

Au bout de sept jours, cet homme féroce disparaissait, renversé à son tour comme trop favorable à l'alliance romaine[3], et Vallia, son successeur, inaugurait son règne par le serment d'une guerre éternelle aux Romains[4]; mais Vallia, homme prudent et expérimenté, laissa les passions se calmer, et devint bientôt un fidèle lieutenant de l'empire contre les hordes qui infestaient l'Espagne. Il offrit de rendre, moyennant six cent mille mesures de blé, Placidie, qu'il avait toujours traitée avec tout le respect possible. La cour de Ravenne reçut cette ouverture avec joie, et envoya un haut personnage, nommé Euplucius, conclure le marché. Les choses se passèrent comme pour un marché ordinaire; Euplucius fit mesurer le blé, et prit livraison de la fille de Théodose[5].

Rendue au palais de son frère, Placidie n'y trouva

1. Qui successit, Sari frater, Singerichus, studio potius ac vi quam successione aut lege; Adaulphi e priore conjuge liberos vi e sinu Sigesarii episcopi abreptos occidit. Olymp., 26.

2. Ipsam Placidiam reginam in Adaulphi contumeliam pedibus ante equum una cum cæteris captivis ambulare coegit, idque toto illo spatio quod est ab urbe ad duodecimum usque lapidem. Id., *ibid.*

3. Cum... ad pacem pronus esset, a suis interfectus est. Oros., VII, 43.

4. Deinde Vallia successit in regnum, ad hoc electus a Gothis, ut pacem infringeret. Id., *ibid.*

5. Euplutius Magistrianus ad Valliam, Gothorum præfectum, mittitur, qui pacis fœdera iniret, Placidiamque reciperet. Ille commode recepit, missaque frumentatione sexcentorum millium, Placidia Euplutio tradita, ad Honorium fratrem remittitur. Olymp., 31.

point la paix dont elle avait besoin. Constantius, admiré plus que jamais de l'empereur, promu tout récemment à la dignité de patrice et destiné au prochain consulat, l'y vint poursuivre de ses assiduités, qui avaient l'assentiment du maître, et, quelque répugnance qu'elle lui témoignât, rien ne pouvait l'en délivrer[1]. Enfin, le 1er janvier 417, comme elle abordait le prince pour lui souhaiter, suivant l'usage, une année prospère et un règne éternel, celui-ci la prit par la main, l'attira vers Constantius, et mit de force cette main dans celle du patrice[2]. La fille de Théodose n'était plus que la veuve rachetée d'un roi barbare : elle se soumit, et son second mariage fut célébré à Ravenne, trois ans, mois pour mois, après le premier[3], mais elle ne voulut jamais revoir la Gaule, que le patrice alla gouverner avec les pouvoirs d'un vice-empereur.

Son ancien compagnon de captivité, Flavius Priscus Attalus, tomba, cette année même, dans une croisière romaine, pendant qu'il fuyait d'Espagne par mer, allant on ne sait où, et non moins désireux d'échapper aux Goths que de ne point rencontrer les Romains. Ce misérable était devenu l'objet d'un tel mépris, qu'Honorius l'épargna : après l'avoir exposé, dans une cérémonie triomphale, aux huées de la populace, il lui fit

1. Has ipsas nuptias quum vehementer detrectaret, effecit ut ipsius famulis indignaretur Constantius. Olymp., 34.

2. Honorius imperator frater ejus (Placidia) invitam Constantio manu apprehensa tradit, nuptiæque splendide celebrantur. Id., *ibid*

3. Oros., VII, 43. — Idat., *Chron.*, 22. — Prosp., *Chron.*, ann. 416. — Prosp. Tyr. 21.

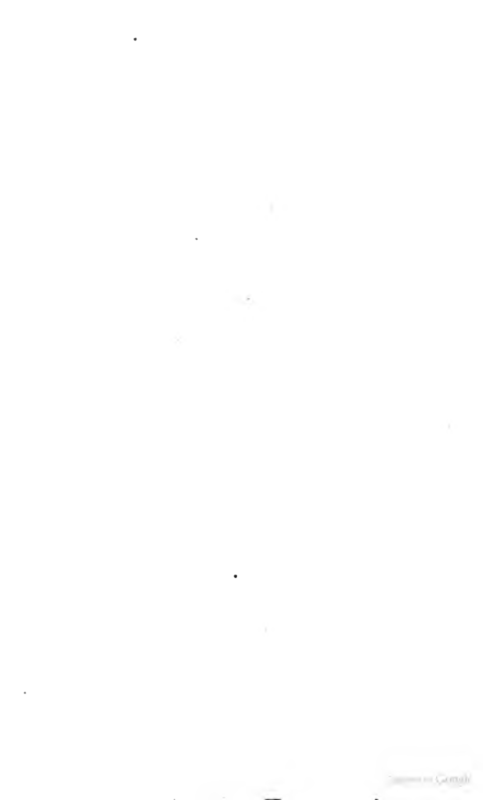
couper deux doigts de la main droite, de manière à l'empêcher d'écrire, dit un historien [1], puis il le relégua dans l'île de Lipare avec une pension suffisante pour vivre. C'était précisément le traitement qu'avait promis à Honorius Attale lui-même, au temps de ses grandeurs de théâtre, quand il se croyait maître de la puissance et de la vie des autres.

Telles sont les aventures qu'une fille du grand Théodose vint courir, au ve siècle, dans notre patrie, et elles y laissèrent après elle comme une odyssée de curieux et émouvants souvenirs. Longtemps on visita, dans les murs de Narbonne, la maison d'Ingenuus; longtemps on raconta, d'après des confidences semblables à celles qui allèrent jusqu'à Bethléem trouver Jérôme [2], ces scènes d'amour mêlées aux scènes de carnage, ces soupirs s'exhalant parmi les craquements du monde ébranlé. Transmis de génération en génération et poétisé, le récit des amours d'Ataülf et de Placidie donna naissance aux princesses errantes de nos romans du moyen âge, ces beautés captives, ravies et reconquises à grands coups d'épée, apprivoi-

1. Dextræ manus duos digitos ei abscidit (Honorius), quorum alter quidem pollex, alter vero index vocatur. Eumque in insulam Liparam relegavit, nullo alio supplicio eum afficiens, imo cuncta ad vitam necessaria ei subministrans. Philost. xii, 5. — Honorius triumphans Romam ingreditur, præeunte currum ejus Attalo, quem Liparæ vivere exsulem jussit. Prosp. Aquit. *Chron.*, ann., 416.

2. Nam ego quoque ipse virum quemdam Narbonensem, illustris sub Theodosio militiæ, etiam religiosum prudentemque et gravem, apud Bethleem oppidum Palæstinæ, beatissimo Hieronymo presbytero referentem, audivi, se familiarissimum Ataulpho apud Narbonam fuisse..... Oros., vii, 43.

sant de farouches vainqueurs et se faisant doter avec le pillage des royaumes. Il faut chercher là, et non dans les mœurs mérovingiennes et carolingiennes, qui n'offrent rien d'analogue, le prototype de ces caractères qui eurent, de préférence à tous autres, le privilége de charmer les veillées de nos aïeules; et c'est ainsi qu'on retrouve, la plupart du temps, dans les simples faits de l'histoire, la source des conceptions les plus originales de la poésie populaire.



II

PLACIDIE, IMPÉRATRICE D'OCCIDENT

II.

PLACIDIE, IMPÉRATRICE D'OCCIDENT.

Rivalité des barbares; leur haine mutuelle. — Guerres qu'ils se livrent en Espagne. — Vallia obtient pour les Goths un cantonnement dans la première Aquitaine. — Théodose II refuse de reconnaître Constantius pour empereur, Placidie pour impératrice. — Constantius meurt de chagrin. — Passion incestueuse d'Honorius pour sa sœur. — Placidie s'enfuit à Constantinople. — Mort d'Honorius. — Jean est élu empereur par le sénat. — Placidie revendique le trône de son frère et revient en Occident avec une armée d'Orientaux. — Valentinien III est fiancé avec la princesse Eudoxie, moyennant la cession de l'Illyrie occidentale. — Guerres en Italie; défaite de Jean, sa mort. — Valentinien III et Placidie reçoivent la pourpre des mains d'un délégué de l'empereur d'Orient. — Apparition d'Aétius sur la scène politique; naissance, éducation, caractère de ce général.

416-425.

I.

Les barbares à la solde de l'empire apportaient sous ses drapeaux, avec leur vaillance originelle, le bagage parfois embarrassant de leurs vieilles traditions, de leurs préjugés, de leurs rivalités nationales. L'auxiliaire frank jalousait l'Alaman, l'Alaman regardait le Vandale de mauvais œil; le Vandale, à son tour, mé-

prisait comme un manœuvre indigne du nom de guerrier le Burgonde laborieux, pacifique, adroit aux travaux de menuiserie, et qui louait ses bras dans les ateliers romains de la frontière lorsqu'il ne se battait pas[1] ; enfin le fier Visigoth, barbare parmi les Romains et Romain parmi les barbares, ne cachait guère le dédain qu'il leur portait à tous indistinctement. Cependant ces enfants de l'Europe septentrionale déposaient leurs rivalités pour haïr et maudire en commun les nomades asiatiques dont les hordes venaient maintenant leur faire concurrence sur le Danube, ce grand marché des recruteurs romains.

Connaître ces divisions, en étudier les causes et les alimenter au besoin, afin de tenir en respect les uns par les autres des défenseurs si redoutables, c'était pour le Romain du v[e] siècle une branche importante de la science politique, et Rome ne se montrait pas moins ingénieuse à diviser ses stipendiés barbares qu'à bien appliquer dans les batailles les diversités de leur armement, de leurs habitudes, et leur nature particulière de courage. Or, si les préjugés de race se faisaient sentir à ce point parmi des troupes régulières en perpétuel contact avec les idées et les mœurs de la civilisation, quelle vivacité ne devaient-ils pas avoir au sein des masses émigrées qui parcouraient le sol romain en corps de nation, roulant dans leurs chariots, avec leurs vieillards, leurs enfants et leurs femmes, tout le

1. Burgundiones... omnes fere sunt fabri lignarii, et ex hac arte mercedem capientes, semetipsos alunt. Socr., VII, 30. — Cf. Oros., VII, 32. — Isidor., *Orig.*, IX, 2.

dépôt des traditions de la vie barbare? Aussi, quand deux de ces bandes venaient à se rencontrer dans leurs promenades à travers l'empire, y avait-il toujours un moment d'hésitation pour elles-mêmes, d'effroyable perplexité pour les provinciaux romains. L'empire se transforma plus d'une fois en un champ clos où vinrent se vider des querelles nées dans les forêts du Danube ou dans les steppes du Borysthène. On vit un jour une nation barbare forcer la frontière romaine pour aller saisir au fond de l'Occident une autre nation qu'elle réclamait comme sa sujette, et à laquelle Rome avait donné asile. Que devenaient au milieu de tout cela les riches cultures, les villas, les palais, les cités magnifiques que la barbarie prenait pour théâtre de ses ébats?

De même que les tribus sauvages de l'Amérique, les nations barbares de l'Europe s'infligeaient les unes aux autres des surnoms outrageants ou ridicules dont elles se poursuivaient dans leurs querelles, et qui devenaient souvent des causes de guerre acharnée. L'histoire s'est amusée à nous conserver quelques-uns de ces sobriquets de nos pères, et certaines qualifications satiriques employées par les Romains peuvent nous fournir une idée des autres, tant elles semblent avoir été empruntées au vocabulaire des haines barbares. Ainsi on qualifiait le Vandale d'*avare* et de *lâche* [1], *parjure* [2] était l'insulte ordinaire adressée au

1. Ignavi Vandali. Salvian., *Gub. D.*, VII. — Olymp., 19.
2. Gens Francorum infidelis... si pejeret Francus, quid novi faciet,

Frank, l'Hérule était traité de *féroce*[1], le Taïfale d'*infâme*[2]; le Hun n'était pas un homme, mais un démon issu du mélange des sorcières scandinaves avec les esprits immondes du désert[3]. Il n'y avait pas jusqu'à l'orgueilleux Visigoth qui ne traînât après lui dans ses triomphes un sobriquet qui le faisait bondir de fureur. On l'appelait *trule*, c'est-à-dire *tiers de setier*, surnom bizarre qu'il tenait des Vandales, et voici à quelle occasion. Durant une année d'extrême disette, les Visigoths demandèrent aux Vandales, leurs ennemis, mieux approvisionnés qu'eux, un peu de blé que ceux-ci ne cédèrent qu'après s'être fait longtemps prier, et en le mettant à si haut prix, que la petite mesure appelée *trule*, qui ne faisait pas tout à fait le tiers du setier romain[4], se payait une pièce d'or. Les Visigoths, mourant de faim, consentirent à tout et livrèrent tout ce qu'ils possédaient. Après les avoir ainsi dépouillés, les Vandales se moquèrent d'eux, et le surnom de *trule* leur resta en mémoire de leur humilia-

qui perjurium ipsum sermonis genus putat esse non criminis? Salvian., *Gub. D.*, IV. — Franci mendaces, sed hospitales. Id. VII. — Franci... quibus familiare est ridendo fidem frangere. Vopisc., *in Procul.*

1. Diem putabant periisse qui illos sine facinore fugisset. Ennod., *Vit. Anton.*, p. 382.

2. Taifalorum gentem turpem, ac obscœnæ vitæ flagitiis mersam. Amm. Marcel., XXXI, 9.

3. C'est l'historien goth Jornandès qui nous transmet ce détail. *R. Get.*, 8. — Notaire *illettré* (comme il dit lui-même), puis moine, puis évêque de Ravenne, Jornandès a compilé l'histoire des Goths d'après Cassiodore, et aussi d'après les traditions nationales dont on reconnaît çà et là dans ses pages la coloration toute poétique.

4. Le setier romain, d'après M. Dureau de La Malle, représente un demi-litre; par conséquent le *trule* formerait environ un sixième de litre.

tion[1]. C'était une insupportable injure pour les superbes vainqueurs de Rome, surtout de la part des Vandales. Lorsque, dans quelque rencontre de ces peuples, les mots de *trule* et de *lâche Vandale* venaient à s'échanger, les yeux étincelaient de colère, les crinières fauves se hérissaient, l'épée sortait du fourreau et la guerre commençait, — non pas une de ces guerres *romaines* où la fureur du Germain s'assoupissait bientôt dans l'ivresse du pillage, mais une guerre *barbare*, une de ces guerres entre frères qui n'ont pour but que la vengeance et pour fin que l'extermination.

L'Espagne fut le théâtre d'une de ces luttes fratricides pendant les années 417 et 418. J'ai raconté comment les Goths, après le meurtre d'Ataülf, avaient élu Vallia au cri de : Guerre éternelle aux Romains[2] ! Ils étaient alors bien décidés à rompre avec l'empire et à rentrer complétement dans leur individualité barbare; mais, quand ils retrouvèrent en Espagne d'anciens voisins d'outre-Danube avec lesquels ils avaient eu plus d'une querelle à vider, savoir : les Alains dans la Lusitanie, les Suèves dans les montagnes de Galice, et surtout les Vandales, maîtres de la fertile province de Bétique, ils n'y tinrent pas; la rancune se ranima de part et d'autre, et les haines éclatèrent avec une violence terrible[3].

1. Vandali Gothos appellant Trulos, propterea quod hi, aliquando fame enecti, tritici trulam a Vandalis aureo uno redimerent. Trula vero nondum tertiam sextarii partem capit. Olymp., 29. — Salvian., *Gub. D.*

2. Vallia successit in regnum, electus a Gothis, ut pacem infringeret. Oros., VII., 43.

3. Quotidie apud Hispanias geri bella gentium et agi strages ex alterutro barbarorum... discimus. Oros., VII, 42.

Qu'on se figure deux bandes d'animaux féroces aux prises dans une forêt et que l'arrivée des chasseurs ne parvient pas à séparer, tant leur rage est aveugle et leur soif de sang insatiable : on n'aura qu'une faible idée du spectacle que présenta bientôt l'Espagne. Les Visigoths d'un côté, de l'autre les confédérés suèves, alains et vandales, afin d'être moins gênés dans leurs projets de guerre, demandèrent comme une grâce aux Romains de conserver entre eux la neutralité. Honorius, à sa grande stupéfaction, reçut des rois alano-vandales une lettre ainsi conçue : « Garde-nous la paix, prends nos otages et laisse-nous nous battre comme il nous convient, sans t'en mêler. Si nous sommes vaincus, nous qui t'écrivons, tant mieux pour toi ; si nous sommes vainqueurs, tant mieux encore, car nous nous serons affaiblis par notre victoire et nous aurons détruit ton ennemi, qui est aussi le nôtre. Est-il rien de plus désirable pour ton empire que de nous voir nous exterminer les uns les autres [1] ? » Nous rejetterions une pareille lettre comme peu croyable, si elle ne nous était donnée par un auteur contemporain ordinairement bien informé, l'historien Paul Orose, qui s'en émerveille lui-même en y voyant un signe de l'aveuglement providentiel des barbares et de la protection de Dieu sur l'empire [2]. Vallia, pen-

1. Cæteri Alanorum, Vandalorum Suevorumque reges..... mandantes imperatori Honorio : « Tu cum omnibus pacem habe, omniumque obsides accipe, nos nobis confligimus, nobis perimus, tibi vincimus ; immortalis vero quæstus erit reipublicæ tuæ, si utrique pereamus. » Oros., VII, 43.
2. Quis hoc crederet nisi res doceret? Id., *ibid.*

dant ce temps-là, réclamait avec des formes moins sauvages l'honneur de servir César et de balayer à lui seul ces brigands qui osaient occuper une province romaine[1]. Honorius les laissa faire comme il leur plut, et ils firent si bien, qu'à la fin de l'année 418, les Vandales-Silinges étaient presque anéantis, les Vandales-Astinges en partie dispersés dans les chaînes intérieures de l'Espagne, en partie retranchés avec les Suèves dans la Galice, et les Alains si rudement châtiés, que leur domination avait disparu de l'Espagne pour toujours[2].

Quand le terrain fut suffisamment déblayé, les Romains arrivèrent, et l'empereur fit inviter les Visigoths à lui remettre Barcelone, qui était leur place d'armes depuis quatre ans, et à évacuer l'Espagne pour aller reprendre en Gaule les anciens cantonnements d'Ataülf, c'est-à-dire la première Aquitaine avec la Novempopulanie, et Toulouse détachée de la province Narbonnaise[3]. Rome trouvait son compte à cet échange, attendu que laisser les Visigoths au midi des

1. Vallia, rex Gothorum, romani nominis causa, intra Hispanias, cædes magnas efficit barbarorum. Idat., *Chron.*, ann. 416.

2. Vallia... Alanis et Vandalis Silingis, in Lusitania et Bœtica sedentibus adversatur... Vandali Silingi in Bœtica per Valliam regem omnes exstincti... Alani qui Vandalis et Suevis potentabantur adeo cæsi sunt a Gothis, ut exstincto Atare regi ipsorum, pauci qui superfuerant, abolito regni nomine, Gunderici regis Vandalorum, qui in Gallæcia resederat, se patrocinio subjugarent. Idat., *Chron.*, ann. 418.

3. Gothi, intermisso certamine quod agebant, per Constantium ad Galliam revocati, sedes in Aquitania a Tolosa usque ad Oceanum acceperunt. Idat. *Chron.*, ann. 419. — Constantius patricius pacem firmat cum Vallia, data eidem ad inhabitandum secunda Aquitania, et quibusdam civitatibus confinium provinciarum. Prosp. Aquit. *Chron.*, ann. 419.

Pyrénées, c'était évidemment y laisser des maîtres dont rien ne pourrait plus affranchir l'Espagne, tandis que, placé en Aquitaine sous l'œil du préfet du prétoire, qui résidait à Arles, et sous l'épée des légions, ce peuple serait plus facilement contenu, plus promptement façonné à la sujétion, et mieux utilisé pour le service de l'empire. Quant aux Visigoths, ils paraissent avoir échangé sans regret des ruines toutes fraîches et un pays épuisé pour un autre qu'ils n'avaient quitté que malgré eux, et dont peut-être la riante image les avait suivis par delà les monts. En effet, les provinces méridionales des Gaules jouissaient alors d'un grand renom de richesse et de beauté par tout le monde romain, témoin cette description qu'en traçait, vers 440, le prêtre marseillais Salvien : « Il n'est douteux pour personne, écrivait-il, que l'Aquitaine et la Novempopulanie soient la moelle des Gaules et l'essence de toute fécondité; et que parlé-je de fécondité? On y trouve encore ce qui parfois passe avant la fécondité : l'agrément, la mollesse et la beauté. Toute la contrée s'y déploie aux yeux, ou entrelacée de berceaux de vignes, ou émaillée de prairies, ou diaprée de cultures, ou plantée de vergers, ou ombragée de bosquets, ou arrosée de sources, ou sillonnée de larges fleuves, ou hérissée de moissons comme d'une crinière d'or, tellement que les maîtres et seigneurs de cet heureux pays ne paraissent pas posséder un canton de notre monde, mais une image du paradis[1]. »

1. Nemini dubium est, Aquitanos ac Novempopulos medullam fere omnium Galliarum et uber totius fœcunditatis habuisse, nec solum fœcun-

Les Visigoths s'y installèrent en 419 sous la direction de commissaires impériaux, qui partagèrent le sol entre eux et les habitants, dans la proportion de deux tiers pour les barbares et d'un tiers pour les Romains. Ce fut la solde de leurs services passés et futurs, moyennant quoi ils devinrent hôtes de l'empire, lui prêtèrent foi et obéissance, s'engagèrent à n'avoir d'amis que ses amis, d'ennemis que ses ennemis, et jurèrent de « conserver loyalement sa majesté[1] : » antique formule des traités passés entre Rome suzeraine et les fédérés ses vassaux. Les barbares gardèrent leurs lois, leur administration, leur idiome; le Romain, enclavé dans leurs cantonnements, ne cessa point d'être soumis à la loi romaine et aux magistrats dépendants de la préfecture du prétoire; les villes restèrent romaines, sauf un petit nombre. On eût dit un camp allié dressé en pays romain; mais ce camp devait tendre sans cesse, par la nature des choses, à se transformer en un état indépendant. Vallia fit de Toulouse le siége de son administration, comme avait fait Ataülf. Au reste, il eut à peine le temps d'installer son peuple sur cette terre promise; il mourut la même année, laissant pour son successeur, Théodoric, de la famille des Balthes[2].

ditatis, sed quæ præponi interdum fœcunditati solent, jucunditatis, voluptatis, pulchritudinis. Adeo illic omnis admodum regio aut intertexta vineis, aut florulenta pratis, aut distincta culturis, aut consita pomis, aut amœnata lucis, aut irrigua fontibus, aut interfusa fluminibus, aut crinita messibus fuit; ut vere possessores ac domini terræ illius non tam soli istius portionem, quam paradisi imaginem possedisse videantur. Salv., *Gubern. Dei.*, VII.

1. *Majestatem populi Romani comiter conservare.*

2. Vallia, principe Gothorum, morte absumpto, imperium Theudericus

Cette opération délicate et les négociations qui la préparèrent furent dirigées par le second mari de Placidie, Constantius, patrice et gouverneur des provinces transalpines. On eût pu croire que les Visigoths s'étaient chargés de la fortune de ce personnage, tant ils lui portaient bonheur en toute rencontre. Devenu patrice pour les avoir chassés de la Gaule, il se vit nommer *empereur* pour les y avoir ramenés. Il est vrai que Constantius avait près de l'empereur régnant un avocat infatigable et puissant en la personne de sa femme, Placidie, qui, mariée contre son gré à un homme qu'elle n'aimait pas, cherchait un dédommagement dans l'ambition. D'abord, elle n'eut pas de cesse que son fils Valentinien, né en cette même année 419, ne reçût le titre de *nobilissime* [1], qui constituait une sorte de droit héréditaire à l'empire; puis il lui fallut pour elle-même la qualité d'*augusta*, pour son mari celle d'empereur [2]. Honorius, qui n'avait point eu d'enfants de ses deux femmes, mortes vierges toutes les deux [3], et qui se souciait peu néanmoins que l'on disposât de sa succession de son vivant, résista d'abord aux sollicitations, et n'y céda qu'en 421 de fort mau-

suscepit. Olymp., 35. — Vallia, eorum rege, defuncto, Theodores succedit in regno. Idat., *Chron.*, ann. 420.

1. Hinc nata filia, quam Honoriam nominarunt, filius item, cui Valentiniano nomen datum, qui, superstite etiamnum Honorio, Nobilissimus dictus, impellente fratrem Placidia.... Olymp., 34.

2. Constantius vero Honorii in augustali imperio collega fit, ab illo quidem ipso, sed pæne repugnante, constitutus. Placidia quoque Augusta a fratre et marito dicta est. Id., *ibid.*

3. *Nouveaux récits de l'Histoire romaine au ve siècle*, p. 362.

vaise grâce, disent les historiens [1], mais l'empereur d'Orient, Théodose II, qui nourrissait aussi des prétentions sur l'héritage de son oncle Honorius, comme issu du fils aîné du grand Théodose, tint bon contre toutes les demandes, et les repoussa même avec hauteur.

Or, d'après la constitution de Rome impériale, qui avait pour principe l'unité de l'empire sous plusieurs princes, augustes ou césars, et la communauté entre tous des grandes mesures politiques et des lois, aucune promotion nouvelle au pouvoir souverain ne pouvait avoir lieu que du consentement de tous les empereurs régnants : c'est ce qu'on appelait l'*unanimité* [2]. L'intrus à qui cette unanimité manquait n'était aux yeux de la loi qu'un usurpateur, un *tyran*, ou bien un empereur de parade, simple lieutenant de l'auguste qui l'avait choisi. Le premier acte d'un prétendant était d'envoyer à ses futurs collègues son portrait entouré d'une branche de laurier; l'admission gracieuse ou le refus de cet envoi constituait pour lui-même une déclaration solennelle d'adoption ou de rejet. Lors donc qu'Honorius, vaincu par les obsessions de Placidie, eut agrafé le manteau de pourpre sur les épaules de son beau-frère, celui-ci envoya, suivant le cérémonial consacré, son portrait à la cour de Constantinople; mais Théodose refusa de le recevoir, et fit chasser les ambassadeurs qui l'apportaient [3].

1. Fratre pæne repugnante. Olymp., 34.
2. *Unanimitas.*
3. Dein ad Theodosium, qui fratre Honorii genitus Orientis partibus Augustus imperabat, de Constantii imperatoris electione nuntius mittitur,

C'était la première déconvenue qu'éprouvait cet homme gâté par la fortune, et ce fut aussi la dernière, car il n'y sut pas résister. Il s'emporta, il menaça Théodose, il fit de grands armements contre lui[1] : mais, au milieu de ses colères, le chagrin de son humiliation le rongeait. Il prit en dégoût une autorité dont il ne possédait que l'ombre, un rang dont il n'avait que les gênes, et se mit à regretter, dit un contemporain, l'indépendance de sa vie passée, le laisser-aller de ses habitudes un peu vulgaires, les repas du soir avec ses amis, la gaieté bruyante, et les mimes aux jeux desquels il se mêlait parfois[2]; en un mot, le jovial compagnon, devenu mélancolique et morose, s'éteignit tristement à Ravenne, le 2 septembre 421, après six mois d'un règne nominal[3]. La tête pleine de sombres pressentiments, il avait cru entendre en rêve une voix qui lui criait : « Le sixième s'en va, gare au septième[4] ! » Il y vit un pronostic de mort prochaine, qu'il sembla prendre à tâche de réaliser.

minimeque receptus est. Olymp., 34. — Constantii igitur imagines, ut moris erat eorum qui recens ad imperium promoti erant, missæ sunt in Orientem. Sed Theodosius, quum nuncupationem augustam Constantii improbaret, imagines ejus non admisit. Philost., XII, 12.

1. Exstincta in Occidentem ira atque expeditione, quam, quod ad imperii societatem admissus non esset, animo agitabat. Olymp., 34.

2. Hinc morbum Constantius contraxit, suscepti pœnitens imperii quod non jam, ut antea, eundi redeundique, quo et quando vellet, libertas esset; neque ludicris, ut moris ejus erat, operam dare jam imperatori permitteretur. Id., *ibid.*

3. Constantius ob hanc contumeliam sese ad bellum parabat, mors superveniens, vita simul et curis eum liberavit, cum imperasset mensibus sex. Philost. XII, 12.

4. Igitur septimo imperii mense, quemadmodum et insomnium sic

Veuve pour la seconde fois, Placidie prit possession du palais de son frère; elle s'y installa avec l'appareil et les manières d'une souveraine. Augusta eut sa cour, ses conseillers et presque ses ministres; elle eut sa garde de soldats visigoths, présent de son premier mari, braves barbares dévoués à sa personne, et qui servaient toujours en elle leur ancienne reine[1]. Dans cet état, Placidie s'abandonna sans modération à son désir de commander. Intelligente et passionnée, elle afficha orgueilleusement son crédit; elle se mêla de tout; elle sembla tout faire. Ceux qui connaissaient le caractère ombrageux d'Honorius et sa puérile jalousie pour tout ce qui regardait son pouvoir ne comprenaient rien à cette tolérance excessive, à cette espèce d'abdication dont il donnait le spectacle; mais bientôt on ne l'expliqua que trop bien par l'amour incestueux qu'il avait conçu pour sa sœur. L'indigne fils du grand Théodose, condamné à une enfance perpétuelle, portait dans sa vie privée comme dans sa vie publique le cachet d'une nature débile et corrompue. Son histoire n'était qu'une longue révolte de désirs effrénés soit d'ambition, soit d'amour, contre le sentiment douloureux de son néant. En politique, il tuait ses ministres, comme en amour il répudiait ses femmes, par rage de son impuissance. Le dérèglement de son imagination s'étant porté sur sa sœur consanguine dont la beauté

indicaverat : « Sextus abiit, septimus inchoatur, » pleuritide exstinctus est. Olymp., 34.

1. Adhærebat enim ipsi adhuc barbarorum turba, quum ex Adaulphi, tum ex Constantii imperatoris conjugiis. Olymp., 40.

brillait encore d'un vif éclat, la passion qui le maîtrisait ne tarda pas à se manifester à tous les yeux. Les contemporains n'ont dévoilé qu'un coin de ce triste et honteux mystère[1]; mais ils nous en disent assez sur Placidie, quand ils nous montrent la veuve d'Ataülf, dans l'intérieur du palais, se fortifiant de l'appui de deux femmes, dont l'une était sa nourrice Elpidia, et de l'assistance de son intendant Léontius, pour repousser de criminelles obsessions, puis l'amour furieux d'Honorius se transformant tout à coup en une haine plus furieuse encore[2]. Augusta accepta cette guerre avec hauteur et la soutint avec résolution. Des appartements secrets du gynécée, la lutte passa au dehors. On vit Honorius s'entourer de précautions extraordinaires, comme s'il eût cru sa vie menacée; bientôt il accusa hautement sa sœur de conspirer contre ses jours et contre son trône, et d'entretenir des intelligences avec les barbares[3]. La garde visigothe de Placidie fournissait peut-être un prétexte à cette imputation par la chaleur immodérée de son zèle. Enfin tout le monde prit parti dans la querelle; la cour, l'armée, le

1. Honorii erga sororem affectio tanta fuit, ex quo Constantius, ejus maritus, vita decessit, ut perdite nimis amando et assidue os ejus osculando turpis apud multos consuetudinis suspicionem non effugerit. Olymp., 40.

2. Sed hic amor in tantum brevi vertit odium, allaborantibus Spadusa atque Elpidia, Placidiæ nutrice, quibus illa tribuebat plurimum, adjuvante ipsas Leonteo, illius curatore. Id., *ibid.* — Prosper Tyro dit positivement que sa vie fut exempte de toute tache morale : Post irreprehensibilem conversationem vitam explevit.

3. Ob suspicionem invitatorum hostium, Placidia, cum insidias fratri tenderet, deprehensa est et Roma in exilium relegata. Cassiod., *Chron.*,

peuple, se divisèrent; on se disputa, on se battit, et plus d'une fois les places de Ravenne furent ensanglantées[1].

Dans cette lutte inégale, la femme devait succomber. Bannie du palais et de la ville sous l'accusation de lèse-majesté, Placidie se réfugia d'abord à Rome avec son fils Valentinien et sa fille Honoria, plus âgée que lui d'une année[2]. Toutefois les rangs de ses partisans s'éclaircissaient chaque jour; ses amis finirent par disparaître; elle resta seule, sans protection et sans argent. Elle eût voulu fuir à Constantinople et s'y placer sous la sauvegarde de l'empereur d'Orient, son neveu; mais elle manquait de tout pour un si long voyage. Un homme eut alors le courage de l'assister et de prendre ouvertement sa défense, courage qui fut trouvé grand en face des ressentiments d'Honorius et de la lâcheté de tous les autres : c'était un personnage considérable de l'empire, le comte Bonifacius, qui avait jadis blessé Ataülf au siége de Marseille[3], et qui gouvernait actuellement la province d'Afrique. Mettant de côté toute basse considération, le comte envoya à Placidie de l'argent et des moyens de transport pour se rendre à Constantinople, elle et sa suite[4].

1. Ita ut seditiones Ravennæ existerent... et vulnera etiam utrinque inferrentur. Olymp., 40.

2. Tandem ob eas ipsas inimicitias et priori amori par nunc odium.... fratre prævalente, Constantinopolim cum filiis ablegatur. Id., *ibid.* — Romæ in exilium relegata. Prosp. Tyr., *Chron.*, ann. 423.

3. V. le récit précédent.

4. Solus Bonifacius fidem illi servans, tum ex Africa, cui præerat, pecuniam, ut poterat submisit, tum ad alia ei obsequia præsto erat. Qui

Une tempête survenue sur l'Adriatique, pendant la traversée, faillit emporter au fond de la mer le seul rameau fécond du tronc de Théodose. Placidie, au plus fort du danger, fit vœu de construire une église à saint Jean l'Évangéliste, si, par l'intercession de cet apôtre, elle et ses enfants revoyaient la terre : ils la revirent, et l'église, construite à Ravenne, est encore debout. Pour perpétuer le souvenir de sa reconnaissance, Placidie voulut qu'on y représentât sur un grand tableau en mosaïque, incrusté dans la paroi intérieure, son naufrage, sa délivrance miraculeuse et toutes les circonstances particulières de son vœu. On peut déchiffrer encore cette curieuse page d'histoire, quoique le temps l'ait un peu dégradée. Sur une mer agitée, et sous l'effort d'une violente bourrasque, on aperçoit deux navires près de sombrer; les passagers agenouillés tendent les bras au ciel. Une grande figure, qui semble commander aux vents, de sa main étendue, redresse les mâts penchés et remet un des navires à flot. Dans le lointain apparaît une autre figure, empreinte d'une douceur et d'une majesté toutes divines, dont les doigts déroulent un feuillet du livre mystérieux qui calme les orages de l'âme humaine comme les mouvements de l'océan ; cette seconde figure est Jésus-Christ. Une inscription placée au-dessus du tableau contient ces mots : « Vœu de Placidie et de ses enfants pour leur délivrance de la mer. » A droite et à gauche, sur la

post etiam ut ad imperium hæc rediret, nihil non fecit, tulitque. Olymp., 40.

frise, sont rangés les portraits de tous les empereurs chrétiens depuis Constantin et des princesses des maisons impériales de Valentinien et de Théodose : Honorius n'y est point oublié[1].

La terre ne fut pas plus clémente que la mer à la famille exilée. En débarquant à Constantinople, elle se vit dépouillée des titres et insignes qu'elle portait en Occident, et qui indiquaient son droit au trône impérial, puis Théodose la relégua dans un coin de la ville, où elle végétait obscurément, quand un événement imprévu vint la rendre à la liberté. Honorius mourut le 27 août 428, à l'âge de trente-neuf ans, emporté, comme son père, par une hydropisie dans l'espace de quelques mois[2]. Cette mort inattendue prenait au dépourvu tous les calculs d'ambition personnelle. Théodose II en cacha d'abord soigneusement la nouvelle, et tandis qu'il concentrait en toute hâte des troupes sur la frontière de l'Italie, tandis que ses émissaires partaient pour aller travailler l'esprit des Occidentaux à son profit, il amusait Placidie et les provinces d'Orient par des informations contradictoires[3]; mais Rome n'avait attendu pour se décider ni

1. Grut., *Inscr. Roman.*, p. 1048. *Inscr.* 1. — Tillem., *Histoire des Emp.*, t. VI, p. 622.

2. Honorius aquæ intercutis morbo correptus, ante diem sextum kalendas septembris vitam finiit, missæque in Orientem litteræ Augusti mortem nuntiantes. Olymp., 41. — Honorius aquæ intercutis morbo interiit. Philost., XII, 13. — Honorius actis tricennalibus suis Ravennæ obiit. Idat. *Chron.*, Ann. 428.

3. Quanquam Theodosius imperator de morte imperatoris Honorii certior factus esset, eam tamen aliis celavit, aliaque causa commemorata de ea re complures fefellit. Socr., VII, 23.

l'armée du César de Constantinople, ni ses envoyés politiques. Honorius n'était pas encore descendu dans le tombeau que le sénat s'emparait des rênes du gouvernement, nommait un empereur de son choix, et donnait le signal d'une réaction complète dans l'État, en abolissant le système de lois politiques et religieuses en vigueur depuis le temps de Théodose, et qui portaient le nom de lois catholiques et de lois d'*unité*. La liberté des cultes, que ce système supprimait, fut de nouveau proclamée; tous les proscrits, tous les exclus du dernier règne, païens zélés, hérétiques, partisans des usurpateurs qui avaient essayé d'ébranler la maison de Théodose, tous accoururent à la voix du sénat et rentrèrent dans les fonctions dont ils avaient été dépouillés. Le nouvel empereur, Joannès, nom auquel nous rendrons sa forme française de Jean, appartenait lui-même aux rangs des ennemis de cette maison comme fonctionnaire d'Attale et hérétique arien[1].

Ce n'est pas que le choix de Jean fût mauvais au fond, et le sénat s'était montré habile en s'y arrêtant. Tout le monde s'accordait à reconnaître en lui de grandes qualités : la justice, le désintéressement, la bienveillance pour les personnes, le zèle pour les intérêts publics ; mais c'était un homme de parti, qui avait figuré avec éclat dans la révolte d'Attale[2]. Rentré

1. Alarico notus et partium conciliator, aliquando notariis præpositus. Zosim., v, 40.

2. Vir leni animo, rerum intellectu valens, et virtutem suo pretio æstimare gnarus,... nam nec delatoribus aurum dedit, nec ullius cædis sponte auctor fuit. Procop., *Bell. Vandal.*, I, 3. — Cf. Suid., voc. Ἰωάννες.

en grâce près d'Honorius, il était parvenu par ses services au poste important de primicier des notaires, ou chef de la secrétairerie d'État. L'Italie, qui penchait habituellement pour le parti du sénat, accueillit le nouveau gouvernement avec faveur; la Gaule, plus éloignée, plus divisée, ne s'y soumit pas sans résistance; mais l'Afrique le repoussa résolûment, et répondit aux lettres de Jean par la proclamation de Valentinien III. Il était aisé de reconnaître là l'influence du comte Bonifacius, et ce fut une mauvaise fortune pour le nouveau César d'avoir contre lui un tel homme et une telle province[1]. Dans les révolutions de l'empire d'Occident, il fallait toujours compter avec l'Afrique, qui était le principal grenier de l'Italie : tenir Carthage, c'était bloquer Rome; aussi Jean, tout autre soin cessant, envoya une expédition attaquer Bonifacius et réduire Carthage à tout prix. Pour combler les vides que cette expédition laissait dans les forces de l'Italie, il fit des levées en masse, il appela les esclaves aux armes, enfin il envoya son *curopalate* ou maître du palais Aétius négocier avec les Huns, qui occupaient alors toute la contrée située à gauche du moyen et du bas Danube, l'enrôlement d'une armée auxiliaire à la solde de Rome. Aétius, officier expérimenté, connu personnellement des rois huns, était l'homme le plus propre à faire réussir cette négociation[2].

1. Joannes dum Africam, quam Bonifacius obtinebat, bello reposcit, ad defensionem sui infirmior factus est. Prosp., Aquit. *Chron.*, ann. 424.

2. Data venia Aëtio, quod Hunni quos per ipsum Joannes acciverat, ejusdem studio ad propria reversi sunt. Prosp. Aquit., *Chron.*, ann. 425.

L'initiative que venait de prendre Bonifacius, et qu'il soutint hardiment jusqu'au bout, déjoua tous les calculs d'ambition. Théodose II recula devant la honte que la spoliation d'un enfant, son parent, attirerait infailliblement sur lui : changeant subitement de rôle, il tira les exilés de leur retraite, et se déclara leur patron ; mais il voulut qu'ils parussent tenir tous leurs droits de sa libre et pleine volonté[1]. Placidie eut l'humiliation de voir conférer à son fils le titre de *nobilissime*, comme s'il ne le possédait pas depuis sa naissance ; elle-même fut contrainte de recevoir comme une nouveauté celui d'*Augusta*[2]. Un grand officier de la cour d'Orient, le maître des offices, Hélion, fut chargé de conduire l'enfant et la mère à l'armée qui allait entrer en Italie, de les accompagner pendant toute la campagne, en qualité de représentant de l'empereur d'Orient, et de délivrer au jeune Valentinien, portion par portion et pour ainsi dire pièce à pièce, les pouvoirs et les insignes du principat. Ainsi Hélion, ayant fait halte à Thessalonique, enveloppa le Nobilissime, qui n'avait que cinq ans, dans un manteau impérial, et le proclama César, réservant pour une autre occasion le diadème de perles qui ceignait le front des Augustes et la plénitude de la souveraineté[3]. Une se-

1. Consobrinum suum Theodosius auctum Cæsaris dignitate in Occidentis partes direxit, matri ipsius Placidiæ rerum administrationem committens... Socr., VII, 24.

2. Remissa est Constantinopoli a Theodosio Placidia cum liberis adversus Joannem tyrannum : et illa quidem Augustæ nomen, Valentinianus vero Nobilissimi titulum iterato suscepit. Olymp., 46.

3. Ad Thessalonicam cum ventum esset, Helion officiorum magister,

conde cérémonie eut lieu vers le même temps : celle des fiançailles du jeune César avec la fille de Théodose, Eudoxie, qui n'avait elle-même que deux ans. Théodose avait voulu leur mariage pour mieux lier Placidie, dont il se défiait, et qui d'ailleurs n'eut garde de s'y refuser. Le fiancé, en témoignage de reconnaissance, offrit à son beau-père, par les mains de sa mère, la cession de l'Illyrie occidentale, que celui-ci convoitait beaucoup, et qui fut réunie dès lors à l'empire d'Orient[1] : funeste générosité qui laissait l'Italie à découvert du côté de sa frontière la plus importante !

La guerre traîna en longueur avec des succès balancés, tant le parti du sénat avait de force en Italie, et Jean, pour gagner définitivement le dessus, n'attendait que l'arrivée des Huns auxiliaires qu'on annonçait devoir être prochaine, quand lui-même tomba victime d'une trahison qui le livrait aux mains de ses ennemis[2]. Il ne trouva de la part de Placidie ni la pitié que réclamait son infortune, ni les ménagements que méritait son caractère, ni la clémence qu'on était en droit d'espérer d'une fille du grand Théodose. Le malheureux *tyran* que les hasards de la guerre amenaient en sa puissance, et qui, trois jours plus tard,

a Theodosio missus, Valentinianum in ipsa illa urbe Cæsaris veste induit, annos natum non amplius quinque. Olymp., 46. — Frigerid., ap. Greg. Tur., II, 8.

1. Cassiodor., *Ep.*, l. I, 1. — Jornand., *De Regn. Succ.*, p. 653. — Tillem., *Hist. des Emp.*, t. VI, p. 215.

2. Ductores tyranni jam ad defectionem propensi erant... Concerto levi prælio captus est Joannes, proditione eorum qui circa ipsum erant, et Aquileiam ad Placidiam et Valentinianum deducitur. Philost., XII, 13.

eût été son maître, se vit traiter comme le dernier des criminels. Après lui avoir coupé le poing dans le cirque d'Aquilée, on le fit promener par toute la ville, monté sur un âne et en habits impériaux, au milieu d'une troupe d'histrions qui l'accablaient d'insultes et de railleries; puis on lui trancha la tête[1]. Ce bel exploit terminé, Placidie et son fils partirent pour Rome, où le jeune César devait recevoir des mains d'Hélion, en présence du sénat, le manteau augustal avec le complément des pouvoirs impériaux[2]. Ils étaient encore en route, quand un message leur annonça l'arrivée d'Aétius et la défaite de l'arrière-garde des troupes orientales. En effet, le troisième jour après l'exécution de Jean, le curopalate déboucha des Alpes à la tête de soixante mille Huns, et culbuta une division de l'armée de Placidie qui lui fermait le passage. Apprenant alors la catastrophe du tyran et la soumission de Rome, qui avait ouvert ses portes aux généraux de Théodose, il arrêta ses hordes et attendit que le nouveau gouvernement entrât en explication avec elles, ou que lui-même vît clair à prendre un parti[3].

1. Illic dextra manu prius amputata, postea etiam capite truncatus est. Philostorg., XII, 13. — Per circum Aquileinsem rectus asino, ubi ab iis qui artem ludicram in scena factitabant multa et pati et audire coactus... Procop., *Bell. Vand.*, I, 3.

2. Helion vero Romam invasit, omnibusque eo confluentibus Valentinianum jam septennem veste induit imperatoria. Olymp., 46.

3. Aëtius unus ex ducibus Joannis tyranni, tertio post ejus obitum die supervenit, barbaros adducens mercede conductos ac sexaginta fere hominum millia, commissoque inter ipsum et Asparis exercitum prælio, multi ex utraque parte ceciderunt. Philostorg., XII, 14.

C'était un homme redoutable de toute façon que celui qui venait jeter ainsi, quoique un peu tardivement, soixante mille barbares dans la balance de la fortune. Né à Durostorum, dans la petite Scythie, province romaine du bas Danube, primitivement peuplée de Scythes, c'est-à-dire de Sarmates et de Slaves, Aétius était, comme Stilicon, un nouveau Romain, et il rappela son histoire sans lui ressembler. De ces deux Romains, l'un Sarmate, l'autre Vandale, la différence originelle se trahissait aux yeux par une manière toute différente d'être Romain. Le grand et infortuné Stilicon offrait dans son caractère quelque chose des habitudes calmes et réfléchies des races occidentales : l'allure d'Aétius, mélange de souplesse et d'impétuosité, de ruse et d'audace, dénotait au contraire les races de l'Orient. Si celui-ci manquait de l'élévation morale et des illusions enthousiastes qui firent le mérite et le malheur du tuteur d'Honorius, s'il se souilla par des violences et des fourberies que l'autre ne connut jamais, peut-être en revanche fut-il mieux approprié à son temps, plus apte à tirer parti d'un empire corrompu, pour le servir en le maîtrisant.

Son père descendait des anciens chefs du pays. Ayant changé son nom scythe pour le nom latin de Gaudentius et porté les armes sous l'aigle romaine, il parvint de grade en grade à la maîtrise de la cavalerie[1]

1. Gaudentius pater, Scythiæ provinciæ primoris loci, a domesticatu exorsus militiam, usque ad Magisterii equitum culmen provectus est. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, II, 8.

et vit sa fortune comblée par un mariage italien [1], puis il alla périr en Gaule dans une émeute de soldats [2]. Intelligent, hardi, général par instinct, le fils attira, tout enfant, l'attention de Stilicon, qui le plaça comme otage près d'Alaric, alors campé en Épire ; les mêmes qualités lui valurent l'affection de ce barbare déjà célèbre. Un poëte du temps se plaît à nous peindre le futur vainqueur de Rome devenu, par amusement, le maître et l'instructeur du jeune otage, le formant au tir de l'arc, au maniement de la lourde pique des Goths, « attachant un grand carquois à ses petites épaules, et oubliant, dans ces jeux de la guerre, qu'il instruisait un Romain [3]. » Après trois ans passés chez les Goths, Aétius fut envoyé, en la même qualité d'otage, chez les Huns, qui habitaient, ainsi que je l'ai dit, les contrées situées au nord du Danube. Visiter les barbares, se mêler un peu à leur vie, c'était la meilleure école pour un Romain qui se destinait au métier des armes ; en étudiant des peuples chez qui Rome trouvait à la fois ses défenseurs et ses ennemis, on apprenait à connaître l'élément fatal qui recélait dans son sein le salut ou la ruine du monde. Sous la tente de Roua, le plus important des rois huns, l'élève d'Alaric devint le

1. Mater Itala nobilis ac locuples femina. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, II, 8.
2. Prosp. Tyr. *Chron.*, ann. 424.
3. ... Rex ipse (Alaricus) verendum
Miratus pueri decus et prodentia fatum
Lumina, primæ vos dederat portare pharetras,
Laudabatque manus librantem et tela gerentem,
Oblitus quod noster erat.
Sid. Apollin., Carm. V.

camarade d'Attila[1]. Il savait déjà la guerre germanique, la guerre d'infanterie pesante comme la faisaient les Goths ; il apprit la guerre des nomades d'Asie, l'art de soulever ou d'abattre ces tempêtes de peuples devant lesquelles les Goths eux-mêmes avaient fui. Ce fut peut-être alors qu'il conçut le plan réalisé plus tard par son génie d'employer au service de Rome les Huns contre les Germains et les Germains contre les Huns, d'opposer la barbarie asiatique à la barbarie européenne et de les user l'une par l'autre.

Cette adolescence active et aventureuse fit d'Aétius un soldat accompli en même temps qu'un excellent général. Personne ne l'égalait dans le maniement de ces armes variées que l'introduction d'auxiliaires de toute race avait pour ainsi dire naturalisées sous le drapeau romain. Petit de taille, mais souple et nerveux, il aimait à faire montre de force et d'agilité, et on ne le trouvait pas moins redoutable dans une mêlée, la lance ou la hache à la main, qu'au front de ses troupes, réglant avec calme les mouvements d'une bataille[2]. On l'eût dit le chef naturel de chacune de ces bandes dont l'agglomération bigarrée formait, au ve siècle, une armée romaine ; à la tête des légions, on

1. Tribus annis obses Alarici, obses dehinc Chunnorum. Friger., ap. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, II, 8.

2. Medii corporis, virilis habitudinis decenter ornatus, quo neque infirmitudini esset neque oneri, animo alacer, membris vegetus : eques promptissimus, sagittarum jactu peritus, conto impiger, bellis aptissimus, pacis artibus celebris,... laboris appetens, impavidus periculorum, famis sitisque atque vigiliarum tolerantissimus. Renat. Frigerid., ap. Greg. Tur., *ub. sup.*

le comparait aux Romains des vieux temps; à la tête des auxiliaires germains, c'était un lieutenant d'Alaric. et lorsque, dans une charge impétueuse, il enlevait à sa suite les mobiles escadrons de l'Asie, on l'eût pris pour un chef nomade venu du désert.

Ce grand soldat n'était cependant point un bon citoyen. Quoique désintéressé dans son administration et juste envers ses inférieurs, il portait dans ses actes politiques un détestable esprit de duplicité. Tout lui était bon pour parvenir, tout lui semblait légitime pour abattre un rival, et ce qu'il estimait surtout dans l'auxiliaire étranger, c'était l'instrument à double fin au moyen duquel on tenait en respect le gouvernement romain, tout en le servant bien. Par un calcul d'ambition qui dénotait l'importance croissante des barbares. tandis que son père avait recherché en mariage une Italienne, il rechercha une barbare; il demanda et obtint une jeune Gothe de lignée royale[1], dont le père avait occupé de grandes charges à la cour, mais qui, restée barbare sous la stola des matrones, croyait déroger en ayant un père et un mari généraux romains. Un contemporain nous la représente, dans une querelle domestique, reprochant à Aétius sa mésalliance et l'excitant à s'emparer du trône des Césars, afin qu'elle ne regrettât plus celui des Balthes[2]. Aétius, toujours prêt à profiter de la for-

1. Post hæc Carpillionis gener, ex Comite domesticorum... Renat, Frigerid., ap. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, II. 8.

2. Quid faciam infelix? natoque regna parabo,
Excluso sceptris geticis, respublica si me

tune, avait accepté de Jean, durant son principat éphémère, l'intendance du palais impérial et la mission qu'il venait de remplir près des Huns; il attendait maintenant, dans l'attitude d'un chef indépendant, ce que le nouveau gouvernement déciderait de lui.

La régente ne perdit pas un moment pour le rassurer. Traitant de puissance à puissance avec son général, elle le confirma dans tous ses grades et lui donna la maîtrise militaire des Gaules, et ses Huns, largement indemnisés, retournèrent dans leur pays [1]. Aétius voulut cependant en garder un corps d'élite qui le suivit au delà des Alpes, et qui ne reconnaissait guère, on peut le supposer, d'autre maître que lui. Le commandant des Gaules se mit de tout cœur à la tâche difficile de rétablir l'ordre dans ces provinces si profondément troublées. Quant à la régente, heureuse d'en être quitte à ce prix, elle put vaquer tranquillement à la restauration de l'unité catholique, ce système politique et religieux de Théodose auquel sa famillerestait indissolublement attachée.

Præterit, et parvus super hoc Gaudentius hujus
Calcatur fatis ?

Sidon. Apollin., *Carm.* V, v. 203 et seqq.

1. Post hæc Aëtius fœdus iniit cum Placidia et Valentiniano, et Comitis dignitatem accepit. Barbari vero, auro accepto, iram atque arma deposuerunt, et obsidibus datis fideque vicissim accepta, in proprias sedes reversi sunt. Philost., XII, 14.

III

AÉTIUS ET BONIFACIUS

L'AFRIQUE LIVRÉE AUX VANDALES. — DERNIERS MOMENTS DE SAINT AUGUSTIN.

III.

AÉTIUS ET BONIFACIUS.

L'AFRIQUE LIVRÉE AUX VANDALES. — DERNIERS MOMENTS DE SAINT AUGUSTIN.

Le système d'unité catholique inauguré par Théodose est affermi par Placidie. — Gouvernement de la régente; intrigues de palais; puissance du maître des milices Félix et de sa femme. — Fourberie d'Aétius. — Bonifacius, qui se croit menacé par la régente, se révolte. — Admirable lettre d'Augustin. — Bonifacius ouvre l'Afrique aux Vandales. — Désastres des villes africaines; consternation de l'Italie. — Siége d'Hippone par les Vandales. — Mort d'Augustin. — La fourberie d'Aétius est découverte; Bonifacius revient en Italie. — La régente lui donne le titre de patrice. — Lutte entre Aétius et lui; l'Italie suit sa cause; la Gaule se déclare pour son rival. — Les deux généraux se rencontrent sur le champ de bataille; Bonifacius, frappé d'un coup de lance, meurt de sa blessure. — Il recommande à sa veuve d'épouser Aétius.

Pour bien faire comprendre la nature du *système d'unité*, son importance à l'époque dont nous parlons, et sa liaison avec le passé et l'avenir de l'empire romain, il est nécessaire de donner quelques explications sur la marche suivie par le christianisme entre le règne de Constantin et celui de Théodose.

Constantin, qui fut, si l'on me permet ce mot, l'organisateur légal du christianisme, lui conquit dans la

loi romaine une place à côté du polythéisme national comme seconde religion de l'État; mais il n'y avait pas d'égalité possible au fond entre une religion vieillie, persécutrice et vaincue, et une religion jeune, confiante dans sa destinée et victorieuse des persécutions, et quand bien même la force des choses l'eût permis, le zèle de l'empereur néophyte, l'intérêt de l'empereur ambitieux, en eussent décidé tout autrement. Le nouveau culte arrivait, dès le règne de Constantin, à une prééminence incontestée, lorsqu'il se scinda en deux grandes églises rivales, par suite des guerres de l'arianisme; et le prince, organisateur du christianisme légal, mourut avec l'amer regret de laisser son œuvre compromise.

Le mal s'envenima sous Constance son fils, esprit brouillon, infatué de prétentions théologiques, fabricateur infatigable de symboles ariens qu'il démontrait à main armée, et souverain aussi aveugle que détestable théologien. Les divisions qu'il entretint à plaisir au sein du christianisme, la faiblesse et l'avilissement qui en furent la suite, amenèrent la réaction païenne de Julien.

Après Julien, l'empire eut deux empereurs chrétiens, mais appartenant aux deux églises rivales: Valentinien Ier, aïeul maternel de Placidie, était catholique; Valens, son collègue et son frère, était arien. Tandis que l'un, par une ferme et libérale administration, conservait en Occident la foi de Nicée, l'autre la persécutait en Orient, et, tout en cherchant à étouffer l'église catholique, il laissait l'église arienne s'éparpil-

ler et se dissoudre en mille sectes sans nom. Cette mauvaise politique porta ses fruits. Revenu à la confiance, le polythéisme rallia ses éléments dispersés : Constance avait suscité Julien; Valens provoqua le sénat de Rome, qui était le génie païen de la république et l'âme de toutes les réactions religieuses. Le sénat proclama du haut du Capitole la légitimité des insurrections de Maxime et d'Eugène. Théodose, élevé au trône d'Orient, dans le moment où les luttes se préparaient, prit hardiment le seul parti qui pouvait rendre quelque cohésion au christianisme, il supprima l'église arienne; rétablissant en Orient l'église catholique, il la fortifia, il la fonda, comme institution publique, sur un ensemble de lois qui prirent le nom de loi *catholique*, loi *d'unité*[1]. Cette reconstitution du gouvernement chrétien lui donna la force d'abattre les deux terribles insurrections qui s'étaient abritées sous les bannières de l'ancien culte national.

Au reste, Théodose, en prenant le catholicisme pour son instrument d'unité, ne consulta pas seulement ses convictions orthodoxes; d'autres raisons encore purent l'y déterminer, raisons générales et plus politiques que religieuses, quoique tirées de l'essence des dogmes et de la constitution des églises. Arius n'avait pas aperçu d'abord la conséquence fatale de sa doctrine; il ne s'était pas dit que toucher à la divinité du Christ, livrer à l'arbitraire des discussions le mystère fondamental sur qui tout reposait, c'était enlever à

1. *Lex catholica; leges de unitate vel unitatis, unitas.* — Ce sont les expressions du code théodosien.

l'institution chrétienne, comme religion de l'État, les caractères d'autorité et de fixité inséparables d'une institution publique. En permettant à chacun de mesurer, suivant son intelligence et son vulgaire bon sens, la part de divinité à laquelle le fondateur du christianisme avait droit, on risquait de voir cette part réduite à néant par quelque raisonneur intrépide, et alors le christianisme tombait de son rang de religion émanée de Dieu même, seule infaillible et seule vraie comme lui, au niveau d'une secte déiste bizarrement enveloppée de formules platoniciennes et juives, ou bien encore il allait se confondre avec ces essais de philosophie théurgique dont le paganisme était alors infecté. En un mot, l'arianisme renfermait dans son principe, comme une conséquence logique, inévitable, la dissolution de la religion chrétienne, et cette conséquence se produisit dans plusieurs sectes ariennes du vivant même d'Arius. Quant à l'église, il la dissolvait de fait en autant d'églises particulières que de docteurs, sans qu'aucune d'entre elles eût le droit de se déclarer exclusive et obligatoire. Pouvait-on fonder sur cette anarchie une institution de l'État, c'est-à-dire un gouvernement des croyances et des mœurs? Pouvait-on associer la puissance publique aux incertitudes et aux contradictions de la raison individuelle? Pour les Romains, qui comprenaient tout autrement que nous les liens réciproques de la politique et de la religion, l'arianisme ne pouvait servir de base à une institution forte et durable. Le catholicisme, au contraire, par l'inflexibilité de son symbole et par l'élévation mysté-

rieuse de son premier dogme, répondait aux idées et aux besoins de leur politique religieuse.

Ce n'était pas encore tout, et, si la constitution d'une église unitaire devait sauver le christianisme, elle n'importait guère moins au salut matériel de l'empire. Depuis le déclin de sa puissance militaire, l'empire n'exerçait plus hors de ses limites qu'une action morale, laquelle, il est vrai, s'était accrue de tout le domaine des sentiments religieux. Il possédait toujours, comme au temps de Tacite, ses arts, ses vices et toutes les fascinations de la vie civilisée, pour attirer et dompter les barbares; mais il avait gagné depuis lors quelque chose de mieux, et le christianisme était au ve siècle son instrument d'assimilation le plus énergique. Chose singulière! cette religion où Rome païenne s'obstinait à voir sa mortelle ennemie, et qu'elle poursuivait encore par les invectives de ses orateurs, après l'avoir poursuivie longtemps par la main de ses bourreaux, le christianisme était maintenant sa sauvegarde aux avant-postes de la barbarie : là où ne se montraient plus les légions romaines, la propagande chrétienne allait conquérir au profit de Rome. Une peuplade barbare devenue chrétienne devenait aussi en grande partie romaine par le seul fait de sa conversion ; il se créait tout aussitôt entre elle et la société civilisée un fonds commun d'idées et de sentiments, de pratiques et de besoins moraux, qui ne faisaient que s'étendre et fructifier avec le temps. Bien plus, le barbare converti entrait vis-à-vis de l'empire en rapport de sujétion ; il en recevait des prêtres et des évêques,

il en recevait, par la voie des conciles, sa loi morale et l'interprétation de ses croyances; lui-même était représenté par ses évêques dans les grandes assemblées de la chrétienté romaine; il y siégeait, il y délibérait à son tour sur les lois religieuses des Romains, c'est-à-dire que le plus fier et le plus obstiné barbare, au lendemain de sa conversion, se trouvait, pour une grande partie de son existence morale, un sujet ou un citoyen de l'empire.

Quelle importance un empereur romain ne devait-il donc pas attacher à la propagation de la foi chrétienne hors de ses limites! Malheureusement, le christianisme avait suivi dans son expansion extérieure les mêmes phases que dans son développement intérieur : les deux églises arienne et catholique avaient porté leurs divisions chez les barbares. Tandis que les peuples voisins de l'Occident se convertissaient à la foi de Nicée, Valens entraînait dans l'arianisme la puissante nation des Visigoths, et par elle d'autres barbares de l'Orient. Il en résulta un grand danger pour l'empire déchiré par des guerres religieuses, chaque parti appelant à lui ses coreligionnaires barbares et les trouvant dociles à son appel. Par une compensation fatale, les barbares en guerre contre l'empire rencontraient souvent dans leurs coreligionnaires romains des auxiliaires ou des complices. On voit à combien d'intérêts divers, religieux ou politiques, intérieurs ou extérieurs, l'empereur Théodose crut satisfaire en organisant son système de l'unité catholique. Il promulgua, dans cette pensée, plusieurs lois qui se coordonnaient, et qui,

confirmées, amendées, amplifiées par ses successeurs, composèrent un ensemble, un corps de dispositions relatives à l'unité : c'est cette espèce de code religieux que l'on voit, dans l'histoire du ve siècle, tantôt aboli, tantôt remis en vigueur, suivant le triomphe des partis et les oscillations de la politique. En analysant ses dispositions nombreuses, on peut les réduire à quelques points principaux.

La religion catholique, telle que la professe la ville de Rome d'après la tradition du siége de saint Pierre, est déclarée religion de l'empire et obligatoire pour tout sujet romain; elle seule a le droit de s'intituler *chrétienne;* les communions hérétiques ne l'ont pas : elles doivent puiser leur dénomination soit dans la personne de leur fondateur, soit dans les circonstances particulières de leur doctrine. Il leur est également interdit d'employer le mot d'*église* pour désigner leurs lieux de réunion, de même que le mot de *prêtre* (*sacerdos*) pour désigner leurs desservants : ces qualifications, auxquelles la législation attache des priviléges, des honneurs, des subventions de l'État, devant rester la propriété exclusive du catholicisme.

Certaines hérésies sont prohibées absolument sous les pénalités les plus rigoureuses, telles que l'exil, la confiscation, la mort, l'incapacité de tester; d'autres sont tolérées, mais sous des conditions encore fort dures. La loi confond à dessein les hérétiques avec les païens, les juifs, les manichéens, sous l'appellation collective de *secte ennemie du catholicisme*. Les dissidents sont exclus des fonctions publiques; ils ne peu-

vent entrer ni dans l'armée, ni dans l'administration, ni dans le barreau. En même temps que la loi dépouille de tout privilége les chefs des communions dissidentes, elle fortifie le clergé catholique; elle introduit les évêques dans la juridiction civile; elle leur confère le droit non-seulement de juger en dernier ressort les causes des ecclésiastiques, mais encore de décider entre laïques comme arbitres. Cette loi, qui choquait tous les principes du droit romain, fut l'objet d'une opposition vive et constante dans les rangs élevés de la société.

Cet ensemble de lois n'était pas toujours et intégralement observé : on appliquait les unes, on suspendait ou on laissait dormir les autres. C'était un arsenal où le gouvernement venait puiser les armes que la circonstance réclamait : l'idée restait debout pour éclairer la marche et montrer le but. On comprend dès lors le double empressement qui éclata après la mort d'Honorius, de la part du sénat romain, pour abolir les lois d'unité; de la part de Placidie, pour les rétablir. La régente ne se donna pas le temps de prendre pied en Italie; elle proclama sa politique par trois constitutions rendues au nom de son fils, lorsqu'elle était encore à Aquilée. Son impatience féminine à tout reconstituer en un instant était excitée par sa dévotion fervente, par le respect qu'elle portait à a mémoire de son père, et aussi par le fanatisme vrai ou simulé des courtisans qui avaient su capter sa confiance.

Toutefois le gouvernement de Placidie, malgré la



virilité d'esprit dont elle avait fait preuve à une autre époque, ne fut qu'un gouvernement de femme, livré, dès son début, au favoritisme. Un petit conciliabule, à la tête duquel figuraient Padusa, femme du grand maître des milices Félix, le grand maître des milices lui-même, et un diacre nommé Grunnitus, expert en intrigues et grand machinateur de complots, dirigeait tout, parlait, agissait au nom de la régente[1]. Félix était un de ces hommes, produit des temps de révolution, toujours violents, toujours exclusifs, conseillers perpétuels de mesures extrêmes, et qui, par cela même, semblent s'être acquis le droit de passer d'un parti à l'autre, ne fût-ce qu'à titre de bourreaux. On n'avait pas toujours connu Félix si zélé catholique, et il n'y avait pas longtemps que, sous un faux prétexte et par vengeance, il avait fait tuer, pendant une distribution d'aumônes, un diacre romain que l'Église a mis au rang des saints[2]. Les temps ayant changé, Félix se hâta d'expier ce meurtre par un autre meurtre. Le siége épiscopal d'Arles avait été envahi par un intrus nommé Patrocle, qui parvenait à se maintenir dans la province, malgré l'opposition des autres évêques gaulois[3]. Félix donna mission à un tribun barbare d'aller lui couper la gorge, tranchant ainsi du même coup le schisme et le schismatique[4]. Ce soldat féroce imposait

1. Prosper Aquit., *Chron.*, ad ann. 430 et seqq.

2. Cujus impulsu... Titus diaconus, vir sanctus, Romæ pecunias pauperibus distribuens interruptus est. Prosp. Aquit., *Chron.*, ann. 426.

3. Patroclus ordinatus... Quæ res inter episcopos regionis illius magnarum discordiarum causa fuit. Prosp. Aquit., *Chron.*, ann. 426.

4. Patroclus Arelatensis episcopus a tribuno quodam barbaro multis

par sa brutalité même. Le triumvirat malfaisant déclarait surtout la guerre aux personnes, disposait des places, et, pour perdre ceux dont il se méfiait, ne ménageait pas plus la calomnie que la violence.

Sur ces entrefaites arrive à la cour de Placidie le comte Bonifacius, appelé par la régente, à qui il tardait probablement de saluer le restaurateur de sa famille. Son arrivée fit événement en Italie, où l'on admirait son courage encore sans tache, et où les derniers événements l'avaient rendu l'objet d'une vive curiosité. Placidie le reçut à peine comme un sujet; elle lui conféra le titre de comte des domestiques, c'est-à-dire de chef des gardes de l'empereur, quoiqu'il dût achever en Afrique le temps de son commandement[1]; elle le chargea en outre d'une mission importante en Espagne près des rois vandales de la Bétique, car, après le départ des Visigoths et leur retour en Gaule, les Vandales s'étaient ralliés et avaient reconquis leurs anciens cantonnements au midi de la péninsule espagnole. La place de patrice, la plus éminente des dignités romaines, étant vacante, et la régente n'en disposant pas, on put croire qu'elle la lui réservait. Cette popularité et surtout ces faveurs de cour excitèrent la jalousie de Félix, qui crut voir dans Bonifacius un rival et peut-être bientôt un successeur.

vulneribus laniatus occiditur : quod facinus ad occultam jussionem Felicis magistri militum referebatur. Prosp. Aquit., *Chron.*, ann. 426.

1. Bonifacius ab Africa ad Italiam per urbem venit, accepta magistri militum dignitate... Prosp. Aquit., *Chron.* ann. 432. — Bonifacio domesticorum et Africæ comite... Augustin., *Ep.* 220, 7.

Au nom du comte Bonifacius est attaché un sceau fatal qui ne s'effacera jamais et qui est la juste punition d'un grand crime, car nul citoyen ne fut plus funeste à son pays. Pourtant ses compatriotes l'ont exalté, aimé, respecté même après son crime, et l'histoire contemporaine montre envers lui une indulgence qui surprend d'abord, arrête l'historien moderne, et le trouble dans le jugement qu'il est appelé à porter sur cet homme. Pour nous, ne séparant point Bonifacius de son siècle, nous nous contenterons d'exposer avec impartialité sa vie, mélange de bien et de mal, d'élévation et de misères; on pourra le juger ensuite, et ses contemporains avec lui.

Bonifacius était vieux Romain et originaire de Thrace[1]. Soldat dès son enfance, il avait été frère d'armes d'Aétius, aussi brave que lui, aussi estimé pour son mérite, plus estimé pour son caractère. Des qualités, les unes séduisantes, les autres solides, sa franchise, ses élans généreux, son courage à suivre, malgré la disgrâce, les causes qu'il embrassait, lui valurent la bonne fortune unique d'être loué également des païens et des chrétiens[2]. On le comparait aux hommes d'autrefois, et peut-être, sans la susceptibilité ombrageuse de son humeur, sans les irritations de son orgueil, un tel rapprochement eût-il pu se justifier;

1. Thrax natus. Bonif. *Ep.* ad Augustin., *Append.*, *Ep.* 10, p. 1378.

2. Bonifacius vir erat heroicus..., justitiæ vel imprimis studiosus et abstinens ac pecuniarum contemptor fuit. Olymp., 42. — Augustin., *Ep.* 220, passim. — Bonifacium virum bellicis artibus præclarum... Prosp. Aquit., *Chron.*, ann. 422.

mais cette nature avait plus d'éclat que de vraie grandeur, plus de laisser-aller que de force. Toutefois, au milieu de l'abaissement universel des caractères, elle dominait et attirait. Une chose surtout distinguait Bonifacius des gens de guerre de son temps, presque tous athées ou indifférents : c'était une ferveur de dévotion portée jusqu'à l'ascétisme[1]. Son âme passionnée, qui ne connaissait point de mesure, semblait flotter perpétuellement entre la soif de la gloire et le dégoût du monde, entre le champ de bataille et le cloître. A la mort de sa femme qu'il chérissait, il voulut se faire moine[2], et pour l'en empêcher il ne fallut pas moins que l'autorité de l'évêque d'Hippone, Augustin, et de son ami Alype, qui vinrent le trouver à Tubunes et lui remontrer qu'il servirait beaucoup plus utilement l'Église sous la casaque du général que sous le froc du religieux. Les païens, pour qui un pareil caractère était tout nouveau, et qui ne pouvaient guère le comprendre, dirent de Bonifacius que c'était un *homme héroïque*[3]. Nous qui avons vu ce type se développer au moyen âge sous l'influence des idées chrétiennes,

1. Tu autem ex hoc mundo nihil quæreres, nisi ea quæ necessaria essent huic vitæ sustentandæ tuæ ac tuorum, accinctus balteo castissimæ continentiæ, et inter arma corporalia spiritualibus armis tutius fortiusque munitus. Augustin., *Ep.* 220, 3.

2. Omnes actus publicos quibus occupatus eras, relinquere cupiebas, et te in otium sanctum conferre, atque in ea vita vivere in qua servi Dei monachi vivunt. Id., *ibid.*

3. *Bonifacius vir erat heroicus*, dit Olympiodore, auteur païen, contemporain de ces événements. Olympiodore avait occupé de grandes places dans l'administration, et connu personnellement la plupart des hommes dont il parle. Les fragments qui nous restent de ses écrits sont une des sources les plus importantes de l'histoire du v[e] siècle.

nous dirons avec plus de connaissance de cause : C'était déjà le soldat chrétien, un précurseur lointain de la chevalerie. Et comme pour compléter dans ce Romain du ve siècle l'esquisse du chevalier du xie, l'histoire nous le montre prenant en toute circonstance la protection des petits et des faibles, la défense des enfants et des femmes[1] ; enfin il n'est pas jusqu'à la galanterie chevaleresque qu'on ne retrouve en lui avec des faiblesses qui le perdirent.

Les Vandales de la Bétique, près desquels Bonifacius se rendait en qualité d'ambassadeur de Placidie, étaient ariens et ariens très-intolérants, plus encore par système politique que par fanatisme religieux. Dans l'intention d'élever une barrière entre leurs possessions d'Espagne et l'empire, ils imposaient l'arianisme aux provinciaux leurs sujets. Tout Espagnol soucieux de conserver sa fortune, son rang et la paix de sa famille, était contraint de se faire arien, et, sous l'aiguillon des provocations et des menaces, on voyait les apostasies se multiplier[2]. La mission du comte

1. Rusticus quidam præstanti forma uxorem suam cum barbaro quodam e confœderatis milite, consuescere cognovit : rogavit itaque Bonifacium, dedecus illud familiæ deplorans, ut opem ferret. Ille, cognito loci intervallo et agri nomine, ubi adulterium patraretur, hominem tum quidem dimisit, in posterum diem ad se redire jussum. Noctu autem insciis omnibus, in agrum illum septuaginta stadiis dissitum profectus, deprehensi cum mœcha barbari caput amputavit, eadem domum nocte revertit. Redeunti dein, ut mandatum fuerat, postridie marito barbari caput obtulit, percunctatus an novisset. Ille, spectaculo percussus, et quasi sensu motus, mox ubi agnovit, multis justitiæ causa actis gratiis, domum lætus rediit. Olymp., 42.

2. Procop., *Bell. Vandal.*, I, 3.

d'Afrique avait-elle pour but de faire cesser les persécutions? concernait-elle une guerre alors pendante entre les Romains et les Suèves de la Galice? On l'ignore; mais l'une et l'autre affaire appelait au même degré la sollicitude de Placidie.

A cette cour des rois vandales, Bonifacius rencontra une jeune Espagnole nommée Pélagie, maîtresse d'une de ces fortunes immenses que l'aristocratie ibérienne concentrait encore dans ses mains; il se prit d'affection pour elle et la rechercha en mariage[1]. Pélagie n'était pas moins bonne arienne que Bonifacius bon catholique. Leurs déclarations de mutuelle tendresse furent, à ce qu'il paraît, entrecoupées de disputes théologiques, de dissertations savantes sur la consubstantialité du Verbe, et, l'amour aidant, ils crurent s'être convertis l'un l'autre. Le comte d'Afrique, dans l'expansion de sa joie, écrivait à ses amis de Carthage et d'Hippone : « Je vous amène une femme catholique[2]; » mais hélas! au bout de neuf mois, la fille qui provenait de ce mariage était baptisée par les soins d'un évêque arien[3], et de plus, de jeunes religieuses, parentes de Bonifacius, à ce qu'on peut croire, et qui demeuraient dans sa maison, reçurent, par suite des manœuvres de Pélagie, un second baptême héré-

1. Navigasti, uxoremque duxisti... navigasse obedientiæ fuit, quam debebas sublimioribus potestatibus. Augustin., *Ep.* 220, 4. — Pelagiam uxorem Bonifacii... Marcellin, *Chron.*, ann. 432.

2. Audivi te illam ducere noluisse, nisi prius catholica fuisset facta. Augustin., *Ep.* 220, 4.

3. Hæresis eorum qui verum filium Dei negant, tantum prævaluit in domo tua, ut ab ipsis filia tua baptizaretur. Id., *ibid.*

tique[1]. Il y eut dans toute l'église africaine un cri de stupéfaction et de douleur.

Un pareil événement, arrivé le lendemain du rétablissement des lois d'unité, était destiné à faire grand bruit; aussi la malignité publique ne manqua pas de s'en emparer. Pour la première fois, Bonifacius prêtait le flanc aux attaques, et ce fut à qui le frapperait: les ennemis, les envieux, les indifférents, qui s'ennuyaient peut-être de l'entendre appeler l'*héroïque*, tous fondirent sur lui comme sur une proie. On se demanda si le comte d'Afrique n'avait pas lui-même apostasié, s'il était bien convenable que le palais du chef d'une grande province catholique se transformât en une officine d'hérésie, et qu'un comte des domestiques, qui commandait la garde de sa souveraine, affichât le mépris du gouvernement et la violation des lois. Il ne manqua pas de voix non plus pour souffler à l'oreille de Placidie que ce fait, en apparence imprudent, révélait des projets plus graves; que Bonifacius, enivré de sa popularité, voulait se rendre indépendant en Afrique; qu'abusant indignement de la confiance de la régente, il avait traité pour lui-même avec les Vandales, et que son apostasie était le premier gage qu'il leur donnait. Félix et Padusa étaient les colporteurs infatigables de ces calomnies dans le palais et au dehors[2].

Placidie, troublée, voulut consulter Aétius, que le désir d'observer de près les événements avait

1. Ab ipsis hæreticis etiam ancillæ Deo dicatæ rebaptizatæ sunt. Augustin., *Ep.* 220, 4.
2. Prosp. Aquitan., *Chron.*, ann. 427.

ramené de Gaule en Italie. Aétius avait été le compagnon d'armes du comte d'Afrique, et il affectait d'être toujours son ami : il l'excusait en public, sauf à le déchirer en secret[1]. Il répondit avec une feinte sincérité aux ouvertures de la régente qu'avant de condamner un tel homme, il était bon de l'éprouver jusqu'au bout. « Ordonne-lui, ajouta-t-il, de venir s'expliquer sur-le-champ avec toi. S'il obéit, c'est qu'il ne songe pas à se révolter; s'il refuse, tu sauras trop bien à quoi t'en tenir. Alors agis sans hésitation[2]. » En même temps qu'il donnait ce conseil à la régente, il dépêchait en Afrique un de ses affidés chargé de remettre en main propre à son ancien ami un billet ainsi conçu : « Ta mort est jurée; Placidie a changé de dispositions pour toi. Elle va te donner l'ordre de te rendre en Italie; mais, si tu quittes l'Afrique, regarde-toi comme perdu[3]. » Il demandait en outre le plus profond secret sur cet avertissement. L'ordre arriva en effet, et Bonifacius, qui n'avait pas lieu de douter de la bonne foi d'Aétius, irrité, hors de lui, traita le mandement impérial avec le dernier mépris. Dans cette scène où le comte d'Afrique se laissa aller aux emportements de son caractère, il éclata en récriminations contre la régente, en plaintes sur l'ingratitude dont on payait ses services, jurant qu'il ferait

1. Nondum in apertum odia proruperant, sed sub specie amicitiæ tegebantur. Pocop., *Bell. Vand.*, I, 3.

2. Neque rem exploratu difficilem, si enim Romam Bonifacium vocaret non venturum... Id., *ibid.*

3. At occuparat jam Aëtius clam scribere Bonifacio, matrem imperatoris insidias ipsius in exitium struere... Id., *ibid.*

se repentir ceux qui le récompensaient ainsi[1]. Le dé était jeté : Félix et sa femme triomphaient.

On commença donc la guerre. L'armée envoyée d'Italie déserta ou se fit battre. La seconde expédition eut meilleure chance : Bonifacius fut battu. La province, qui, d'abord et très-vivement, avait pris fait et cause pour son gouverneur, se refroidit quand elle vit la guerre se prolonger sans succès. Les indigènes de l'Atlas, trouvant les frontières dégarnies de troupes, se ruèrent sur les colonies romaines, qu'ils mirent à feu et à sang. Ce ne fut bientôt plus, dans ces riches campagnes, que moissons détruites, municipes pillés, églises profanées; les habitants, enlevés par bandes, étaient traînés comme des troupeaux dans la montagne. Bonifacius, absorbé par ses propres affaires, ne prenait aucune mesure pour réprimer ces barbaries, et, si les chefs des villes venaient se plaindre et réclamer son assistance, il s'irritait ou ne répondait pas. L'humiliation de sa défaite, ajoutée aux injustices dont il se croyait l'objet, mettait le comble à sa colère : il en voulait à la régente de l'affaiblissement de sa gloire. Cet homme, jadis ouvert et franc, était devenu sombre; il ne voyait plus, il n'entendait plus que ses ressentiments; il repoussait les bons conseils, qui d'ailleurs ne lui arrivaient plus qu'à grand'peine, car les officiers romains qu'il avait entraînés dans sa révolte semblaient garder à vue leur complice, afin de le garantir

1. Negavit se aut imperatori aut matri ejus pariturum, Aëtii monita silentio premens. Procop., *ibid.*

contre les retours de son propre cœur. Tel est le portrait qu'Augustin nous en a tracé. Plusieurs fois le saint évêque voulut lui écrire, et il y renonça par crainte que sa lettre interceptée et divulguée ne servît à condamner son ami[1]. En effet, de quoi pouvait-il être question entre eux, sinon de réprimandes et d'exhortations au repentir? Un diacre de leur intimité à tous deux ayant dû se rendre au quartier général pour on ne sait quelle affaire, Augustin saisit l'occasion, et composa, pour être remise à Bonifacius, une longue lettre ou plutôt un mémoire que nous pouvons lire encore dans sa correspondance, et où l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de l'onction du prêtre, de la sagacité du moraliste, ou de la réserve délicate de l'homme du monde. Qu'on me pardonne si, cédant à l'émotion de tant de belles et touchantes paroles, je cite ici cette lettre presque tout entière comme un précieux document sur les mœurs de la société romaine au ve siècle.

« O mon fils! mon cher fils! écrivait le grand évêque à Bonifacius, recueille tes souvenirs. Rappelle-toi ce que tu fus du vivant de ta première femme de glorieuse mémoire, et comment, après sa mort, détestant les vanités du siècle, tu voulus embrasser la servitude de Dieu[2]. Je m'en souviens, moi, qui en fus

1. Litteræ quas in periculis tuis nunquam tibi mittere potui periculum cogitans perlatoris, et cavens ne ad eos ad quos nollem mea epistola perveniret. Augustin., *Ep.* 220, 2.

2. Recole qualis fueris, adhuc in corpore constituta religiosæ memoriæ

témoin, et je sais bien ce que je te dis à Tubunes, alors que, nous trouvant seuls avec toi, mon frère Alype et moi, tu nous ouvris ton âme et nous confias tes projets. Non, quelles que soient les préoccupations qui t'assiégent aujourd'hui, cette conversation ne peut s'être effacée de ta mémoire[1] ! Tu voulais te démettre de ta charge et abandonner le monde pour aller vivre de la vie des solitaires qui servent Dieu dans un saint repos. Tu renonças à ce dessein en considérant, sur nos remontrances[2], que ce que tu faisais alors importait bien davantage aux églises du Christ, si tu le faisais véritablement en vue de les protéger, et si tu ne demandais autre chose au monde pour toi et les tiens que ce que réclame le soutien de la vie, te fortifiant aussi par la continence et te cuirassant d'armes spirituelles au milieu des armes terrestres.

« Tu te rendis à nos discours et tu pris cette résolution : nous nous en réjouissions encore, lorsque tu partis. Tu traversas la mer, puis tu te remarias. Ce voyage, tu le fis sur l'ordre des *hautes puissances* auxquelles tu devais soumission suivant l'apôtre; mais ton second mariage, qui te l'avait commandé, sinon

priore conjuge tua, et recenti ejus obitu quomodo tibi vanitas sæculi hujus horruerit, et quomodo concupieris servitutem Dei. Augustin., *Ep.* 220, 3.

1. Nos novimus, nos testes sumus quid nobiscum apud Tubunas de animo et voluntate tua fueris collocutus. Soli tecum eramus, ego et frater Alypius. Non enim existimo tantum valuisse terrenas curas quibus impletus es, ut hoc de memoria tua penitus delere potuerint. Id., *ibid.*

2. Nempe omnes actus publicos, quibus occupatus eras, relinquere cupiebas, et te in otium sanctum conferre, atque in ea vita vivere in qua servi Dei monachi vivunt. Id., *ibid.*

la passion qui t'a vaincu[1] ? A cette nouvelle, ma stupéfaction fut grande, je l'avoue; pourtant je me consolai un peu en apprenant que tu n'avais pas voulu épouser cette femme qu'elle ne se fût faite catholique, et voilà que l'hérésie de ceux qui nient Jésus-Christ comme vrai fils de Dieu a tellement prévalu dans ta maison que ta fille a reçu le baptême de leurs mains! Les hommes racontent encore bien des choses qui m'arrachent des larmes; mais peut-être qu'ils mentent[2]...

« Depuis ce mariage, combien de calamités, et quelles calamités sont venues fondre sur toi! Descends au fond de ta conscience, interroge-toi, tu répondras ce que je ne veux pas dire. Repens-toi donc; ne diffère plus de faire pénitence, et je ne doute point que Dieu ne te pardonne, et que tu ne sois délivré de tes dangers. Mais, me diras-tu, « ma cause est juste! » Je l'ignore et n'en suis pas juge, car je n'ai pas ouï les deux parties; mais que ta cause soit juste ou non, ce que je n'ai besoin ni de rechercher, ni de discuter, me nieras-tu en face de Dieu que tu ne serais point

1. Quum ergo te esse in hoc proposito gauderemus, navigasti, uxoremque duxisti, sed navigasse obedientiæ fuit, quam secundum Apostolum debebas sublimioribus potestatibus : uxorem autem non duxisses, nisi susceptam desereus continentiam concupiscentia victus esses. Augustin., *Ep.* 220, 4.

2. Quod ego quum comperissem, fateor, miratus obstupui; dolorem autem meum ex aliqua parte consolabatur, quod audivi te illam ducere noluisse, nisi prius catholica fuisset facta; et tamen hæresis eorum qui verum filium Dei negant, tantum prævaluit in domo tua, ut ab ipsis tua filia baptizaretur.... Loquuntur homines, et forsitan mentiuntur. Augustin., *loc. cit.*

tombé dans de telles nécessités, si tu n'avais aimé avec fureur les biens du siècle, toi qui devais les tenir pour néant, toi que nous avions connu fidèle serviteur de Dieu[1]?

« Et ce ne sont pas seulement tes propres convoitises qu'il te faut maintenant subir, tu es devenu l'esclave des passions des autres. Ces hommes qui t'entourent, qui défendent ta puissance et ta vie, qui te sont fidèles, je n'en doute point, et dont tu n'as à craindre aucune embûche assurément, t'aiment-ils pour toi et selon Dieu? Ils aiment les biens du siècle, ils cherchent à les acquérir par ton moyen : de sorte que toi, qui devais réprimer tes passions, tu es contraint de satisfaire celles d'autrui[2]. Or cela ne se fait point sans beaucoup d'actes criminels qui offensent Dieu. Et d'ailleurs de telles cupidités sont-elles jamais satisfaites? On les extirpe en soi quand on aime Dieu; on ne les rassasie pas quand on aime le monde. Quel moyen de contenter tant d'hommes armés, tant de

1. Justam quidem dicis habere te causam, cujus judex ego non sum, quoniam partes ambas audire non possum; sed qualiscumque sit tua causa, de qua modo quærere vel disputare non opus est; numqnid coram Deo potes negare quod in istam necessitatem non pervenisses, nisi bona sæculi hujus dilexisses, quæ tanquam servus Dei, quem te antea noveramus, contemnere omnino, et pro nihilo habere debuisti? Augustin., *Ep.* 220, 5.

2. De quibus ut unum aliquid dicam, quis non videat quod multi homines tibi cohæreant ad tuendam tuam potentiam vel salutem, qui, etiamsi tibi omnes fideles sint, nec ab aliquo eorum ullæ timeantur insidiæ, nempe tamen ad ea bona quæ ipsi quoque non secundum sæculum diligunt, per te cupiunt pervenire, ac per hoc qui refrenare et compescere debuisti cupiditates tuas, explere cogeris alienas? Augustin., *Ep.* 220, 6.

passions avides qu'il faut au contraire stimuler pour les rendre plus redoutables? Quel moyen, je ne dis plus de les assouvir, mais de les repaître un peu, sans attirer sur ta tête la vengeance divine? Aussi regarde autour de toi : tout est dévasté, ruiné, et déjà tes soldats ne trouvent plus rien à piller[1]...

« Tu vas me répondre qu'il faut imputer ces maux à ceux qui t'ont offensé, et qui ont payé par l'ingratitude tes grands services et ton courage. Je l'ai déjà dit : c'est là une cause que je ne veux pas entendre et que je ne peux pas juger[2]; mais réfléchis : tu reconnaîtras que tu en as une autre à débattre, non pas vis-à-vis d'un homme quelconque, mais vis-à-vis de Dieu, car tu es chrétien, et par conséquent tu dois craindre d'offenser Dieu. Si je remonte aux causes supérieures des événements qui nous affligent, je sens bien qu'il faut imputer notre malheur aux péchés des hommes, et pourtant je n'ai pas le courage de te ranger au nombre des fléaux de Dieu, de ces instruments de sa colère avec lesquels il châtie en ce monde les injustes et les méchants... Jette les yeux sur le Christ, qui a tant fait de bien et tant souffert de mal! Pour

1. Quando ergo poteris tot hominum armatorum, quorum fovenda es cupiditas, timetur atrocitas : quando, inquam, poteris eorum concupiscentiam, qui diligunt mundum, non dico satiare, quod fieri nullo modo potest, sed aliqua ex parte pascere, ne universa plus pereant, nisi tu facias, quæ Deus prohibet, et facientibus comminatur? Propter quod vides tam multa contrita, ut jam vile aliquid quod rapiatur, vix inveniatur. Augustin., *Ep.* 220, 6.

2. Sed forte ad ea respondes, illis hoc esse potius imputandum, qui te læserunt, qui tuis officiosis virtutibus, non paria, sed contraria reddiderunt. Quas causas ego audire et judicare non possum. Augustin., *Ep.* 220, 8.

être à lui, pour vivre avec lui, il faut aimer ses ennemis et prier pour ceux qui vous persécutent. Si l'empire romain t'a fait du bien (bien terrestre et passager comme lui), si, dis-je, il t'a fait du bien, ne lui rends pas le mal pour le bien; s'il t'a fait du mal, ne lui rends pas le mal pour le mal[1]. Ce qu'il t'a fait, je ne veux pas le discuter, et je ne suis pas compétent pour le juger; je parle à un chrétien, et je lui dis : Ne rends pas le mal pour le bien, ne rends pas le mal pour le mal!...

« Oh! si tu n'avais pas une femme, je te dirais, comme à Tubunes, de vivre dans la sainteté de la continence, et j'ajouterais (ce que je ne te dis point alors) de t'arracher, autant qu'il t'est possible, au métier de la guerre, et d'embrasser, comme tu le voulus autrefois, la vie des solitaires, ces soldats du Christ qui combattent en silence non pour tuer des hommes, mais pour dompter les puissances du mal. Ta femme m'empêche de t'y exhorter, car, bien que tu n'eusses pas dû l'épouser après tes engagements de Tubunes, elle t'a épousé, elle, dans l'innocence et la simplicité de son cœur[2]. Puisque ce parti n'est plus possible, reste du moins fidèle à Dieu. dégage-toi des

1. Si ergo tibi bona sunt præstita, quamvis terrena, transitoria, ab imperio romano, quia et ipsum terrenum est, non cœleste, nec potest præstare, nisi quod habet in potestate : si ergo bona in te collata sunt, noli reddere mala pro bonis; si autem mala tibi irrogata sunt, noli reddere mala pro malis. Augustin., *Ep.* 220, 8.

2. Sed ut te ad istam vitam non exhorter, conjux impedimento est, sine cujus consensione continenter tibi non licet vivere, quia etsi tu eam post illa tua verba Tubunensia ducere non debebas, illa tibi tamen... innocenter et simpliciter nupsit. Augustin., *Ep.* 220, 12.

passions du monde, garde loyalement ta parole, et, s'il t'est imposé de continuer encore la guerre, ne la fais qu'en vue de la paix : ce sont choses que ta femme ne peut ou ne doit pas empêcher. La charité m'a poussé à t'écrire cette lettre, ô fils très-cher; l'esprit saint dit quelque part : « Réprimande le sage, et il « t'aimera; réprimande le fou, et il te haïra. » C'est au sage que j'ai voulu écrire[1]. »

Cette lettre où la fermeté du conseiller ne perdait rien au langage de l'ami et du prêtre, cette lettre tendre, sensée, courageuse, resta sans réponse. Bonifacius, dont les affaires déclinaient rapidement, s'abîma de plus en plus dans l'opiniâtreté de sa révolte. Voyant les villes de la Proconsulaire et de la Numidie faire l'une après l'autre leur soumission aux officiers impériaux et le vide s'étendre autour de lui, il perdit la tête et demanda du secours aux Vandales. Les historiens modernes ont supposé, non sans vraisemblance, qu'il se laissa entraîner à cette démarche par la femme qui fut son mauvais génie, et sur qui l'austère Augustin ne craignait pas de faire peser la responsabilité des malheurs publics : l'Espagnole, en relation avec les rois vandales, put aisément préparer et diriger la fatale négociation. Un traité en règle, conclu avec Genséric, qui venait de monter au trône des Vandales,

1. Hæc ad te, fili dilectissime, ut scriberem charitas jussit, quid et cogitans quod scriptum est : *Corripe sapientem, et amabit te, corripe stultum et adjiciet odisse te :* non te utique stultum, sed ad sapientem debui cogitare. Augustin., *Ep.* 220, 12.



lui assura la possession de la Mauritanie pour prix de sa coopération armée, et, comme Genséric n'avait point de vaisseaux, Bonifacius lui fournit les siens[1]. Une flotte romaine, passant et repassant d'une rive à l'autre du détroit de Gadès, versa sur la côte de la Mauritanie quatre-vingt mille Vandales : c'était toute la nation, hommes, femmes et enfants[2]. Genséric eut à peine dressé ses tentes sur le sol dont il devenait maître, que les tribus maures accoururent à lui, et le pillage des colonies romaines commença : triste présage du sort qui attendait sous peu de temps toute l'Afrique, entre la révolte des indigènes et la pression des barbares étrangers[3] ! Quand ces nouvelles arrivèrent en Italie, l'effroi n'y fut guère moindre que dans les villes africaines sur lesquelles planait la destruction. Les provinces consternées crurent voir se lever le dernier jour de l'empire. L'éloquent prêtre de Marseille, Salvien, s'écriait, dans son langage coloré comme celui des prophètes : « L'âme de la république est tombée captive des barbares[4] ! »

Alors seulement de part et d'autre on songea, bien qu'un peu tard, à s'expliquer. Les gens sensés, qui sont toujours les derniers à avoir raison, répétaient depuis deux ans que la conduite de Bonifacius cachait

1. Gentibus quæ uti navibus nesciebant mare perviam factum est. Prosp. Aquit., *Chron.* — Gaisericus de Bœticæ littore, cum Vandalis omnibus eorumque familiis, mense maio, ad Mauritaniam transit. Idat., *Chron.*

2. Qui reperti sunt senes, juvenes, parvuli, servi vel domini octoginta millia numerati. Vict. *Pers. Vand.*, *Præfat.*

3. Procop., *Bell. Vand.*, I.— Paul. Diac., *Hist. Miscell.*, XIV.

4. Salvian. Gub. D. VII.

un mystère incompréhensible, qu'un homme digne toute sa vie de l'estime publique ne se serait point dégradé en un instant, qu'un défenseur si courageux de la régente ne l'aurait point trahie et combattue sans une cause qui n'était point encore éclaircie[1]. Ces réflexions si simples, on finit par les trouver justes. Les amis de Bonifacius firent partir secrètement pour l'Afrique deux hommes auxquels il pouvait se confier sans réserve : l'un d'eux était le comte Darius, que nous connaissons par sa correspondance avec saint Augustin. C'était, à en juger par ses lettres, un courtisan aimable, insinuant, poli jusqu'à l'excès, un lettré subtil et recherché suivant la mode de son temps[2], mais un homme bienveillant et pacifique, et un bon chrétien, sauf quelques retours de paganisme auxquels il se laissait aller en sa qualité de bel esprit, admirateur des anciens[3]. On ne mettait guère le pied en Afrique sans visiter Augustin, ou sans chercher une occasion de communiquer par lettres avec lui, tant son importance était grande. A peine débarqué à Carthage, Darius chargea quelques évêques de le saluer de sa part; celui-ci répondit à cette avance par une lettre écrite d'Hippone et qui commença leur liaison.

1. Romæ qui erant noti Bonifacio, expensis ipsius moribus, quanquam non credibile esset, talem regni cupiditate abduci, rem mirabantur. Procop., *Bell. Vand.*, I, 3.

2. Augustin., *Ep.* 229, 230, 231.

3. Quanquam enim a parentibus, ab avis, et postrema usque gentis prole, Christi jura percepimus, tamen aliquoties sensibus nostris superfluæ superstitionis superba vanitas inerrabat... Dar., *Ep.* ap. Augustin., *Ep.* 230

Cette lettre, que nous avons encore, fait allusion en termes obscurs et mesurés à la mission délicate qui amenait le comte Darius de ce côté de la mer. « Quand on m'a fait ton portrait, lui disait-il, le portrait de ton âme, non de ta chair, je l'ai reconnu pour l'avoir vu dans le saint Évangile, où nous lisons ces paroles faites pour toi : « Heureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu ! » Il est certes glorieux de vaincre par son courage, à force de fatigues et de dangers, un ennemi indomptable, et d'assurer le repos aux provinces troublées de sa patrie ; mais il y a plus de gloire à tuer la guerre elle-même avec la parole qu'à tuer des hommes avec le fer, à conquérir la paix par la paix qu'à l'obtenir par la guerre. Que Dieu confirme ce qu'il a opéré par toi au milieu de nous [1] ! »

Darius lui répond que, s'il n'a pas encore tué la guerre, il espère l'avoir suspendue et éloignée, et que, Dieu aidant, les affreuses calamités, qui étaient parvenues au comble, vont décroître et s'assoupir. « Puisses-tu, ajoutait-il, ô père vénéré ! adresser longtemps de tels vœux au ciel pour l'empereur, pour la

1. Nam et iste mihi præsens, quando ad me venire dignatus est, ille autem litteris non faciem tuæ carnis, sed cordis ostendit, ut tanto suavius, quanto interius te viderem. Hanc faciem tuam et in sancto Evangelio, et nos, et tu ipse, propitio Deo, tanquam in speculo lætissimus inspicis, ubi scriptum est a veritate dicente : « Beati pacifici ; quoniam filii Dei vocabuntur. » Magni quidem sunt, et habent gloriam suam, non solum fortissimi, sed etiam, quod verioris genus est laudis, fidelissimi bellatores, quorum laboribus ac periculis, Dei protegentis, atque opitulantis auxilio, hostis indomitus vincitur, et quies reipublicæ pacatisque provinciis comparatur ; sed majoris est gloriæ, ipsa bella verbo occidere, quam homines ferro ; et acquirere vel obtinere pacem, pace non bello. Augustin., *Ep.* 229, 1, 2.

république romaine et pour ceux que tu en trouves dignes [1] ! Cette correspondance se termine par un échange de cadeaux entre le vieil évêque et le comte italien. Celui-ci demande à Augustin un exemplaire du précieux livre de ses *Confessions*, et lui envoie en retour un médicament que le médecin qu'il a près de lui regarde comme souverain contre les infirmités dont l'évêque d'Hippone est atteint : remède du corps contre un remède de l'âme [2] ! On suit avec un vif intérêt, à travers ces confidences voilées, la marche d'une négociation dont l'histoire ne nous expose que le résultat. Bonifacius, ouvrant enfin le fond de son cœur à ce fidèle ami, avoua tout, expliqua tout, et montra la lettre d'Aétius. Darius reprit aussitôt le chemin de Ravenne [3].

Ce fut un éclair pour Placidie, mais cet éclair l'épouvanta [4] : elle avait tout livré à l'homme dont on lui dévoilait la fourberie, ses provinces les plus belliqueuses, sa meilleure armée, l'entrée de ses conseils, et jusqu'au généralat suprême, dont il lui avait fallu bien à contre-cœur dépouiller Félix. En effet, le maître des milices s'était attribué une part si personnelle

1. Diu, pater, pro romano imperio, pro romana republica, pro iis etiam, quos dignos esse tibi occurrerit, talia vota sumas ac nuncupes. Dar., *Ep.* ad Augustin., ap. Augustin., *Ep.* 230, 3.

2. Nescio quæ medicamenta... dedimus... ad tuam Beatudinem deferenda, quæ ut vir memoratus affirmat, ad allevationem doloris et morbi curationem non parum proficient. Dar., *Ep.* ad Augustin. *Ep.* 230, 6.

3. Conspectis Aetii litteris, reque omni comperta, Romam citissime redeunt. Procop., *Bell. Vand.*, I, 3.

4. Attonita femina, Aëtium quidem nec ullo affecit malo, nec ei exprobavit... Id., *ibid.*



dans la chute de Bonifacius, il en triomphait si arrogamment, qu'on s'en prit à lui des malheurs qui en étaient la suite, et le comte Aétius ne manqua pas d'unir sa voix à la clameur publique, afin de le mieux accabler. Sous le poids d'une réprobation universelle, le mari de la favorite dut se démettre de sa charge de généralissime qu'Aétius était tout prêt à recueillir[1]. En vain la régente, obligée de le sacrifier, lui offrit-elle en dédommagement la dignité de patrice, alors vacante, ainsi que je l'ai dit, cette dignité, séparée du commandement effectif, n'était plus qu'un vain titre, ridicule par sa grandeur même. Dans son mécontentement, Félix fit passer sur son successeur la haine dont il poursuivait naguère le comte d'Afrique, et déjà, suivant son habitude, il ourdissait contre Aétius quelque noir complot dont celui-ci fut averti. Un matin, les soldats qui formaient la garnison de Ravenne s'armèrent spontanément, et, se portant en furieux sur le palais, exigèrent qu'on leur livrât le nouveau patrice, sa femme Padusa, et leur ami le diacre Grunnitus, qui furent tous trois massacrés sur la place[2]. Placidie baissa la tête, et Aétius retourna tranquillement dans son gouvernement des Gaules.

Tel était l'état des choses quand les révélations du comte Darius mirent le comble aux frayeurs de la régente; elle recommanda de les tenir secrètes jusqu'à

1. Prosp. Tyr., *Chron.*, ann. 432. — Prosp. Aquit., *Chron.* — Idat., *Chron.*

2. Aëtius Felicem cum uxore Padusia, et Grunitum diaconum, quum eos sibi præsensisset, interimit. Prosp. Aquit., *Chron.*, ann. 430.

ce qu'elle eût pris toutes ses mesures pour attaquer de front un ennemi si puissant, et, afin de le mieux endormir, elle le désigna consul pour l'année suivante. Cependant Bonifacius, réconcilié, s'épuisait en efforts pour réparer le mal qu'il avait fait [1]. Il invita Genséric à retourner en Espagne avec sa nation, moyennant une forte somme d'argent; Genséric se moqua de lui. Il voulut parler haut et menacer; Genséric le traita de perfide et lui déclara la guerre. Une sombre fatalité pesait désormais sur ce général, jadis si brillant et si heureux; il fut vaincu et obligé de se renfermer dans Hippone, où Genséric vint mettre le siége par terre et par mer. Là, pour la dernière fois, se trouvèrent réunis, dans la même enceinte de murailles et sous le coup des mêmes périls, les deux principaux acteurs de la conférence de Tubunes, l'un repentant et désespéré, l'autre vieux, infirme, et n'ayant plus qu'un souffle de vie.

Les derniers moments d'Augustin, mêlés à ceux de l'Afrique romaine, appartiennent à l'histoire : ces deux grandes agonies se confondirent. Le vieillard chancelant retrouva, pour soutenir son troupeau dans ces mortelles alarmes, une force qu'il ne se supposait pas lui-même. Il fixa son poste à l'église, comme un général sur le rempart. Les pauvres pêcheurs d'Hippone s'y rendaient au sortir de la bataille pour reprendre haleine : Augustin les exhortait, les prêchait

1. Bonifacius et consilii sui et societatis initæ cum barbaris pœnitentiam agens, rogat eos, promissis etiam additis, ut Africa decederent. Procop., *Bell. Vand.*, I, 3.

et priait avec eux. Le sublime docteur empruntait, pour parler à ces esprits grossiers, une sainte vulgarité de langage qui les remuait et les entraînait, et lorsque, dans quelque sermon simple et énergique, il leur avait ouvert la vraie patrie du chrétien, ce royaume du ciel où l'on ne trouvait pas de Vandales[1], ces braves gens retournaient se battre, le cœur tout réconforté. Le soir, Augustin réunissait à sa table les évêques de Numidie, refoulés dans Hippone par l'invasion, et qui l'entouraient comme un père[2]. La conversation roulait ordinairement sur les malheurs ou les espérances de la journée ; on y ajoutait des réflexions sur la vanité des projets des hommes en face des redoutables arrêts de Dieu[3] : nous tenons ces détails d'un témoin oculaire, évêque lui-même. Au récit des désastres qui venaient frapper l'une après l'autre les villes voisines, Augustin se troublait ; il suppliait Dieu avec larmes de ne le point rendre témoin du sac d'Hippone et de la profanation de son église, mais de le retirer du monde auparavant. Sentant ses forces s'abattre tout à coup et la fièvre le saisir, il se crut exaucé. Son unique soin fut dès lors de se préparer à mourir, et, se réservant pour lui seul les dernières

1. Civitas sancta, civitas beata ; civitas ubi nullus perit amicus, quo nullus admittitur inimicus. Possid., *Vit. Augustin.*, ed. Bened., t. VI, p. 596. Paris, 1685.

2. Una cum eo ad mensam constitutis et inde confabulantibus. Possid., *ibid.*

3. Ubi nobiscum super his infortuniis sæpissime colloquebamur, et Dei tremenda judicia præ oculis nostris posita considerabamus. Possid., *ub. sup.*

journées de sa vie, il s'enferma dans sa chambre, qu'il avait fait tapisser de feuillets contenant en gros caractères les psaumes de la pénitence[1]. Son regard les parcourait encore, lorsqu'il expira, le 28 août 430, à l'âge de soixante-seize ans. Hippone ne fut point prise cette fois, grâce à la famine qui se mit parmi les assiégeants et les contraignit de se disperser; mais elle succomba l'année suivante, et un peu plus tard toute l'Afrique. Des troupes envoyées par l'empereur d'Orient ne surent pas la sauver.

Bonifacius, au comble du désespoir et de la honte, prit une résolution qui ne pouvait sortir que d'un grand cœur : il résolut d'aller en Italie s'expliquer devant la régente, en face du sénat, en présence de tout l'empire, et de s'offrir en expiation aux justes malédictions de sa patrie[2]. Il s'embarqua donc, laissant son armée sous le commandement de son lieutenant Trigétius. Cinq ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait quitté cette même terre d'Italie, glorieux et honoré; il y revenait coupable et malheureux, mais le front encore levé, comme une victime résignée. La dignité morale empreinte dans sa démarche fit tomber aussitôt les ressentiments. Les populations accourues de loin pour le voir se pressaient sur son passage dans

1. Sibi jusserat psalmos Davidicos qui sunt paucissimi de Pœnitentia scribi; ipsosque quaterniones jacens in lecto contra parietem positos... intuebatur et legebat. Possid., *Vit. Augustin.*

2. Bonifacius vero ad Placidiam profectus purgavit se adversus suspicionem, ut inique in se susceptam. Procop., *l. c.* — Bonifacius a regina ex Africa accitus... Prosp. Tyr., *Chron.*, ann. 432.

l'attitude non de la colère, mais d'une pitié respectueuse. Quand il approcha de Rome, la ville entière se leva pour le recevoir. « Il y eut là, dit un contemporain, un admirable concert de sympathie [1]. » A Ravenne, ce fut la même chose, et, dans ce triomphe du repentir, il ne se trouva personne que lui qui osât rappeler le passé. Sa présence déliait nécessairement le nœud des affaires d'Italie. La régente, dénonçant hautement la perfidie d'Aétius, le cassa de sa charge de généralissime, dont elle investit Bonifacius, lequel fut en même temps nommé patrice. C'était le signal de la guerre civile.

Cependant Aétius, endormi dans une fausse sécurité par les protestations de la régente, se réveilla comme d'un songe. Il apprit coup sur coup le débarquement et la marche triomphale de son ennemi à travers l'Italie et le rescrit qui le frappait lui-même. A cette dernière nouvelle, il se crut perdu; il ne put s'imaginer qu'on osât l'attaquer sans être sûr du succès et que Bonifacius n'eût pas des assassins tout prêts pour se défaire de lui. Plein de cette idée, il quitta son camp précipitamment et se réfugia dans un lieu fortifié, sur une montagne, disent les chroniqueurs [2], puis, quand il reconnut qu'il s'était trompé, et que son armée fidèle le réclamait, il revint, lui souffla le feu de son ressentiment, et l'entraîna vers

1. Totius orbis pace et consensione mirabili, Bonifacius ab Africa ad Italiam, per urbem venit, accepta magistri militum dignitate. Prosp. Aquit., *Chron.*, ann. 432.
2. Ad munitiora conscendit. Prosp. Tyr., *Chron.*, ann. 432.

l'Italie. Bonifacius l'attendait de l'autre côté des Alpes avec les légions italiennes, non moins pleines de résolution.

Ce fut, selon toute apparence, au débouché des monts, dans les vastes plaines de la Ligurie, que se rencontrèrent les deux derniers généraux de Rome expirante et ses deux plus belles armées. Nous ne savons rien de l'ordonnance et des mouvemens du combat, sinon que de part et d'autre le courage était égal dans les soldats et le génie dans les chefs. L'armée gauloise, après des prodiges de valeur, fut enfoncée de toutes parts et mise en déroute. Bien décidé à jouer le tout pour le tout et à laisser sur le champ de bataille sa vie ou celle de son rival, Aétius avait fait fabriquer la veille une arme qu'il maniait avec beaucoup d'adresse : c'était une pique plus longue que les hastes romaines et modelée, à ce qu'on peut supposer, sur les lances de ses cavaliers nomades[1]. Lorsqu'il vit ses troupes débandées et l'inutilité de tout effort humain pour les rallier, il s'élança dans la mêlée à la recherche du comte d'Afrique, et, l'ayant aperçu qui combattait au premier rang des siens et le cherchait peut-être lui-même, il courut à toute bride sur lui. Leurs armes se croisèrent, et Bonifacius, atteint au flanc par la pique d'Aétius, chancela et tomba de cheval, tandis que son ennemi, avec autant de bonheur

1. Aëtius longiore Bonifacii telo pridie sibimet præparato, Bonifacium congredientem vulneravit illæsus... Marcell., *Chron.*, ann. 432. — Bonifacius, contra Aëtium certamine habito percussus, victor quidem, sed moriturus abscedit. Prosp. Tyr., *Chron.*, ann. 432.



que d'audace, s'échappait sain et sauf du champ de bataille.

La blessure du patrice était sans remède ; il resta trois mois entiers entre la vie et la mort, pour succomber à la fin[1]. Durant les longues méditations de la maladie, en face de ses propres fautes et de la catastrophe qui semblait en être l'expiation fatale, il apprit à pardonner les fautes d'autrui ; non-seulement il dépouilla toute haine contre celui qui le tuait, mais on assure qu'en mourant il conseillait à sa femme d'épouser Aétius, si jamais elle voulait se remarier et qu'il fût libre, cet homme étant le seul Romain digne d'elle[2] : miracle d'abnégation fort étrange assurément, et qui pourtant ne fut pas sans exemple parmi les paladins de la chevalerie.

1. Tertio mense Bonifacius vulnere quo sauciatus fuerat, emoritur. Marcell., *Chron.*, ann. 432. Bonifacius.... quum resistentem sibi Aëtium prælio superasset, paucos post dies morbo extinctus est. Prosp. Aquit., *Chron.*, ann. 431.

2. Pelagiam uxorem suam valde locupletem, nulli alteri nisi Aëtio ut nuberet exhortans. Id., *ibid.*

IV

FIN DU RÈGNE DE PLACIDIE

IV.

FIN DU RÈGNE DE PLACIDIE.

Fuite d'Aétius devant la colère de Placidie. — Il trouve un asile chez les Huns, reparaît en Italie, avec une armée de ces barbares, et menace Ravenne. — Sébastianus passe en Afrique, où Genseric le fait tuer. — Aétius rentre en faveur; son panégyrique par le poëte frank Mérobaude. — Statue élevée à ce poëte sur le forum de Trajan. — Exploits d'Aétius en Gaule; il bat les Visigoths dans la Narbonnaise, les Franks saliens sur la rive gauche du Rhône. — Insurrection des Bagaudes réprimée par Aétius; mort de Tibaton. — Commencements d'Attila. — Honoria, fille de Placidie, lui envoie son anneau. — Honoria, chassée par sa mère, est gardée dans un château du Bosphore, puis rappelée à Ravenne. — Mort de Placidie. — Sa sépulture au monastère de Saint-Vital; on l'y voyait encore au XVII[e] siècle, sur un trône et en habits d'impératrice.

432-450.

Aétius cependant courait de retraite en retraite, toujours suivi, toujours découvert; il se cacha d'abord dans un domaine qu'il possédait en Italie, puis dans une maison de Rome, puis en Dalmatie, d'où il gagna la vallée du Danube et le pays des Huns, ses vieux amis[1]. Roua l'accueillit bien; il fit plus, il lui offrit de

1. Cum, deposita potestate, in agro suo degeret, ibique cum quidam inimicus ejus repentino incursu opprimere tentasset, profugus ad urbem, atque illinc ad Dalmatiam, deinde per Pannoniam ad Hunnos pervenit, quorum amicitia auxiliisque usus... Prosp. Aquit., *Chron.*, ann. 432.

le ramener en Italie à la tête d'une armée, et le comte Aétius n'était pas homme à repousser une pareille proposition. On le vit donc reparaître subitement au midi des Alpes, avec une nuée de nomades féroces qui semaient l'épouvante devant eux[1]. La régente, comme on le pense bien, épuisa contre ce nouveau danger tous ses moyens de défense : la direction de la guerre fut confiée au gendre du défunt comte d'Afrique, Sébastianus, qui lui-même ne manquait point de mérite; par malheur, les troupes étaient divisées, et les anciens soldats d'Aétius revinrent à leur général[2]. Placidie eut alors l'idée de s'adresser aux Visigoths de la Gaule ; mais Aétius possédait l'art de déconcerter ses ennemis par son activité : on commençait à peine à négocier avec les Goths, que déjà il menaçait Ravenne et que la régente lui restituait toutes ses dignités en y ajoutant encore celle de patrice[3]. Sébastianus, plus obstiné, passa d'Occident en Orient et d'Orient en Occident, quêtant partout des ennemis contre Aétius, et refusé par tout le monde. En désespoir de cause, il se fit pirate; puis il se rabattit sur l'Afrique, où il excita les Vandales à se jeter sur l'Italie[4]. Genséric, en

1. Cum ad Chunnorum gentem, cui tunc Rugila præerat, post prælium se Aëtius contulisset, impetrato auxilio, ad Romanum solum regreditur. Prosp. Tyr., *Chron.*, ann. 433.

2. Sebastianus gener substitus (Bonifacio), per Aëtium, de palatio superatus expellitur. Idat., *Chron.*, ann. 432.

3. Aëtius in gratiam receptus. Prosp. Tyr., *Chron.*, ann. 433. — Dux utriusque militiæ, patricius appellatur. Idat., *Chron.*, ann. 433.

4. Sebastianus... e Constantinopoli fugit admonitus, et ad Theodorem regem Gothorum veniens, conquæsitam sibi, qua potuit Barcinonam, hostis factus, ingreditur; de Barcinona fugatus, migrat ad Vandalos. Idat., *Chron.*, ann. 444, 445.

homme prudent qui craint un piége, l'engagea d'abord à se faire arien pour bien prouver la sincérité de ses promesses; là-dessus, Sébastianus s'étant récrié avec indignation, il le fit tuer comme espion et traître[1]. Siècle bizarre où l'on courait sans scrupule les terres et les mers pour attirer la destruction sur son pays, et où l'on se faisait martyriser pour sa foi !

Toute illusion était désormais impossible : l'empereur et l'empire avaient un maître qui vit bientôt pleuvoir autour de lui les adulations, les consulats, les titres, les apothéoses en prose et en vers, accompagnements ordinaires de la souveraineté de fait. Aétius eut son palais au Quirinal[2], ses poëtes au forum de Trajan, son peuple enthousiaste, son sénat dévoué, tous les triomphes de Stilicon, en attendant sa chute. Les derniers beaux vers de la muse romaine étaient venus s'exhaler en hommage aux pieds d'un Vandale; par un progrès qui dénotait le mélange de plus en plus rapide des races, le Scythe Aétius eut pour chantre un Germain, un noble frank, Mérobaude, qui avait ajouté à ce nom illustre chez les siens le prénom latin de Flavius. A l'instar des Scaldes de sa patrie d'origine, Mérobaude était soldat et poëte : quand il avait bien combattu sous les aigles, il prenait la lyre de Claudien et venait chanter sur le forum de Trajan

1. Sebastianus exul factus ad perniciosam sibi, sicut post exitus docuit, Gaiserici confugit potestatem : parvo post tempore quam venerat per eum jubetur occidi. Idat., *Chron.*, ann. 449. — Marcell., *Chron.*, ann. 435. — Vict. Vit., *De Persec. Vandal.*, I, 7, ed. Divione, 1665. — Cf. Baron., ann. 423, 3. — Tillem., *Mem. ecclés.*, XVI, 519.

2. Merobaud., *Carm. de III. consulatu Aetii.*

la gloire de Rome et l'éternité des Césars, aux applaudissements de l'Italie entière et à la honte des poëtes romains, qu'il dépassait tous en mérite. Ce petit-fils d'Arminius, couronné du laurier de Virgile, n'est pas la figure la moins originale de ce siècle de transition. Il célébra si dignement, en 446, le troisième consulat d'Aétius, que l'empereur et sa mère voulurent qu'il eût sa statue de bronze, à côté de celle de Claudien, sur la place consacrée aux poëtes célèbres [1]. Une fouille heureuse, pratiquée en 1813 dans l'emplacement du forum Ulpien, a fait retrouver cette statue ainsi que l'inscription du piédestal, où Mérobaude est qualifié « homme d'antique noblesse et de gloire nouvelle, également docte et vaillant, et non moins propre à faire lui-même des actions louables qu'à louer les actions des autres. » L'inscription ajoute que « la Muse le visitait au milieu du fracas des armes, dans les batailles, dans les marches à travers les Alpes glacées, et que ses louanges ont ajouté à la grandeur de l'empire invincible [2]. » Un second hasard, non moins

1. In foro Trajani.

2. Fl. Merobaudi VS com. Sc. — Fl. Merobaudi, æque forti et docto viro, tam facere laudanda quam aliorum facta laudare præcipuo; castrensi experientia claro, facundia vel otiosorum studia supergresso; cui a crepundiis par virtutis et eloquentiæ cura, ingenium, ita fortitudini ut doctrinæ natum, stilo et gladio pariter exercuit. Nec in umbra vel latebris mentis vigorem scholari tantum otio torpere passus, inter arma litteris militabat, et in Alpibus acuebat eloquium. Ideo illi cessit in præmium non verbena vilis, nec otiosa hedera, honor capitis Heliconius, sed imago ære formata, quo rari exempli viros, seu in castris probatos, seu optimos vatum antiquitas honorabat. Quod huic quoque cum augustissimis Romæ principibus, Theodosio et Placido Valentiniano, rerum dominis, in foro Ulpio detulerunt, remunerantes in viro antiquæ nobilitatis, novæ gloriæ, vel industriam

heureux que l'autre, nous permet d'apprécier aujourd'hui la justesse de ces éloges. Des fragments assez étendus des vers et de la prose de Mérobaude ont été découverts en 1823 sur un manuscrit palimpseste de la bibliothèque de Saint-Gall. Ce qui frappe le plus dans ce premier des poëtes latins barbares, c'est la correction de son langage et l'élégance recherchée de sa versification. Rien n'y rappelle l'âpre saveur du terroir natal, et l'on y chercherait vainement quelque trace du génie germanique et de ses rudes élans; la muse des Scaldes s'est trop bien disciplinée sous la férule des rhéteurs latins.

A l'époque même où Aétius devenait ainsi de fait le maître de l'empire, la fière Visigothe, femme du nouveau patrice, mit au monde un second fils, qui fut appelé Gaudentius, comme son aïeul paternel; l'aîné, déjà grand, portait le nom gothique de son aïeul maternel, Carpilio. Le nouveau-né vit le jour au Quirinal[1], sinon sur la pourpre, du moins bien près d'elle, et Mérobaude célébra en vers hendécasyllabes la bienvenue de cet enfant que le sort destinait à être un jour l'esclave d'un pirate vandale. Le poëte décrit son baptême en des termes qui ont fait douter à la critique si Mérobaude était lui-même chrétien, tant la cérémonie qu'il croit peindre ressemble dans ses vers à

militarem vel carmen, cujus præconio gloria triumphali crevit imperio. — Dedicata IV kal. Aug. Conss. D. D. NN. Theodosio XV et Valentiniano IV. Merobaud. *Carm.*, ed. Niebuhr., ap. *Script. historiæ Byzantinæ*, in-8°, Bonnæ, 1836.

1. Natalem tibi regiam Quirini... Merobaud., *Carm. de III. consul. Aetii.* Bonn., 1836.

une ablution païenne. Il nous montre ensuite la déesse Rome s'emparant de l'enfant, au sortir des fonts baptismaux, et rejetant sur son épaule la casaque de guerre pour lui offrir sa mamelle nue[1]. La place d'honneur, dans ce panégyrique, appartenait, on le comprend, à la mère de Gaudentius; mais comment la célébrer dignement? Le poëte feint de reculer devant cette tâche impossible : « Non, s'écrie-t-il avec un luxe d'allusions mythologiques qui ne laisse pas de surprendre un peu quand on songe à ce qu'étaient l'héroïne et le poëte; non, de légères et frivoles Muses ne sauraient jamais chanter une pareille épouse, race des héros, fille des rois, femme dont la gloire est plus que d'une femme[2]! Ce n'est point elle qu'on aurait vue, en proie, comme Thétis, à de pusillanimes frayeurs, aller furtivement tremper son nouveau-né dans l'onde souterraine du Styx, pour éluder les arrêts du destin. Elle sait que le fils d'Aétius, mortel, ne craindra pas la mort; il apprendra de son père à la braver en la donnant[3]. »

1. His te primitiis, puer, sacratum,
Excepit gremio micante Roma;
Et nudi lateris recincta vestem,
Quæ bellis procul omnibus patebat,
Nutricem tibi præbuit papillam. Merobaud.
Carm. de III. Consul. Aëtii.

2. Conjunx, non civibus canenda Musis,
Heroum soboles, propago regum,
Cujus gloria fœminam superstat. Id., *ibid.*

Il est curieux de voir les barbares se distribuer ainsi l'encens romain au Capitole et les Romains applaudir. Il y a dans ce fragment une lacune que j'ai essayé de remplir par la dernière phrase de ma traduction.

3. Quæ non, ut Thetis, anxium pavorem
Secretis Stygos abluit sub undis,

Cependant Aétius tâchait de légitimer par des services éclatants cette haute fortune où l'audace et la violence l'avaient conduit. Il reprit en Gaule ses travaux interrompus, et cette vaste province, qui s'en allait en lambeaux, reçut de lui sa reconstitution, au moins momentanée. En 425 et 430, il avait repoussé les Visigoths, qui, à chaque perturbation politique, sortaient de leurs cantonnements pour aller attaquer Arles ou Narbonne[1]; à partir de 436, il porta la guerre au sein même de leurs quartiers et les amena à demander merci. Il en fit de même avec les fédérés burgondes, qui, franchissant le Jura, dans cette même année 436, étaient venus assiéger Toul et Metz; il les châtia rudement, puis les reçut à composition, et fit avec eux une nouvelle alliance plus étroite, à laquelle ils restèrent fidèles[2]. Quant aux Franks saliens, les ayant surpris non loin d'Arras pendant la célébration d'une noce, il leur enleva le fiancé, la fiancée et tous les préparatifs du festin, et chassa leur roi Clodion, l'épée dans les reins, jusqu'à ses cantonnements de

Et natum, trepidis anhela curis,
Contra fata Deûm metusque lethi...
Merobaud., *Carm. de III. Consul. Aet.*

1. Narbona obsidione liberatur, Aëtio duce et magistro militum. Idat., *Chron.*, ann. 435.—Per Aetium comitem haud procul de Arelate, quædam Gothorum manus exstinguitur. Id., ann. 430.—Gothi pacis placita perturbant, et pleraque municipia vicina sedibus suis occupant, Narbonensi oppido maxime infesti... Prosp. Aquit., *Chron.*, ann. 436.

2. Bellum contra Burgundionum gentem memorabile exarsit, quo universa pœne cum rege per Aëtium deletur. Prosp. Tyr., *Chron.*, ann. 436.—Gundicarium Burgundionum regem intra Gallias habitantem Aëtius bello obtinuit, pacemque ei supplicanti dedit. Prosp. Aquit., *Chron.*, ann. 437



l'Escaut[1]. En 435 et durant les années suivantes, il délivra la Touraine et l'Anjou des incursions des Bretons armoricains, dont la petite république indépendante ne montrait pas moins de turbulence que les barbares fédérés[2]. A l'est, il assura la frontière des Gaules, en domptant les montagnards des Alpes noriques, qui s'étaient révoltés[3]; il fortifia celle du nord en colonisant sur la rive gauche du Rhin une tribu de Franks transrhénans qui la ravageait, et à laquelle Aétius, « après d'immenses massacres, » disent les historiens, imposa l'obligation de servir l'empire : ce fut la souche des Franks ripuaires. Il distribua aussi des terres aux Alains qui servaient dans son armée, cantonnant les uns en Armorique, sur les confins de la petite Bretagne, et les autres dans les campagnes du Rhône, autour de la ville de Valence, boulevard principal des insurrections à l'orient des Gaules[4]. Enfin,

1. .....Fors ripæ colle propinquo,
Barbaricus resonabat hymen, scythicisque choreis
Nubebat flavo similis nova nupta marito.
Nos ergo, ut perhibent, stravit : crepitabat ad ictus
Cassis, et oppositis hastarum verbera thorax
Arcebat squamis, donec conversa fugatus
Hostis terga dedit . . . .
. . . .
Pugnastis pariter, Francus, qua Clodio patentes
Atrebatum terras pervasit.
Sidon. Apollin., *Carm.* V. *In Paneg. Majorian*, v. 212 et seqq.

2. Aëtium Ligeris liberatorem ideo dici lignes (à Sidonia), quod ante finem anni 445 Turonos, quod occuparant Armorici, in potestatem imperii romani redegisset. D. Bouquet, t. I, p. 799, note 7.

3. Aëtius dux utriusque militiæ Noros edomat rebellantes. Idat., *Chron.*, ann. 431.— Superatis per Aëtium in certamine Francis, et in pace susceptis... Idat., *Chron.*, ann. 432.

4. Deserta Valentinæ urbis rura Alanis, quibus Sambida præerat, par-

se croyant sûr des bonnes dispositions des Burgondes envers l'empire, il étendit leurs cantonnements sur la rive gauche du Rhône, dans toute la partie de l'ancien territoire allobroge, qui s'appelait alors *Sabaudia*, la Savoie[1] : son but était de créer un contre-poids à la puissance envahissante des Visigoths, et de mettre une force amie sous la main du préfet du prétoire, qui avait l'ennemi à ses portes.

Tant de guerres contre les barbares intérieurs et extérieurs n'avaient pas exempté la Gaule des déchirements de la guerre civile : Aétius dut combattre en 436 et 437 une terrible insurrection de Bagaudes (c'est ainsi qu'on appelait les paysans révoltés). Leurs bandes, grossies par des esclaves fugitifs, promenaient la flamme et le fer à travers les cités du centre et de l'est et ne laissaient après elles que des ruines. Aétius les battit en plusieurs rencontres, prit leur chef Tibaton, qu'il fit mettre à mort, et moitié par la rigueur, moitié par la clémence, apaisa cette jacquerie gauloise[2].

L'île de Bretagne s'était volontairement séparée de la communauté romaine, espérant se protéger plus efficacement elle-même contre les ravages des Pictes

tienda traduntur. Prosp. Tyr., *Chron.*, ann. 440. — Alani, quibus terræ Galliæ ulterioris cum incolis dividendæ a patricio Aetio traditæ fueraut... Idat., *Chron.*, ann. 442.

1. Sabaudia Burgundionum reliquiis datur cum indigenis dividenda. Prosp. Tyr., *Chron.*, ann. 443.

2. Capto Tibatone, et cæteris seditionis partim principibus vinctis, partim necatis, Bagaudarum commotio conquiescit. Prosp. Tyr., *Chron.*, ann. 437.

et des Scots que ne le faisait sa métropole, absorbée par tant d'autres soins. Après trente-sept ans d'illusions déçues, de faiblesse et de misère croissantes, elle voulut redevenir romaine : Rome ne le voulut plus. En vain ses députés présentèrent au patrice Aétius, qu'on regardait en Occident comme l'empereur de fait, la supplique fameuse intitulée *Gémissement des Bretons,* où on lisait ces touchantes paroles : « Les barbares nous poussent vers la mer, et la mer nous repousse vers les barbares[1]. » Aétius fut inflexible; il laissa tomber un membre inutile, pour concentrer la vie au cœur.

Dans cette reconstitution militaire et politique du diocèse des Gaules, le patrice semblait se hâter, comme sous l'aiguillon d'un danger prochain. Tous les regards se tournaient avec inquiétude vers la vallée du Danube, et Aétius, plus que personne, devait se préoccuper des événements dont le pays des Huns était alors le théâtre. Le roi Roua, mort en 434, avait emporté avec lui les bonnes dispositions de son peuple pour les Romains. Son neveu Attila, qui lui succédait et qu'un fratricide rendit bientôt seul souverain de l'immense domination des Huns, travaillait à plier sous un joug unitaire ces nombreuses tribus, jusqu'alors indépendantes, qui avait chacune son chef, ses vassaux et ses sujets[2]. Les moindres actes du nouveau prince déce-

1. Repellunt nos Barbari ad mare; repellit nos mare ad Barbaros. Gild., *De Excid. Britann.*, 18, ap. *Monumenta Historica Britannica,* t. I, in-fol., London, 1848.

2. J'ai rendu compte de ces événements dans mon *Histoire d'Attila* t. I, p. 48 et seqq.

laient à tous les yeux une ambition insatiable et cruelle ; mais Aétius en savait davantage ; il connaissait, par des rapports personnels qui dataient de leur enfance, sa haine profonde contre les Romains et la grandeur de son génie sauvage; il savait que, si Attila voulait, à force de guerres et de crimes, construire un empire de la barbarie, c'était pour le précipiter sur l'empire de la civilisation et mettre celui-ci en débris. Les Huns, depuis six ans, avaient appris le chemin de la Gaule; une de leurs tribus s'était avancée, en 436, jusqu'à la forêt Hercynienne, elle avait battu les Burgondes près des bords du Rhin, et l'émotion causée par cette apparition restait vivante dans tous les esprits. Les Franks trans-rhénans avaient déjà formé avec eux des alliances qu'ils pouvaient invoquer un jour contre l'empire romain ; mais ce qui était plus triste encore, c'est que les Bagaudes semblaient reprendre confiance et compter sur une invasion prochaine pour recommencer la guerre civile. On sut même, en 448, qu'un de leurs chefs secrets, nommé Eudoxius, médecin habile, mais esprit pervers et malfaisant, disent les historiens, venait de se rendre près d'Attila pour le solliciter d'entrer en Gaule [1]. A ces indications, par malheur trop réelles, se joignaient de prétendus prodiges, des pronostics qui ajoutaient à la peur. Deux comètes se montrèrent à peu d'années d'intervalle ; des secousses de tremblement de terre

1. Eudoxius arte medicus, pravi sed exercitati ingenii, in Bagauda id temporis mota delatus, ad Chunnos confugit. Prosp. Tyr., *Chron.*, ann. 448. — *Histoire d'Attila*, t. I, 132.

se firent sentir en Espagne et en Gaule, et, dans le spectacle inaccoutumé d'une aurore boréale, les peuples crurent voir des armes étinceler au ciel, des légions fantastiques se choquer, et les nuages verser des fleuves de sang[1]. L'effroi n'était pas moindre en Italie.

Que faisait Placidie pendant que les dangers s'accumulaient ainsi autour de l'empire? Résignée au joug de son maître des milices, elle croyait encore régner, parce que son fils portait le diadème, et qu'on la saluait du nom d'Augusta. La poésie de ses jeunes années s'était évanouie avec elles. La veuve d'Ataülf, en vieillissant sur le trône, était devenue une souveraine vulgaire, partagée entre une dévotion égoïste et une soif de pouvoir sans dignité. Le cœur de la mère lui avait toujours manqué; ses enfants avaient grandi entre les mains des eunuques, sans tendresse, sans soins, livrés à tous les hasards d'une corruption précoce. Cette éducation fit de Valentinien III un prince imbécile et vicieux, et la voix publique accusa peut-être trop sévèrement Placidie d'avoir prolongé à dessein l'enfance de son fils pour prolonger sa régence[2]. La jeune Grata Honoria, aînée de Valentinien, ne ren-

1. Pridie nonas aprilis, feria tertia, post solis occasum, ab Aquilonis plaga cœlum rubens, sicut ignis aut sanguis, efficitur, intermixtis per igneum ruborem lineis clarioribus in speciem hastarum rutilantium deformatis... Idat., *Chron.*, ann. 450.

2. Placidiam mundi opinione celebratam, aliquorum prosapia gloriosam, purpurato filio studuisse percepimus. Cujus dum remisse administrat imperium, indecenter cognoscitur imminutum. Cassiod., XI, 1. — Procop., *Bell. Vand.*, I, 3.

contra pas plus de sollicitude de la part de sa mère. La mode était venue à la cour d'Orient de ne point marier les princesses, du moins à des sujets, afin de leur conserver leur rang, et aussi par crainte de susciter, en admettant des étrangers dans la famille impériale, des ambitions incommodes ou dangereuses pour le prince. C'est ainsi que les sœurs de Théodose II s'étaient vouées de leur plein gré au célibat. Placidie, portée d'affection pour tout ce qui ressemblait à la monarchie, introduisit cet usage en Occident. Elle conféra, dès l'enfance, à sa fille le titre d'Augusta avec les honneurs dus au rang impérial, et la fit élever dans l'idée qu'elle ne se marierait jamais [1]; mais la mère avait décidé sans sa fille, chez qui l'âge développa des instincts et des désirs tout contraires, et dont l'imagination s'abandonna sans règle ni frein à des rêves d'autant plus séduisants pour elle qu'ils lui étaient interdits. Dans le désœuvrement du gynécée, Honoria ne se repaissait que de projets romanesques; fille d'une mère qui avait rempli le monde du bruit des ses aventures, elle voulait avoir aussi les siennes, être aimée, être enlevée et séduire un roi barbare, non pas cette fois pour le transformer en Romain, comme Placidie avait fait d'Ataülf, mais pour l'exciter à la haine de Rome, pour le lancer à la destruction d'une famille qui l'opprimait. La difficulté consistait à trouver ce roi barbare, car les Goths ne campaient plus aux portes de Rome, et Genséric était trop loin.

1. Honoria, dum propter aulæ decus ac castitatem, nutu fratris inclusa teneretur... Jornand., *R. Get.*, 42.

Honoria apprit sur ces entrefaites (c'était en 434, et elle avait alors seize ou dix-sept ans) l'avénement d'Attila au trône des Huns et les frayeurs qu'inspirait dès lors aux Romains ce génie ambitieux et sanguinaire : ce fut l'époux qu'elle se choisit[1]. Un de ses eunuques alla trouver secrètement le roi hun dans son palais de planches, dressé au milieu des marais de la Theiss, et lui remit, de la part de la princesse sœur de l'empereur d'Occident, un anneau de fiançailles avec un message. Par ce message, Honoria lui recommandait de déclarer sans retard la guerre à Valentinien[2], d'entrer en Italie à la tête d'une armée, et de venir la réclamer comme sa femme et la délivrer. Attila, fort étonné suivant toute apparence, prit l'anneau, le serra soigneusement et ne répondit rien. Honoria l'attendit quelque temps; puis, ne voyant arriver ni lettre, ni ambassadeur, ni armée, elle s'en consola avec son intendant, nommé Eugénius[3]. Des signes trop évidents ne tardèrent pas à révéler son inconduite. Placidie la chassa du palais, puis de la ville, et la fit embarquer pour Constantinople, où Théodose II la tint sous bonne garde[4]. Ces faits se passaient en 435. Plus tard, le cœur de Placidie s'adoucit; elle rappela sa fille et la laissa vivre près d'elle à Ravenne. Attila

1. Jornand., *R. Get.*, 42.
2. Clandestino eunucho Attilam invitavit, ut contra fratris potentiam ejus patrociniis uteretur. Jornand., *R. Get.*, 42.
3. Honoria, Valentiniani Imperatoris soror, ab Eugenio procuratore suo stuprata concepit. Marcell., *Chron.*, ann. 434.
4. Palatio expulsa, Theodosio principi de Italia transmissa... Marcell., *Chron.*, ann. 434.

cependant croissait rapidement en puissance, et déjà l'empire d'Orient se reconnaissait son tributaire. Quinze ans s'étaient écoulés depuis le message d'Honoria, et l'on eût pu croire qu'il l'avait oubliée. Jamais, dans ses rapports avec l'empire d'Occident, il n'avait dit aucun mot de sa fiancée; mais Attila n'oubliait rien, et tout prétexte lui semblait bon, pourvu qu'il fût utile[1]. Or il avait en main un prétexte personnel, et l'honneur du nom de Théodose était à sa merci.

Ce fut au milieu de ces alarmes et de ces chagrins que Placidie mourut, le 27 novembre 450, à l'âge d'environ soixante-deux ans[2]. Elle avait disposé sa dernière demeure avec grand soin, on dirait presque avec coquetterie, dans une chapelle dont nous pouvons admirer encore, près du monastère de Saint-Vital à Ravenne, l'architecture simple et gracieuse. Elle y avait fait placer à droite et à gauche deux tombeaux, l'un pour son frère, l'autre pour son mari et pour elle-même, dans le fond, sous la coupole, un cénotaphe plus élevé où l'on pouvait se tenir assis, et dont le marbre blanc sans sculpture était revêtu de lames d'argent. Elle y fut déposée, ainsi qu'elle l'avait ordonné, en habits d'impératrice et assise sur un trône de cyprès, comme si la soif de régner, mobile

1. On trouvera tous ces détails dans mon *Histoire d'Attila*, t. I, 54. — Id., 134 et seqq.

2. Placidia quoque post irreprehensibilem conversationem hoc anno vitam explevit, filio vicesimum quintum annum in ipso (imperio) consummante. Prosp. Tyr., *Chron.*, ann. 450.—Valentiniani imperatoris mater, Placidia apud Romam moritur. Idat., *Chron.*, ann. 450. — Placidia defuncta est V kalendas decembris. Prosp. Aquit., *Chron.*, ann. 450.

de toute sa vie, eût encore animé sa froide dépouille. Cette reine des morts traversa ainsi onze siècles, protégée par la dévotion populaire, qui voyait en elle une sainte, et crut plus d'une fois en avoir obtenu des miracles. On raconte qu'il y a environ deux siècles des enfants qui jouaient dans la chapelle jetèrent du feu par la petite fenêtre ouverte à la paroi postérieure du tombeau, et que le suaire de la morte s'enflamma. L'incendie gagna bientôt le trône et les panneaux de cyprès dont l'intérieur était lambrissé, et, quand les moines du couvent voisin accoururent pour porter secours, ils ne trouvèrent plus que des ossements calcinés sur un amas de cendres. Un d'entre eux, plus curieux que les autres, eut l'idée de mesurer ces os qui lui parurent de grande dimension, et il fut constaté qu'en effet la femme à laquelle ils avaient appartenu dépassait en hauteur la taille ordinaire des femmes[1].

Tel est le dernier renseignement de l'histoire sur la fille de Théodose.

1. Mabill., *It. Ital.*, 40.

APPENDICES

APPENDICES

N° I.

LETTRE DE SAINT JÉROME A EUSTOCHIUM SUR LA VIRGINITÉ.

Epistola XVIII ad Eustochium, de custodia virginitatis.

Audi « filia et vide, et inclina aurem tuam, et obliviscere populum tuum, et domum patris tui; et concupiscet rex decorem tuum. » In quadragesimo quarto psalmo Deus ad animam loquitur humanam, ut secundum exemplum Abrahæ, exiens de terra sua, et de cognatione sua relinquat « Chaldæos, » qui quasi « dæmonia » interpretantur, et habitet in regione viventium, quam alibi propheta suspirat, dicens : « Credo videre bona Domini, in terra viventium. » Verum non sufficit tibi exire de terra tua, nisi obliviscaris populi tui, et domus fratris tui, et carne contempta, sponsi jungaris amplexibus. « Ne respexeris, » inquit, « retro, nec steteris in omni circa regione, sed in monte salvum te fac, ne forte comprehendaris. » Non expedit, apprehenso aratro, respicere post tergum, nec de agro reverti domum, nec post Christi tunicam, ad tollendum aliud vestimentum tecto descendere. Grande miraculum : pater filiam cohortatur, ne

meminerit patris sui. « Vos de patre diabolo estis, et desideria patris vestri vultis facere, » dicitur ad Judæos. Et alibi : « Qui facit peccatum de diabolo est. » Tali primum parente generati nigri sumus, et post pœnitentiam, necdum culmine virtutis ascenso, dicimus : « Nigra sum, sed speciosa, filiæ Jerusalem. » Exivi de domo infantiæ meæ; oblita sum patris mei, renascor in Christo. Quid pro hoc mercedis accipio? Sequitur : « et concupiscet rex decorem tuum. » Hoc ergo illud magnum est sacramentum. Propter hoc relinquet homo patrem et matrem suam et adhærebit uxori suæ, et erunt ambo, jam non, ut ibi, in una carne, sed in uno spiritu. Non est sponsus tuus, arrogans non superbus, Æthiopissam duxit uxorem, statim ut volueris. sapientiam audire veri Salomonis et ad eum veneris, confitebitur tibi cuncta quæ novit, et inducet te rex in cubiculum suum, et mirum in modum colore mutato, sermo tibi ille conveniet : Quæ est ista, quæ ascendit dealbata?

Hæc idcirco, mi domina Eustochium, scribo (dominam quippe vocare debeo sponsam Domini mei), ut ex ipso principio lectionis agnosceres, non me nunc laudem virginitatis esse dicturum, quam probasti optimam, et consecuta est : nec enumeraturum molestias nuptiarum, quomodo uterus intumescat, infans vagiat, cruciet pellex, domus cura sollicitet, et omnia quæ putantur bona, mors extrema præcidat. Habent enim et maritati ordinem suum, honorabiles nuptias, et cubile immaculatum : sed ut intelligeres tibi exeunti de Sodoma timendum esse Loth uxoris exemplum. Nulla est enim in hoc libello adulatio. Adulator quippe blandus inimicus est. Nulla erit rhetorici pompa sermonis, quæ te etiam inter angelos statuat, et beatitudine virginitatis exposita, mundum subjiciat pedibus tuis. Nolo tibi venire superbiam de proposito, sed timorem. Onusta incedis auro, latro tibi vitandus est.

Stadium est hæc vita mortalibus, hic contendimus ut alibi coronemur. Nemo inter serpentes et scorpiones securus ingreditur. « Et inebriatus est, » inquit Dominus, « gladius meus in cœlo, » et tu pacem arbitraris in terra, quæ tribulos generat et spinas, quam serpens comedit? « Non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem ; sed adversus principatus et potestates hujus mundi et harum tenebrarum, adversus spiritualia nequitiæ in cœlestibus. » Magnis inimicorum circumdamur agminibus, hos-



tium plena sunt omnia. Caro fragilis et cinis futura post modicum, pugna sola cum pluribus. Cum autem fuerit dissoluta, et venerit princeps mundi hujus, et invenerit in ea nihil, tunc secura audies per prophetam : « Non timebis a timore nocturno a sagitta volante per diem, a negotio perambulante in tenebris, ab incursu et dæmonio meridiano. Cadent a latere tuo mille, et decem millia a dextris tuis; ad te autem non appropinquabunt.» Quod si eorum te multitudo turbaverit, et ad singula incitamenta vitiorum cœperis æstuare, et dixerit tibi cogitatio tua : Quid faciemus? Respondebit tibi Elisæus : « Noli timere, quia plures nobiscum sunt, quam cum illis; » et orabit et dicet : « Domine, aperi oculos puellæ tuæ ut videat; » et apertis oculis videbis igneum currum qui te ad exemplum Eliæ in astra sustollat; et tunc læta cantabis : « Anima nostra sicut passer erepta est de laqueo venantium : laqueus contritus est, et nos liberati sumus. »

Quamdiu hoc fragili corpore detinemur, quamdiu habemus thesaurum istum in vasis fictilibus, et concupiscit spiritus adversus carnem, et caro adversus spiritum; nulla est certa victoria. Adversarius noster diabolus, tanquam leo rugiens aliquem devorare quærens, circumit. « Posuisti, ait David, tenebras et facta est nox. In ipsa pertransibunt omnes bestiæ sylvæ. Catuli leonum rugientes, ut rapiant, et quærant a Deo escam sibi. » Non quærit diabolus homines infideles, non eos qui foris sunt et quorum carnes rex Assyrius in olla succendit : de Ecclesia Christi rapere festinat. Escæ ejus secundum Abacuc electæ sunt. Job subvertere cupit, et devorato Juda, ad cribrandos apostolos expetit potestatem. Non venit Salvator pacem mittere super terram, sed gladium. Cecidit Lucifer qui mane oriebatur; et ille qui in paradiso deliciarum nutritus est, meruit audire : « Si exultatus fueris ut aquila, inde detraham te, » dicit Dominus. Dixerat enim in corde suo : « Super sidera cœli ponam sedem meam, et ero similis Altissimo. » Unde quotidie ad eos qui per scalam Jacob somniante descendunt : loquitur Deus : Ego dixi « dii estis, et filii altissimi omnes. Vos autem sicut homines moriemini, et tanquam unus de principibus cadetis. » Cecidit enim primus diabolus, et quum stet Deus in Synagoga deorum, in medio autem deos discernat, apostolus eis qui dii esse desinunt, scribit : « Ubi enim in vobis sunt dissentiones et æmu-

lationes, nonne homines estis et secundum hominem ambulatis?»

Si apostolus vas electionis et separatus in evangelium Christi, ob carnis aculeos et incentiva vitiorum reprimit corpus suum, et servituti subjicit, ne aliis prædicans ipse reprobus inveniatur; non videt aliam legem in membris suis repugnantem legi mentis suæ, et captivum se in legem duci peccati : si post nuditatem, jejunia, fames, carcerem, flagella, supplicia, in semetipsum reversus exclamat : « Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus, » in te putas securam esse debere? Cave, quæso, ne quando de te dicat Deus : « Virgo Israel audit, et non est qui suscitet eam. » Audenter loquar : Quum omnia possit Deus, suscitare virginem non potest post ruinam. Valet quidem liberare de pœna, sed non vult coronare corruptam. Timeamus illam prophetiam; ne in nobis etiam compleatur : « virgines bonæ deficient. » Observa quid dicat et « virgines bonæ deficient, » quia sunt et virgines malæ, « qui viderit, » inquit, « mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo. » Perit ergo, et mente virginitas. Istæ sunt virgines malæ, virgines carne, non spiritu; virgines stultæ, quæ oleum non habentes, excluduntur a sponso.

Si autem et illæ quæ virgines sunt, ob alias tamen culpas, virginitate corporum non salvantur : quid fiet illis, quæ prostituerunt membra Christi, et mutaverunt templum sancti spiritus in lupanar? Illico audient : « Descende, sede in terra virgo filia Babylonis; sede in terra, non est solium filiæ Chaldæorum : non vocaberis ultra mollis et delicata. Accipe molam, mole farinam, discooperi velamen tuum, denuda crura, transi flumina, revelabitur ignominia tua, apparebunt opprobria tua. » Et hoc post Dei filii thalamos, post oscula fratuelis et sponsi, illa de qua quondam sermo propheticus concinebat : « Astitit regina a dextris tuis, in vestitu deaurato, circumdata varietate » nudabitur; et posteriora ejus ponentur in faciem ipsius; sedebit ad aquas solitudinis, posito vase, et divaricabit pedes suos omni transeunti, et usque ad verticem polluetur. Rectius fuerat hominis subiisse conjugium, ambulasse per plana, quam ad altiora tendentem, in profundum inferni cadere. Ne fiat obsecro civitas meretrix, fidelis Sion, ne post Trinitatis hospitium, ibi dæmones saltent et sirenæ nidificent, et hericii. Non solvatur fascia pectoralis; sed statim ut libido titillaverit sensum, aut

blandum voluptatis incendium dulci nos calore perfuderit, erumpamus in vocem : « Dominus auxiliator meus, non timebit quid faciat mihi caro. » Quum paululum interior homo inter vitia atque virtutes cœperit fluctuare, dicito : « Quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me? Spera in Domino, quia confitebor illi, salutare vultus mei, et Deus meus. » Nolo sinas cogitationes crescere. Nihil in te Babylonium, nihil confusionis adolescat. Dum parvus est hostis, interfice : nequitia, ne zizania crescant, elidatur in semine. Audi Psalmistam dicentem : « Filia Babylonis misera, beatus qui retribuet tibi retributionem tuam. Beatus qui tenebit, et allidet parvulos tuos ad petram. » Quia enim impossibile est in sensum hominis non irruere innatum medullarum calorem, ille laudatur, ille prædicatur beatus, qui ut cœperit cogitare sordida, statim interficit cogitatus et allidit ad petram : « petra autem Christus est. »

O quoties ego in eremo constitutus, et in illa vasta solitudine, quæ exusta solis ardoribus, horridum monachis præstat habitaculum, putabam me romanis interesse deliciis. Sedebam solus, quia amaritudine repletus eram. Horrebant sacco membra deformia, et squalida cutis, situm æthiopicæ carnis obduxerat. Quotidie lacrymæ, quotidie gemitus, et si quando repugnantem somnus imminens oppressisset : nuda humo ossa vix hærentia collidebam. De cibis vero et potu taceo, quum etiam languentes aqua frigida utantur, et coctum aliquid accepisse, luxuria sit. Ille igitur ego, qui ob gehennæ metum, tali me carcere ipse damnaveram, scorpionum tantum socius et ferarum, sæpe choris intereram puellarum. Pallebant ora jejuniis, et mens æstuabat desideriis in frigido corpore, et ante hominem suum jam in carne præmortua, sola libidinum incendia bulliebant. Itaque omni auxilio destitutus, ad Jesu jacebam pedes, rigabam lacrymis, crine tergebam, et repugnantem carnem hebdomadarum inedia subjugabam. Non erubesco infelicitatis meæ ; quin potius plango me non esse, quod fuerim. Memini me clamantem, diem crebro junxisse cum nocte, nec prius a pectoris cessasse verberibus, quam rediret Domino increpante tranquillitas. Ipsam quoque cellulam meam, quasi cogitationum mearum consciam pertimescebam. Et mihimet iratus et rigidus, solus deserta penetrabam. Sic ubi concava vallium, aspera montium, ruplum prærupta cernebam, ibi meæ orationis locus, ibi illud miser-

rimæ carnis ergastulum, et, ut ipse mihi testis est Dominus, post multas lacrymas, post cœlo inhærentes oculos, nonnunquam videbar mihi interesse agminibus Angelorum, et lætus gaudensque cantabam : « Post te in odorem unguentorum tuorum curremus. »

Si autem hoc sustinent illi, qui exeso corpore, solis cogitationibus oppugnantur, quid patitur puella, quæ deliciis fruitur? Nempe illud Apostoli : « Vivens mortua est ; » si quid itaque, in me potest esse consilii, si experto creditur, hoc primum moneo, hoc obtestor, ut sponsa Christi vinum fugiat pro veneno. Hæc adversus adolescentiam prima arma sunt dæmonum. Non sic avaritia quatit, inflat superbia, delectat ambitio. Facile aliis caremus vitiis ; hic hostis nobis inclusus est. Quacumque pergimus, nobiscum portamus inimicum. Vinum et adolescentia, duplex incendium voluptatis est. Quid oleum flammæ adjicimus? Quid ardenti corpusculo fomenta ignium ministramus? Paulus ad Timotheum : « Jam noli, » inquit, « aquam bibere, sed vino modico utere, propter stomachum tuum, et frequentes tuas infirmitates. » Vide quibus causis vini potio concedatur, ut ex hoc stomachi dolor, et frequens mederetur infirmitas. Et ne nobis forsitan de ægrotationibus blandiremur, modicum præcepit esse sumendum, medici potius consilio quam Apostoli ; licet et Apostolus sit medicus spiritualis : Et ne Timotheus imbecillitate superatus, evangelii prædicans ; non posset implere discursus ; alio quin se dixisse meminerat : « Vinum in quo est luxuria ; » et, « bonum est homini vinum non bibere et carnem non manducare. Noe vinum bibit, et inebriatus est. » Post diluvium, rudi adhuc sæculo, et sunt primum plantata vinea, inebriare vinum forsitan nesciebat. Et ut intelligas scripturæ in omnibus sacramentum ; Margarita quippe est sermo Dei, et ex omni parte forari potest, post ebrietatem nudatio femorum subsecuta est, libido juncta luxuriæ. Prius enim venter extenditur, et sic cætera membra concitantur. « Manducavit enim populus, et bibit, et surrexerunt ludere. » Lot amicus Dei in monte salvatus, et de tot millibus populi solus justus inventus inebrietur a filiabus suis, et licet illæ putarent, genus hominum defecisse, et hoc facerent liberorum magis desiderio, quam libidinis ; tamen sciebant virum justum, hoc nisi ebrium non esse facturum. Denique quid fecerit, ignoravit ; et quanquam voluntas non sit in crimine,

tamen error in culpa est. Inde nascuntur Moabitæ et Ammonitæ, inimici Israel, qui usque ad quartam et decimam progeniem, et usque in æternum, non ingrediuntur in ecclesiam Dei.

Elias, quum Jezabel fugeret, et sub quercu jaceret lassus in solitudine, veniente ad se angelo suscitatur, et dicitur ei : « Surge et manduca. » Respexit, et ecce ad caput ejus panis collyrida, et vas aquæ. Revera numquid non poterat Deus conditum ei merum mittere, et electos cibos, et carnes contusione mutatas. Elisæus filios prophetarum invitat ad prandium, et herbis agrestibus eos alens, consonum prandentium audit clamorem. « Mors in olla. » Homo Dei non iratus est cocis, lautioris enim mensæ consuetudinem non habebat, sed farina desuper facta, amaritudinem dulcoravit; eadem spiritus virtute, qua Moyses mutaverat Maram in dulcedinem. Nec non et illos qui ad eum comprehendendum venerant, oculis pariter ac mente cæcatos, quum in Samariam nescios induxisset, qualibus eos epulis refici imperaverit, ausculta : « Pone eis panem et aquam, manducent et bibant, et remittantur ad Dominum suum. » Potuit et Danieli de regiis ferculis, opulentior mensa transferri; sed Abacuc ei messorum prandium portat, arbitror rusticanum. Ideoque et « desideriorum vir » appellatus est, quia panem desiderii non manducavit, et vinum concupiscentiæ non bibit.

Innumerabilia sunt de Scripturis divina responsa, quæ gulam damnent, et simplices cibos probent. Verum quia nunc non est propositum de jejuniis disputare, et universa exequi, sui et tituli sit et voluminis : hæc sufficiant pauca de plurimis. Alioquin ad exemplum harum, poteris tibi et ipsa colligere, quomodo primus de paradiso homo, ventri magis obediens, quam Deo, in hanc lacrymarum dejectus est vallem. Et ipsum Dominum Satanas fame tentaverit in deserto. Et apostolus clamitet : « Escæ ventri, et venter escis; Deus autem hunc et illas destruet; » et de luxuriosis quorum Deus venter est. Id enim colit unusquisque, quod diligit. Ex quo sollicite providendum est, ut quos saturitas de paradiso expulit, reducat esuries.

Quod si volueris respondere, te nobile stirpe generatam, semper in deliciis, semper in plumis, non posse a vino et esculentioribus cibis abstinere, nec his legibus vivere, districtius respondebo : Vive ergo lege tua, quæ Dei non potes. Non quod Deus universitatis Creator et Dominus, intestinorum nostrorum

rugitu et inanitate ventris, pulmonisque delectetur ardore : sed quod aliter pudicitia tuta esse non possit. Job Deo carus. et testimonio ipsius immaculatus et simplex, audi quid de diabolo suspicetur : « Virtus ejus in lumbis, et potestas ejus in umbilico. » Honeste viri mulierisque genitalia, immutatis sunt appellata nominibus. Unde et de lumbis David super sedem ejus promittitur esse sessurus. Et septuaginta quinque animæ introierunt in Ægyptum, quæ exierunt de femore Jacob. At postquam colluctante Domino, latitudo femoris ejus emarcuit, a liberorum opere cessant. Et qui pascha facturus est, accinctis mortificatisque lumbis, facere præcipitur. Et ad Job dicit Deus : « Accinge sicut vir lumbos tuos. » Et Johannes zona pellicea cingitur. Apostoli jubentur accinctis lumbis, evangelii tenere lucernas. Ad Jerusalem vero, quæ respersa sanguine, in campo invenitur erroris, in Ezechiele dicitur : « Non est præcisus umbilicus tuus. » Omnis igitur adversus viros, diaboli virtus, in lumbis est : Omnis in umbilico contra feminas fortitudo.

Vis scire ita esse ut dicimus? Accipe exempla : Samson leone fortior et saxo durior, qui et unus et nudus mille persecutus est armatos, in Dalilæ mollescit amplexibus, David secundum cor Domini electus, et qui venturum Christum sancto sæpe cantaverat, postquam deambulans super tectum domus suæ, Bethsabee captus est nuditate, adulterio junxit homicidium. Ubi et illud breviter attende, quod nullus sit etiam in domo, tutus aspectus. Quapropter ad dominum pœnitens loquitur : « Tibi soli peccavi, et malum coram te feci. » Rex enim erat, alium non timebat. Salomon per quem se cecinit ipsa sapientia, qui disputavit a cedris Libani usque ad hyssopum, quæ exit per parietem, recessit a Domino, quia amator mulierum fuit. Et ne quis sibi de sanguinis propinquitate confideret, illicito Thamar sororis Amnon frater exarsit incendio.

Pudet dicere, quos quotidie virgines ruant, quantas de suo gremio mater perdat Ecclesia, super quæ sidera inimicus superbus ponat thronum suum : Quot Petras excavet, et habitet coluber in foraminibus earum. Videas plerasque viduas, antequam nuptas, infelicem conscientiam mentita tantum veste protegere. Quas nisi tumor uteri, et infantum prodiderit vagitus, erecta cervice, et ludentibus pedibus incedunt. Aliæ vero sterilitatem præbent, et necdum nati hominis homicidium faciunt. Non-

nullæ quum se senserint concepisse de scelere, abortii venena meditantur, et frequenter etiam ipsæ commortuæ, trium criminum reæ, ad inferos perducuntur, homicidæ sui, Christi adulteræ, necdum nati filii parricidæ. Istæ sunt quæ solent dicere : « Omnia munda mundis. » Sufficit mihi conscientia mea. Cor mundum desiderat Deus. Cur me abstineam a cibis, quos creavit Deus ad utendum ? Et si quando lepide et festive volunt vivere, ubi se mero ingurgitaverint, ebrietati sacrilegium copulantes, aiunt : Absit ut ego me a Christi sanguine abstineam. Et quam viderint pallentem atque tristem, miseram, monacham, et manichæam vocant. Et consequenter : tali enim proposito jejunium hæresis est. Hæ sunt quæ per publicum notabiliter incedunt, et furtivis oculorum nutibus, adolescentium greges post se trahunt, quæ semper audiunt per prophetam : « Facies meretricis facta est tibi, impudorata es tu ; » purpura tantum in veste tenuis, et laxius, ut crines decidant, ligatum caput, saccus vilior, et super humeros maforte volitans : succinctæ manicæ brachiis adhærentes, et solutis genibus fractus incessus : hæc est apud illas tota virginitas. Habeant istæ hujusmodi laudatores suos, ut sub virginali nomine lucrosius pereant. Libenter talibus non placemus.

Pudet dicere, proh nefas ! Triste, sed verum est ; unde in ecclesias Agapetarum pestis introiit ? Unde sine nuptiis aliud nomen uxorum ? Imo unde novum concubinarum genus ? Plus inferam : unde meretrices univiræ ? Eadem domo, uno cubiculo, sæpe uno tenentur et lectulo, et suspicios nos vocant, si aliquid existimamus. Frater sororem virginem deserit, cœlibem spernit virgo germanum, fratrem quærit extraneum, et quum in eodem proposito esse se simulent, quærunt alienorum spiritale solatium, ut domi habeant carnale commercium. Istiusmodi homines Salomon in proverbiis spernit, dicens : « Alligabit quis in sinu ignem, et vestimenta ejus non comburentur ? Aut ambulabit super carbones ignis, et pedes illius non ardebunt ? »

Explosis igitur et exterminatis his quæ nolunt esse virgines, sed videri ; nunc ad te mihi omnis dirigatur oratio. Quæ quanto prima Romanæ urbis virgo nobilis esse cœpisti, tanto tibi amplius laborandum est, ne et præsentibus bonis careas, et futuris. Et quidem molestias nuptiarum, et incerta conjugii, domestico exemplo didicisti, quum soror tua Blesilla ætate major, sed

proposito minor, post acceptum maritum, septimo mense viduata est. O infelix humana conditio, et futuri nescia! Et virginitatis coronam, et nuptiarum perdidit voluptatem. Et quanquam secundum pudicitiæ gradum teneat viduitas, tamen quas illam per momenta sustinere existimas cruces, spectantem quotidie in sorore, quod ipsa perdiderit, et quum difficilius experta careat voluptate, minorem continentiæ habere mercedem? Sit tamen et illa secura, sit gaudens. Centesimus et sexagesimus fructus de uno sunt semine castitatis.

Nolo habeas consortia matronarum ; nolo ad nobilium domos accedas; nolo te frequenter videre, quod contemnens, Virgo esse voluisti. Sic sibi solent applaudere mulierculæ de judicibus viris, et in aliqua positis dignitate. Si ad imperatoris uxorem concurrit ambitio salutantium, cur tu facis injuriam viro tuo? Ad hominis conjugem, Dei sponsa properas? Disce in hac parte superbiam sanctam. Scito te illis esse meliorem. Neque vero earum tantum te cupio declinare congressus, quæ maritorum inflantur honoribus, quas eunuchorum greges sepiunt, et in quarum vestibus attenuata in filum auri metalla texuntur; sed etiam eas fuge, quas viduas necessitas fecit, non voluntas. Non quod mortem optaverint maritorum; sed quod datam occasionem pudicitiæ, non libenter acceperint. Nunc vero tantum veste mutata pristina, non mutatur ambitio. Præcedit caveas basternarum ordo semivirorum, et rubentibus buccis, cutis farta distenditur, ut eas putes maritos non amisisse, sed quærere. Plena adulatoribus domus, plena conviviis. Clerici ipsi, quos in magisterio esse oportuerat doctrinæ pariter et timoris, osculantur capita matronarum, et extenta manu, ut benedicere eos putes velle, si nescias, pretia accipiunt salutandi. Illæ interim, quæ sacerdotes suo viderint indigere præsidio, eriguntur in superbiam : et quia, maritorum expertæ dominatum, viduitatis præferunt libertatem, castæ vocantur et nonnæ, post cœnam dubiam, apostolos somniant.

Sint tibi sociæ, quas jejunia tenuant, quibus pallor in facie est, quas et ætas probavit et vita, quæ quotidie in cordibus suis canunt : « Ubi pascis? Ubi cubas in meridie? » Quæ ex affectu dicunt : « Cupio dissolvi, et esse cum Christo. » Esto subjecta parentibus : imitare sponsum tuum. Rarus sit egressus in publicum. Martyres tibi quærantur in cubiculo tuo. Nunquam

causa deerit procedendi, si semper, quando necesse est, processura sis.

Sit tibi moderatus cibus, et nunquam venter expletus. Plures quippe sunt, quæ cum vino sint sobriæ, ciborum largitate sunt ebriæ. Ad orationem tibi nocte surgenti, non indigestio ructum faciat, sed inanitas. Crebrius lege, disce quamplurima. Tenenti codicem somnus obrepat; et cadentem faciem pagina sancta suscipiat. Sint tibi quotidiana jejunia, et refectio satietatem fugiens. Nihil prodest, biduo triduoque transmisso, vacuum portare ventrem, si pariter obruatur, si compensetur saturitate jejunium. Illico mens repleta torpescit, et irrigata humus, spinas libidinum germinat. Si quando senseris exteriorem hominem florem adolescentiæ suspirare, et accepto cibo, quum te in lectulo compositam, dulcis libidinum pompa concusserit, arripe scutum fidei, in quo ignitæ diaboli extinguuntur sagittæ. Omnes adulterantes, quasi clibanus corda eorum. At tu Christi comitata vestigiis, et sermonibus ejus intenta, dic : « Nonne cor nostrum ardens erat in via, quum aperiret nobis Jesus Scripturas ? » Et illud : « Ignitum eloquium tuum, et servus tuus dilexit illud. » Difficile est humanam animam aliquid non amare, et necesse est, ut in quoscumque mens nostra trahatur affectus. Carnis amor spiritus amore superatur. Desiderium desiderio restinguitur. Quidquid inde minuitur, hinc crescit. Quin potius semper ingemina, et dicito super lectulum tuum : « In noctibus quæsivi quem dilexit anima mea. Mortificate ergo, inquit Apostolus, membra vestra quæ sunt super terram. » Unde et ipse postea confidenter aiebat : « Vivo autem, jam non ego, vivit vero in me Christus. » Qui mortificat membra sua, et in imagine perambulat, non timet dicere : « Factus sum sicut uter in pruina. » Quidquid in me fuit humoris, excoctum est; et infirmita sunt in jejunio genua mea, et oblitus sum manducare panem meum. « A voce gemitus mei adhæserunt ossa mea carni meæ. »

Esto cicada noctis. Lava per singulas noctes lectum tuum, lacrymis tuis stratum tuum riga. Vigila et sito sicut passer in solitudine : « Psalle spiritu, psalle et sensu : Benedic, anima mea, Dominum, et ne obliviscaris omnes retributiones ejus; qui propitiatur cunctis iniquitatibus tuis : qui sanat omnes infirmitates tuas, et redimit ex corruptione vitam tuam. » Et quis nostrum

ex corde dicere potest : « Quia cinerem tanquam panem manducabam, et potionem meam cum fletu miscebam? An non flendum est, non gemendum quum me rursus serpens invitat ad illicitos cibos? Quum de paradiso virginitatis ejectum, tunicis vult vestire pelliceis; quas Elias, ad paradisum rediens, projecit in terram? Quid mihi et voluptati, quæ brevi perit? Quid cum hoc dulci et mortifero carmine sirenarum? Nolo illi subjacere sententiæ quæ in hominem est illata damnatio : « In doloribus, et in anxietatibus paries. » Mulieris lex ista est, non mea. « Et ad virum conversio tua. » Sit conversio illius ad maritum, quæ virum non habet Christum; et ad extremum, « morte morieris. » Finis iste conjugii, meum propositum sine sexu est. Habeant nuptiæ suum tempus et titulum. Mihi virginitas in Maria dedicatur et Christo.

Dicat aliquis : Et audes nuptiis detrahere, quæ a Deo benedictæ sunt? Non est detrahere nuptiis, quum illis virginitas antefertur. Nemo malum bono comparat. Glorientur et nuptæ quum a virginibus sint secundæ : « Crescite, » ait, « et multiplicamini, et repiete terram. » Crescat et multiplicetur ille, qui impleturus est terram. Tuum agmen in cœlis est. « Crescite et multiplicamini, » hoc expletur edictum post paradisum et nuditatem, et ficus folia, auspicantia pruriginem nuptiarum. Nubat et nubatur ille, qui in sudore faciei comedit panem suum, cujus terra tribulos et spinas generat, et cujus herba sentibus suffocatur. Meum semen, centenaria fruge fœcundum est. « Non omnes capiunt verbum Dei, sed hi quibus datum est. » Alium eunuchum necessitas faciat, me voluntas. « Tempus amplexandi, et tempus abstinendi a complexibus : tempus mittendi lapides, et tempus colligendi. »

Postquam de duritia nationum generati sunt filii Abrahæ, cœperunt sancti lapides volvi super terram. Pertranseunt quippe mundi istius turbines, et in curru Dei, rotarum celeritate volvuntur. Consuant tunicas, qui inconsutam desursum tunicam perdiderunt, quos vagitus delectat infantium, in ipso lucis exordio fletu lugentium quod nati sunt. Eva in paradiso virgo fuit : post pelliceas tunicas, initium sumpsit nuptiarum. Tua regio paradisus est. Serva quod nata es, et dic : « Revertere, anima mea, in requiem tuam. » Et ut scias virginitatem tuam esse naturæ, nuptias post delictum : Virgo nascitur caro

de nuptiis, in fructu reddens, quod in radice perdiderat. « Exiet virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet. » Virgo mater est Domini, simplex, pura, sincera, nullo extrinsecus germine cohærente, et ad similitudinem Dei unione fœcunda. Virgæ flos Christus est dicens : « Ego flos campi, et lilium convallium. » Qui et in alio loco, lapis prædicatur abscissus, de monte sine manibus : significante propheta virginem nasciturum de virgine. Manus quippe accipiuntur pro opere nuptiarum, ut ibi : « Sinistra ejus sub capite meo, et dextera illius amplexabitur me. » In hujus sensus congruit voluntatem etiam illud, quod animalia quæ in Arcam Noe bina inducuntur, immunda sunt. Impar numerus est mundus. Et Moyses et Jesus Nave nudis in sanctam terram pedibus jubentur incedere; et discipuli sine calceamentorum onere, et vinculis pellium ad prædicationem novi evangelii destinantur. Et milites, vestimentis Jesu sorte divisis, caligas non habebant quas tollerent. Nec enim poterat habere dominus, quod prohibuerat servis.

Laudo nuptias, laudo conjugium, sed quia mihi virgines generant : lego de spinis rosam, de terra aurum, de concha margaritam. Numquid qui arat, tota die arabit? Nonne et laboris sui fruge lætabitur? Plus honorantur nuptiæ quando quod de illis nascitur, plus amatur. Quid invides, mater, filiæ? Tuo lacte nutrita est, tuis educata visceribus, in tuo adolevit sinu. Tu illam virginem sedula pietate servasti. Indignaris quod noluit militis esse uxor, sed regis? Grande tibi beneficium præstitit. Socrus Dei esse cœpisti. « De virginibus, » inquit Apostolus, « præceptum Domini non habeo. » Cur quia et ipse, ut esset virgo, non fuit imperii sed propriæ voluntatis. Neque enim audiendi sunt, qui cum uxorem habuisse confingunt, quum de continentia disserens, et suadens perpetuam castitatem intulerit : « Volo autem omnes esse sicut me ipsum. » Et infra : « Dico autem in nuptis et viduis bonum est illis si sic permaneant, sicut et ego. » Et in alio loco : « Numquid non habemus potestatem circumducendi mulieres sicut et cæteri apostoli? » Quare ergo non habet Domini de virginitate præceptum? Quia majoris est mercedis, quod non cogitur et offertur : quia si fuisset virginitas imperata, nuptiæ videbantur ablatæ. Et durissimum erat contra naturam cogere; angelorumque vitam ab hominibus extorquere, et id quodammodo damnare, quod conditum est.

Alia fuit in veteri lege felicitas : « Beatus qui habet semen in Sion, et domesticos in Jerusalem. » Et, « filii tui sicut novellæ olivarum, in circuitu mensæ tuæ. » Et repromissio divitiarum. Et, « non erit infirmus in tribubus tuis. » Nunc dicitur : Ne te lignum arbitreris aridum. Habes locum pro filiis et filiabus, in cœlestibus sempiternum. Nunc benedicuntur pauperes, et Lazarus diviti præfertur in purpura. Nunc qui infirmus est, fortior est. Vacuus erat orbis; et ut de typicis taceam, sola erat benedictio liberorum. Propterea et Abraham jam senex Cethuræ copulatur; et Jacob mandragoris redimitur. Et conclusam vulvam in Ecclesiæ figuram Rachel pulchra conqueritur. Paulatim vero increscente segete messor immissus est. Virgo Elias, Elisæus virgo, virgines multi filii prophetarum. Jeremiæ dicitur : « Et tu ne accipias uxorem. » Sanctificatus in utero, captivitate propinqua, uxorem prohibetur accipere. Aliis verbis id ipsum Apostolus loquitur : « Existimo hoc bonum esse propter instantem necessitatem, quoniam bonum est homini sic esse. » Quæ est ista necessitas, quæ aufert gaudia nuptiarum! « Tempus breviatum est : reliquum est, ut et qui habent uxores, sint quasi non habeant. » In proximo est Nabuchodonosor. Promovit se leo de cubiculo suo. Quo mihi superbissimo regi servitura conjugia? Quo parvulos, quos propheta comploral, dicens : « Adhæsit lingua lactentis ad faucem ipsius in siti. Parvuli postulaverunt panem, et qui frangeret eis non erat. » Inveniebatur ergo, ut diximus, in viris tantum hoc continentiæ bonum et in doloribus jugiter Eva parturiebat. Postquam vero virgo concepit in utero et peperit nobis puerum, cujus principatus in humeros ejus Deum, fortem, patrem futuri sæculi soluta maledictio est. Mors per Evam, vita per Mariam. Ideoque et ditius virginitatis donum fluxit in feminas quia cœpit a femina. Statim ut Filius Dei ingressus est super terram novam sibi familiam. instituit, ut qui ab angelis adorabatur in cœlo haberet angelos et in terris. Tunc Holophernis caput Judith continens amputavit. Tunc Amon qui interpretatur « iniquitas, » suo combustus est igni. Tunc Jacobus et Johannes, relicto patre, reti navicula secuti sunt Salvatorem, affectum sanguinis et vincula seculi et curam domus pariter relinquentes. Tunc primum auditum est : « Qui vult venire post me, abneget semetipsum sibi et tollat crucem suam, et sequatur me. » Nemo enim miles cum uxore

pergit ad prælium. Discipulo ad sepulturam patris ire cupienti non permititur. Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos ubi requiescant : Filius autem hominis non habet ubi caput suum reclinet : ne forsitan contristeris, si anguste manseris. « Qui sine uxore est sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat Domino ; qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori. » Divisa est mulier, et virgo quæ non est nupta, « cogitat quæ sunt Domini, ut sit sancta corpore et spiritu. » Nam quæ nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro.

Quantas molestias habeant nuptiæ, et quot sollicitudinibus vinciantur, in eo libro quem adversus Helvidium de beatæ Mariæ perpetua virginitate edidimus, puto breviter expressum. Nunc eodem replicare perlongum est; et si cui placet, de illo potest haurire fonticulo. Verum ne penitus videar omisisse, nunc dicam, quod quum Apostolus sine intermissione orare nos jubeat, et qui in conjugio debitum solvit, orare non possit : aut oramus semper, et virgines sumus; aut orare desinimus, ut conjugio serviamus. « Et si nupserit, inquit, virgo, non peccat; tribulationem tamen carnis habebunt hujusmodi. » Et in principio libelli præfatus sum, me de angustiis nuptiarum, aut nihil omnino, aut pauca dicturum : et nunc eadem admoneo, ut si tibi placet scire quot molestiis virgo libera, quot uxor adstricta sit, legas Tertullianum ad amicum philosophum, et de virginitate alios libellos; et beati Cypriani volumen egregium; et papæ Damasi super hac re, versu, prosaque composita; et Ambrosii nostri quæ nuper scripsit ad sororem opuscula. In quibus tanto se effudit eloquio, ut quidquid ad laudes virginum pertinet, exquisierit, expresserit, ordinarit.

Nobis diverso tramite incedendum. Virginitatem non tantum efferimus, sed servamus. Nec sufficit scire, quod bonum est, nisi custodiatur attentius quod electum est : quia illud judicii est, hoc laboris; et illud commune cum pluribus, hoc cum paucis : « Qui perseveraverit, » inquit, « usque in finem, hic salvus erit. » Et, « multi vocati, pauci vero electi. » Itaque obtestor te coram Deo, et Christo Jesu, et electis angelis ejus; ne vasa templi Domini, quæ solis sacerdotibus videre concessum est, facile in publicum proferas, ne sacrarium Dei quisquam profanus aspiciat. Oza, arcam quam non licebat tangere attingens, subita

morto prostratus est. Neque enim vas aureum, et argenteum tam earum Deo fuit, quam templum corporis virginalis. Præcessit umbra, nunc veritas est. Tu quidem simpliciter loqueris, et ignotos quosque blanda non despicis, sed aliter vident impudici oculi. Non norunt animæ pulchritudinem considerare, sed corporum. Ezechias thesaurum Dei monstrat Assyriis; sed Assyrii non debuerunt videre quod cuperent; denique frequentibus bellis Judæa convulsa, vasa primum Domini capta atque translata sunt. Inter epulas et concubinarum greges (quia palma vitiorum est honesta polluere) Balthasar potat in phialis.

Ne declines aurem tuam in verba malitiæ. Sæpe enim indecens aliquid loquentes tentant mentis arbitrium, si libenter audias virgo quod dicitur, si ad ridicula quæque solvaris, quidquid dixeris, laudant; quidquid negaveris, negant; facetam vocant et sanctam, et in qua nullus sit dolus. Ecce vere ancilla Christi, dicentes : ecce tota simplicitas. Non est illa horrida, turpis, rusticana, terribilis, et quæ ideo forsitan maritum non habuit, quia invenire non potuit. Naturali ducimur malo; adulatoribus nostris libenter favemus, et quamquam nos respondeamus indignos, et calidus rubor ora perfundat, attamen ad laudem suam, intrinsecus anima lætatur.

Sponsa Christi arca est testamenti, intrinsecus et extrinsecus deaurata, custos legis Domini. Sicut in illa nihil aliud fuit, nisi tabulæ testamenti, ita et in te nullus sit extrinsecus cogitatus. Super hoc propitiatorium quasi super cherubim sedere vult Dominus. Mittit discipulos suos, ut in te sicut in pullo asinæ sedeat, curis te secularibus solvat; ut paleas et lateres Ægypti derelinquens, Moysen sequaris in eremo, et terram repromissionis introeas. Nemo sit qui prohibeat, non mater, non soror, non cognata, non germanus; Dominus te necessariam habet. Quod si voluerint impedire, timeant flagella Pharaonis, qui populum Dei ad colendum eum nolens dimittere, passus est ea quæ scripta sunt. Jesus ingressus in templum ea quæ templi non erant projecit. Deus enim Zelotes est, et non vult Patris domum fieri speluncam latronum. Alioqui ubi æra numerantur, ubi sunt caveæ columbarum et simplicitas enecatur, ubi in pectore virginali secularium negotiorum cura æstuat, statim velum templi scinditur, sponsus consurgit iratus, et dicit : « Relinquetur vobis domus vestra deserta. » Lege Evangelium et vide

quomodo Maria ad pedes Domini sedens, Marthæ studio præferatur. Et certe, sedulo hospitalitatis officio, Domino atque discipulis ejus convivium præparabat. « Martha, » inquit, « Martha, sollicita es et turbaris erga plurima; pauca autem necessaria sunt, ut unum : Maria bonam partem elegit quæ non auferetur ab ea. » Esto et tu Maria, cibis præferto doctrinam. Sorores tuæ cursitent et quærant quomodo Christum hospitem suscipiant. Tu semel sæculi onere projecto, sede ad pedes Domini, et dic : « Inveni eum quem quærebat anima mea; tenebo eum et non dimittam. » Et ille respondeat : « Una est columba mea, perfecta mea : una est matri suæ, electa genitrici suæ, » cœlesti videlicet Jerusalem.

Semper te cubiculi tui secreta custodiant, semper tecum sponsus ludat intrinsecus. Oras, loqueris ad sponsum : legis, ille tibi loquitur : et cum te somnus oppresserit, veniet post parietem, et mittet manum suam per foramen et tanget ventrem tuum et expergefacta consurges, et dices : « Vulnerata caritate ego sum : » et rursus ab eo audies, « hortus conclusus, soror mea sponsa : hortus conclusus, fons signatus. » Cave ne domum exeas, et velis videre filias regionis alienæ, quamvis fratres habeas patriarchas, et Israel parente læteris. Dina egressa corrumpitur. Nolo te sponsum quærere per plateas. Nolo te circumire angulos civitatis, dicas licet : « Surgam et circumibo civitatem, et in foro, et in plateis quæram quem dilexit anima mea, » et interroges : « Num quem dilexit anima mea vidistis? » Denique sequitur : « Quæsivi eum, et non inveni : vocavi eum, et non respondit mihi. » Atque utinam non invenisse sufficiat. Vulneraberis, nudaberis, et gemebunda narrabis : « Invenerunt me custodes, qui circumeunt civitatem; percusserunt me, et vulneraverunt me, tulerunt theristrum meum mihi. » Si autem hoc exiens patitur illa, quæ dixerat : « Ego dormio, et cor meum vigilat; et fasciculus stactes fratruelis meus mihi, in medio uberum meorum commorabitur : » quid de nobis fiet, quæ adhuc adolescentulæ sumus? Quæ, sponsa intrante cum sponso, remanemus extrinsecus? Zelotypus est Jesus, non vult ab aliis videri faciem tuam. Excuses licet atque causeris, obducto velamine ora contexi, et quæsivi te ibi, et dixi : « Annuncia mihi, quem dilexit anima mea; ubi pascis, ubi cubas in meridie, ne quando efficiar sicut operta super greges sodalium tuorum;

indignabitur, tumebit, et dicet : « Si non cognoveris te ipsam, o pulchra inter mulieres! Egredere tu in vestigiis gregum, et pasce hædos tuos in tabernaculis pastorum. » Sis licet pulchra, et inter omnes mulieres species tua diligatur a sponso, nisi te cognoveris, et omni custodia servaveris cor tuum: nisi oculos juvenum fugeris, egredieris de thalamo meo, et pasces hædos, qui staturi sunt a sinistris.

Itaque, mi Eustochium filia, domina, conserva, germana (aliud enim ætatis, aliud meriti, aliud religionis, hoc caritatis est nomen) audi Isaiam loquentem : « Populus meus intra cubiculum tuum. Claude ostium tuum, abscondere pusillum aliquantulum, donec transeat ira Domini. » Foris vagentur virgines stultæ, tu intrinsecus esto cum sponso; quia si ostium clauseris, et secundum evangelii præceptum in occulto oraveris patrem tuum, veniet et pulsabit, et dicet : « Ecce ego sto ante januam, et pulso. Si quis mihi aperuerit, introibo et cœnabo cum eo, et ipse mecum, » et tu statim sollicita, respondebis; vox fratruelis mei pulsantis; « aperi mihi, soror mea, proxima mea, perfecta mea. » Nec est ut dicas : « Despoliavi me tunica mea, quomodo induam illam? Lavi pedes meos, quomodo inquinabo eos? » Illico consurge et aperi, ne te remorante pertranseat, et postea conquerarís, et dicas : « Aperui ego fratrueli meo, fratruelis meus pertransivit. » Quid enim necesse est, ut cordis tui ostia clausa sint sponso? Pateant Christo, claudantur diabolo, secundum illud : « Si spiritus potestatem habentis ascenderit super te, ne dimiseris locum tuum. » Daniel in cœnaculo suo manebat in superioribus (neque enim manere poterat in humili), fenestras apertas apud Jerusalem habuit. Et tu habeto apertas fenestras, sed unde lumen introeat, unde videas civitatem Domini. Ne aperias illas fenestras, de quibus dicitur : « Intravit mors per fenestras vestras. »

Illud quoque tibi vitandum est, ne inanis gloriæ ardore capiaris. « Quomodo, » inquit Jesus, « potestis credere, gloriam ab hominibus accipientes? » Vide quale malum sit, quod qui habuerit, non potest credere. Nos vero dicamus : « Quoniam gloriatio mea tu es. » Et : « Qui gloriatur, in Domino glorietur. » Et : « Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem. » Et : « Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego



mundo. » Et illud : « In te laudabimur tota die, in Domino laudabitur anima mea. » Quum facis eleemosynam, Deus solus videat. Quum jejunas, læta sit facies tua. Vestis nec satis munda, nec sordida, et nulla diversitate notabilis; ne ad te obviam prætereuntium turba consistat, et digito monstreris. Frater est mortuus, sororis est corpusculum deducendum, cave ne dum hæc sæpius facis, ipsa moriaris. Nec satis religiosa velis videri, nec plus humilis quam necesse est, ne gloriam fugiendo quæras. Plures enim paupertatis, misericordiæ, atque jejunii arbitros declinantes, hoc ipso cupiunt placere, quod placere contemnunt; et mirum in modum laus dum vitatur, appetitur. Cæteris perturbationibus quibus hominis mens gaudet, ægrescit, sperat et metuit, plures invenio extraneos. Hoc vitio pauci admodum sunt qui caruerint; et ille est optimus, qui quasi in pulchro corpore, rara nevorum sorde respergitur. Neque vero moneo, ne de divitiis glorieris, et ne de generis nobilitate te jactes, ne te cæteris præferas. Scio humilitatem tuam, scio te ex affectu dicere : « Domine, non est exaltatum cor meum, neque elati sunt oculi mei. » Novi apud te, et apud matrem tuam, superbiam, per quam diabolus occidit, penitus locum non habere. Unde ad te super ea scribere superfluum sit. Stultissimum est quippe docere, quod noverit ille quem doceas. Sed ne hoc ipsum tibi jactantiam generet, quod sæculi jactantiam contempsisti, ne cogitatio tacita subrepat, ut quia in auratis vestibus placere desisti, placere coneris in sordidis; et quando inconventum fratrum veneris vel sororum, humilis sedeas, scabello te causeris indignam. Vocem ex industria, quasi confecta jejuniis, non tenues; et deficientis imitata gressum, humeris innitaris alterius.

Sunt quippe nonnullæ exterminantes facies suas, ut appareant hominibus jejunantes; quæ statim ut aliquem viderint, ingemiscunt, demittunt supercilium; et operta facie, vix unum oculum liberant ad videndum. Vestis pulla, cingulum saccum, et sordidis manibus pedibusque, venter solus, quia videri non potest, æstuat cibo. His quotidie psalmus ille canitur : « Dominus dissipabit ossa hominum sibi placentium. » Aliæ virili habitu, veste mutata, crubescunt esse feminæ quod natæ sunt, crinem amputant, et impudenter erigunt facies eunuchinas. Sunt quæ ciliciis vestiuntur; et cuculis fabrefactis, ut ad infantiam redeant, imitantur noctuas et bubones.

Sed ne tantum videar disputare de feminis, viros quoque fuge, quos videris catenatos, quibus feminei contra apostolum crines; hircorum barba, nigrum pallium, et nudi in patientia frigoris pedes. Hæc omnia argumenta sunt diaboli. Talem olim Antimum, talem nuper Sophronium Roma congemuit. Qui postquam nobilium introierunt domos, et deceperunt mulierculas oneratas peccatis, semper discentes, et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes, tristitiam simulant, et quasi longa jejunia, furtivis noctium cibis protrahunt.

Pudet dicere reliqua, ne videar potius invehi, quam monere. Sunt alii (de mei ordinis hominibus loquor) qui ideo presbyteratum et diaconatum ambiunt, ut mulieres licentius videant. Omnis his cura de vestibus; si bene oleant; si pes, laxa pelle, non folleat. Crines calamistri vestigio rotantur; digiti de annulis radiant : et ne plantas humidior via aspergat, vix imprimuntur summa vestigia. Tales quum videris, sponsos magis æstimato quam clericos. Quidam in hoc omne studium vitamque posuerunt, ut matronarum nomina, domos, moresque cognoscant. Ex quibus unum, qui hujus artis est princeps, breviter strictimque describam : quo facilius magistro cognito, discipulos recognoscas. Cum sole festinus exsurgit, salutandi el ordo disponitur; viarum compendia requiruntur; et pene usque ad cubicula dormientium, senex importuuus ingreditur. Si pulvillum viderit, si mantile elegans, si aliquid domesticæ supellectilis, laudat, miratur, attrectat, et se his indigere conquerens, non tam imperat, quam extorquet : quia singulæ metuunt veredarium urbis offendere. Huic inimica castitas; inimica jejunia, prandium nidoribus probat; et altilis geronepopan, quæ vulgo pappezo nominatur. Os barbarum et procax, et in convicia semper armatum. Quodquumque te verteris, primus in facie est. Quidquid novum insonuerit, aut auctor, aut exagerator est famæ. Equi per horarum momenta mutantur, tam nitidi, tamque feroces, ut Thracii regis illum putes esse germanum. Variis callidus hostis pugnat insidiis. Sapientior erat coluber omnibus bestiis, quas creaverat Dominus super terram. Unde et apostolus : « Non, » inquit, « ignoramus ejus astutias. » Nec affectatæ sordes, nec exquisitæ munditiæ conveniunt Christiano.

Si quid ignoras, si quid de Scripturis dubitas, interroga eum quem vita commendat, excusat ætas, fama non reprobat;



qui possit dicere : « Desponsavi enim vos uni viro, virginem castam exhibere Christo. » Aut si non est qui possit exponere, melius est aliquid nescire secure, quam cum periculo discere. memento, quia in medio laqueorum ambulas : et multæ veteranæ virgines castitatis indubitatæ, in ipso mortis limine coronam perdidere de manibus. Si quæ ancillulæ sunt comites propositi tui, ne erigaris adversus eas, ne infleris ut domina. Unum sponsum habere cœpistis, simul psallitis. Christi simul corpus accipitis, cur mensa diversa sit? Provocentur et aliæ. Honor virginum sit invitatio cæterarum. Quod si aliquam senseris infirmiorem in fide, suscipe, consolare, blandire, et pudicitiam illius fac lucrum tuum. Si qua simulat, fugiens servitutem, huic aperte Apostolum lege : « Melius est nubere quam uri. » Eas autem virgines et viduas, quæ otiosæ et curiosæ domos circumeunt matronarum; quæ rubore frontis abstrito, parasitos vincunt mimorum, quasi quasdam pestes abjice. « Corrumpunt mores bonos confabulationes pessimæ. » Nulla illis nisi ventris cura est, et quæ ventri sunt proxima. Istiusmodi hortari solent, et dicere : Mi catella, rebus tuis utere, et vive dum vivis : et numquid filiis tuis servas? Vinosæ atque lascivæ, quidvis mali insinuant, ac ferreas quoque mentes ad delicias emolliunt. « Et quum luxuriatæ fuerint in Christo, nubere volunt, habentes damnationem, quod primam fidem irritam fecerunt. »

Nec tibi diserta multum velis videri, aut lyricis festiva carminibus, metro ludere. Non delumbem matronarum salivam delicata secteris, quæ nunc strictis dentibus, nunc labiis dissolutis, balbutientem linguam in dimidiata verba moderantur, rusticum putantes omne quod nascitur. Inde illis adulterium etiam linguæ placet : « Quæ enim communicatio luci ad tenebras? Qui consensus Christo cum Belial? » Quid facit cum Psalterio Horatius? cum Evangeliis Maro? cum Apostolo Cicero? Nonne scandalizatur frater, si te viderit in idolio recumbentem? Et licet omnia munda mundis, et nihil rejiciendum, quod cum gratiarum actione percipitur; tamen simul bibere non debemus calicem Christi, et calicem dæmoniorum. Referam tibi meæ infelicitatis historiam.

Quum ante annos plurimos domo, parentibus, sorore, cognatis, et quod his difficilius est, consuetudine lautioris cibi,

propter cœlorum me regna castrassem, et Jerosolymam militaturus pergerem, bibliotheca, quam mihi Romæ summo studio ac labore confeceram, carere non poteram. Itaque miser ego lecturus Tullium, jejunabam. Post noctium crebras vigilias, post lacrymas, quas mihi præteritorum recordatio peccatorum ex imis visceribus eruebat, Plautus sumebatur in manus. Si quando in memet reversus, Prophetas legere cœpissem, sermo horrebat incultus. Et quia lumen cæcis oculis non videbam, non oculorum putabam culpam esse, sed solis. Dum ita me antiquus serpens illuderet, in media ferme quadragesima medullis infusa febris, corpus invasit exhaustum : et sine ulla requie (quod dictu quoque incredibile sit) sic infelicia membra depasta est, ut ossibus vix hærerem. Interim parantur exequiæ, et vitalis animæ calor, toto frigescente jam corpore, in solo tantum tepente pectusculo palpitabat : quum subito raptus in spiritu, ad tribunal judicis pertrahor; ubi tantum luminis, et tantum erat ex circumstantium claritate fulgoris, ut projectus in terram, sursum aspicere non auderem. Interrogatus de conditione, christianum me esse respondi. Et ille qui præsidebat : Mentiris, ait, ciceronianus es, non christianus. « Ubi enim thesaurus tuus, ubi et cor tuum. » Illico obmutui, et inter verbera (nam cædi me jusserat) conscientiæ magis igne torquebar, illum mecum versiculum reputans : « In inferno autem quis confitebitur tibi? » Clamare autem cœpi et ejulans dicere : Miserere mei, Domine, miserere mei. Hæc vox inter flagella resonabat. Tandem ad præsidentis genua provoluti qui astiterant, precabantur ut veniam tribueret adolescentiæ, et errori locum pœnitentiæ commodaret; exacturus deinde cruciatum, si gentilium litterarum libros aliquando legissem. Ego qui in tanto constrictus articulo, vellem etiam majora promittere, dejerare cœpi, et nomen ejus obtestans, dicere : Domine, si unquam habuero codices sæculares, si legero, te negavi. In hæc sacramenti verba dimissus, revertor ad superos; et mirantibus cunctis, oculos aperio, tanto lacrymarum imbre perfusos, ut etiam incredulis fidem facerem ex dolore. Nec vero sopor ille fuerat, aut vana somnia, quibus sæpe deludimur. Testis est tribunal illud, ante quod jacui; testis judicium triste, quod timui : ita mihi nunquam contingat in talem incidere quæstionem, liventes habuisse scapulas, plagas sensisse post

somnum, et tanto dehinc studio divina legisse, quanto non ante mortalia legeram.

Avaritiæ tibi quoque vitandum est malum, non ut aliena non appetas (hoc enim et publicæ leges puniunt) sed quo tua, quæ sunt aliena, non serves. « Si in alieno, » inquit, « fideles non fuistis : quod vestrum est, quis dabit vobis? » Aliena nobis auri argentique sunt pondera, nostra possessio spiritalis est : de qua alibi dicitur : « Redemptio animæ viri, propriæ divitiæ. Nemo enim potest duobus dominis servire : aut enim unum odiet, et alterum amabit : aut unum patietur, et alterum contemnet. Non potestis Deo servire et mammonæ, » id est, « divitiis. » Nam gentili Syrorum lingua, mammona divitiæ nuncupantur. Cogitatio, victus, spinæ sunt fidei. Radix avaritiæ, cura gentilium. At dicis : Puella sum delicata et quæ manibus meis laborare non possum. Si ad senectam venero; si ægrotare cœpero, quid mihi miserebitur? Audi apostolis loquentem Jesum : « Ne cogitetis in corde vestro quid manducetis : neque corpori vestro, quid induamini. Nonne anima plus est quam esca, et corpus plus quam vestimentum? Respicite volatilia cœli, quoniam non serunt, neque metunt; neque congregant in horrea, et Pater vester cœlestis pascit illa. » Si vestis defuerit, lilia proponantur. Si esurieris, audias beatos pauperes et esurientes. Si aliquis te afflixerit dolor, legito : « Propter hoc complaceo mihi in infirmitatibus meis; et datus est mihi stimulus carnis meæ, Angelus Satanæ, qui me colaphizet, » ne extollar. Lætare in omnibus judiciis Dei. « Exultaverunt enim filiæ Judæ in omnibus judiciis tuis, Domine. » Illa tibi semper in ore vox resonet : « Nudus exivi de utero matris meæ, nudus redeam. » Et : « Nihil intulimus in hunc mundum, neque auferre quid possumus. »

At nunc plerasque videas armaria vestibus stipare, tunicas mutare quotidie, et tamen tineas non posse superare. Quæ religiosior fuerit, unum exterit vestimentum, et plenis arcis pannos trahit. Inficiuntur membranæ colore purpureo. Aurum liquescit in litteras, gemmis codices vestiuntur, et nudus ante fores earum Christus emoritur. Quum manum egenti porrexerint, buccinant. Quum ad agapen vocaverint, præco conducitur. Vidi nuper (nomen taceo, ne satiram putes) nobilissimam mulierum romanarum in basilica Beati Petri semiviris antecedentibus, propria manu, quo religiosior putaretur, singulos nummos

dispertire pauperibus. Interea (ut usu nosse perfacile est) anus quædam annis pannisque obsita præcurrit, ut alterum nummum acciperet : ad quam quum ordine pervenisset, pugnus porrigitur pro denario, et tanti criminis reus sanguis effunditur. Radix omnium malorum est avaritia. Ideoque ab Apostolo idolorum servitus appellatur. Quære primum regnum Dei, et hæc omnia apponentur tibi. Non occidam fame animam justam Dominus. « Junior fui et senui, et non vidi justum derelictum, neque semen ejus quærens panem. » Elias corvis ministrantibus pascitur. Vidua Sareptæna, ipsa cum filiis nocte moritura, prophetam pascit esuriens. Et mirum in modum capsace completo, qui alendus venerat, alit. Petrus apostolus inquit : « Argentum et aurum non habeo, quod autem habeo, hoc tibi do. In nomine Domini Jesu surge, et ambula. » At nunc multi, licet sermone taceant, opere loquuntur : Fidem et misericordiam non habeo : quod autem habeo, argentum et aurum, hoc tibi non do. « Habentes autem victum et vestitum, his contenti simus. » Audi Jacob, quid sua oratione postulet : « Si fuerit Dominus meus mecum, et servaverit me in via hac per quam ego iter facio, et dederit mihi panem ad manducandum, et vestitum ad vestiendum. » Tantum necessaria deprecatus est : et post annos viginti dives dominus, et ditior pater, ad terram revertitur Chanaan. Infinita de Scripturis exempla suppeditant, quæ avaritiam doceant esse fugiendam.

Verum quia nunc ex parte de ea dicitur, et suo (si Christus annuerit) volumini reservatur, quid ante non plures annos Nitriæ gestum sit, referemus. Quidam ex fratribus parcior magis quam avarior, et nesciens triginta argenteis Dominum venditum, centum solidos quos lina texendo acquisierat, moriens dereliquit. Initum est inter monachos consilium (nam in eodem loco circiter quinque millia divisis cellulis habitabant) quid facto opus esset. Alii pauperibus distribuendos esse dicebant : alii dandos Ecclesiæ : nonnulli parentibus remittendos. Macarius vero et Pambo et Isidorus, et cæteri, quos Patres vocant, Sancto in eis loquente Spiritu, decreverunt infodiendos esse cum eodem, dicentes : « Pecunia tua tecum sit in perditionem. » Nec hoc crudeliter quisquam putet factum, tantus cunctos per totam Ægyptum terror invasit, ut unum solidum dimisisse, sit criminis.

Et quoniam monachorum fecimus mentionem, et te scio libenter audire, quæ sancta sunt, aurem paulisper accommoda. Tria sunt in Ægypto genera monachorum. Unum, cœnobitæ, quod illi « Sauses » gentili lingua vocant, nos « In commune viventes » possumus appellare. Secundum, « anachoretæ, » qui soli habitant per deserta, et ab eo quod procul ab hominibus recesserint, nuncupantur. Tertium genus est, quod « Remoboth » dicunt, deterrimum atque neglectum; et quod in nostra provincia aut solum, aut primum est. Hi bini vel terni, nec multo plures simul habitant, suo arbitratu ac ditione viventes. Et de eo quod laboraverint, in medium partes conferunt, ut habeant alimenta communia. Habitant autem quam plurimi in urbibus et castellis : et quasi ars sit sancta, non vita, quidquid vendiderint, majoris est pretii. Inter hos sæpe sunt jurgia : quia suo viventes cibo, non patiuntur se alicui esse subjectos. Revera solent certare jejuniis; et rem secreti, victoriæ faciunt. Apud hos affectata sunt omnia : laxæ manicæ; caligæ follicantes; vestis crassior; crebra suspiria; visitatio virginum; detrectatio clericorum; et si quando dies festus venerit, saturantur ad vomitum.

His igitur quasi quibusdam pestibus exterminatis, veniamus ad eos qui plures sunt, et in commune habitant, id est, quos vocari « Cœnobitas » diximus. Prima apud eos confœderatio est, obedire majoribus; et quidquid jusserint facere. Divisi sunt per Decurias, atque Centurias, ita ut novem hominibus decimus præsit. Et rursus decem præpositos, sub se centesimus habeat. Manent separati, sejunctis cellulis. Usque ad horam nonam, ut institutum est, nemo pergit ad alium, exceptis his decanis, quos diximus, ut si cogitationibus forte quis fluctuat, illius consoletur alloquiis. Post horam nonam in commune concurritur, Psalmi resonant, Scripturæ recitantur ex more. Et completis orationibus, cunctisque residentibus, medius, quem Patrem vocant, incipit disputare. Quo loquente, tantum silentium fit, ut nemo alium respicere, nemo audeat exscreare. Dicentis laus, in fletu est audientium. Tacite volvuntur per ora lacrymæ, et ne in singultus quidem erumpit dolor. Quum vero de regno Christi, et de futura beatitudine, et de gloria cœperit annuntiare ventura, videas cunctos moderato suspirio, et oculis ad cœlum levatis, intra se dicere : « Quis dabit mihi pennas

sicut columbæ, et volabo, et requiescam? » Post hæc concilium solvitur, et unaquæque decuria cum suo parente pergit ad mensam, quibus per singulas hebdomadas vicissim ministrant. Nullus in cibo strepitus est; nemo comedens loquitur. Vivitur pane, leguminibus et oleribus, quæ sale solo condiuntur. Vinum tantum senes accipiunt, quibus et parvulis sæpe fit prandium, ut aliorum fessa sustentetur ætas, aliorum non frangatur incipiens. Dehinc consurgunt pariter, et hymno dicto, ad præsepia redeunt : ibi usque ad vesperam cum suis unusquisque loquitur, et dicit : Vidistis illum et illum? quanta in ipso sit gratia? quantum silentium? quam moderatus incessus? Si infirmum viderint, consolantur : si in Dei amore ferventem, cohortantur ad studium. Et quia nocte extra orationes publicas in suo cubili unusquisque vigilat, circumeunt cellulas singulorum; et aure apposita, quid faciant diligenter explorant. Quem tardiorem deprehenderint, non increpant : sed dissimulato quod norunt, eum sæpius visitant : et prius incipientes, provocant magis orare quam cogunt. Opus diei statum est : quod decano redditum fertur ad œconomum, qui et ipse per singulos menses patri omnium cum magno tremore reddit rationem. A quo etiam cibi qunm facti fuerint, prægustantur. Et quia non licet dicere cuiquam : Tunicam et sagum textaque juncis strata non habeo, ille ita universa moderatur, ut nemo quid postulet, nemo deliabeat. Si quis vero cœperit ægrotare, transfertur ad exedram latiorem; et tanto senum ministerio confovetur, ut nec delicias urbium, nec matris quærat affectum. Dominicis diebus orationi tantum et lectionibus vacant : quod quidem et omni tempore completis opusculis faciunt. Quotidie aliquid de Scripturis discitur. Jejunium totius anni æquale est, excepta quadragesima, in qua sola conceditur districtius vivere. A Pentecoste cœnæ mutantur in prandia, quo et traditioni ecclesiasticæ satisfiat, et ventrem cibo non onerent duplicato. Tales Philo Platonici sermonis imitator ; tales Josephus, Græcus Livius, in secunda Judaicæ captivitatis historia Essenos refert.

Verum quia nunc de virginibus scribens, pene superfluum de monachis disputavi, ad tertium genus veniam, quos anachoretas vocant ; qui et de cœnobiis exeuntes, excepto pane et sale, ad deserta nihil perferunt amplius. Hujus vitæ auctor Paulus, illustrator Antonius : et ut ad superiora conscendam, princeps



Johannes Baptista fuit. Talem vero virum Jeremias quoque Propheta describit, dicens : « Bonum est viro quum portaverit jugum ab adolescentia sua. Sedebit solitarius et tacebit, quoniam sustulit super se jugum, et dabit percutienti se maxillam : saturabitur opprobriis, quia non in sempiternum abjiciet Dominus. » Horum laborem et conversationem in carne, non carnis, alio tempore si volueris, explicabo. Nunc ad propositum redeam, quia de avaritia disserens ad monachos veneram. Quorum tibi exempla proponens, non dico aurum atque argentum, et cæteras opes : sed ipsam terram et cœlum despiciens, et Christo copulata cantabis : « Pars mea Dominus. »

Post hæc quamquam Apostolus orare nos semper jubeat, et sanctis etiam ipse sit somnus oratio, tamen divisas orandi horas debemus habere : ut si forte aliquo fuerimus opere detenti, ipsum nos ad officium tempus admoneat. Horam tertiam, sextam, nonam, diluculum quoque et vesperam, nemo est qui nesciat. Nec cibi sumantur, nisi oratione præmissa : nec recedatur a mensa, nisi referatur Creatori gratia. Noctibus bis terque surgendum, revolvenda quæ de Scripturis memoriter retinemus. Egredientes de hospitio, armet oratio : regredientibus de platea, oratio occurrat antequam sessio : nec prius corpusculum requiescat, quam anima pascatur. Ad omnem actum, ad omnem incessum manus pingat Domini crucem. Nulli detrahas, nec adversus filium matris tuæ ponas scandalum. Tu quæ es, ut alienum servum judices? « Suo Domino stat aut cadit. Stabit autem : potens est enim Dominus statuere illum. » Nec si biduo tridnoque jejunaveris, putes te non jejunantibus esse meliorem. Tu jejunas et irasceris : ille comedit, et forte blanditur. Tu vexationem mentis et ventris esuriem rixando digeris : ille moderatius alitur, et Deo gratias agit. Unde quotidie clamat Isaïas : « Non tale jejunium elegi, dicit Dominus. » Et iterum : « In diebus jejuniorum vestrorum inveniuntur voluntates vestræ, et omnes qui sub vestra potestate sunt stimulatis. In judiciis et litibus jejunatis, et percutitis pugnis humilem. » Ut quid mihi jejunatis? quale illud potest esse jejunium, cujus iram non dicam nox occupat, sed luna integram derelinquit? Teipsam considerans, noli in alterius ruina, sed in tuo opere gloriari.

Nec illarum tibi exempla proponas, quæ carnis curam facientes, possessionum reditus, et quotidianas domus impensas

supputant. Neque enim undecim apostoli Judæ proditione sunt fracti : nec Phygelo et Alexandro facientibus naufragium, cæteri a cursu fidei substiterunt. Nec dicas : Illa et illa suis rebus fruitur, honoratur ab hominibus ; fratres ad eam conveniunt et sorores. Numquid ideo virgo esse desiit? Primo dubium est, an virgo sit talis. Non enim quomodo videt homo, videt Deus. Homo videt in facie, Deus autem videt in corde. Dehinc etiam si corpore virgo est, an spiritu virgo sit, nescio. Apostolus autem ita virginem definivit : « Ut sit sancta corpore et spiritu. » Ad extremum habeat sibi gloriam suam. Vincat Pauli sententiam, deliciis fruatur et vivat. Nos meliorum exempla sectemur. Propone tibi beatam Mariam, quæ tantæ extitit puritatis, ut Mater Domini esse mereretur. Ad quam quum angelus Gabriel in viri specie descendisset, dicens : « Ave, gratia plena, Dominus tecum, » consternata et perterrita respondere non potuit. Numquam enim a viro fuerat salutata. Denique nuntium discit et loquitur. Et quæ hominem formidabat, cum angelo fabulatur intrepida. Potes et tu esse mater Domini. Accipe tibi tomum magnum, novum, et scribe in eo stylo hominis velociter spolia detrahe : et postquam accesseris ad Prophetissam, et conceperis in utero, et peperceris filium, dic : « A timore tuo, Domine, concepimus, et doluimus, et peperimus spiritum salvationis tuæ, quem fecimus super terram. » Tunc et filius tuus tibi respondebit, et dicet : « Ecce mater mea et fratres mei. » Et mirum in modum, illum quem in latitudine pectoris tui paulo ante descripseras, quem in novitate cordis stylo signaveras; postquam spolia ex hostibus receperit; postquam denudaverit principatus et potestates, et affixerit eas cruci, conceptus adolescit, et major effectus sponsam te incipit habere de matre. Grandis labor, sed grande præmium, esse quod martyres, esse quod apostoli, esse quod Christus est. Quæ quidem universa tunc prosunt, quum in Ecclesia fiunt; quum in una domo Pascha celebramus; si Arcam ingredimur cum Noe; si pereunte Jericho, Rahab meretrix justificata nos continet.

Cæterum virgines, quales apud diversas hæreses, et quales apud impurissimum Manichæum esse dicuntur, scorta sunt existimandæ, non virgines. Si enim corporis earum auctor est diabolus, quomodo possunt honorare plasmationem hostis sui? sed quia sciunt virginale vocabulum gloriosum, sub ovium pel-

libus lupos tegunt. Christum mentitur Antichristus; et turpitudinem vitæ falso nominis honore convestiunt. Gaude, filia, gaude, mi virgo : quia, quod aliæ simulant, tu vere esse cœpisti.

Hæc omnia quæ digessimus, dura videbuntur ei, quæ non amat Christum. Qui autem omnem sæculi pompam pro purgamento habuerit, et vana duxerit universa sub sole, ut Christum lucrifaciat; qui commortuus est Domino suo, et consurrexit, et crucifixit carnem cum vitiis et concupiscentiis, libere proclamabit : « Quis nos separabit a charitate Dei? an tribulatio? an angustia? an persecutio? an fames? an nuditas? an periculum? an gladius? » Et iterum : « Certus sum, quia neque mors, neque vita, neque Angelus, neque principatus, neque potestates, neque instantia, neque futura, neque excelsum, neque profundum, neque alia creatura poterit nos separare a charitate Dei, quæ est in Christo Jesu Domino nostro. » Dei Filius pro nostra salute, hominis factus est filius. Decem mensibus in utero ut nascatur exspectat; fastidia sustinet; cruentus egreditur; pannis involvitur; blanditiis delinitur : et ille pugillo mundum includens, præsepis continetur augustiis. Taceo quod usque ad tringinta annos ignobilis, parentum paupertate contentus est : verberatur et tacet : crucifigitur, et pro crucifigentibus deprecatur. « Quid igitur retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi? Calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo. Pretiosa est in conspectu Domini mors sanctorum ejus. » Hæc est sola digna retributio, quum sanguis sanguine compensatur; et redempti cruore Christi, pro redemptore libenter occumbimus. Quis sanctorum sine certamine coronatus est? Abel justus occiditur; Abraham uxorem periclitatur amittere. Et ne in immensum volumen extendam, quære et invenies singulos adversa perpessos. Solus in deliciis Salomon fuit, et forsitan ideo corruit. « Quem enim diligit Dominus, corripit. » Castigat autem omnem filium quem recipit. Nonne melius est brevi tempore dimicare, ferre vallum, arma sumere, lassescere sub lorica, et postea gaudere victorem, quam impatientia unius horæ servire perpetuo?

Nihil amantibus durum est, nullus difficilis cupienti labor est. Respice quanta Jacob pro Rachel pacta uxore sustinuit : « Et servivit, inquit Scriptura, Jacob pro Rachel annis septem.

Et erant in conspectu ejus quasi dies pauci, quia amabat illam.» Unde et ipse postea memorat : « In die urebar æstu, et gelu nocte. » Amemus et nos Christum, ejusque semper quæramus amplexus, et facile videbitur omne difficile; brevia putabimus universa quæ longa sunt; et jaculo illius vulnerati, per horarum momenta dicemus : « Heu me, quia peregrinatio mea prolongata est a me! Non sunt enim condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis. Quia tribulatio patientiam operatur, patientia autem probationem, probatio autem spem, spes autem non CONFUNDIT. » Quando tibi grave videtur esse quod sustines, Pauli secundam Epistolam ad Corinthios lege : « In laboribus plurimum; in carceribus abundantius; in plagis supra modum; in mortibus frequenter. A Judæis quinquies quadragenas una minus accepi; ter virgis cæsus sum; semel lapidatus sum; ter naufragium feci; nocte et die in profundo maris fui. In itineribus sæpius; periculis fluminum; periculis latronum; periculis ex genere; periculis ex gentibus; periculis in civitate; periculis in deserto; periculis in mari; periculis in falsis fratribus : in laboribus, in miseriis, in vigiliis multis, in fame et siti, in jejuniis plurimis, in frigore et nuditate. » Quis nostrum saltem minimam portionem de catalogo harum sibi potest vendicare virtutum? ob quæ ille postea confidenter aiebat : « Cursum consummavi, fidem servavi : superest mihi corona justitiæ, quam retribuet mihi in illa die Dominus justus judex. » Si cibus insulsior fuerit, contristamur; et putamus Deo nos aliquod præstare beneficium, quum aquatius vinum bibimus. Calix frangitur, mensa subvertitur, verbera resonant, et aqua tepidior sanguine vendicatur. « Regnum cælorum vim patitur et violenti rapiunt illud. » Nisi vim feceris, cælorum regna non capies. Nisi pulsaveris importune, panem non accipies sacramenti. An non tibi videtur violentia, quum caro cupit esse quod Deus est : et illuc unde angeli corruerunt, angelos judicatura conscendit? Egredere quæso paulisper de carcere, et præsentis laboris ante oculos tuos tibi pinge mercedem, quam nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit. Qualis erit illa dies, quum tibi Maria mater Domini choris occurret comitata virgineis? Quum post Rubrum mare, submerso cum suo exercitu Pharaone, tympanum tenens Maria soror Aaron in sua manu, præcinet responsuris :

« Cantemus Domino, gloriose enim honorificatus est : equum et ascensorem projecit in mare. » Tunc Thecla in tuos læta volabit amplexus. Tunc et Ipse sponsus occurret, et dicet : « Surge, veni, proxima mea, speciosa mea, columba mea, quia ecce hyems transivit, pluvia abiit sibi. » Tunc et Angeli mirabuntur et dicent : « Quæ est ista prospiciens quasi diluculum, speciosa ut luna, electa ut sol? » Videbunt te filiæ, et laudabunt reginæ, et concubinæ prædicabunt. Hinc et alius castitatis chorus occurret : Sara cum nuptis veniet : filia Phanuelis Anna cum viduis. Erunt in diversis gregibus carnis et spiritus matres tuæ. Lætabitur illa, quod genuit : exultabit ista, quod docuit. Tunc vere super asinam Dominus ascendet, et cælestem ingredietur Jerusalem. Tunc parvuli, de quibus in Isaia Salvator effatur : « Ecce ego et pueri quos mihi dedit Deus, » palmas victoriæ sublevantes, consono ore cantabunt : « Hosanna in excelsis : benedictus qui venit in nomine Domini, hosanna in excelsis. » Tunc centum quadraginta quatuor millia in conspectu throni et seniorum tenebunt citharas, et cantabunt canticum novum. Et nemo poterit dicere canticum illud, nisi numerus definitus. « Hi sunt qui cum mulieribus se non coinquinaverunt : virgines enim permanserunt. Hi sunt qui sequuntur agnum quocumque vadit. » Quotiesquumque te vana sæculi delectaverit ambitio : quoties in mundo aliquid videris gloriosum, ad paradisum mente transgredere : esse incipe quod futura es, et audies a sponso tuo : « Pone me sicut umbraculum in corde tuo; sicut signaculum in bracchio tuo, » et corpore pariter ac mente munita clamabis, et dices : « Aquæ multæ non poterunt extinguere caritatem, et flumina non operient eam. »

N° II.

LETTRE DE SAINT AUGUSTIN AU COMTE BONIFACIUS.

Domino filio in præsentem et in æternam salutem Dei misericordia protegendo et regendo Bonifacio, Augustinus.

1. Fideliorem hominem, et qui faciliores haberet accessus ad aures tuas ferens litteras meas, nunquam potui reperire, quam nunc obtulit Dominus servum et ministrum Christi, diaconum Paulum, ambobus nobis charissimum, ut aliquid tibi loquerer, non pro potentia tua, et honore quem geris in isto sæculo maligno; nec pro incolumitate carnis tuæ corruptibilis atque mortalis, quia et ipsa transitoria est; sed pro illa salute quam nobis promisit Christus: qui propterea hic exhonoratus atque crucifixus est, ut doceret nos bona hujus sæculi magis contemnere quam diligere, et hoc amare et sperare ab illo, quod in sua resurrectione monstravit. Resurrexit enim a mortuis, nec jam moritur, et mors ei ultra non dominabitur.

2. Scio non deesse homines qui te secundum vitam mundi hujus diligunt, et secundum ipsam tibi dant consilia, aliquando utilia, aliquando inutilia; qui homines sunt, et sicut possunt ad præsens sapiunt, nescientes quid contingat sequenti die. Secundum autem Deum ne pereat anima tua, non facile tibi quisquam consulit, non quia desunt qui hoc faciant, sed quia difficile est invenire quando tecum ista possunt loqui. Nam et ego semper desideravi, et nunquam inveni locum vel tempus, ut agerem tecum quod me agere opportebat cum homine quem multum diligo in Christo. Scis autem qualem me apud Hipponem videris, quando ad me venire dignatus es, quia vix loquebar, imbecillitate corporis fatigatus. Nunc ergo, fili, audi me, saltem per litteras tibi sermocinantem, quas in periculis tuis nun-

quam tibi mittere potui, periculum cogitans perlatoris et cavens ne ad eos ad quos nollem, mea epistola perveniret. Unde peto ut ignoscas, si me putas plus timuisse quam debui : tamen dixi quod timui.

3. Audi ergo me, imo Dominum Deum nostrum per ministerium infirmitatis meæ. Recole qualis fueris, adhuc in corpore constituta religiosæ memoriæ priore conjuge tua, et recenti ejus obitu quomodo tibi vanitas sæculi hujus horruerit, et quomodo concupieris servitutem Dei. Nos novimus, nos testes sumus quid nobiscum apud Tubunas de animo et voluntate tua fueris collocutus. Soli tecum eramus, ego et frater Alypius. Non enim existimo tantum voluisse terrenas curas quibus impletus es, ut hoc de memoria tua penitus delere potuerint. Nempe omnes actus publicos, quibus occupatus eras, relinquere cupiebas, et te in otium sanctum conferre, atque in ea vita vivere in qua servi Dei monachi vivunt. Ut autem non faceres, quid te revocavit, nisi quia considerasti, ostendentibus nobis, quantum prodesset Christi ecclesiis quod agebas, si ea sola intentione ageres, ut defensæ ab infestationibus barbarorum quietam et tranquillam vitam agerent, sicut dicit Apostolus, in omni pietate et castitate; tu autem ex hoc mundo nihil quæreres, nisi ea quæ necessaria essent huic vitæ sustentandæ tuæ ac tuorum, accinctus balteo castissimæ continentiæ et inter arma corporalia spiritualibus armis tutius fortiusque munitus?

4. Cum ergo te esse in hoc proposito gauderemus, navigasti, uxoremque duxisti : sed navigasse obedientiæ fuit, quam secundum Apostolum debebas sublimioribus potestatibus, uxorem autem non duxisses, nisi susceptam deserens continentiam concupiscentia victus esses. Quod ego cum comperissem, fateor, miratus obstupui : dolorem autem meum ex aliqua parte consolabatur, quod audivi te illam ducere noluisse, nisi prius catholica fuisset facta; et tamen hæresis eorum qui verum filium Dei negant, tantum prævaluit in domo tua, ut ab ipsis filia tua baptizaretur. Jam vero, si ad nos non falsa perlata sunt, quæ utinam falsa sint, quod ab ipsis hæreticis etiam ancillæ Deo rebaptizatæ sint, quantis tantum malum plangendum est fontibus lacrymarum? Ipsam quoque uxorem non tibi suffecisse, sed concubinarum nescio quarum commixtione pollutum loquuntur homines, et forsitan mentiuntur.

5. Ista quæ omnibus patent tot et tanta mala, quæ a te, posteaquam conjugatus es, consecuta sunt, quid ego dicam? Christianus es, cor habes, Deum times : tu ipse considera quæ nolo dicere, et invenies de quantis malis debeas agere pœnitentiam, propter quam tibi credo Dominum parcere, et a periculis omnibus liberare, ut agas eam sicut agenda est; sed si illud audias quod scriptum est, « ne tardes converti ad Dominum neque differas de die in diem. » Justam quidem dicis habere te causam, cujus judex ego non sum, quoniam partes ambas audire non possum : sed qualiscunque sit tua causa, de qua modo quærere vel disputare non opus est; numquid coram Deo potes negare quod in istam necessitatem non pervenisses, nisi bona sæculi hujus dilexisses, quæ tanquam servus Dei, quem te ante noveramus, contemnere omnino et pro nihilo habere debuisti; et oblata quidem sumere, ut eis utereris ad pietatem, non autem negata vel delegata sic quærere, ut propter illa in istam necessitatem perducereris : ubi cùm amantur bona, perpetrantur mala, pauca quidem a te, sed multa propter te; et cum timentur quæ ad exiguum tempus nocent, si tamen nocent, committuntur ea quæ vere in æternum noceant?

6. De quibus ut unum aliquid dicam, quis non videat quod multi homines tibi cohæreant ad tuendam tuam potentiam vel salutem, qui, etiamsi tibi omnes fideles sint, nec ab aliquo eorum ullæ timeantur insidiæ, nempe tamen ad ea bona quæ ipsi quoque non secundum Deum, sed secundum sæculum diligunt, per te cupiunt pervenire; ac per hoc qui refrenare et compescere debuisti cupiditates tuas, explere cogeris alienas? Quod ut fiat, necesse est multa quæ Deo displicent, fiant; nec sic tamen explentur tales cupiditates; nam facilius resecantur in eis qui diligunt Deum, quam in eis qui mundum diligunt, aliquando satiantur. Propter quod dicit divina Scriptura : Nolite diligere mundum neque ea quæ in mundo sunt, si quis dilexerit mundum, dilectio patris non est in eo : quia omne quod in mundo est, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et ambitio sæculi; quæ non est a patre, sed ex mundo est. Et mundus transit et concupiscentia ejus : qui autem facit voluntatem Dei, manet in æternum, sicut et Deus manet in æternum. Quando ergo poteris tot hominum armatorum, quorum fovenda est cupiditas, timetur atrocitas; quando, inquam, poteris eorum

concupiscentiam, qui diligunt mundum, non dico satione, quod fieri nullo modo potest, sed aliqua ex parte pascere, ne universa plus pereant, nisi tu facias quæ Deus prohibet, et facientibus comminatur? Propter quod vides tam multa contrita, ut jam vile aliquid quod rapiatur, vix inveniatur.

7. Quid autem dicam de vastatione Africæ, quam faciunt Afri barbari, resistente nullo, dum tu talibus tuis necessitatibus occuparis, nec aliquid ordinas unde ista calamitas avertatur? Quis autem crederet, quis timeret, Bonifacio domesticorum et Africæ comite in Africa constituto cum tam magno exercitu et potestate, qui tribunus cum paucis fœderatis omnes ipsas gentes expugnando et terrendo pacaverat, nunc tantum fuisse barbaros ausuros, tantum progressuros, tanta vastaturos, tanta rapturos, tanta loca quæ plena populis fuerant, deserta facturos? Qui non dicebant quandocunque tu comitivam sumeres potestatem, Afros barbaros, non solum domitos, sed etiam tributarios futuros romanæ reipublicæ? Et nunc quam in contrarium versa sit spes hominum vides; nec diutius hinc tecum loquendum est, quia plus ea tu potes cogitare quam nos dicere.

8. Sed forte ad ea respondes, illis hoc esse potius imputandum, qui te læserunt, qui tuis officiosis virtutibus non paria, sed contraria reddiderunt. Quas causas ego audire et judicare non possum : tuam causam potius aspice et inspice, quam non cum hominibus quibuslibet, sed cum Deo habere te cognoscis: quia in Christo fideliter vivis, ipsum debes timere ne offendas. Nam causas ego superiores potius attendo, quia ut Africa tanta mala patiatur, suis debent homines imputare peccatis. Verumtamen nolim te ad eorum numerum pertinere, per quos malos et iniquos Deus flagellat pœnis temporalibus quos voluerit. Ipsis namque iniquis, si correcti non fuerint, servat æterna supplicia, qui eorum malitia juste utitur, ut aliis mala ingerat temporalia. Tu Deum attende, tu Christum considera, qui tanta bona præstitit, et tanta mala pertulit. Quicumque ad ejus regnum cupiunt pertinere, et cum illo ac sub illo semper beate vivere, diligunt etiam inimicos suos, benefaciunt illis qui eos oderunt, et orant pro eis a quibus persecutionem patiuntur; et si quando adhibent pro disciplina molestam severitatem, non tamen amittunt sincerissimam charitatem. Si ergo tibi bona

sunt præstita, quamvis terrena, transitoria, ab imperio romano, quia et ipsum terrenum est, non cœleste, nec potest præstare nisi quod habet in potestate; si ergo bona in te collata sunt, noli reddere mala pro bonis : si autem mala tibi irrogata sunt, noli reddere mala pro malis. Quid istorum duorum sit, nec discutere volo, nec valeo judicare; ego christiano loquor; noli reddere vel mala pro bonis, vel mala pro malis.

9. Dicis mihi fortasse : in tanta necessitate quid vis ut faciam? Si consilium a me secundum hoc sæculum quæris, quomodo ista salus tua transitiora tuta sit, et potentia atque opulentia vel ista servetur quam nunc habes, vel etiam major addatur; quid tibi respondeam nescio; incerta quippe ista certum consilium habere non possunt. Si autem secundum Deum me consulis, ne anima tua pereat, et times verba veritatis, dicentis, quid prodest homini, si totum mundum lucretur, animæ autem suæ detrimentum patiatur; habeo plane quod dicam; est apud me consilium quod a me audias. Quid autem opus est ut aliud dicam, quam illud quod supra dixi? « Noli diligere mundum neque ea quæ in mundo sunt, si quis enim dilexerit mundum, non est charitas patris in illo : quoniam omnia quæ in mundo sunt, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et ambitio sæculi; quæ non est a Patre, sed ex mundo est. Et mundus transit, et concupiscentia ejus : qui autem fecerit voluntatem Dei, manet in æternum sicut et Deus manet in æternum. » Ecce consilium; arripe, et age. Hic appareat si vir fortis es; vince cupiditates quibus iste diligitur mundus, age pœnitentiam de præteritis malis, quando ab eis cupiditatibus victus per desideria non bona trahebaris. Hoc consilium si acceperis, si tenueris atque servaveris; et ad bona illa certe pervenies, et cum salute animæ tuæ inter ista incerta versaberis.

10. Sed forte iterum quæris a me, quomodo ista facias tantis mundi hujus necessitatibus implicatus. Ora fortiter, et dic Deo quod habes in psalmo, « de necessitatibus erue me : » tunc enim finiuntur istæ necessitates, quando vincuntur illæ cupiditates. Qui exaudivit te, et nos pro te, ut liberareris de tot tantisque periculis visibilium corporaliumque bellorum, ubi sola ista vita quandoque finienda periclitatur, anima vero non perit, si non malignis cupiditatibus captiva teneatur; ipse te exaudiet ut interiores et invisibiles hostes, id est ipsas cupiditates invisibili-

ter et spiritualiter vincas, et sic utaris hoc mundo tanquam non utens; ut ex bonis ejus bona facias, non malus fias : quia et ipsa bona sunt, nec dantur hominibus nisi ab illo qui habet omnium cœlestium et terrestrium potestatem. Sed ne putentur mala, dantur et bonis : ne putentur magna vel summa bona, dantur et malis. Itemque auferuntur ista et bonis ut probentur, et malis ut crucientur.

11. Quis enim nesciat, quis ita sit stultus, ut non videat quod salus hujus mortalis corporis et membrorum corruptibilium virtus, et victoria de hominibus inimicis, et honor atque potentia temporalis, et cætera bona ista terrena, et bonis dentur et malis, et bonis auferantur et malis? Salus vero animæ cum immortalitate corporis, virtusque justitiæ, et victoria de cupiditatibus inimicis, et gloria et honor et pax in æternum, non dantur nisi bonis. Ista ergo dilige, ista concupisce, ista omnibus modis quære. Propter hæc acquirenda et obtinenda fac eleemosynas, funde orationes, exerce jejunia, quantum sine læsione corporis tui potes. Bona vero illa terrena noli diligere, quantalibet tibi abundent : sic eis utere, ut bona multa ex illis, nullum autem malum facias propter illa. Omnia quippe talia peribunt; sed bona opera non pereunt, etiam quæ de bonis percuntibus fiunt.

12. Si enim conjugem non haberes, dicerem tibi quod et Tubunis diximus, ut in sanctitate continentiæ viveres : adderem, quod tunc fieri prohibuimus, ut jam te, quantum rerum humanarum salva pace potuisses, ab istis rebus bellicis abstraheres, et ei vitæ vacares in societate sanctorum, cui tunc vacare cupiebas; ubi in silentio pugnant milites Christi; non ut occidant homines, sed ut expugnent principes et potestates et spiritualia nequitiæ, id est diabolum et angelos ejus. Hos enim hostes sancti vincunt, quos videre non possunt; et tamen quos non vident, vincunt, ista vincendo quæ sentiunt. Sed ut te ad istam vitam non exhorter, conjux impedimento est, sine cujus consensione continenter tibi non licet vivere; quia etsi tu eam post illa tua verba Tubunensia ducere non debebas, illa tibi tamen, nihil eorum sciens, innocenter et simpliciter nupsit. Atque utinam posses ei persuadere continentiam, ut sine impedimento redderes Deo quod te debere cognoscis. Sed si cum illa agere non potes, serva saltem pudicitiam conjugalem, et roga Deum

qui te de necessitatibus eruet, ut quod non potes modo, possis aliquando. Verumtamen ut Deum diligas, non diligas mundum ; ut in ipsis bellis, si adhuc in eis te versari opus est, fidem teneas, pacem quæras ; ut ex mundi bonis facias bona opera, et propter mundi bona non facias opera mala, aut non impedit conjux, aut impedire non debet. Hæc ad te, fili dilectissime, ut scriberem charitas jussit, qua te secundum Deum, non secundum hoc sæculum diligo : quia et cogitans quod scriptum est : « Corripe sapientem, et amabit te ; corripe stultum, et adjiciet odisse te ; » non te utique stultum, sed sapientem debui cogitare.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE IX.

395 — 407.

LIVRE X.

397 — 404.

LIVRE XI.

404 — 407.

LIVRE XII.

408 — 420.

AVENTURES D'UNE FILLE DE THÉODOSE.

PLACIDIE.

I.

PLACIDIE, REINE DES GOTHS.

410 — 417.

II.

PLACIDIE, IMPÉRATRICE D'OCCIDENT.

416 — 425.

III.

AÉTIUS ET BONIFACIUS.

L'AFRIQUE LIVRÉE AUX VANDALES. — DERNIERS MOMENTS DE SAINT AUGUSTIN.

IV.

FIN DU RÈGNE DE PLACIDIE.

432 — 450.

APPENDICES.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER ET Cie

GUIZOT.

GRÉGOIRE DE TOURS ET FRÉDÉGAIRE. — HISTOIRE DES FRANCS ET CHRONIQUE, trad. de M. GUIZOT. Nouvelle édition, revue et augmentée de la *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédégaire*, par M. ALFRED JACOBS. 2 forts vol. in-8, avec une carte spéciale de la Gaule mérovingienne. 14 fr.

ESSAIS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, 10e édition, revue et corrigée. 1 vol. in-8. . . . . 6 fr.

HISTOIRE DES ORIGINES DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF EN EUROPE, depuis la chute de l'empire romain jusqu'au XIVe siècle. (*Cours d'Histoire moderne* de 1820 à 1822.) Nouvelle édition, revue et corrigée. 2 vol. in-8. . . . . 10 fr.

HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN EUROPE ET EN FRANCE, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la Révolution française. Nouvelle édition, revue et corrigée. 5 beaux vol. in-8. . . . . 30 fr.

ÉMILE DE BONNECHOSE.

HISTOIRE D'ANGLETERRE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque de la Révolution française; avec un résumé chronologique des événements jusqu'à nos jours. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.* Prix Halphen.) 4 vol. in-8. . . . . 28 fr.

MIGNET.

CHARLES-QUINT, SON ABDICATION, SON SÉJOUR ET SA MORT AU MONASTÈRE DE YUSTE. 5e édit., revue et corrigée. 1 beau vol. in-8. . . . . . 6 fr.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, de 1789 à 1814. 9e édit. 2 vol. in-8. . . . . 12 fr.

CARNÉ (L. DE).

LES FONDATEURS DE L'UNITÉ FRANÇAISE. — Suger. — Saint Louis. — Du Guesclin. — Jeanne d'Arc. — Louis XI. — Henri IV. — Richelieu. — Mazarin. — 2 vol. in-8. 14 fr.

LA MONARCHIE FRANÇAISE AU XVIIIe SIÈCLE. Études historiques sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Nouvelle édit. 1 vol. in-8. . . . 7 fr.

L'HISTOIRE DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF en France (ÉTUDES SUR), de 1789 à 1848. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) 2 volumes in-8. . . . . 14 fr.

POIRSON (A.).

HISTOIRE DU RÈGNE DE HENRI IV. (*Ouvrage qui a obtenu le 1er prix Gobert de l'Académie française.* Seconde édition, considérablement augmentée. 4 vol. in-8. . . . . 30 fr.

ROUSSET (CAMILLE).

HISTOIRE DE LOUVOIS et de son administration politique et militaire. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.* 1er prix Gobert.) 3e édit. 4 vol. in-8. . . . . 28 fr.

COUSIN (VICTOR).

LA JEUNESSE DE MAZARIN. 1 fort vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

NOURRISSON.

LA PHILOSOPHIE DE SAINT AUGUSTIN. (*Ouvrage couronné par l'Institut.*) 2 vol. in-8. . . . . 14 fr.

GANDAR.

BOSSUET ORATEUR. Études critiques sur les sermons de sa jeunesse. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

LE DIEU.

MÉMOIRES SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE BOSSUET. 4 vol. in-8. . 24 fr.

PARIS. — J. [illegible], IMPRIMEUR, RUE SAINT-BENOIT, 7

